7
8-b
20

BIBLIOTECA NAZIONALE
7
4 G
25
VITTORIO EMANUELE

Sic propriis otiis consuluit Anno 17

7-9

Digitized by Google

XXVIII. 3. 4

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ABREGE'E DES MARTIRS FRANCOIS DU TEMS DE LA REFORMATION.

Avec les reflexions & les raisons necessaires pour montrer pourquoi & en quoi les Persécutés de ce tems doivent imiter leur Exemple.

Celui qui voudra sauver son ame la perdra, & celui qui perdra son ame pour l'amour de JESUS CHRIST, *il la trouvera* Math. XVI. 25.

BIBLIOTECA M.R. ROMA VITTORIO EMANUELE

A AMSTERDAM
Ches ANDRE de HOOGENHUYSE,
M. D. C. LXXXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

A
S. A SERENITE
ELECTORALE
De
BRANDEBOURG.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

MONSEIGNEUR

Ie n'aurois jamais osé mettre à la tête de cét ouvrage le nom

Digitized by Google

Auguſte de VOTRE SERENITE ELECTORALE, *ſi la matiére qu'il traitte ne m'y obligeoit indiſpenſablement. Les Martirs, dont je renouvelle ici l'Hiſtoire, ont beſoin d'un Protecteur puiſſant, dont le nom ſoit reſpecté, & dont la vertu ſoit generalement connüe, pour éviter les effets de la haine & du mépris de leurs ennemis. Ils trouvent toutes ces choſes en* VOTRE SERENITE ELECTORALE *un Prince puiſſant par la vaſte étendüe des païs qu'il poſſéde, reſpecté à cauſe des grandes actions qui le font admirer par toute la terre, & d'une vertu ſi parfaite qu'elle eſt à couvert*

vert de tous les traits de la médisance.

Ce m'eſt ſans doute MONSEIGNEUR un grand ſujêt de joye de pouvoir dire ici toutes ces choſes à la gloire de VOTRE SERENITE ELECTORALE avec l'âveu de tout le monde, ſans étre ſoupçonné de de flaterie, & ſans craindre que ceux qui liront l'ouvrage que je prens la liberté de vous preſenter en ſoient moins perſuadés de la ſincerité que j'y ai toûjours religieuſement obſervée.

Je puis parler avec la méme aſſurance de cette pieté ſolide qui vous rend ſi recommandable dans l'Egliſe de Dieu, & de cette cha-

rité genereuſe qui a paru d'une maniére ſi éclatante dans la protection que VOTRE SERENITÉ ELECTORALE *a toûjours donnée aux fidelles, & qui dans les occaſions lui fait prendre avec tant de chaleur les interets de ceux qui ſouffrent pour la cauſe de la verité; & c'eſt auſſi ce qui me fait eſperer que* VOTRE SERENITE ELECTORALE *accordera cette méme protection à la memoire de ces illuſtres ſerviteurs de Jeſus Chriſt qui ont ſi vaillamment ſoûtenu ſes interets & qui ont donné leur vie pour l'établiſſement de nôtre ſainte Reformation.*

j'Oze dire MONSEIGNEUR *qu'ils la meritent, & que, bien qu'ils ayent*

ayent été la pluspart d'une condition mépriſée dans le monde, le courage divin qu'ils ont fait paroitre, & la fermeté inébranlable avec laquelle ils ont ſoûtenu tant de combats & remporté de ſi belles victoires, les met au deſſus de tout ce que le monde vante le plus, & de tout ce qu'il admire dans les Heros les plus fameux.

C'eſt par là qu'ils ſont dignes d'avoir accés auprés de VOTRE SERENITE ELECTORALE *& de trouver en elle un Protecteur grand & illuſtre, non ſeulement entre les hommes, mais méme entre les fidelles; C'eſt là ce qui juſtifie en quelque maniére la hardieſſe que je prens de dedier cét ou-*

ouvrage à VOTRE SERENITE ELECTORALE, *& c'eſt ce qui me fait paſſer par deſſus toutes les conſiderations que m'auroit fourni, ſans cela, le reſpect tres profond qui me fait étre avec beaucoup de ſoumiſſion.*

MONSEIGNEUR.

DE V. S. E.

Le tres humble, tres obeiſſant, & tres devoüé Serviteur.

D***

AVERTISSEMENT.

CEt ouvrage n'a été entrepris que pour encourager les fidelles qui presentement souffrent une si horrible persecution, à la constance & à la fermeté que merite la cause qu'ils soûtiennent, C'est pour cela qu'en donnant l'Histoire de nos Martirs, j'ai cru qu'il étoit necessaire de joindre aux exemples qu'elle nous fournit, & qui sont tres propres à produire cét effét, les raisons qui obligent indispensablement ceux qui veulent faire leur salut à souffrir toutes choses & à donner méme leur vie, lors qu'ils y sont appellés & lors que la gloire de Dieu le demande. J'ai tâché de le faire dans le sermon qui sert de Préface à cette Histoire, & j'espére que ceux qui le liront seront convaincus des verités que j'y ai expliquées, puis qu'elles sont toutes fondées sur la

Digitized by Google

parole de Dieu, & qu'en méme tems ils trouveront que ces ſaintes veritès juſtifient pleinement la conduite de ces illuſtres ſerviteurs de Jeſus Chriſt qui ont ſi courageuſement mépriſé la vie & les âvantages de ce monde, pour ſuivre leur divin maitre dans ſes ſouffrances & dans ſa gloire.

Il ſemble qu'une conduite ſi ſainte & ſi conforme à l'Euangile ne devroit pas avoir beſoin d'étre juſtifiée; Mais cependant le malheur du ſiecle nous reduit à cette neceſſité, pour fermer la bouche à ces gens tiédes qui veulent aujourdui tourner nos Martirs en ridicules, & les faire paſſer pour fols, ſa ce que leur lâcheté les rend aſſurément incapables d'imiter leur vertu. Je renvoye donc à ce ſermon ceux qui voudront ſçavoir les raiſons qui les obligent indiſpenſablement à les imiter dans les occaſions, & je me con-

ten-

tenterai de dire en paſſant ſur ce ſujét qu'ayant eu deſſein de le faire ſervir de Préface à cette Hiſtoire j'ai cru pouvoir me diſpenſer en quelque endroit des regles qui s'obſervent ordinairement dans la prédication, pour le rendre plus propre au but que je me ſuis propoſé.

Pour ce qui regarde la certitude des faits que j'avance, j'avois cru d'abort qu'il n'étoit pas neceſſaire d'en donner d'autres preuves que celles que j'ai miſes au commencement de cette Hiſtoire & qui ſont fondées ſur la bonne foi de l'Autheur de nôtre Martirologe, qui les a tirés de pluſieurs piéces authentiques ; Mais une perſonne trés illuſtre entre les ſçavans m'a appris qu'on avoit fait un Anti-Martirologe qu'il m'a mis lui-méme en main, & c'eſt principalement ce qui rend cét âvertiſſement neceſſaire.

Cét

AVERTISSEMENT.

Cét Anti-Martirologe a été fait par un Docteur en Theologie de la faculté de Paris nommé Jacques Severt, Theologal de Lion; Il eſt authoriſé par un pouvoir particulier du Pape & de ſept Cardinaux Inquiſiteurs generaux députés par le ſiége de Rome; imprimé à Lion l'an 1622, & dedié au Roi-Loüis treize; Mais nonobſtant tous ces appuis, je ſuis perſuadé que ceux qui voudront avoir la curioſité de le lire trouveront que c'eſt un des plus impertinens ouvrages qui ait jamais vû le jour, de quelque côté qu'on le regarde, & qu'il ne merite pas qu'on ſe donne la peine de le refuter.

C'eſt auſſi ce que je n'entreprens point ici, il ſe refute aſſés lui méme par la foibleſſe de ſes raiſonnemens ſur les points de controverſe qu'il traitte en pluſieurs endroits, & nous n'avons que peu de choſe à demeſler

meſler avec lui ſur les faits de nôtre Hiſtoire, parce que Dieu a permis que cét Autheur, qui d'ailleurs ne doit rien aux plus impudens de ce ſiecle, bien loin de deſâvoüer les faits qui ſont contenus dans nôtre Martirologe, les confirme par ſon âveu d'une maniére ſi forte qu'on ne peut pas en ſouhaitter des preuves plus convaincantes. Il n'a fait presque par tout que changer les noms des choſes en donnant aux vertus de nos Martirs les noms des vices qui leur ſont oppoſés, & en appellant hærezies les verités pour leſquelles ils ont donné leurs vies.

Il ne conteſte pas ſeulement les faits qui pourroient aujourdhui trouver moins de creance & qui nous ſont les plus âvantageux; & il les paſſe méme ſous ſilence d'une maniére qui fait voir qu'il n'a pas pû les nier, comme il paroit,

entre

Digitized by Google

entre autres, par l'Hiſtoire de Philibert Hamelin, voici ce qu'il en dit lui méme au liv. 7. Ch. 2. ſect. 2. §. 1.

Pour ſixiéme ſuit Philibert Hamelin Preſtre de Tours, refui Imprimeur hæretique dans Geneve, d'où retournant en France, il ſeduiſoit les villageois par ci par là: & enfin ſe caſa Miniſtre à d'Allevert de Saintonge. A cette occaſion on le conſtitua Priſonnier à Saincte, Cité capïtale du païs avec ſon hoſte Preſtre par lui dévoyé. Ils furent conduits à Bourdeaux. Mais par ce que le dict compaipaignon ſe convertit: lui ſeul fut gardé à la Conciergerie. Il empira ſon mal-talent ſur ce qu'il renverſa les appreſts mis ſur l'Autel pour celebrer la Saincte Meſſe en la chapelle de la priſon, & y fit autres menaces; la Cour l'en adjugea à la mort. Dont il fut

fut publiquement degradé & eſtranglé.

Il ne faut que comparer ce que cét homme dit en ſon Gaulois avec ce qui eſt dit ſur ce ſujét dans nôtre Hiſtoire Abregée ; & on verra qu'il âvoüe tout, & que méme il comprend ſous ces mots, & y fit autres menaces, *la prédiction que le Martir fit au Prétre Apoſtat qui fut tué en ſortant de la priſon.* p. 225.

Mais il ne ſe contente pas d'âvoüer preſque tous les faits qui ſont rapportés dans nôtre Martirologe, & qui regardent l'Hiſtoire de nos Martirs François ; Il s'eſt méme donné la peine de rechercher les Arrets de condamnation qui ont été rendus contre eux, & comme il étoit apparemment de l'humeur ſanguinaire de la plus part des Eccleſiaſtiques Romains qui approuvent & qui conſeillent méme les cruautés plus que barba-

res

res qui ſe commettent ordinairement par ceux de leur parti, il fait gloire de celles qui font aujourhui rougir ceux mémes qui en commettent tous les jours de ſemblables, & il nous raille de ce que nous n'avons pas toûjours mis un ſi grand nombre de Martirs comme il y en a eu effectivement d'exécutés; Cela n'eſt pas ſurprenant & cét Autheur a fort mauvaiſe grace d'appeller Genéve pareſſeuſe & peu curieuſe de ſe bien informer, parce qu'elle n'a pas mis exactement le nombre & les noms de ceux qu'on a fait mourir pour ſa Religion.

Il nous fait cette inſulte au liv. 4. ch. 1. ſect. 2. §. 3. de ſon Anti-Martirologe, en rapportant les deux Arreſts qui fûrent rendus contre Seraphin & les autres Martirs, anonimes dans nôtre Hiſtoire, qu'on fit brûler avec lui, & contre les autres Martirs de Langres dont il eſt parlé aux pa-

ges

Digitized by Google

ges 72 & 73 de nôtre Hiſtoire Abregée. Par le premier de ces deux Arreſts il paroit qu'il n'y eut en tout que quatre Martirs, dont le premier s'appelloit Robert le Lievre dit Seraphin d'Argentes, & autrement Anthoine des Champs; que les trois autres étoient Jean l'Huillier dit le Camus, joüeur d'inſtrumens, Michel Mareſchal, & Jean Camus eſperonnier; & que le premier fût trainé ſur une claye depuis la Conciergerie juſques à la place Maubert où ils fûrent tous quatre brûlés vifs ſur quatre potences, dont la plus élevée étoit celle de Seraphin qu'on régardoit comme le plus coupable, autour des quelles on alluma un grand feu pour les brûler vifs. Cét Arreſt eſt du mois d'Août 1548. Le ſecond Arreſt eſt du 13 Septembre de la méme année, Jacques Bretenai n'y eſt pas nommé, mais il y en a deux autres qui ne ſont point dans nôtre

Digitized by Google

Martirologe, c'eſt Jacques Royer & Catherine Crenier qui fûrent tous deux brûlés à Langres avec ceux qui ſont nommés dans nôtre Hiſtoire, & il y en a outre ceux là quatre autres condamnés à diverſes peines, & treize adjournés dont il n'eſt pas neceſſaire de mettre ici les noms.

Je croi en effet qu'en cela il peut avoir eu des memoires plus exactes que l'Autheur de nôtre Martirologe, qui, n'ayant aucune relation avec ceux qui ont condamné nos Martirs, n'a pas ſi facilement pû ſçavoir toutes les cruautés qu'ils ont commiſes contre eux, & ainſi ſans approuver l'inſulte qu'il nous fait ſur ce ſujét, il faut âvoüer qu'on a ſans doute commis pluſieurs cruautés ſur nos peres & qu'on a fait exécuter pluſieurs fidelles dont l'Hiſtoire n'eſt pas venue à nôtre connoiſſance; & nous ſommes fort obligés à l'Au-

theur

Digitized by Google

theur de l'Anti-Martirologe de celle qu'il nous apprend au liv. 3. ch. 3. sect. 1. Comme elle regarde cette partie de nos Martirs je l'ai misé à la fin de cette Histoire Abregée, sans y observer l'ordre des tems, par ce qu'elle ne vient pas du méme endroit que les autres. C'est celle d'Etienne Dolet ou je n'adjoute rien que les reflexions & les loüanges que cét illustre Martir a meritées & qu'on ne lui peut refuser sans injustice.

Cette Histoire est d'autant plus veritable que l'Autheur de l'Anti-Martirologe en cite pour témoins son pere, un vieux Président du Parlement & un vieux Juge du Beaujolois qu'il dit avoir assisté à cette exécution & lui en avoir fait la relation, & qu'en cela il ne doit pas étre aussi suspect comme il est évidemment & grossiérement menteur lors qu'il veut

Digitized by Google

veut prouver qu'un de nos Martirs a été exécuté pour un inceſte commis avec ſa ſœur.

Il invente cette calomnie contre le Martir Jean Cornon dont il eſt parlé dans la page 33e de nôtre Hiſtoire abregée : Mais Dieu, qui aveugle ordinairement les menteurs, principalement lors qu'ils attaquent l'innocence de ſes ſerviteurs, Dieu, dis je, a permis que cét inſigne Calomniateur nous fournit lui méme pluſieurs moyens de le refuter. Premierement en ce que, ſans aucune preuve, il accuſe l'Autheur de nôtre Martirologe d'avoir appellé Jean Cornon celui qu'il appelle Brotechoux, & d'avoir ainſi changé ſon veritable nom ; ſecondement en ce qu'il l'accuſe, auſſi ſans preuve, de s'étre trompé au tems & à la maniére de l'exécution, en diſant qu'ayant été pris au commencement du mois de Mai de l'an-

née

née 1535, *il avoit été traîné ſur une claye au ſupplice ſur la fin du mois de Juin ſuivant ; au lieu qu'il pretend qu'il fût pris ſeulement trois ou quatre jours devant le* 19e. *Juillet de la méme année, que ce jour là fût celui de l'exécution, & qu'il fût porté* mollement au lit de mort ſur la paille blanche à ſon aiſe ; *ce ſont les propres termes de cét Autheur impertinent ;* 3° *en ce que celui qu'il appelle Brotechoux n'étoit pas du même lieu d'où Jean Cornon étoit natif, ſuivant nôtre* Martirologe ; *& enfin en ce que le témoignage d'un vieillard ſur lequel il fonde cette* Hiſtoire *eſt évidemment faux ; Il le fait aagé de* 82 *ans & le met au nombre des* occulaires atteſtans *qui, dit il,* aſſermentent ; nôtre main à la plume, que ce maudit ne ſéjourna que quatre jours empriſonné des la capture ; *cependant il paroit évidemment qu'il*

s'en

s'en faut au moins trois ou quatre ans que ce vieillard, qu'il appelle Jacques Guillet, ne fut né en l'an 1535 qui eſt l'année ou il prétend que ſon Brotechoux fût exécuté. Car ſuivant les dattes des Aprobations & des Priviléges qui ſont à la téte de ſon livre, il paroit que c'étoit environ l'an 1619 ou 1620 qu'il l'a écrit, & il n'y a qu'à compter en retrogradant pour voir qu'il eſt abſolument impoſſible qu'un homme qui n'avoit alors que 82 ans ait pû étre témoin occulaire d'une choſe qui étoit arrivée avant ſa naiſſanee, puis qu'on pourroit avec raiſon recuſer ſon témoignage quand méme elle ſeroit arrivée dix ans aprés; c'eſt ainſi que Dieu donne un eſprit d'étourdiſſement à ceux qui font profeſſion de mentir & de calomnier les innocens.

Il paroit par là que quand méme il ſeroit vrai qu'un homme inceſtueux appellé Brotechoux auroit été juſte-

juſtement puni à Maſcon pour ſon crime dans le tems qu'il marque, cela n'empécheroit pas qu'un autre homme appellé Jean Cornon n'y puiſſe avoir été condamné injuſtement pour ſa foi, dans le tems que nôtre Martirologe marque ; Mais il paroit auſſi trés clairement que ſi cét Autheur eut pû trouver la moindre choſe à redire ſur la vie & ſur les mœurs de nos Martirs, il n'auroit pas manqué de s'y attacher, puis que pour avoir lieu d'en calomnier un, il a tâché de le confondre avec un criminel qui, ſuivant les apparences, ne doit avoir été exécuté que quinze ou vingt ans aprés lui, puis que dans le tems qu'il écrivoit ſon livre il y avoit encore pluſieurs vieillars qui en avoient méme remarqué des particularités qui demandent un aage un peu âvancé.

J'ai un peu inſiſté ſur la deffence de ce Martir par ce que c'eſt le ſeul

que

Digitized by Google

que cét insigne calomniateur accuse d'avoir été exécuté pour ses crimes, & que cela fait voir évidemment combien nos Martirs *ont été des gens sans reproche, puis qu'un homme qui avoit tant d'yeux & tant de gens qui tâchoient de l'instruire de tout n'a pû attaquer leur reputation qu'en disant des choses qui se détruisent d'elles mémes. Il ne merite pas qu'on s'attache davantage à le refuter, ce que j'en ai dit montre assés que nous pouvons tirer de grans avantages de ce livre pour la certitude de nôtre* Histoire. *Je finirai donc cét Avertissement en priant ceux qui cherchent ordinairement dans un ouvrage l'exactitude du stile & la delicatesse langage, de ne trouver pas mauvais que je ne m'y sois pas attaché dans celui ci, où je n'ai eu en vüe que de reduire dans un petit volume une* Histoire *dont la connoissance est tres necessaire.*

prin-

principalement dans ce tems ici où nous ne ſçaurions nous mettre trop ſouvent devant les yeux les exemples qui peuvent nous porter à tenir ferme la profeſſion de l'Evangile, & à reſiſter aux efforts des ceux n'oublient rien pour tâcher de nous en detourner, & qui même viennent d'abandonner le ſoin de leur reputation par les cruautés horribles qui rendront ſans doute leurs noms & leur memoire abominable à tous les ſiécles. C'eſt ce qui m'a fait reſoudre à ſacrifier tout à la briéveté & à dire les choſes de la maniere la plus ſimple qu'il m'a été poſſible, ſans pourtant oublier aucun des faits que l'Hiſtoire generale nous rapporte; J'eſpere que Dieu répandra ſa benediction ſur cét ouvrage & que ſon Egliſe en ſera édifiée.

PRE-

Digitized by Google

Digitized by Google

PREFACE.

Pour montrer la neceſſité qu'il y a de ſouffrir toutes choſes pour la gloire de Dieu lors qu'on y eſt appellé, Ou

SERMON

Sur ces paroles de Jeſus Chriſt, *Si quelcun veut venir aprés moi, qu'il renonce a ſoi méme, qu'il charge ſur ſoi ſa croix, & qu'il me ſuive.* Math. 16,24. prononcé à la Haye dans l'Egliſe Wallonne le Dimanche 7e. Novembre au matin.

Mes Freres.

C'Eſt avec beaucoup de raiſon que l'Egliſe de Dieu eſt appellée ſur la terre, l'Egliſe Militante; Elle eſt entourée d'ennemis de quelque côté

qu'on la conſidére, & comme elle eſt obligée à les combattre inceſſamment pour les vaincre & pour devenir enfin triomphante, on ne peut en concevoir une idée conforme à l'état où elle ſe trouve qu'en la conſidérant comme une armée rangée en bataille qui toûjours eſt en action contre ſes ennemis & qui tous les jours en remporte auſſi quelque nouvelle victoire. Tous les fidelles qui la compoſent ſont autant de ſoldats infatigables, qui pouſſés d'une noble ambition veulent tous obtenir des couronnes d'immortalité; Noſtre Seigneur Jeſus Chriſt eſt le chef glorieux qui les méne au combat, qui les ſoûtient par la vertu, qui les encourage par ſon exemple, & qui les couronne enfin aprés leur victoire; & ſi vous voulés ſçavoir quelles ſont les premieres loix que ce Divin Capitaine impoſe à ceux qui veulent mar-

marcher ſous la conduite & combattre ſous ſes étendars, écoutés ce qu'il dit lui méme à ſes diſciples dans nôtre texte. *Si quelcun veut venir aprés moi, qu'il renonce à ſoi méme, & qu'il charge ſur ſoi ſa croix, & qu'il me ſuive.*

Ces paroles reffutent invinciblement l'erreur contagieuſe qui s'eſt toüjours renouvellée dans les tems difficiles & qui regne aujourd'hui plus que jamais; je veux dire l'erreur de ces gens tiédes qui pour ſe flatter dans leur molleſſe ſe perſuadent qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſouffrir pour l'Evangile, que dans les tems de perſécution il vaut mieux s'accommoder un peu à l'eſprit du ſiécle que de s'expoſer aux rigueurs extrémes de ceux qui ont le pouvoir en main, que Dieu eſt trop bon pour vouloir que ſes enfans ſouffrent des peines qu'on peut facilement éviter, & qu'il y a une eſpéce de folie

à refuſer de mettre en ſûreté ſon bien, ſon honneur, & ſa vie par le moyen d'une diſſimulation dont ils ne ſe font pas un grand crime. C'eſt pour cela que nous en avons entrepris l'explication dans laquelle vous pourrés facilement remarquer combien ces erreurs ſont contraires à l'eſprit de l'Evangile, lors que nous vous ferons voir le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible; premiérement ce que c'eſt que renoncer à ſoi méme, ce que c'eſt que charger ſa croix, & ce que c'eſt que ſuivre Jeſus Chriſt, & en ſecond lieu, pour quoi ce Divin Seigneur ordonne ici que le fidelle, qui veut aller aprés lui, renonce à ſoi méme, & qu'il charge ſur ſoi ſa Croix pour le ſuivre. Donnés nous donc, Mes Freres, toute l'attention que merite une matiére ſi importante & ſi ſalutaire; Nous allons vous mettre devant les yeux les maxi-

mes

mes fondamentales de l'Evangile & les veritables marques auxquelles vous pouvrés connoitre indubitablement, ſi vous étes du nombre de ceux qui ſuivent Jeſus Chriſt & qui ſont enroolés ſous ſes enſeignes.

Premiere Partie.

Pour bien entendre ce que ce divin Sauveur nous demande ici lorſqu'il veut que nous renoncions à nous mémes, il faut ſuppoſer, comme une choſe inconteſtable, qu'il regardoit alors ſes Diſciples, & qu'il regarde auſſi tous ceux à qui ces paroles ſont adreſſées, comme des Adams qui ſont encore dans l'état de leur corruption naturelle; Cela paroit clairement par les premieres paroles de nôtre texte *Si quelcun veut venir aprés moi*, car elles ſuppoſent évidemment que ceux à qui elles ſont adreſſées ne ſont pas encore dans l'état de gra-

ce, puis qu'il faut qu'ils y viennent, & qu'en y venant ils ſe ſoûmettent aux premieres conditions que le fils de Dieu exige de ceux qu'il y appelle. Il faut auſſi remarquer que cette corruption nous eſt ici repreſentée, comme une choſe qui eſt ſi fort attachée aux hommes avant leur regeneration, qu'on peut dire qu'elle fait tout l'homme ; parce qu'en cét état il n'y a rien en lui qui ne ſoit entiérement corrompu ; & ainſi il paroitra clairement que renoncer à ſoi méme eſt renoncer à cette corruption naturelle qui regne en nous & qui fait tout ce que nous ſommes par nous mémes, ſe dépouiller de cét amour propre qui qui n'a rien qui ne ſoit injuſte, & ſecoüer entiérement le joug de ces paſſions & de ces inclinations vitieuſes qui ſont les ſources abondantes de tous les pechés qui ſe commettent.

Vous

Vous voyés bien par là, Mes Freres, que cette renontiation à ſoi méme eſt d'une grande étendüe & qu'elle comprend beaucoup de choſes; mais il faut pourtant demeurer d'accord qu'elle demande un diſcernement bien juſte & bien éclairé pour en connoître le veritable uſage; La plus part des gens s'y trompent, & faute de bien examiner ce commandement ils tombent ou dans des deffauts damnables, ou dans des excés ridicules. Les premiers ſont ceux qui regardent ce commandement & tous ceux qui en dependent comme des choſes auxquelles il eſt impoſſible de ſe ſoûmettre. Quoi, diſent ils, renoncer à ſoi méme! ſe dépoüiller de tous ſes biens, & de tous les ſentimens de la nature! hair ſon Pere, ſa Mere, ſa Femme, ſes Enfans, ſes Freres, ſes Sœurs & méme ſa propre Ame! Com- *Luc.* 14. 16.

ment peut on ſe ſoûmettre à un Evangile qui authoriſe ainſi l'ingratitude & qui arme la fureur? Je dis de ceux qui raiſonnent de cette maniére qu'ils tombent dans un deffaut damnable. Les autres ſont ceux qui veulent que ce commandement nous oblige a témoigner l'averſion que nous devons avoir pour nous, en nous affligeant nous mémes en diverſes maniéres par des peines rigoureuſes, à rompre tout commerce avec nos plus proches parens, à n'écouter plus les mouvemens d'affection que la nature nous donne pour eux, & à renoncer méme au ſoin que nous devons avoir de nôtre propre vie; je dis de ceux ci qu'ils tombent dans des excés ridicules; Et des uns & des autres je dis que, par malice, ou par orgueil, ils font tous Jeſus Chriſt également injuſte, parceque, faute d'entendre

ce

Digitized by Google

ce commandement, ils l'accuſent tous également de renverſer les loix de la nature, au lieu qu'il veut les rétablir dans leur authorité legitime, comme il paroit clairement à ceux qui le conſidérent avec attention.

Les veritables Loix de la Nature demandent que l'homme régarde toûjours à la fin que Dieu s'eſt propoſée en le creant, & qu'il y rapporte toutes ſes actions en ſorte que pour ſuivre ces loix il eſt obligé de regarder toûjours la gloire de Dieu, qui eſt cette derniere fin, comme le but vers lequel il doit ſe tourner inceſſamment, & que s'il luy eſt permis de s'attacher aux choſes qui tombent ſous les ſens, c'eſt ſeulement pour les appliquer toutes à cét uſage ſalutaire. Ainſi les richeſſes, par exemple, & les biens de la terre ne nous ſont donnéz que pour nous porter à benir celui qui en

Digitized by Google

eſt le diſpenſateur ; Nous ne devons honnorer nos Peres & nos Meres que parce qu'ils ſont, d'une maniére particuliére à nôtre égard, les images vivantes du Dieu qui nous a creés ; Nous devons regarder nos enfans comme des preſens que Dieu nous a faits, & ce doit étre là le fondement de toute nôtre tendreſſe pour eux ; Nôtre vie méme ne doit nous étre chére qu'en la conſiderant comme le moyen de ſervir Dieu, & c'eſt ainſi que nous devons rapporter generalement tous les ſentimens de la nature à la gloire de celui qui en eſt l'autheur, pour en faire un uſage legitime.

Cependant une funeſte expeperience nous apprend tous les jours, que, par un deſordre lamentable, nous oublions dans toutes nos actions ce qui doit en étre le bût principal, parce que par le peché nous nous ſommes

mis

mis nous mémes à la place de Dieu, & que nous nous ſommes faits une Idole de nôtre amour propre; C'eſt ce qui les rend toutes illegitimes, c'eſt ce qui fait que les meilleurs de toutes ces actions ne ſont plus que des vices éclatans, comme quelcun l'a fort bien dit autres fois des vertus des Payens, & c'eſt ce qui fait auſſi que nous ne pouvons plus ſans crime, dans l'état de nôtre nature corrompüe, ſouhaiter des biens, aimer nos Peres, nos Enfans, ni méme nôtre propre vie, parce qu'en cét état nous ne rapportons jamais nos deſirs & nos affections à leur veritable bût & qu'au contraire nous les en éloignons inceſſamment.

Lors donc que Jeſus Chriſt nous exhorte ici à renoncer à nous mémes il eſt évident qu'il ne nous demande ſi ce n'eſt que nous ne nous régardions plus nous mé-

Digitized by Google

mes comme le but principal de toutes nos actions & de toutes nos affections, que nous nous dépouillions de tout ce quil y a d'injuſte dans nôtre amour propre, & que nous détruiſions ainſi dans nos cœurs cette Idole abominable que le Demon y a élevée contre Dieu; C'eſt ce que ce Divin Redempteur nous fait entendre ailleurs en d'autres termes lors qu'il dit à Nicodéme qu'il faut faut renaître, c'eſt à dire qu'il faut devenir un homme nouveau, pour avoir entrée au Royaume de Dieu; Et c'eſt auſſi ce que St. Paul appelle dans ſes Epitres, *purler le vieux levain, & dépouiller le vieil homme, avec ſes actions*, car le St. Eſprit ne ſe ſert de toutes ces expreſſions dans l'Ecriture, que pour nous apprendre que nous devons entiérement renoncer à la corruption de nôtre nature, pour étre en état de confor-

1 *Cor.* 5. 7
Eph. 4 22
& *Coloſſ.*
3. 9.

mer

mer nos actions au but principal ou elles doivent toûjours tendre; & ainſi il paroit clairement qu'il n'y a rien dans ce commandement qui ne ſoit tres juſte, & dont l'obſervation ne ſoit tres neceſſaire au fidelle pour commencer ſa ſantification.

Il paroit auſſi par là que nôtre Seigneur Jeſus Chriſt ne veut pas que nous abandonnions abſolument le ſoin que nous devons avoir de nous mémes, que nous nous traittions comme ennemis, & que nous nous privions nous mémes des biens dont il nous a enrichis; ce ſeroit une folie inſigne, & une ingratitude criminelle: Mais il veut ſeulement que nous reglions les mouvemens de nôtre amour propre & que nous les rapportions à leur but legitime; que nous poſſedions les biens qu'il nous donne comme ne les poſſedans point, ſans y at-

attacher en aucune maniére nôtre cœur; & que nous les regardions comme des biens dont nous ne ſommes que les dépoſitaires, & que Dieu nous a commis pour en faire un bon uſage. C'eſt là, Mes Freres, une renontiation tres reelle & tres veritable, par ce que lors que le fidelle eſt dans cét état il peut dire qu'il a veritablement renoncé dans ſon cœur à tout ce qu'il y a de dangereux pour le ſalut dans les deſirs ou dans la jouïſſance des biens de la terre; Enſorte qu'il peut ſans murmurer & ſans en étre exceſſivement affligé, perdre Pere, Mere, Femmes, Enfans, Sœurs & Freres, étre privé de toutes ſes richeſſes, ſe voir reduit dans la derniere neceſſité, & dire, comme le juſte Job, *l'Eternel l'a donné l'Eternel l'a ôté, le nom de l'Eternel ſoit benit.* Il n'a plus alors aucun attachement criminel pour cette vie terreſtre, & il eſt

Job. 1. 21

toû-

toûjours en état de l'abandonner ſans regrét, & méme avec joye, par ce qu'il ne l'a jamais regardée que comme un dépôt dont il devoit un jour rendre compte.

Vous voyés bien par là, Mes Freres, que lors que le Fidelle a ainſi renoncé à ſoi méme, il peut facilement charger ſa croix & ſuivre Jeſus Chriſt; Mais cela vous paroîtra bien plus clairement encore lors que nous vous aurons fait voir ce que ces deux choſes ſignifient.

Remarqués donc, que charger ou porter ſa croix ſignifie ici non ſeulement ſouffrir l'affliction avec patience, mais auſſi principalement prévoir les afflictions auxquelles on peut étre expoſé & s'y reſoudre avec une reſignation toute entiére; C'eſt là le ſecond effét que la foi doit produire dans le cœur de celui qu'elle a déja fait re-

renoncer à soi méme, car cette foi est une lumiére qui porte toûjours son éclat & ses rayons dans l'avenir, & ainsi elle charge celui qu'elle illumine non seulement des afflictions prélentes, mais aussi de celles qui peuvent arriver dans la suite, afin que cette sainte prévoyance l'empesche d'en étre surpris lorsque le tems de ces afflictions est venu: C'est pour cela que nôtre Seigneur Jesus Christ aprés avoir déclaré, au Chapitre 14. de l'Evangile selon St. Luc, que celuy qui ne charge pas sa croix & qui ne va pas aprés lui ne peut étre son Disciple, nous montre en méme tems ce que c'est que charger sa croix, par deux paraboles qui nous representent admirablement bien cette sage prévoyance que la foi doit donner à ceux qui en sont éclairés. La premiére est celle d'un homme qui veut bâtir une tour,

Jeb. 1. 21

qui

qui premierement conſidére ſon deſſein, & qui fait un calcul exacte de la dépenſe qu'il y faut faire, pour ſçavoir s'il eſt en état de l'entreprendre & ſ'il aura dequoi y fournir; & la ſeconde eſt celle d'un Roi qui, avant de partir pour donner bataille à un autre Roi, conſulte premierement & examine ſes forces pour voir ſ'il eſt en état d'attendre ou de combattre ſon ennemi; Pour nous apprendre que le fidelle doit étre comme un ſage bâtiſſeur, qu'il doit ſ'examiner ſoi méme, & voir s'il a la patience neceſſaire pour ſouffrir les afflictions qui ſuivent ordinairement la profeſſion d'Evangile, & qui pourſuivent par tout les Diſciples de Jeſus Chriſt; & qu'il doit étre auſſi comme un Roi ſage qui compare ſes forces à celles de ſes ennemis, pour s'empécher d'en étre ſurmonté & pour éviter la honte d'un

d'un cruel eſclavage.

C'eſt ainſi qu'il devient lui méme une forte Tour, bien bâtie, bien munie, & fondée ſur le rocher des ſiécles ; Les ravines d'eaux & les fleuves des afflictions ne ſçauroient en ſapper les fondemens ; Les tempétes, les orages & les vents des perſecutions ne peuvent l'ébranler en aucune maniére ; Il eſt en état de reſiſter à toute la fureur de ſes ennemis ; Il ne craint ni leur nombre ni leur force, & il eſt toûjours aſſûré d'en remporter une victoire glorieuſe.

Ainſi vous voyés bien, Mes Freres que le fidelle, pour charger ſa croix, doit s'armer de patience & ſe mettre en état de porter ſes afflictions avec une entiére ſoumiſſion, lors que Dieu veut éprouver par là ſa foi & ſa perſeverance ; C'eſt pour cela que cette croix eſt appellée d'une maniére

par

Digitized by Google

particuliere ſa croix, par ce que c'eſt là proprement ſa charge, & pour ainſi dire le joug dont il ſe doit charger ſoi méme & qui doit étre mis ſur ſes épaules.

Mais je m'apperçoi qu'en ſuivant la parabole de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, je viens de vous repreſenter le fidelle comme un Roi qui ſe prépare à la bataille & qui ſe mét en état d'aller rencontrer ſes ennemis; & cependant il n'a paru dans le commencement de ce diſcours que comme un Soldat qui s'enroole, & qui doit combâtre ſous les étendars de l'Evangile; n'en ſoyés pas ſurpris, Mes Freres; Le fidelle eſt un Roi, mais il eſt vrai de dire auſſi qu'il n'eſt qu'un ſimple Soldat. C'eſt un Roi lors qu'on le conſidére par rapport à ſes ennemis, qui ne ſont que des ſujets revoltés qu'il doit combattre & ſur

ſur leſquels il doit regner une ſeconde fois, aprés qu'il en a remporté la victoire; Mais il n'eſt qu'un ſimple Soldat, lors qu'on le conſidére par rapport à Jeſus Chriſt ſon Capitaine & ſon divin maître; c'eſt la raiſon pour la quelle il lui eſt ici ordonné de le ſuivre, c'eſt à dire, d'imiter les actions dans le combat pour avoir auſſi part à ſa victoire.

Cette idée vient tres naturellement en conſiderant l'occaſion qui donna lieu aux paroles de nôtre texte, comme il paroit par ce que nôtre Evangeliſte en rapporte. Jeſus Chriſt avoit déja declaré à ſes Diſciples qu'il lui falloit aller en Jeruſalem, qu'il devoit ſouffrir beaucoup de choſes de la part des Anciens, des principaux Sacrificateurs & des Scribes; étre mis à mort, & reſſuſciter au troiſiéme jour; c'eſt à dire qu'aprés leur

avoir

avoir repreſenté la grandeur des combats qu'il devoit ſoûtenir, il leur en avoit auſſi fait voir en même tems l'iſſüe glorieuſe. Cependant l'horreur de ces ſouffrances avoit tellement épouvanté St. Pierre que, ſans penſer à la gloire qui devoit les ſuivre, il voulût l'empeſcher de s'y expoſer, *Seigneur*, lui dit il, *aye pitié de toi ceci ne t'arrivera point.* C'eſt ce qui fit que nôtre Seigneur Jeſus Chriſt aprés avoir repris ce Diſciple du conſeil ſcandaleux qu'il vouloit lui donner, lui déclara en ſuite à lui & à tous ſes autres diſciples, que ceux qui voudroient triompher avec lui devoient, le conſiderer comme leur chef, l'imiter dans ſa conduite & le ſuivre dans ſes combats, car c'eſt proprement ce qu'il veut leur faire entendre par les paroles de nôtre texte, *Si quelcun veut venir aprés moi, qu'il renonce à ſoi même qu'il*

v. 22.

charge

charge ſur ſoi ſa croix & qu'il me ſuive. Et ainſi vous voyés bien, Mes Freres, que ces derniers paroles confirment puiſſamment celles qui les précedent, & que non ſeulement il faut renoncer â ſoi méme, & charger ſa propre croix, mais qu'il faut auſſi ſuivre Jeſus Chriſt, c'eſt à dire, aller avec lui en Jeruſalem pour y étre expoſé aux contradictions des Scribes & des Phariſiens, & pour y étre trahi & livré à ſes ennemis; l'accompagner dans le Prétoire pour y ſouffrir les injures & les inſultes des Sergeans; le ſuivre dans le jardin de Gethſemané pour y combattre toutes les horreurs de la mort; monter ſur le Calvaire pour y étre attaché avec lui à une croix infame; & deſcendre méme dans le ſepulchre pour y commbattre la mort dans ſes derniers retranchemens; Car il faut ſuivre Jeſus Chriſt dans tous

Digitized by Google

tous ces endrois, je veux dire qu'il faut ſe ſoûmettre à toutes ces ſortes d'afflictions & étre toûjours en état de les ſouffrir lors qu'on y eſt appellé, avant de pouvoir le ſuivre dans ſa reſurrection & dans ſon exaltation, parce que ſans cela on ne peut concevoir aucune eſperance legitime à la gloire qu'il nous a acquiſe par ces ſouffrances, & qu'au contraire on ne peut éviter de tomber dans les abiſmes de la mort éternelle.

C'eſt la raiſon pour la quelle celui qui étoit aſſis ſur le trône dit avec ſerment au Chap. 21. de l'Apocaliple, *Je ſuis Alpha & Omega, le commencement & la fin. Celui qui vaincra héritera toutes choſes; & je lui ſerai Dieu & il me ſera Fils*: Il faut vaincre, & combattre par conſequent, pour hériter toutes choſes & pour étre mis au nombre des Enfans de Dieu, *Mais aux timides, & aux incre-*

Apoc. 21. *v.* 6. & 7

v. 8.

incredules, & aux exécrables, & aux meurtriers, & aux paillars, & aux empoiſonneurs, & aux Idolatres, & à tous menteurs, leur part ſera en l'étang ardent de feu & de ſoûphre, qui eſt la mort ſeconde. Remarqués bien, Mes Freres, que les timides & les incredules, c'eſt à dire ceux qui par lâcheté on par incredulité refuſent de ſuivre Jeſus Chriſt dans ſes combats, ſont ici mis au premier rang parmi les hommes les plus deteſtables, & parmi ceux dont la damnation eſt plus certaine; pour nous apprendre qu'il n'y a point de crime plus abominable que l'ingratitude de ceux qui refuſent de combattre pour la gloire de celui qui a tant eſſuyé de combats pour nôtre ſalût; & c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle nôtre Seigneur Jeſus Chriſt nous déclare, immediatement aprés les paroles de nôtre texte, que celui

qui

qui voudra ſauver ſon ame la perdra, & que celui qui voudra perdre ſon ame pour l'amour de lui, la trouvera; pour nous montrer qu'il faut toûjours étre en état de vouloir perdre la vie pour l'amour de lui, & que ſans cela il n'y a point de ſalut à eſperer.

Mais ne penſés pas que ce ſoit ici un nouveau joug que Jeſus Chriſt impoſe à ſes Diſciples ſous l'Evangile; cette loi comprend les principales conditions de l'alliance de grace, & elle nous montre auſſi quels ſont les principaux effets que la foi doit produire en nous, ainſi elle doit avoir été, & elle a été effectivement de tous les tems & de tous les aages de l'Egliſe, depuis que Dieu propoſa une alliance nouvelle au premier homme aprés ſon peché. En effét il ne ſeroit pas difficile de vous faire voir, ſi le tems le permettoit, qu'Abel, Enoch, Nöé, & les

autres fidelles qui vivoient avant le Déluge montroient dans les occaſions qu'ils avoient renoncé à eux mémes, qu'ils avoient chargé leur croix, & qu'ils étoient toûjours prets à ſuivre Jeſus Chriſt ; Nous pourrions auſſi vous faire voir la méme choſe en ce que l'Hiſtoire ſainte nous rapporte de Lot, de Joſeph, de Moyſe, & de la plus part des Patriarches & des Prophétes qui ont vécu avant la venüe du fils de Dieu ; Mais parce qu'Abraam eſt avec raiſon regardé comme le pere des croyans, ſon exemple doit étre beaucoup plus authentique que celui des autres, & les épreuves, où Dieu a voulu mettre ſa foi, ont auſſi fait voir d'une maniére plus expreſſe qu'il étoit veritablement dans cét état où nous diſons que tous les fidelles doivent étre ; Car lors que Dieu lui eut ordonné d'aller offrir ſon fils

en

Digitized by Google

en holocauſte ſur l'une des montagnes de Morija, il fit voir clairement par la ſoûmiſſion entiére qu'il témoigna dans cette occaſion, que depuis que Dieu l'avoit appellé & qu'il s'étoit fait connoitre à lui, il avoit renoncé à ſoi méme, qu'il avoit chargé ſa croix, & qu'il étoit toûjours preſt à ſuivre cét Ange Dieu qui l'avoit fait ſortir d'Ur, & qui lui avoit promis la terre de Canaan pour ſa poſterité. Je dis qu'il fit voir qu'il avoit renoncé à ſoi méme par la prompte obeiſſance qu'il rendit au commandement de Dieu; Car n'eſt il pas vrai que s'il ſe fût conſulté ſoi méme, & que s'il eut méme conſulté ſa raiſon ſans écouter ſa foi ſur ce commandement, il n'auroit jamais pû ſe reſoudre à l'exécuter? Sacrifier Iſaac? auroit il pû dire à Dieu, mon fils unique? celui que j'aime? ce Fils que tu m'as

donné toi méme pour conſoler ma vieilleſſe, & de qui tu m'as promis une poſterité ſi nombreuſe? & cét Izaac enfin que je regardois comme l'unique fondement de toutes mes eſperances? ha ma tendreſſe ne peut conſentir à une action ſi barbare, ma raiſon ſe revolte, & elle ne ſçauroit accorder la fidelité de tes promeſſes avec ce commandement rigoureux. Voila, Mes Freres, les diſcours de l'homme; mais ce ne ſont pas là les diſcours du fidelle qui a dépouïllé ce vieil homme; Abraam raiſonne d'une autre maniére, parce qu'il avoit renoncé à ſoi méme; Dieu eſt mon Dieu, dit il dans ſon cœur, mon fils eſt un preſent que je tiens de ſa main liberale, il le redemande il eſt à lui, je ſuis ſon ſerviteur, je le lui ſacrifierai. C'eſt ainſi que la foi triompha d'abort dans le cœur de ce Patriarche, & c'eſt

ainſi

ainſi que ſans conſulter davantage elle lui fit prendre la reſolution d'exécuter le commandement de Dieu ; *Il ſe leva de bon matin*, dit l'Ecriture, *il embâta ſon âne, il prit avec lui deux de ſes Serviteurs & Izaac ſon Fils, & il partit & s'en alla au lieu que Dieu lui avoit dit.* Cette conduite montre ſans doute clairement qu'il avoit renoncé à ſoi méme, & qu'il avoit exécuté cette condition de l'alliance de grace; La ſuite fit voir auſſi qu'il avoit déja chargé ſa croix; Des qu'il fût arrivé au pié de la montagne, il y laiſſa ſes ſerviteurs, il chargea ſon Fils Izaac du bois de l'holocauſte, & pour lui il prit lui méme les inſtrumens de ſon affliction & de ſa douleur, le feu qui devoit brûler ſes entrailles en brûlant le corps de ſon Fils, & le couteau qu'il devoit plonger lui méme dans le ſein de ſon cher Izaac, & dont Gen. 22.

Digitized by Google

il se devoit ainsi percer lui méme le cœur; & vous sçavés bien qu'aprés avoir de cette maniére montrè qu'il avoit chargé sa croix, il fit voir aussi en méme tems qu'il étoit prest à suivre Jesus Christ, en montant sur cette montagne où il étoit entiérement resolu de sacrifier son fils, en y disposant le bois pour l'holocauste, en mettant Izaac en état de recevoir le coup mortel & en levant méme le bras pour achever ce Sacrifice qui nous represente si naturellement celui qui devoit étre le prix de nôtre redemption.

Vous voyés bien par là, Mes Freres, que ce que Jesus Christ nous Commande dans nôtre texte n'est que ce qu'il avoit déja ordonné à tous ses fidelles serviteurs sous le vieux Testamment, & qu'ils ont tous été obligés à ces mémes loix qui ne sont que renouvellées d'une maniére plus expresse sous l'Evangile;

gile; Mais pourquoi cette neceſſité de renoncer à ſoi méme, de charger ſa croix & de ſuivre Jeſus Chriſt a t'elle été de cette maniére impoſée aux fidelles de tous les tems & de tous les aages? c'eſt ce que nous devons vous montrer dans la ſeconde partie de ce diſcours, & c'eſt ici que vous devés redoubler auſſi vôtre attention.

Seconde Partie.

Dieu eſt le Dieu de la Sainteté, les Seraphins crient inceſſament devant lui, *Saint, Saint, Saint, l'Eternel des armées*, & c'eſt cette ſainteté parfaite qui ne pouvant rien ſouffrir de ſouillé, fait auſſi qu'il ne peut contracter alliance avec des hommes corrompus; Ainſi pour entrer dans ſon alliance il faut neceſſairement abandonner cette corruption & toutes ſes ſuites; & cela ne ſe peut faire qu'en renonceant à ſoi méme, parce que depuis le peché il n'y *Eſaie 6.3.*

Digitized by Google

a rien en nous qui ne ſoit corrompu, & que cette corruption nous eſt ſi naturelle qu'elle fait tout ce ce que nous ſommes par nous mémes, comme nous l'avons déja remarqué.

d'Ailleurs, Dieu eſt un Dieu d'ordre, & ſa ſageſſe infinie demande que tout ce qu'il fait & que tout ce qu'il ordonne ſe rapporte toûjours à la derniére fin qu'il s'eſt propoſée; Nous avons vû que la fin que Dieu s'eſt propoſée dans l'ouvrage de la redemption a été de remettre l'homme en état de regarder toûjours la gloire de ſon Createur & de ſon Redempteur comme le but de toutes ſes penſées, de toutes les actions, de tous ſes deſirs, & de toutes ſes affections, & ainſi l'ordre demande qu'il ſoit obligé de renoncer d'abort à tout ce qui peut le détourner de ce but; Il faut donc qu'il renonce à cét amour

mour propre qui eſt la ſource de tous ſes égarémens, parce qu'il lui propoſe un autre but que le veritable, en feſant qu'il ſe met lui méme à la place de Dieu; & c'eſt pour cela que Jeſus Chriſt veut auſſi que le fidelle renonce à ſoi méme.

Voici encore une raiſon qui confirme puiſſamment la précedente, c'eſt que ce méme ordre de ſageſſe & de juſtice que Dieu ne peut jamais violer, demande que celui qui veut rentrer dans ſon alliance desâvoüe, autant qu'il peut par ſa conduite & par ſes actions, le peché qui a été la ſource de nôtre corruption, & qui a éloigné les hommes de la premiére alliance que Dieu avoit contractée avec eux; & c'eſt ce qui ne ſe peut faire d'une maniére plus forte & plus authentique qu'en renonceant à ſoi méme, parce qu'ainſi on montre par une

conduite oppoſée, qu'on deſapprouve entiérement celle qui fit la chute du premier homme. Cela paroit évidemment en conſiderant la nature de ce peché : Car il eſt certain que l'horreur & l'énormité de ce crime conſiſte proprement en ce qu'Adam ceſſa de rapporter toutes ſes actions à la gloire de ſon Createur, comme il y étoit indiſpenſablement obligé, & en ce que ſe laiſſant aveugler par ſon amour propre il voulût chercher ſa propre gloire ; C'eſt à dire qu'il renoncea à l'amour qu'il devoit avoir pour la gloire de Dieu, pour s'attacher à l'amour qu'il ne devoit pas avoir pour ſa propre gloire ; & ainſi, pour ſuivre une conduite directement oppoſée à celle là, il faut neceſſairement renoncer à l'amour injuſte qu'on a naturellement pour ſa propre gloire, & s'attacher uniquement à l'amour que dans

la

la juſtice on doit avoir pour la gloire de Dieu; c'eſt là la troſiéme raiſon pour laquelle Jeſus Chriſt veut que nous renoncions à nous mémes.

Il y en a encore une quatriéme qui n'eſt pas moins importante, & c'eſt en cela que nous devons remarquer le rapport admirable qui ſe trouve entre tous les commandemens de l'alliance de grace, dont celui ci eſt le fondement. Il eſt abſolument impoſſible d'obeir à ces commandemens pendant qu'on eſt encore plein de ſon amour propre, & il n'y en a point auſſi qu'on ne puiſſe tres facilement exécuter, lors qu'en entrant dans cette alliance on a veritablement renoncé à ſoi méme. Jugés en vous mémes, fidelles, ſuivant les principes que nous venons d'établir; Y a til rien de plus facile que d'aimer ſes ennemis, lors qu'on a renoncé à

tout ce qu'il y a d'injuſte dans l'amour propre? n'eſt il pas vrai qu'on peut alors facilement pardonner toutes les injures aux quelles on eſt expoſé? ne peut on pas alors ſans repugnance faire du bien à ceux dont on a receu du mal, prier pour ceux de qui on eſt perſecuté, & faire en un mot tout ce qui dans l'Evangile paroit le plus difficile a ceux qui ſont encore les Idolâtres d'eux mémes? oui ſans doute, Mes Freres, toutes ces choſes ſont faciles lors qu'on eſt dans cét hûreux état de regeneration, parce qu'on ne ſe compte plus ſoi méme pour rien, & qu'on laiſſe à Dieu la vangeance qui lui appartient, & qui dans l'ordre doit dépendre abſolument de ſa volonté.

Auſſi lors qu'on connoit bien l'étendüe de cette Loi fondamentale, on trouve qu'elle embraſſe toutes les raiſons de ce que Jeſus Chriſt nous enſeigne dans l'E-

l'Evangile, je veux dire de tout ce qui regarde la conduite de nos actions, & qui nous montre les veritables motifs qui doivent nous porter à faire ce que nous fesons, soit envers Dieu, soit envers nos prochains. Voyés ce qui est dit au Chapitre 6. de l'Evangile selon St Matthieu, *quand tu pries entre en ton cabinet & prie ton pére en secrét. Ne fais point comme les hipocrites qui aiment à prier sur les coins des rües pour étre vûs des hommes.* Cela dit clairement que pour faire des priéres agreables à Dieu il faut avoir renoncé à soi méme, & que ceux qui dans leurs priéres suivent les conseils de leur amour propre ne peuvent passer que pour des hipocrites. C'est pour cela que Jesus Christ adjoute immediatement aprés un formulaire qui montre évidemment que dans nos priéres nous

Matth. 6. 6.

v. 5.

devons rapporter toutes nos demandes à la gloire de Dieu, & que nous ne devons rien demander pour nous mémes qui ne ſe rapporte à cette fin; *donne nous nôtre pain quotidien*, afin que nous puiſſions ſanctifier ton nom, *pardonne nous nos offenſes*, afin que ton regne vienne, *delivre nous du malin*, afin que nous puiſſions faire ta volonté ſur la terre comme les Anges la font dans le ciel; Toutes ces demandes, comme vous voyés, ſe rapportent ainſi à la gloire de Dieu dans le cœur du fidelle qui a renoncé a ſoi méme. Nous pouvons dire la méme choſe du jûne & des aumônes dont il eſt parlé dans cét endroit; Ceux qui ſe régardent eux mémes dans ces actions ſaintes & charitables deviennent ſacriléges en y meſlant le levain de leur vanité & de leur amour propre. Celui qui n'a pas re-

renoncé à ſoi méme ne jûne que pour faire parade de ſa devotion, il ne fait des aumônes que pour étre regardé des hommes & pour acquerir leur eſtime, & ainſi ſes actions les plus ſaintes ſont des crimes abominables, par ce qu'on peut dire en quelque maniére, que ce ſont des ſacrifices qu'il offre à l'Idole qui regne en ſon cœur, je veux dire à ſa vanité & à ſon amour propre. Il faut donc y renoncer, Mes Freres, il faut abattre cette Idôle, avant méme de pouvoir donner à nos meilleures actions le nom de bonnes œuvres; & c'eſt encore une des raiſons pour les quelles Jeſus Chriſt veut que nous renoncions à nous mémes.

Nous pourrions appliquer cette régle generale à tous les commandemens de la loi & de l'Evangile, mais pour éviter la lon-

longueur de ce detail, nous nous contenterons de faire cette application aux deux commandemens dans lesquels Jesus Christ lui méme a renfermé tous les autres.

Matth. 22. v. 37. *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta pensée;* Il est évident que ce premier & ce grand commandement veut qu'en aimant Dieu, nous lui donnions tout nôtre cœur, toute nôtre ame, & toutes nos pensées, c'est à dire que Dieu ne veut point de partage entre lui & nous, point de desir dans nos cœurs, point de pensée dans nos ames, & rien du tout en nous qui ne se rapporte à l'amour par lequel nous devons le glorifier incessamment; C'est pour cela qu'il est dit que le second commandement est semblable à celui là, c'est à dire qu'il doit se rapporter à celui là; Nous devons

vons ſuivant ce commandement aimer nos prochains comme nous mémes ; Remarqués bien qu'il n'eſt pas dit que nous devions les aimer de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, & de toutes nos penſées ; par ce qu'il n'y a que Dieu que nous devons aimer de cét amour abſolu ; & que, ſi nous le donnions à nos prochains, nous les aimerions plus que nous ne devons nous aimer nous mémes; car nous ne devons, aimer en nous que l'image de Dieu que nous portons, & c'eſt auſſi cette méme image que nous devons aimer également dans nos prochains, afin de rapporter ainſi & l'amour que nous avons pour nous mémes, & l'amour que nous avons pour nos prochains à la gloire de Dieu ; Ce qu'il y a de plus dans nôtre amour propre eſt injuſte & illegitime ; nous ſommes neceſ-

ſai-

ſairement obligés d'y renoncer, pour étre en état de rendre à Dieu ce que nous lui devons, & pour obeïr à la volonté de celui qui nous ordonne dans nôtre texte de renoncer à nous mémes.

Il paroit par tout ce que nous venons de vous dire que la grande raiſon pour laquelle nous ſommes obligés de renoncer à nous mémes vient de ce que ſans cela nous ne ſçaurions donner tout nôtre amour à Dieu, comme nous y ſommes obligés pour étre receus dans l'alliance de grace. Une ſemblable raiſon nous oblige à charger nôtre croix, pour vivre dans cette ſainte alliance, parce que comme Dieu nous y donne inceſſamment des marques de ſon amour, il faut auſſi que nous lui donnions inceſſamment des preuves du nôtre; C'eſt ce que nous ne pouvons faire d'une maniére plus

au-

authentique & plus expreſſe qu'en chargeant nôtre croix & en la portant inceſſamment ſur nous ; je veux dire en nous mettant inceſſamment devant les yeux les afflictions & les ſouffrances auxquelles nous pouvons étre expoſés, en nous y ſoumettant avec joye, en les attendant avec conſtance & en les ſouffrant avec patience lors que nous y ſommes appellés ; par ce que nous faſons voir par là qu'effectivement nous aimons Dieu de tout nôtre cœur, & de toutes nos forces, puis que nous aimons méme ces afflictions & ces ſouffrances, & que nôtre croix nous eſt chére à cauſe qu'elle vient de lui & que nous voulons nous conformer à ſa volonté.

Cela fait voir clairement, Mes Freres, que ceux qui dans la proſperité & dans l'abondance ſe croyent diſpenſés de porter leur

croix

croix & de donner à Dieu cette preuve de leur amour, ſont dans un état bien miſerable, qu'ils ne peuvent pas dire qu'ils vivent dans l'alliance de grace, & qu'au contraire ils ſont du nombre de ces timides & de ces incredules dont la part ſera en l'étang ardent de feu & de ſoûphre, comme nous l'avons déja vû; Il faut neceſſairement ſe faire à ſoi méme une croix & s'accoûtumer à la porter en quelque état qu'on ſe trouve; c'eſt le moyen de n'en étre pas ſurpris & de ne tomber pas dans le malheur qui fit trouver non recevable le Riche dont il eſt parlé dans l'Evangile. Ceux qui agiſſent autrement & qui s'endorment dans la proſperité ſont comme ces Vierges folles qui n'avoient point d'huile dans leurs lampes; Lors que Jeſus Chriſt vient pour mettre leur foi à l'épreuve, leurs lam-

Matth. 25. 3.

lampes s'éteignent & ils ſont trouvés indignes d'entrer au feſtin des nôces de ce divin époux ; C'eſt proprement de ces gens là que Jeſus Chriſt dit qu'il eſt plus facile de faire entrer un Chameau par le trou d'une éguille, qu'il n'eſt facile a un homme riche, c'eſt à dire à un homme qui ſe laiſſe ainſi endormir par ſes richeſſes, d'entrer au Royaume des cieux ; Ce ſont des lâches qui refuſent de s'enrooler ſous les enſeignes du fils de Dieu, & qui n'auront point de part à ſa gloire, par ce qu'ils ne veulent point avoir de part à ſes combats & à ſes ſouffrances ; Ils montrent par là qu'ils ſont encore pleins deux mémes, &, s'ils ne ſe repentent, il eſt tres aſſûré que Dieu les abandonnera à eux mémes & à leur propre miſére, pour avoir ainſi refuſé de ſuivre Jeſus Chriſt, & de paſſer avec lui

v. 8.

Matth. 10. 25.

lui par les chemins qui ménent au bonheur éternel.

En effét, Mes Freres, nous ſommes indiſpenſablement obligés de renoncer à nous mémes & de charger nôtre croix pour ſuivre Jeſus Chriſt, parce que Jeſus Chriſt a le premier renoncé à ſoi méme & qu'il a chargé ſa croix pour nous ſuivre; & certes la ſageſſe infinie de nôtre Dieu ſe découvre ici d' une maniére tout à fait admirable en ce que dans l'ordre qu'il a tenu pour nous racheter, il nous a auſſi montré l'ordre que nous devons tenir pour nous appliquer cette redemption ; & en ce que dans les démarches qu'il a bien voulu faire pour s'aprocher de nous, il nous a clairement marqué la route que nous devons tenir pour nous aprocher de lui. Jeſus Chriſt a renoncé à ſoi méme, à ſa grandeur infinie, à toute ſa majeſté, & en

quel-

quelque maniére à tout l'éclat de ſa gloire, pour deſcendre dans nôtre neant & pour nous ſuivre dans nôtre miſére; nous devons donc renoncer à nous mémes, à nôtre corruption, à nôtre orgueil, & à tout ce qui nous tenoit éloignés de lui, pour nous mettre en état de le ſuivre dans ſa gloire. Jeſus Chriſt s'eſt fait une croix, pour nous y témoigner cette grande charité qui l'a porté à donner ſa vie pour nous; Il eſt donc juſte qu'en reconnoiſſance nous nous faſſions auſſi une croix, pour lui témoigner nôtre amour, & que par là nous nous tenions toûjours prets à donner nos vies & à nous expoſer à toute ſorte de ſouffrances lors que nous y ſommes appellés pour ſa gloire; car puis qu'il eſt nôtre chef il eſt évident que nous ſommes obligés à ſuivre ſes exemples & à l'imiter dans toute ſa cond

conduite ; & ce ſont là fidelles les raiſons pour les quelles il vous dit encore aujourd'hui par nôtre bouche , *Si quelcun veut venir aprés moi qu'il renonce à ſoi-même, qu'il charge ſa croix & qu'il me ſuive.*

Que dira t'on aprés cela, Mes Freres, pour ſoûtenir cette erreur pernitieuſe dont nous avons parlé des le commencement de ce diſcours? Comment ceux qui veulent endormir les conſciences pourront ils accorder les prétextes que leur lâcheté leur fournit avec l'eſprit de l'Evangile? & que pourront ils répondre en jugement à celui qui nous a ſi ſouvent declaré que les afflictions ſont le chemin qui nous conduit à la gloire, & qui ne nous ordonne de renoncer à nous mémes, de charger nôtre croix, & de le ſuivre, que pour nous mettre de bonne heure les armes à la

la main, & pour nous fortifier contre tous les assauts de nos ennemis? Certes leur molesse, leur tiédeur, & leur lâcheté ne peuvent être suivies que d'une confusion éternelle ; Ils n'ont point de part au Royaume qui ne peut être ravi que par violence, & bien loin d'être couronnés de ces couronnes d'immortalité glorieuse que Dieu ne donne qu'à ceux qui ont combattu le bon combat, ils ne doivent s'attendre qu'à la mort & à l'infamie éternelle qu'ils meritent. Dieu est bon, disent ils, mais cette bonté infinie nous dispense t'elle de la reconnoissance que nous devons lui en témoigner incessamment? & ne nous engage t'elle pas au contraire d'autant plus à renoncer à nous mémes pour l'aimer de tout nôtre cœur à cause de sa bonté, & pour répondre ainsi à l'amour dont lui sommes redevables? Dieu ne seroit il bon que pour fournir des

prétextes à nôtre ingratitude? & ne nous auroit il témoigné tant d'amour que pour nous porter à l'indifference? Certes il faut avoir entiérement perdu toutes les lumiéres de la raiſon & de la foi pour donnner lieu à des ſentimens ſi deteſtables, & ceux qui raiſonnent de cette maniére montrent évidemment qu'ils ſont indignes de porter le nom de fidelles, & d'étre mis au nombre des Diſciples de Jeſus Chriſt. Je dis la méme choſe de ceux qui s'imaginent que ce n'eſt pas un grand crime de diſſimuler ſes ſentimens pour éviter la perſécution; Ils font voir par là qu'ils n'ont d'amour que pour eux mémes, & qu'au lieu qu'ils devroient ſe ſacrifier eux mémes pour la gloire de Dieu, ils ſacrifient, par un ſacrilége abominable, ils ſacrifient, dis je, la gloire de Dieu à leur Idole, à leur amour propre. Cela paroit évidemment dans

dans la conduite des Apoſtats, qui au pié des Autels de l'Egliſe Romaine ſont ſemblant d'adorer entre les mains d'un Prétre une Idole abominable que le Demon n'a élevée que pour détruire autant qu'il peut la gloire de Dieu parmi les hommes; Car n'eſt il pas vrai que, s'ils avoient pour Dieu & pour ſa gloire l'amour qu'ils ont pour eux mémes, ils aimeroient mieux perdre mille vies & étre méme reduits dans le neant que de ſe proſterner devant un Baal plus exécrable encore que celui de Jéſabel? N'eſt il pas vrai qu'ils aimeroient mieux mille fois perdre tous leurs biens, tous leurs établiſſemens, & tous les avantages du monde, abandonner leurs corps au feu & aux tourmens les plus cruels, & ſe ſoûmettre à tout ce que la cruauté & la fureur inſpire ordinairement à nos ennemis, que de faire ſemblant d'approuver ce

Digitized by Google

grand nombre d'erreurs damnables, & que de participer en aucune maniére aux abominations par lesquelles les sectateurs & les esclaves de l'Antechrist ravalent la Majesté souveraine de Dieu, & par lesquelles ils lui raviſſent l'honneur de sa sageſſe infinie? Ah sans doute, s'ils avoient pour Dieu l'amour & la reconnoiſſance qu'ils lui doivent, ils connoitroient facilement combien sont horribles les crimes qu'ils commettent en suivant les maximes de leur damnable hypocriſie. Il faut donc neceſſairement renoncer à ces sentimens que l'amour propre nous donne, il faut neceſſairement charger sa croix, & il faut neceſſairement suivre la route que Jesus Christ nous a marquée, & paſſer par le chemin qu'il nous a lui méme frayé, avant de pouvoir obtenir le repos & la felicité qui doit étre la récompenſe de tous nos travaux.

C'eſt

C'eſt auſſi la conſideration de ces importantes verités qui du tems de nos peres a ſoûtenu la conſtance de ce grand nombre de Martirs dont nos Hiſtoires ſont pleines; c'eſt ce qui les a encouragés dans tous leurs combats & c'eſt ce qui leur a fait remporter tant de victoires glorieuſes: Car pourquoi penſés vous que ces illuſtres ſerviteurs de Jeſus Chriſt ont eu tant de mépris pour leur propre vie? pourquoi penſés vous qu'au milieu de tous leurs combats & dans leurs ſouffrances les plus cruelles on leur a toûjours ouï benir le nom de Dieu & lui rendre graces des maux qu'il leur feſoit endurer? C'eſt parce qu'ils avoient entiérement renoncé à eux mémes, c'eſt parce qu'ils s'étoient faits une loi indiſpenſable de ne vivre que pour Dieu, c'eſt parce qu'ils ne comptoient plus pour rien ni leurs biens ni leurs vies lors qu'il s'agiſſoit de

ſa gloire, & c'eſt parceque cette gloire de Dieu étoit le but de toutes leurs actions; Ils le glorifioient par leurs ſouffrances, leurs deſirs s'y trouvoient accomplis, & ils jouiſſoient ainſi d'un bonheur tres parfait dans toutes leurs peines. Pourquoi ces braves ſoldats ont ils regardé avec tant de fermeté les ſupplices les plus épouvantables? Pourquoi les a t'on vûs braver leurs Tirans avec tant de courage? Et pourquoi l'horreur des tortûres des bûchers & des tourmens les plus cruels & les plus effroyables n'a t'elle jamais pû les ébranler en aucune maniére? C'eſt parce qu'ils avoient chargé leur croix, c'eſt parce qu'ils s'étoient préparés & comme exercés de longue-main à toutes ces ſouffrances, & c'eſt parce qu'ils s'étoient mis toûjours ces choſes devant les yeux pours'y accoûtumer & pour n'en étre pas ſurpris. Et pourquoi enfin,

enfin, pourquoi ces genereux Athlethes ſont ils allés au dernier combat d'une maniére ſi intrepide? pourquoi les a t'on vûs monter ſur les échaffauts comme ſur des trônes? & pourquoi ont ils embraſſé toutes les horreurs de la mort avec tant de reſolution? C'eſt parce qu'ils étoient entrés dans l'alliance de grace comme dans un champ de bataille; c'eſt parcequ'ils s'y voyoient environnés d'une nuée de témoins; c'eſt parcequ'ils regardoient à Jeſus le cõſommateur de la foi; c'eſt par ce qu'ils voyoient, qu'ayant mépriſé la honte de la croix, il étoit par ce chemin monté au ciel & qu'il s'y étoit aſſis à la dextre du trône de Dieu; & c'eſt enfin parceque, s'étant propoſé ce divin Redempteur comme leur Chef, ils avoient pris une reſolution inébranlable de le ſuivre dans tous ſes combats, & de monter par le méme chemin à la méme gloire. Voi-

Digitized by Google

Voilà fidelles, voilà les exemples que vous devés ſuivre, voilà la veritable route que vous devés tenir ſi vous voulés avoir part au Royaume de Dieu; Ne penſés donc pas vous excuſer ſur les difficultés qui ſe trouvent dans ce chemin, il n'y en a que pour ceux qui ſont encore chargés du fardeau de leur amour propre, ceux qui s'en ſont entiérement depouillés ne trouvent plus rien qui les arreſte dans la voye de leur ſalut. David renonce aux armes de Saul & avec ſa fronde ſeulement il va combattre Goliath & le ſurmonte ſans aucune peine, ainſi le fidelle des qu'il a renoncé à ſoi méme, des qu'il s'eſt débarraſſé de toutes les entraves où ſon amour propre le tient comme enchaîné, & des qu'il n'a plus que ſa foi pour régle de ſa conduite, il eſt en état de combattre toutes les puiſſances du monde & de triompher de toutes

les

les horreurs de la mort. Mettons nous donc en cét état, Mes tres chers freres, reduiſons nôtre amour propre dans les juſtes bornes que Dieu lui à préſcriptes, rapportons en tous les mouvemens à ſa gloire, donnons lui inceſſamment des marques qui témoignent que nous l'aimons de tout nôtre cœur & de toutes nos forces, chargeons pour cela nôtre croix avec joye, & portons nos afflictions avec patience. C'eſt ainſi que nous marcherons ſur les traces de nôtre divin Capitaine; c'eſt ainſi que nous pourrons ſortir victorieux de tous les combats, où nous nous trouverons engagés c'eſt ainſi que nous ſerons en état de ne rien craindre de la part de nos ennemis, c'eſt ainſi que nous rendrons inutile toute la fureur avec la quelle ils nous perſécutent; c'eſt ainſi que par une conſtance inébranlable nous les couvrirons

de

Digitized by Google

de honte & de confusion, & c'est ainsi qu'il n'yaura jamaisni oppression, ni angoisse, ni persécution, ni famine, ni nudité, ni peril, ni épée qui puisse nous separer de cette grande dilection que Dieu nous a montrée en Jésus Christ nôtre Seigneur Que ceux qui sont déja dans la souffrance aprennent donc à benir Dieu pour les maux qu'ils endurent, & à lui rendre graces de ce qu'il les estime dignes de souffrir pour lui donner gloire; que ceux qui sont encore dans la prosperité & dans l'abondance n'ayent plus aucun attachement criminel pour les biens de la terre, qu'ils aprennent à faire un bon usage de ceux que Dieu leur a donnés, qu'ils ne les regardent plus que comme des moyens d'avancer sa gloire en le benissant & en les distribuanr liberallement à ceux qui en ont besoin, & bien loin de se croire dispensés de porter leur croix, qu'ils ayent tou-

Digitized by Google

jours devant les yeux le portrait de toutes les ſouffrances par les quelles Dieu mettra peut être bien tôt leur foi à l'épreuve, afin d'être toûjours en état de ſouffrir tout pour ſa gloire. Dieu nous y appelle aujourdhui d'une maniére bien puiſſante, ſa main eſt levée pour frapper les coups qui font connoitre ſes veritables enfans, & qui les diſtinguent d'avec ceux qui n'appartiennent point à ſon élection, elle eſt déja appeſantie ſur nos freres enpluſieurs endroits de la terre, & il faudroit étre bien aveuglè pour ne pas connoitre que ce ſont des âvertiſſemens qui doivent nous porter à nous tenir prets pour le jour de la viſitation. Veillons donc, Mes tres chérs freres, veillons, car nous ne ſçavons ni le jour ni l'heure à laquelle nôtre divin Maître viendra, ſoit pour nous éprouver pendant cette vie, ſoit pour nous

ap-

appeller à une vie meilleure; ô que bien heureux ſeront ceux qu'il trouvera diſpoſés à le ſuivre! ô que bien hureux ſeront ceux qui ſe ſeront de longue main apprêtés au combat! ô que bien heureux ſeront ceux qui armés de conſtance & de foi ſe trouveront en état de reſiſter à toute la fureur de leurs ennemis! Oüi pour certain, car aprés leurs combats & aprés leur victoire ils triompheront éternellement dans le ciel, ils y ſeront couronnés des couronnes d'immortalité glorieuſe, & étans inſeparablement unis avec leur divin Chef, ils partageront avec lui la gloire qui l'environne, aprés avoir ainſi partagé ſes ſouffrances. A ce Dieu qui nous a aimés & qui s'eſt donné ſoi méme pour nous, comme à ſon pere & au St. Eſprit, ſoit honneur & gloire force, empire, & magnificence d'Eternité en éternité. Ainſi ſoit il.

HI-

HISTOIRE ABREGÉE
des
MARTIRS FRANCOIS

A

Nos tres chers freres, les fidelles des Eglizes réformées de France, qui souffrent persecution pour la cause de l'Evangile de Christ, & pour la profession de la verité

Mes tres chers FRERES.

COmme on a déja commencé dans le Royaume à donner de l'exercice aux bourreaux sur les confesseurs de la verité, par les amendes honnorables aux quelles on a condamné quelques uns de nos pasteurs, je ne doute pas que nous ne devions nous preparér à de plus grans maux ; l'authorité de nos ennemis va toujours en augmentant, & ils sont toujours animés de ce méme ésprit de fureur qui leur

fit commettre tant de cruautés ſur nos peres ; ainſi il eſt tres aſſûré que des que, pié à pié, ils auront obtenu la liberté de dreſſer des Eſchafauts & des bûchers contre nous, ils ne manqueront pas de remplir le Royaume de nôtre ſang & de nos cendres. Car s'il nous eſt permis de juger de l'avenir par les exemples que nous avons du paſſé, il eſt évident que nous ſommes à la veille des perſecutions les plus cruelles, nous nous flattons lors que nous avons d'autres penſées, tout ce qu'on nous dit, & tout ce que nous nous diſons à nous mémes pour nous perſuader le contraire, n'eſt fondé que ſur des foibles raiſons par les quelles nous cherchons à nous tromper, & par leſquelles il paroit auſſi que nous nous trompons tous les jours.

On veut nous perdre à quelque prix que ce ſoit, & c'eſt un deſſein dont on ne fait plus de miſtére ; nos plus cruels ennemis ne cherchent qu'à nous rendre odieux, ils remuent le ciel & la terre pour exciter contre nous la fureur des peuples, & méme l'averſion de ceux dont nous reverons le pouvoir ; & leurs entre-

priſe

prises malicieuses sont accompagnées d'un succes si funeste, que nous sommes visiblement à deux doigts de nôtre ruine. On mépriſe les Loix les plus Saintes & les plus sacrées lors qu'elles nous favorisent, & on n'écoute pas méme celles de la nature, lors qu'il s'agit de faire donner des declarations contre nous. Aussi voyons nous tous les jours que les péres sont devenus parmi nous les esclaves de leurs enfans, parce qu'il a plû à nos ennemis de se rendre protecteurs des enfans rebelles: il y a déja une infinité d'Edits, & on en surprend tous les jours auxquels nous ne pouvons pas soûmettre nos consciences, & qui nous en ôtent toute la Liberté; il n'y a point de doute qu'on ne nous faſſe paſſer pour des sujéts rebelles, lorsque nous refuserons d'obeïr à ces Loix, comme nous y sommes obligés si nous voulons faire nôtre devoir, & obeir plus tôt à Dieu qu'aux hommes; & toutes les démarches de nos ennemis font voir évidemment qu'ils s'attendent a faire valoir cette pretendüe rebellion, pour trouver moyen de nous faire souffrir les mé-

mes ſupplices auxquels on a autres fois condamné nos peres ſous le méme prétexte.

Il eſt donc tems que nous nous preparions à toutes les épreuves auxquelles Dieu voudra nous mettre, & que, ſans nous flâter de vaines eſperances, nous tâchions à nous accoutûmer de bonne heure à la vüe des ſupplices & des tourmens, pour nous en rendre l'idée familiére; afin que nous ſoyons ainſi mieux en état d'en ſouffrir toute la rigueur & toutes les peines, s'il plait à Dieu de nous y appeller, & de laſcher la bride à nos ennemis, pour nous punir des pechés par leſquels nous avons ſans doute merité ſon courroux; C'eſt pour cela que je vous preſente ici une Hiſtoire Abregée des ſupplices que nos péres ont endurés pour la méme cauſe, & pour les mémes verités que nous deffendons aujourdhui. Comme nous ſommes tous pleinement perſuadés de la verité des faits qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire des Martirs & que chacun ſçait qu'ils ſont tous fondés ſur des actes authentiques tirés des greffes des cours de juſtice, ou les ſentences de

de condamnation ont été rendües, ou ſur d'autres piéces & témoignages qui ne ſont pas d'une moindre authorité, il n'eſt pas neceſſaire que je m'attache ici a prouver ce que j'avance, parce que la briéveté a laquelle je ſuis obligé me diſpenſe de ces ſortes de preuves, & que d'ailleurs ceux qui voudront s'en éclaircir les pourront facilement trouver dans le livre qui contient l'Hiſtoire generale des Martirs de nôtre reformation, d'ou j'ai tiré cét Abregé.

Je ne vous parle preſentement, que des Martirs de nôtre Nation, par ce que, bien que les autres ayent ſouffert pour une méme cauſe, il ſemble que l'éxemple de ceux ci nous régarde de plus prés, quil doit avoir plus de force ſur nous, que nous pouvons regarder plus particulierement leur ſang, comme la ſemence d'ou nous ſommes ſortis, & que nous trouvons en eux des perſonnes nées & élevées ſous le méme air que nous reſpirons qui devoient a peu prés avoir les mémes inclinations que nous, & les mémes foibleſſes du côté de la natûre, comme nous avons les méme ſecours du côté de la grace. Il n'y a guiére

de fidelle de quelque aage, de quelque ſexe & de quelque condition qu'il puiſſe étre, qui n'y trouve des exemples qui le regardent en particulier & ainſi chacun pourra ſe faire application des chôſes quil croira pouvoir s'approcher de plus ptes de l'état ou il ſe trouve, pour former, ou pour ſe confirmer dans une bonne & ferme reſolution d'imiter ceux qui n'ont eu ni moins de foibleſſe qu'eux, ni plus de ſecours qu'ils pourront en avoir en le demandant à celui qui n'abandonne jamais ſes enfans, & qui accomplit toujours ſa force dans leur foibleſſe. Je ſuivrai ici l'ordre des tems comme il ſe trouve dans l'Hiſtoire des Martirs, par ce qu'il eſt le plus commode & le plus facile à ſuivre; & céit pour cela que je commencerai par cette Catherine Saube qui fût brûlée à Montpelier en l'an 1417.

1417. Catherine Saube.

Cette Fille étoit native de Thou en Lorraine, & le livre d'ou cette Hiſtoire a été tirée n'étant qu'une eſpece de Journal abregé de ce qui ſe paſſoit a Montpellier de plus remarquable, ne parle ni de ſon aage, ni de la qualité de ſes parens, ni de

de l'occaſion qui l'avoit faite aller de Thou, à Montpellier, il nous apprend ſeulement, qu'ayant ſouhaité d'entrer au convent des Religieuſes de Lates, & en ayant fait la demande aux conſuls de Mer qui en étoient les patrons, elle y fût conduite Solennellement le quinziéme Novembre 1416; & que le ſecond jour d'Octobre de l'année ſuivante elle fut condamnée, comme heretique, par un Jacobin appellé Raimon Cabaſſo vicaire del'Inquiſiteur, parce qu'elle avoit confeſſé les verites que nous deffendons aujourdhui, ſur la nature de l'Egliſe, ſur l'adoration de l'Euchariſtie, ſur la confeſſion auriculaire, & ſur le purgatoire. 1417.

Apres cette ſentence elle fut miſe entre les mains du prevôt de la ville, qui la conduiſit au lieu du ſupplice ou elle fut brûlée, quoique le peuple touché apparemment de la foibleſſe de ſon ſexe, ſouhaitât qu'on lui fit un traitement plus doux; & l'Evéque de Maguelonne, ayant celebré une meſſe ſolennelle, fit un ſermon par lequel il tacha de faire voir que cette fille avoit été

1417 juſtement condamnés : par ce qu'il y en avoit pluſieurs qui étoient perſuadés du contraire.

C'eſt la ce qui paroit par le Journal dont j'ai déja parlé, qui adjoute, que le Convent, ou cette Catherine Saube avoit paſſé prés d'un an, fût brûlé quelque tems apres, & les religieuſes auſſi ; ſur quoi il y a lieu de croire que cette ſainte fille ayant connu les verités qu'elle confeſſa jusques a la mort, & en ayant vû l'importance pour le ſalut des ames, reſolût d'entrer dans ce convent pour enſeigner ces verités aux religieuſes qui y étoient, comme elle fit, apparemment avec ſuccés, puis qu' elles fûrent brûleés en ſuite ; Elle ſattacha a inſtruire ces filles, parce que ſon ſexe l' empéchoit de ſe mesler parmi les hómmes & de les tirer de leurs erreurs ; Peut étre méme qu' ayant voulu, dans les entretiens du parloir communiquer les ſentimens aux moines ou aux Eccleſiaſtiques qui avoient la direction du convent ou Elle ſ'étoit renfermée, afin de les porter a donner gloire a Dieu, & a enſeigner les verités qu'il lui

lui avoit fait connoitre, elle fût trahie par ces gens, à qui ces sortes de connoissances ne plaisent pas beaucoup, & qui aiment mieux vivre dans la faineantise, & dans leur abondance, que de se donner la peine de chercher la verité, & de s'instruire des choses qui régardent leur salut. Quoi qu'il en soit, c'éſt la un bel exemple, & je suis persuadé que si nous pouvions sçavoir les circonstances de sa mort, nous aurions grand sujét d'admirer sa constance, comme nous pouvons admirer avec raison cette genereuse resolution qui lui fit mettre la main à un si grand ouvrage, non obstant la foibleſſe de son séxe, le malheureux aveuglement de son siécle, & le peu de secours qu'elle pouvoit avoir du côté des hommes. Que ne devons nous pas faire aujourdhui? nous avons plus de connoissance de la verité, plus d'exemples, & beaucoup plus d'avantages que les fidelles n'en avoient dans ce tems malheureux & plein de tenébres. 1417.

Dans ce méme siécle en l'an 1436. Thomas Rhedon, fût brûlé à Rome; C'étoit un Carme natif de Brétagne, Thomas Rhedon. 1436.

1436. homme de bien & fameux predicateur ; les desordres qu'il avoit remarqués en France dans l'Eglize, & apparamment auſſi parmi ceux de ſon ordre, lui firent ſouhaiter de faire le voyage de Rome, croyant que celle qu'on appelloit *Roma la Santa* devoit avoir des habitans & un peuple plus ſaint que celui qu'il quittoit à cauſe de ſa corruption ; mais ayant trouvé le contraire, il eut aſſés de courâge pour prêcher & contre les mœurs du tems, & contre les abus qui ſe commettoient dans l'Eglize Romaine, dont ayant demandé la reformation, il n'en falut pas davantage pour le faire condamner comme hæretique, & pour lui attirer toute la haine & toute la fureur de ceux qui ne peuvent ſouffrir les gens de bien.

1523. Jean le Clerc. Ce n'étoient la que des prœmices, la grande Moiſſon des Martirs étoit reſervée au ſiécle ſuivant ; Jean le Clerc fut un des premiers qui dans ce ſiécle obtint la couronne du Martire ; il la ſouhaittoit ſans doute, puis que n'ayant pû l'obtenir toute entiere à Meaux, d'ou il étoit natif, il l'alla chercher à Mets en Lorraine.

Il

Il étoit cardeur de ſon Métier, & avoit été inſtruit dans la Religion par ces premiers réformateurs qui firent d'abort des progrés ſi conſiderables dans la ville de Meaux; J'avoüe que le zéle extraordinaire qu'il témoigna contre le Pape & contre les images pourroit aujourdhui paſſer pour indiſcrét, mais dans ce tems la ou tout étoit corrompu, il falloit des remédes violens pour retirer les hommes de l'erreur, & pour achever le merveilleux ouvrage de la réformation, qui n'étoit alors que commencé; voici donc quel fût ce zéle qui lui fit ſouhaitter & rechercher le Martire. 1523.

Chacun ſçait qu'il ſe feſoit alors un grand commerce d'indulgences, un jour comme on debitoit ſolennement, ſuivant la courûme, cette marchandize à la grande Eglize, Jean le Clerc écrivit contre cét abus, & alla afficher ſur la porte de la grande Eglize ſon écrit, par lequel il feſoit voir entre autres choſes que le Pape eſt l'Antechriſt; Pour cette action il fût condamné à étre foüetté à trois diverſes reprifes, pendant trois jours conſecutifs, au bout deſquels il fut

Digitized by Google

1523. marqué au front ; cette ſentence fût exécutée, & l'Hiſtoire remarque que ſa mére l'encourageoit pendant qu'on le foüettoit, & que lors qu'elle vit qu'on le marquoit au front, elle s'ecria, *vive Jeſus Chriſt & ſes enſeignes*!

Mais ce n'étoit pas aſſés pour ce genereux Martir, il avoit aſſés de conſtance pour ſupporter de plus grans ſupplices; Il alla quelque tems apres à Mets, & apres y avoir fait quelque ſejour, ayant ſçu qu'on devoit faire une proceſſion ſolennelle & une eſpéce de peléринage en un lieu ou il y avoit quelques images de renom, à une lieüe de la ville, il s'en alla dans cet endroit le jour de devant la feſte, & y ayant paſſé la nuit, prit ſon tems pour rompre toutes les images, eſperant ſans doute de faire voir par la au peuple, que ces Idoles ne meritoient pas d'étre ſervies, ni d'étre adorées par des hommes, puis qu'elles n'avoient pas eu le pouvoir de ſe deffendre á un ſeul homme.

Si les hommes étoient raiſonnables, il ne faudroit que des preuves

ves de cette nature, pour détruire tous les faux miracles qu'on attribüe aux images; mais la ſuperſtition eſt l'ennemie de la raiſon, lors que le clergé & le peuple eurent trouvé les objets de leur fauſſe devotion rompus & mutilés, ils ne ſongérent qu'à punir l'autheur de ce qu'ils regardoient comme un ſacrilége, il fût pris, il confeſſa le fait & en rendit raiſon devant le peuple, on cria *tolle* ſur lui, comme ſur le plus méchant de tous les hommes, ſon procés fût fait, il rendit témoignage à la verité de l'Evangile, & il fût trainé au lieu de ſon dernier ſupplice, ou on lui coupa premiérement la main droite, puis on lui arracha le nez avec des pincettes, les bras lui fûrent auſſi tenaillés & les deux mammelles arrachées; Il ſouffrit tous ces tourmens avec une conſtance admirable, donnant gloire à Dieu, & chantant les verſets du ps. 115. ou il eſt parlé des Idoles qui ne ſont qu'or & argent ouvrage de mains d'hommes &c. afin de confondre par la, ceux qui, pour, des Idoles de cette natûre, détruiſoient 1523.

Digitized by Google

1523. enlui une image vivante de Dieu. Apres ces tourmens il fût brûlé, comme heretique, & finit ſa vie avec la méme conſtance & avec la méme fermeté qu'il avoit eue à ſouffrir les autres tourmens.

Quoi que cet exemple ne doive pas étre tiré à conſequence, il n'en eſt pas moins admirable & prouve parfaitement bien que lorſque Dieu nous appelle à le glorifier devant les hommes, & qu'il nous enflamme extraordinairement du zéle de ſa maiſon, il ne manque jamais de nous donner des forces proportionnées à la grandeur des choſes qu'il nous fait entreprendre.

1524. l'Année ſuivante 1524. Jaques Pavanes fut arrêté à Paris & mis priſonnier; c'étoit un de ceux que Guilhaume Briçonnet Evéque de Meaux avoit appellés à la réformation de ſon diocéze. Pendant ſa priſon, il fut ſollicité à ſe dedire & à faire amende honnorable pour ſauver ſa vie, à l'exemple de quelques autres qui avoient fait la méme choſe; Il le fit & cette foibleſſe fût bien tôt ſuivie des remors qui accompagnent toujours ceux qui trahiſſent

hiſſent leur conſcience ; Il les témoignoit par ſes regrets & par ſes ſoupirs à ceux qui le viſitoient, & enfin ne pouvant plus vivre ſans avoir reparé ſa faute, il reſolut de ſoutenir publiquement ſes premiers ſentimens, & par écrit, & devant les juges, principalement ſur la matiere de la ſainte Céne. Il le fit, il fut pris pour la ſeconde fois, & ayant eu pour lors autant de conſtance & de fermeté qu'il avoit eu auparavant de foibléſſe, il fut brûlé tout vif au milieu de la gréve, donnant beaucoup plus d'édification à ſes freres, qu'il ne leur avoit auparavant cauſé du ſcandale. l'Hermite de Livri le ſuivit bien tot, & fût brûlé devant l'Eglize de notre Dame au ſon de la groſſe cloche, pour émouvoir le peuple de Paris, & pour l'attirer davantage à ce triſte ſpectacle, qui feſoit alors le divertiſſement des ennemis de l'Evangile. 1525. l'Hermite de Livri.

Trois ou quatre ans apres, dans la méme ville de Meaux, dont nous venons de parler, Denis de Rieux fût condamné à étre brûlé tout vif pour la doctrine de l'Evangile, & principalement pour avoir ſoutenu Denis de Rieux. 1528.

que

1528. que le Sacrifice prétendu de la meſſe, divertit les hommes de la foi qu'ils doivent avoir au merite de la mort & paſſion de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt; *l'Eveque de Meaux, quoi qu'il eût été un des premiers qui avoient voulu introduire la reformation dans la ville, & dans ſon diocéze, tâcha de l'ebranler & par ſon exemple & par ſes promeſſes; car il n'avoit pas eu aſſes de fermeté pour pourſuivre le deſſein de reformer ſon Egliſe; mais ce genereux martir fût inébranlable à l'un & à l'autre; Il refuſa la liberté & la penſion qu'il lui offroit, s'il eut voulû renoncer à la verité de l'Evangile, & il reprocha méme à l'Evéque la laſcheté qu'il montroit en lui feſant cette propoſition; Il ſe fortifioit lui méme dans ſa reſolution en ſe metant inceſſament devant les yeux, ce que Jeſus Chriſt dit dans l'Évangile, *qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon pere qui eſt és cieux*; & en effet ces paroles ſont tres propres à affermir la conſtance de ceux qui ſont mis à l'epreuve, & doivent ſans doute jetter la frayeur dans le

*C'etoit le celébre Briſſonnet.

coeur

coeur de ceux qui ſont aſſés lâches pour renoncer à la verité de l'Evangile, par quelque motif que ce puiſſe étre. 1532.

Ayant donc perſeveré conſtamment dans la foi, il fût cõdamné à étre brûlé tout vif, & trainé au ſupplice ſur une Claye; ce qui ne l'empécha pas de parler toujours & d'exhorter le peuple à ſe convertir. On lui avoit attaché par force une croix de bois aux mains, mais il la ſecoüa tant, qu'à la fin il la jetta par terre, parce qu'il ſçavoit bien que ce néſt pas par ces inſtrumens de ſuperſtition que nous ſommes ſauvés, mais par la foi au merite des ſouffrances & de la mort que Jeſus Chriſt a endurée ſur la croix; ce mépris irrita davantage les ſuperſtitieux, qui lui firent des outrages pendant qu'il étoit encore étendu ſur la claye, & qui pour faire durer davantge ſon ſupplice, l'élévérent trois fois en l'air ſur un petit feu; mais cela ne ſervît qu'à rendre ſa conſtance plus admirable, puis qu'il pria toujours & invoqua le nom de Dieu jusques au dernier ſoupir.

Cette méme année Eſtiene Renier, qui Etienne Renier.

1532. qui avoit été Cordelier, fût brûlé vif a Vienne en Dauphiné, & ſouffrit ce dernier ſupplice avec beaucoup de conſtance, pour avoir enſeigné la verité de l'Evangile à Nonnay de vivarets, & préché contre la ſuperſtition que le peuple de cette Ville avoit pour une chaſſe qu'ils appelloient des Saintes vertus, & qu'on croyoit pleine de reliques, grand motif de ſuperſtition; Son ſupplice n'empecha pas que la verité n'y fut toujours enſeignée au grand regrét de l'archevéque de Vienne, qui fit tout ce qu'il put pour l'empeſcher, mais inutilement.

Tous ces ſupplices n'empéchoient pas que la doctrine de l'Evangile ne prit tous les jours des nouvelles forces en pluſieurs endroits du Royaume, & que pluſieurs n'expoſaſſent leur vie pour la ſoutenir.

Jean de Caturce. 1532. Jean de Caturce fut un de ceux qui l'an 1532 la ſeellerent de leur ſang; Il éſtoit natif de Limoux & étoit parvenu par ſon ſçavoir à la charge de Profeſſeur en droit de l'univerſité de Toulouze. Ses connoiſſances n'étoient pas bornées dans le droit ſeulement il en avoit auſſi beaucoup

coup dans les saintes écritures, & comme il avoit l'Esprit present, il étoit tres propre a soutenir la verité, & citoit tres à propos les passages de l'écriture sur les quels elle est fondée. 1532.

Lors qu'il étoit à Limoux il avoit taché de desabuser le peuple dans une exhortation qu'il y fit un jour de tous saints; mais ce qui fût la principale cause de son procés est tout à fait remarquable. Il se trouva la veille des Rois à souper avec quelques uns de ses amis; & comme il sçavoit bien que les réjouissances ordinaires de cette feste sont toutes profanes & payennes, il proposa à la compagnie de changer ces profanations payennes en un banquét veritablement Chretien, ou, au lieu de crier *le Roi boit* suivant la coutume, on devoit dire *Christ regne en nos coeurs*; il voulut aussi qu'apres le souper chacun proposat par ordre quelque chose de l'Ecriture, & cela luy fournit l'occasion de parler de la verité.

Il n'en falloit pas tant en ce tems la pour étre pleinement convaincu d'Heresie; étre homme de bien, hair

1528. haïr les débauces & les profanations que l' Eglize Romaine authorize, & parler de la ſainte écriture, étoient les indices manifeſtes aux quels on ne manquoit jamais de connoitre ceux qu'on appelloit pour lors Lutheriens; Caturce fût donc pris au mois de Janvier de la d^e^ année 1532. ſur ces indices, il rendit raiſon de ſa foi, offrit aux juges de prouver par l' écritûre ce qu'il avoit avancé, & confondit ceux qui voulûrent diſputer contre lui.

Comme on vit qu'il n' y avoit rien à gagner avec lui de ce côté la, on lui offrit de le delivrer, s'il vouloit ſeulement ſe dedire de trois points, dans une léçon publique, ſans aucune forme d'amende honnorable; Il chancela d'abort, mais ayant fait reflexion ſur l'importance de cette retractation, Dieu le fortifia ſi bien qu'il ne voulût jamais y conſentir, quelque promeſſe ou quelque menace qu'on pût lui faire; ainſi il fût declaré hérétique & comme tel condamné à étre brûlé tout vif, apres avoir été degradé de ſes ordres & de ſes charges; Dieu lui donna la conſtance & la fermeté ordinaire de ſes mar-

Digitized by Google

martirs, il confondit & fit demeurer muét un Jacobin qui vouloit montrer au peuple qu'il étoit heretique, il loüa & glorifia Dieu jusques au dernier soupir de sa vie, il exhorta le peuple à s'instruire & a rechercher la connoissance de la verité, il édifia beaucoup tous ceux qui fûrent témoins de sa mort & de son Martire, & il fit un grand fruit, principalement parmi les Ecoliers, qui pour lors étudioient en l'université de Toulouze. 1532.

Quelques années apres un Cordelier nommé Marcii, seélla heureusement de son sang la doctrine de la verité au méme lieu, pour l'avoir préchée à Castres, & en Roüergue avec beaucoup de fruit & d'édification. Marcii.

L'année suivante 1533. Alexandre Canus natif d'Evreux en Normandie fût aussi appellé au martire & à donner gloire à Dieu dans la Capitale du Royaume; Il avoit quitté l'ordre des Jacobins pour se retirer dans les endroits ou on préchoit pûrement l'Evangile; Il y fût quelque tems & s'étant pleinement instruit de la veri- 1533. Alexandre Canus.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

1533. verité, en frequentant quelques uns des premiers réformateurs, il reſolut de s'en retourner en France, & d'annoncer la parole de Dieu par tout ou il pourroit la faire recevoir, ſans rien craindre pour ſa vie. Il exécuta ſon deſſein en paſſant par le Maſconnois, & étant arrivé à Lion, il fit quelques exhortations aux fidelles qui y étoient, précha le jour de Pâques & le lendemain avec beaucoup d'ædification, & fût enfin arrêté par les Officiers de la juſtice qui fûrent avertis de ces aſſemblées; ſon procés fût bien tôt fait à Lion, il y fut condamné à la mort, mais parce qu'il appella de cette ſentence il fut mené a Paris.

Lors qu'il y fut arrivé il fut pluſieurs fois mis à la queſtion, & ſi cruellement traité qu'on lui rompit une jambe, pour l'obliger par la à accuſer les autres fidelles; Il ſouffrit tous ces tourmens avec conſtance en demandant à Dieu ſa miſericorde & une pitié qu'il ne pouvoit pas trouver parmi les hommes. Il fût enſuite jugé, & ſon arrêt de condamnation lui fut prononcé en pleine audience; mais cela ne ſervit qu'a

qu'a augmenter ſa conſtance. On le dégrada & il demeura ſans rien dire pendant toute la ceremonie de ſa dégradation; de peur qu'on ne lui coupât la Langue, comme on l'en avoit menacé, & qu'on ne l'empéchat ainſi de loüer Dieu en allant au ſupplice, & de confeſſer ſa verité, comme il l'avoit reſolu.

Lors que la ceremonie de ſa degradation fût achevée, on lui mit une robe de fol, ce traitemént lui fût tres agrable, parce qu'il étoit conforme a celui qu' Herode fit a Jeſus Chriſt, & étant en ſuite mené dans cét équipage ſur un tombereau, a la place Maubert, ou il devoit étre executé, il exhortoit le peuple qui le ſuivoit, & ſemoit par tout la parole de l' Evangile, quoi que les Jacobins qui l'accompagnoient fiſſent tout ce qu'ils pouvoient pour l'en empécher. Lors qu'il fût arrivé au lieu du ſupplice il demanda permiſſion de parler au peuple, & l'ayant obtenüe, il fit un excellent diſcours, auquel il rendit raiſon de ſa foi avec beaucoup de force & d' Eloquence, & il le finit par une priére accompagnée d' une grande ferveur. demandant auſſi

1533. auſſi au peuple qu'il priât Dieu de lui donner la conſtance de mourir pour ſon ſaint nom comme Chriſt étoit mort pour lui. Apres cela il fût jetté dans le feu, & on l'entendit crier du milieu des flammes *mon Redempteur aye pitié de moi*! C'eſt ainſi que cét iluſtre martir rendit ſon ame à Dieu, apres lui avoir donné gloire au milieu des tourmens les plus cruels.

Jean Pointet. Cette méme année Jean Pointét obtint auſſi la couronne du martire; Il étoit Me. Chirurgien de profeſſion, & il fût reconnu à la marque ordinaire à la quelle on connoiſſoit alors tous les fidelles; c'eſt qu'il étoit ennemi du vice; cela paruût à certains moines & prétres qu'il avoit traittes d'une maladie honteuſe, parceque pendant qu'ils avoient eté entre ſes mains, il leur avoit ſouvent repreſenté qu'ils auroient mieux fait de ſe marier, que de demeurer dans un cœlibat qui les engageoit à la débauche, & qui leur attiroit cette maldie. Il n'y avoit qu'un Lutherien capable de tenir de tels diſcours; ils l'accuſerent d'hæreſie, il fût pris & condamné à la

à la mort, qu'il ſouffrit avec un cou- 1534.
rage admirable. Le premier arreſt de ſa condamnation portoit qu'il ſeroit étranglé & puis brûlé, mais on adjouta à ſon arreſt qu'il auroit la langue coupée parce qu'il refuſa, de ſe mettre à genoux devant une image, qui étoit dans la chappelle de la conciergerie, qu'il dit à un Confeſſeur qu'on lui avoit donné, & qui vouloit l'y obliger, qu'il étoit un ſeducteur qui vouloit le porter à l'Idolatrie, & à trois de ſes juges qu'ils étoient des gens ſanguinaires & meurtriers qui condamnoient tous lés jours injuſtement les enfans de Dieu, cela fût executé, & pourtant n'empécha pas qu'il ne donnât gloire à Dieu par ſignes, & qu'il ne perſeverât toûjours dans la confeſſion de la verité; cétte conſtance anima ſes ennemis d'une rage nouvelle; Ils changerent entiérement le premier arreſt, & le firent brûler tout vif le plus cruellement qu'ils pûrent; Ainſi finit ce courageux martir qui merite ſans doute des loüanges éternelles.

L'année ſuivante eſt fameuſe par les placars qui fûrent affichés dans tou-

1534. tes les places publiques & dans toutes les rües de Paris. C'étoit une eſpéce de manifeſte contre les erreurs de l'Eglize Romaine, qu'on auroit bien pû ſe paſſér de rendre ſi pûblic, mais le zelé quelques fois nous porte trop loin; cela ne fit qu'aigrir les eſprits & il en coûta la vie à pluſieurs fidelles.

Barthelemi Milon. Barthelemi Milon, natif de Paris & fils d'un cordonnier de cette ville, fût un des premiers ſur qui tomba la rage de Jean Morin, Lieutenant criminel, fameux perſecuteur des fidelles, & qu'on peut avec raiſon appeller le Marillac de ce tems-la; Il étoit paralitique de tous ſes membres horsmis des bras & de la langue; les débauches de ſa jeuneſſe l'avoient reduit en cét état, & il n'en ſeroit pas devenu meilleur pour cela, ſi Dieu ne l'eut appellé à ſa connoiſſance par le moyen d'un homme fidelle dont il ſe mocquoit; car il avoit accoutumé de ſe mocquer ainſi, nonobſtant le miſerable état ou il ſe trouvoit reduit, de tous ceux qui paſſoient devant la boutique de ſon pere. Ce fidelle s'àpprocha donc de lui, lui repreſenta, en peu de mots, qu'il

qu'il ne devoit pas ainſi ſe mocquer des paſſans, & que Dieu n'avoit affligé ſon corps que pour redreſſer ſon ame; Milon fût ſurpris de ce diſcours, mais il ne laiſſa pas pourtant de le goûter; Le fidelle lui mit un nouveau teſtamment entre les mains & l'exhorta à le lire; cette ſainte lecture produiſit bien tôt ſon effét, & on vit en lui un changement ſi ſoudain que tous ceux qui l'avoient connu au paravant en étoient ſurpris. 1534.

Il y avoit pres de ſix ans que ſa maladie le retenoit au lit, & cependant il ne laiſſoit pas de gagner dequoi s'entretenir & dequoi faire des aumônes, à montrer à écrire, à graver avec l'eau forte les couteaux & les épées, & à travailler pour les orfevres; Il inſtruiſoit la maiſon de ſon pere & annonceoit la verité de l'Evangile à tous ceux qui le venoient voir, lorsque Morin entra dans ſa chambre, pilla, ſuivant ſa coutûme tout ce qu'il y trouva de meilleur, & le fit emporter par ſes ſergeans à la priſon ordinaire. Il ne fût plus alors ſoigné comme auparavant, mais il ne laiſſa pas de ſouffrir tous ſes maux

avec une reſignation admirable, il étoit méme d'une grande conſolation aux autres priſonniers, qu'il encourageoit & par ſon exemple & par ſes diſcours, & enfin ayant été condamné à étre brulé à petit feu, il ſouffrit ce ſupplice cruel à la Gréve le 29 Janvier 1535. avec une conſtance ſi admirable que ſes ennemis méme en étoient étonnés; C'eſt ainſi que Dieu accomplît ſa force dans la foibleſſe de cét illuſtre Martir, qui fût un des premiers qui porta, quoy qu'évidemment innocent, la peine des placars.

1535.

Nicolas Varleton.

Nicolas Varleton, receveur de Nantes en Bretagne, n'ayant encore que les premieres teintûres de la connoiſſance de l'Evangile, ne laiſſa pas de ſouffrir conſtamment le Martire à la Croix du tirotier ou il fût brûlé.

Jean du Bourg.

Jean du Bourg, Marchant de drap, ſouffrit la méme peine au milieu des Halles & malgré les remontrances de ſes parens, il préfera la couronne du martire à tous les biens temporels qu'il avoit déja acquis & à toutes les richeſſes qu'il poſſedoit.

Henri Poille.

Henri Poille fût auſſi du nombre de

de ceux qui mourûrent & qui signalérent leur constance dans cette horrible persécution ; c'étoit un pauvre masson, qui étoit parvenu à la connoissance de l'Evangile dans le tems que l'Evéque de Meaux dont nous avons déja parlé avoit voulu réformer son diocéze ; Son supplice eût ceci de particulier, qu'il eût la langue percée & attachée avec un fer à la joüe, pour l'émpécher de parler au peuple, lors qu'on l'y conduisoit ; il persevera pourtant jusques à la fin dans la confession de la verité, avec un courage & une resolution admirable. 1535.

En méme tems Etienne de la Force fût aussi brûlé au Cimetiére St. Jean ; c'étoit un Marchant de Paris qui avoit gagné beaucoup de bien, & qui en fesoit aussi un tres bon usage ; Car outre qu'il donnoit beaucoup pour la subsistance des pauvres, il tâchoit aussi autant qu'il pouvoit d'avancer la connoissance de l'Evangile, & c'est pour cela qu'il avoit fait imprimer plusieurs volumes de la Ste. Bible à ses dépens, qu'il donnoit liberalement à ceux qui en avoient besoin, afin que par ce moyen

Etienne de la Force. Calvin fait son éloge au ch. 4 du liv. qu'il a fait contre les Libertins.

1535. les pauvres & les ignorans pûſſent plus facilement étre inſtruits de la verité. Une Maitreſſe d'écôle nommée la Catelle fût auſſi pour lors, & pour la méme raiſon brûlée vive au bout de la rüe de la Huchette.

La Catelle. Il faut remarquer que les ſix derniers martirs dont je viens de parler fûrent brûlés en un méme jour, aux divers endroits de Paris que j'ai déja marqués, par un ordre exprés du Roy, qui pour faire voir qu'il regardoit ces executions cruelles comme des ſacrifices par leſquels il prétendoit appaiſer la colére de Dieu, ordonna une proceſſion generale ou il ſe trouva lui méme avec ſes trois fils & ſa nobleſſe, tous a pié, téte nûe & chacun avec un cierge blanc à la main; La ſolennité s'en fit le propre jour de ces executions, & le peuple témoigna par ſes huées, redoublées toutes les fois qu'on paſſoit par les endroits ou on immoloit ces innocentes victimes, l'averſion qu'il avoit pour les veritables fidelles. Le Roy étoit un de ceux qui portoient cette averſion plus loin, car il dit ce méme jour en preſence de toute ſa cour & du Parlement,

lement, avec une colére extréme, en parlant des Martirs & de leur doctrine, que s'il sçavoit qu'un de ses membres fût infecté de cette doctrine, il l'arracheroit lui méme. C'eſt ainſi que Paris étoit alors le theatre abominable ou ſe commencoient les ſanglantes tragedies qu'on y renouvella ſi ſouvent pendant tout le cours de ce ſiécle malheureux. 1528.

Paris n'étoit pourtant pas le ſeul endroit ou les fidelles de france étoient pour lors perſecutés; Il n'y eut pas jusqu'au petit village des Eſſars en Poitou, ou on ne dreſsât des bûchers contre eux, Marie Becaudelle y fut brûlée cette méme année en vertu d'une ſentence de la juſtice de Fontenai, confirmée par un arreſt du Parlement de Paris. Elle étoit native du dit lieu des Eſſars, & avoit connu la verité ches un maitre qu'elle avoit ſervi à la Rochelle; Eſtant de retour à ſon village, elle reprit hardiment un Cordelier de ce qu'il ne préchoit pas purement la parole de Dieu, & le menacea de ſon jugement, s'il continuoit à faire outrage à l'Evangile de Jeſus Chriſt; Le Moine en fut irri- Marie Becaudelle.

1535. irrité, elle fût arrétée, miſe en priſon & executée dans la ſuite comme je l'ai déja dit; Cét exemple fait voir qu'il n'y a ni ſexe ni condition qui diſpenſe de donner gloire à Dieu, & d'en rechercher les occaſions, lors qu'il nous a fait la grace de reveler ſon fils en nous par la connoiſſance de ſa parole.

Pierre Gaudet. L'année ſuivante Pierre Gaudét augmenta le nombre des veritables Martirs, dans un lieu qui n'eſt guiére plus connu que le precedent; ce fût au Chateau de Penai, ou il fût attiré par une inſigne trahiſon que lui fit un de ſes plus proches parens. Il étoit Chevalier de Malthe, natif de environs de Paris, & ayant été éclairé des lumiéres de l'Evangile, il avoit quitté ſon ordre & s'étoit retiré avec ſa femme à Genéve pour y pouvoir vivre en ſûreté & pour y faire profeſſion de la verité. Un de ſes Oncles qui étoit commandeur de Compeziéres lui dreſſa lui méme une embuſcade hors la ville, & l'y ayant attiré par de belles promeſſes & par une feinte demonſtration d'amitié, le fit enlever & amener audit chateau de Penai,

nai, ou, apres avoir été tourmenté en plusieurs maniéres pendant cinq jours, il fût en fin, sans aucune forme de justice, brûlé tout vif à petit feu avec toute la cruauté dont les ennemis de Dieu sont capables; Il invoqua toujours le nom de Dieu dans ses tourmens les plus cruels, & Dieu lui donna la force & le courage necessaire pour soutenir ce terrible combat, & pour en sortir victorieux & couronné d' une couronne incorruptible. La trahizon du commandeur deCompeziéres fait voir combien peu nous devons nous fier à ceux qui font gloire de nous tromper & de nous trahir, & combien sont damnables les principes d'une Religion qui font perdre les sentimens de la nature, de la raison & de l' humanité ; il n'y a ni sang, ni honneur qui ne céde à la fureur que cette maudite Religion inspire. 1435.

Environ le méme tems on brûla aussi tout vif à Mascon un pauvre laboureur du pais de Bresse, nommé Jean Cornon; Quoi qu'il n'eût point de lecture, il avoit pourtant asses de connoissance de la parole de Dieu pour confondre tous ses ju- Jean Cornon.

1535. ges, qui le firent trainer ſur un claye au lieu du ſupplice ; Il régardoit la couronne du martire comme un ſi grand bien, que de peur de la perdre, & pour l'obtenir plûtôt il ne voulut pas appeller de cette ſentence, comme il l'auroit pû faire, au Parlement de Paris ; ſa conſtance & ſon heureuſe fin répondirent à ſa foi & à ſes eſperances.

1536. Martin Gonin. Le feu étoit le ſupplice ordinaire des fidelles, mais en voici un qui l'année ſuivante fût diſtingué des autres & condamné, à être jetté dans la riviere, par le Parlement de Grenoble ; Ce fût Martin Gonin Miniſtre de la vallée d'Angrogne, qui revenant de Geneve & paſſant par cette ville fût dabort arrété comme eſpion, & enſuite reconnu pour fidelle, aux lettres qu'il portoit & qui regardoient l'édification de ſon Eglize. Il confondit tous les Moines & generalement tous ceux qui entreprirent de diſputer contre lui, parla hardiment contre toutes les erreurs de l'Egliſe Romaine, & ſes raiſons

pa-

parûrent si fortes à l'inquisiteur, qu'il fût d'avis qu'on le jettat de nuit dans la riviere, de peur que si on l'eut executé de jour, il n'eut ouvert les yeux à ceux dont il auroit pû être entendu; On alla donc le prendre dans la prison à neuf heures du soir, au grand regrét des prisonniers dont il en avoit déja converti plusieurs; Mais cette précaution n'empécha pas qu'il n'eut encore plusieurs témoins de sa mort & de sa constance aux quels il annoncea en allant au supplice la verité de l'Evangile, pour le quel il alloit mourir, il fût étranglé en suite & jetté dans la riviére; Plusieurs de ceux qui l'avoient suivi reconnûrent que c'estoit veritablement un homme de Dieu, ils pleurerent sa mort, & la semence de l'Evangile qu'il avoit annoncé ne tomba pas toute dans des lieux infertiles. 1536.

Quelque tems apres, dans la méme province de Dauphiné, Etienne Brun laboureur du village de Reortier, fût pris & mené dans les pri- 1538. Etiennee Brun.

1539. ſons de l'Evéque d'Ambrun ; Comme il ſçavoit lire & écrire il s'etoit inſtruit de la verité par la lecture du Nouveau Teſtament, & avoit par ce moyen ſi bien profité en la connoiſſance des choſes qui regardent nôtre ſalut, qu'il étoit capable d'inſtruire les autres. Cependant il eut pour lors la foibleſſe de ſe laiſſer ſurprendre, par un formulaire d'abjuration en Latin qu'il ſigna quoi qu'il ne l'entendit pas aſſés pour éviter la ſurpriſe ; Il fût enſuite mis en liberté, mais ayant reconnu ſa faute il en eût un ſi grand déplaiſir que bien ſouvent il s'en plaignoit devant ſes Domeſtiques & devant ſes parens, & ſa repentance fût ſi ſincére qu'il fit des lors une ferme reſolution de mourir pour la gloire de Jeſus Chriſt s'il y étoit appellé une ſeconde fois.

1540. Ayant donc été repris deux ans apres l'an 1540. il n'y eut aucune conſideration de parens, de femmes, ni d'enfans, qui pût en aucune maniére ébranler ſa conſtance ; Il répondit à ceux qui vou-

voulûrent lui repreſenter la miſére ou il laiſſoit ſes enfans, que pourvû que la parole de Dieu, qui eſt la nourritûre de l'ame, ne leur manquât pas, ils pourroient facilement ſouffrir la privation du pain du corps; Il dit à ſes juges qu'ils le conduiſoient à la vie éternelle, en penſant le condamner à la mort; & en allant au ſupplice il exhortoit le peuple avec une conſtance & un courage tout à fait dignes d'admiration. 1540.

Les circonſtances de ſa mort ſont tres remarquables; des qu'il eût été attaché au pôteau & que le feu eût été mis au bois qu'il y avoit au tour, le vent eloigna ſi fort la flamme de lui, qu'il demeura pres d'une heure debout attaché à ce pôteau ſans quelle le touchât vivement; en ſorte qu'on fût obligé de mettre des nouveaux fagots & de jetter de l'huile dans le feu pour l'allumer de plus en plus; Mais le bourreau voyant que cela ne ſervoit de rien, lui donna, ſur la téte un coup d'un long crochet qui

1540. qui lui ſervoit à attizer le feu ; le Martir qui étoit encore vivant, lui demanda pourquoi il l'aſſommoit, puis qu'il étoit condamné à mourir par le feu ; Mais le Bourreau lui pouſſa un coup du méme crochét dans le ventre, qui l'abbattit ; Il couvrit de nouveau ſon corps de feu & de bois, & l'ayant reduit en cendres, il les jetta au vent comme portoit ſa ſentence. Ce fût là la fin glorieuſe de cét illuſtre témoin de Jeſus Chriſt, qui repara d'une maniére tout à fait glorieuſe, une faute qu'il n'avoit faite que par ſurpriſe ; Exemple remarquable pour ceux qui preſentement commettent de plus grandes fautes, & ont auſſi de plus grans, & de plus juſtes reproches à ſe faire.

Il y eût beaucoup d'autres Martirs en pluſieurs endroits du Royaume cette méme année ; Denis Brion, barbier de Sancerre, fût brûlé vif aux grans jours d'Angers ; Hierome Vindocin qui avoit été auparavant Jacobin, ſouffrit le méme ſupplice à Argen-

Denis Brion.

Hierome Vindocin

gen, dans un pré hors la ville qu' on nomme le Gravier. André Berthelin le souffrit aussi à Nonnai de Vivarets, seulement pour n' avoir pas voulu se metre à genoux devant une image qui étoit sur le grand chemin, en allant à la foire de Lion. 1540. André Berthelin.

Claude le Peintre fût aussi brûlé vif à Paris cette année la; C' étoit un jeune compagnon orfévre, natif du faux bourg *St.* Marceau, & qui apres avoir passé trois ans à Genéve, étant de retour à Paris, voulût faire part à ses amis des connoisances salutaires qu' il y avoit acquises, c'est par la qu'il fût découvert; Morin le fit prendre prisonnier, il confessa la verité, rendit raison de sa foi, & de la pureté de la doctrine qu'il avoit annoncée, & fût condamné par sentence du Châtelet à étre brûlé tout vif; Il en appella au Parlement, qui bien loin d' adoucir sa sentence y adjouta qu'il auroit la langue coupée; Celui qui à écrit l'Histoire generale Claude le Peintre.

1540. rale des Martirs, fût lui méme témoin de la conſtance de ce jeune homme, il loüe ſa patience à ſouffrir les injures qu'on lui feſoit de tous côtes lors qu'il étoit mené au ſupplice, & il admire la gayeté qu'il feſoit paroitre en allant à la mort, & la joye Chrétienne avec laquelle il endura le dernier ſupplice; C'eſt ainſi que les Apôtres & les premiers Chrétiens ſe glorifioient de leurs ſouffrances, & qu'ils goûtoient une parfaite joye lors qu'ils étoient eſtimés dignes de ſouffrir pour le nom de Ieſus Chriſt.

1541. Aimond de la voye. L'an 1541. Le Parlement de Bordeaux fit un décrét de priſe de corps contre Aimond de la Voye Miniſtre de Ste. Foi, à la ſollicitation du Curé & de quelques prétres de cette ville, qui fûrent ſes accuſateurs: Il ne voulût jamais abandonner le ſoin de ſon troupeau, quoi qu'il eût été âverti trois jours à l'âvance, & du decrét, & du danger qu'il y avoit d'en attendre l'execution; & lorsque ſes amis le priérent de mettre ſa vie en ſûreté, il leur répondit qu'il aimeroit mieux n'être jamais né, que d'être capa-

ble

ble d'une l'aſcheté comme celle la, 1541.
qu'un bon Paſteur doit tenir bon lors qu'il voit le danger, de peur que ſes brebis ne ſ'égarent, & que puiſque Dieu lui avoit fait la grace d'avoir purément préché, ſon Evangile, il vouloit continuer juſques à la fin, & donner méme ſa vie pour confirmer la verité de la doctrine qu'il avoit enſeignée, de peur que s'il en uſoit autrement on ne crût qu'il avoit préché des fables, & des menſonges contre ſa conſcience.

Cette ferme reſolution fit que ſes amis ne le ſollicitérent, plus à la fuite, & ce fidelle Paſteur, en attendant l'execution du decret qui avoit été donné contre lui, fit trois ſermons admirables, dans leſquels il reduiſit toute la doctrine qu'il avoit enſeignée, pour laquelle il proteſta qu'il étoit prét de donner ſa vie. Lorsque l'Huiſſier qui avoit ordre de l'arréter fût arrivé, il y en eût quelques uns qui vouloient ſ'oppoſer à l'execution de cét ordre, diſans que c'étoit un homme de bien qui les avoit retirés de leurs débauches, & des méchancetés qu'ils

1541. qu'ils avoient auparavant accoûtumé de commettre ; mais il les exhorta lui méme à ſe retirer, & à ne mettre point d' obſtacle à ſon martire, puis que Dieu l' appelloit à ſouffrir pour ſon Nom, ainſi il fût pris & mené à Bordeaux.

Sa priſon fût longue, & il y ſouffrit beaucoup pendant huit ou neuf mois qu'elle dura ; mais ce n' étoit que des épreuves par les quelles Dieu vouloit faire connoitre & ſa foi & ſa patience ; Sa reſignation à la volonté de Dieu étoit merveilleuſe, & il attendoit le dernier ſupplice avec une fermeté qui n' a guiére eu de ſemblable. Il n' eſt pas neceſſaire de parler ici de toutes les formalités, & de toute la ſuite de ſon procés ; il ſuffit de ſçavoir qu'il fût dabort mis à la queſtion, & qu'on voulût l' obliger à accuſer ceux qu' on appelloit ſes complices ; Sur quoi la brutalité du premier Preſident a quelque choſe de fort ſingulier, & fait bien voir de quel eſprit ces Juges étoient menés ; Il prit lui méme cét illuſtre Martir par la.

Digitized by Google

la barbe, en lui disant *di méchant, di qui sont tes complices.* Cette action fait voir combien la passion fesoit sortir ces gens de leur caractére, & il y a grande apparence qu'en un besoin ils auroient fait aussi bien l'office de Bourreau sur les fidelles, comme celui de Iuges. L'indignité de cette action ne causa pourtant point d'emportement à nôtre Martir, il répondit de sang froid qu'il n'avoit de complices que ceux qui fesoient la volonté de Dieu, de quelque rang & de quelque condition qu'ils fussent. Il endura toutes les douleurs de la question avec une constance admirable, quoi qu'elles fussent si violentes qu'il en évanouit, & quoi que d'ailleurs il fût d'une complexion entrémement foible; Il prioit pour ses ennemis & pour ceux qui le persecutoient, & montroit par toutes ses actions & par toute sa conduite qu'il avoit été veritablement instruit en l'écôle de Jesus Christ & de ses Apôtres. 1541.

Apres avoir souffert la question extraordinaire le Mecredi, il fût re-

1541. remis en priſon dans la tour des Barons juſques au ſamedi ſuivant que, ſur les huit heures du matin, on lui prononcea ſon arrét qui portoit qu'il ſeroit brûlé tout vif. Lors qu'il en eût oüi la lectûre, il ſe mit à loüer Dieu de ce qu'il lui fefoit annoncer l' heure de ſa delivrance, en lui feſant annoncer l' heure de ſa mort. On lui envoya pluſieurs Moines pour le confeſſer, mais il les refuſa tous, diſant qu'il ſçauroit bien confeſſer ſes pechés à Dieu; Il demanda le Curé de St. Chriſtofle mais on défendit à ce Curé de ſ' approcher de lui; Cela fit qu'il reſolut de prendre un Carme, qu'il jugea capable de goûter la verité, come pour ſe confeſſer à lui, mais en effét pour l'inſtruire, comme il fit; Car ayant fait retirer les autres Moines, il demeura ſeul avec celui la, ſuivant les priviléges de la confeſſion, & apres l'avoir long tems entretenu, il le convertit enfin à la connoiſance de l' Evangile. Cela ſe paſſa le matin avant diſner; l' apres midi un Preſident & quelques Conſeillers du

du Parlement vinrent dans la prison, ils l'interrogerent sur plusieurs points de doctrine principalement sur le Purgatoire, & il leur rendit raison de sa foi avec beaucoup de pureté, & sur ce qu'un de ces Conseillers lui dit qu'il seroit damné, il lui repliqua qu'il n' y avoit ni épée, ni faim, ni nudité &c. qui pût le separer de l' amour de Dieu. 1541.

Il fût en suite mené au supplice & en sortant de la prison il commencea à chanter le ps. 114. *Quand Israel sortit hors d' Egypte*; Il exhorta les prisonniers à mettre leur esperance en Jesus Christ, & à supporter leurs maux avec patience, apres cela il monta sur la charrete qui devoit le porter jusqu'au lieu du supplice, & chanta pendant tout le chemin les loüanges de Dieu; Lors qu'il y fût arrivé on voulût l' obliger à demander pardon à Dieu, à la vierge Marie, & à la Justice; il demanda pardon à Dieu pour ses pechés, mais il dit qu'il n'avoit en rien offensé ni la vierge Marie, ni laju-

1541. la juſtice des hommes, & qu'ainſi il n'étoit pas neceſſaire qu'il leur demandât pardon ; Il vouloit enſuite parler des cauſes de ſa condamnation, & inſtruire le peuple, mais on ne voulut pas le lui permettre ; tout ce qu'il pût obtenir fût de parler quelque tems à l'oreille du Carme qu'il avoit converti ; Apres cela il exhorta ſuccinctement ceux à qui il pût ſe faire entendre à s'inſtruire en l'Evangile & à chercher la connoiſſance de la parole de Dieu, & il fût enfin couronné de la couronne qu'il avoit ſi ardemment deſirée & ſouffrir le dernier ſupplice avec une conſtance qui répondit parfaitement bien à ſa premiere reſolution.

Le Parlement de Roüen n'etoit pas moins cruel ni moins affammé du ſang des fidelles que les autres Parlemens du Royaume ; L'année ſuivante 1542. il condamna à la fois quatre confeſſeurs de Jeſus Chriſt & de ſon Evangile ; Il y en avoit un qui s'appelloit Conſtantin, qui dit à ſes compagnons comme on les menoit au ſupplice ce que St. Paul dit 1 Cor. 4. 13. *Nous ſommes preſente-*

1542. Conſtantin & trois autres.

ſentement la ballieure du Monde, & des excremens puants aux hommes de ce ſiécle, mais nous avons pourtant un grand ſujét de joye, ſçachans que nôtre mort ſera de tres bonne odeur & tres agreable à Dieu; Il les conſoloit ainſi en allant au lieu ou ils fûrent executés, & ou ils rendirent témoignage à la verité; C'eſt ainſi que les fidelles doivent ſ'encourager toujours les uns les autres, à ſouffrir conſtamment les épreuves aux quelles Dieu veut les mettre, pour en ſortir glorieuſement pour Dieu, & ſalutairement pour eux. 1542.

La doctrine de l' Evangile prenoit pourtant toujours des nouvelles forces malgré toutes ces perſecutions; Les docteurs de Sorbonne trouvérent moyen de les augmenter, par les articles de doctrine qu'ils dreſſérent & qu' ils preſentoient à ſigner à ceux qu'ils ſoupçonnoient d'avoir goûté la reformation; François Bribard fût une de leurs premieres victimes l' an 1543. Il étoit Secretaire du Cardinal François Bribard. 1543.

1543. dinal du Bellai Evéque de Paris, mais cela n'empécha pas qu'il ne rendit témoignage à la verité, & qu'il ne fit voir qu'elle lui étoit plus chére que ſa propre vie. Il étoit à la fleur de ſon age & la conſtance avec laquelle il ſouffrit tous les tourmens qu'on lui fit endurer, étoit ſi extraordinaire que ceux, qui ne ſçavent ce que c'eſt que les ſecours de la grace, crûrent qu'il étoit fol & inſenſible, tant ſa fermeté & ſon courage étoit élevé au deſſus des forces de la nature; Il fût mené au ſupplice comme un agneau, & quoiqu'on lui eut coupé la langue en ſortant de la conciergerie il ne laiſſoit pas de montrer par ſignes, combien ſa foi & ſon eſperance étoit grande; C'eſt ainſi qu'il fût mené à la place Maubert ou il fût brûlé, & ou ſa foi ſortit victorieuſe de tous les combats ou elle s'étoit trouvée engagée par les ennemis de la verité.

Jean du Bec Natif des Eſſars prés de Sedane en Brie, apres une longue priſon, fût auſſi brûlé vif à Troyes en Champagne dans la place de l'eſtape au vin; Il avoit été Prétre & on n'oublia ni promeſ-

Jean Bec.

ſes

ſes ni menaces pour tâcher de le détourner de la profeſſion de la verité; Il mépriſa les unes & les autres, & perſevera juſques à la fin, qu'il fût dégradé, & ſouffrit le ſupplice auquel il avoit été condamné avec une reſignation entiére, au mois de Juin de lade année 1543. 1543.

Ce fût en ce tems la que la perſecution fût ouverte contre les habitans de Merindol et de Cabrieres, & que les Prélats & le Parlement de Provence jurérent leur ruine. Il y auroit ici un beau ſujét de faire voir la rage & la fureur plus que barbare des ennemis de l'Evangile; On y vit des hommes plus cruels & plus infames que les demons, piller, brûler, violer & maſſacrer des innocens; des brutaux que l'age ni le ſéxe ne pouvoient émouvoir en aucune maniére à pitié; & d'ailleurs qui profanoient le St. nom de Dieu par des blaſphemes inconnus méme aux enfers; Mais comme mon deſſein n'eſt ici que de parler en particulier des Martirs qui ont été mis en montre, & qui n'ont pas été confondus dans la foule de ceux qu'on a Maſſacrés, je me contenterai de rapporter le

1543. Martire d'un Libraire qui fût executé à Avignon dans le tems que l'Archevéque d'Arles, l'Evéque d'Aix, & pluſieurs autres membres du clergé de Provence y étoient aſſemblés pour reſoudre la perte de ces pauvres habitans de Merindol & de Cabriéres.

Un Libraire brulé vif a Avignon.

Apres donc que cette venerable aſſemblée eut reſolu la perte & le maſſacre de ces fidelles, il ſe fit un feſtin en la maiſon de l'Evéque de Rieux, ou les Prélats & les plus belles Dames d'Avignon fûrent invitées; Il fût ſomptueux & magnifique, on y danſa, on y joüa, & apres le dîner les Prelats & les Dames allerent ſe promener par la ville. L'Hiſtoire dit qu'en paſſant par la rüe des Changes, cette honnéte troupe s'arréta premierement dans un endroit ou il y avoit des peintûres capables de bleſſer la pudeur de ceux qui en auroient eu tant ſoit peu, que les prélats en achetérent, qu'ils en firent des preſens aux Dames & qu'ils ſe donnérent méme la peine de leur expliquer les inſcriptions qui en feſoient entendre le miſtére.

Il

Il y avoit dans cette place un Li- 1543.
braire étranger, qui avoit expôſé en vente des Bibles en Latin & en François, & qui n'avoit aucun autre livre ; les Prelats fûrent ſurpris de cette nouveauté, ce n'étoient pas là les livres qu'ils cherchoient ; Ils lui demandérent pourquoi il expôſoit ces livres en vente, le Libraire répondit hardiment, que ces livres étoient meilleurs, ſans comparaiſon, que les tableaux qu'ils venoient d'acheter ; Cette réponſe irrita les Prélats, l'Evéque d'Aix jura dabort, ſur ſa part de Paradis, que c'étoit un Lutherien, ceux qui ſuivoient commencérent â crier au Lutherien, au feu, au feu, le Libraire fût pris, on le traina en priſon, & il fût ſi mal traité dans ce tumulte, qu'il étoit tout couvert de ſang lors qu'il y fût arrivé.

Le lendemain il fût mené devant les Juges, qui en preſence des Evéques lui demandérent, pourquoi il avoit expôſé en vente ces Bibles & ces nouveaux Teſtammens qu'il étoit deffendu d'imprimer par toute la Chrétienté en autre langue que la Latine ; Il répondit qu'il étoit vrai

1543. qu'il avoit expoſé ces Bibles, mais que bien loin que l'impreſſion & la vente en fuſſent deffendues, il en avoit vendu pluſieurs en François avec privilége de l'Empereur, & pluſieurs nouveaux teſtammens auſſi en la méme langue avec privilége du Roi; Il les reprit en ſuite de l'averſion qu'ils témoignoient avoir pour ces livres ſaints qui contiennent la parole de Dieu, pendant qu'ils permettoient les peintûres des honnêtes, & des livres pleins de blaſphémes, qui ſont faits au mépris de Dieu & de ſa parole.

Sur cela l'Evéque d'Aix & les autres Prélats s'écrierent qu'il n'en falloit pas davantage, & qu'il en avoit aſſés dit pour étre envoyé au feu; les Juges n'étoient pas de cét avis, & ils vouloient ſeulement le condamner à une amende honnorable, & à reconnoitre l'Evéque d'Aix, & ceux de ſa compagnie pour vrais Paſteurs de Jeſus Chriſt; mais le Libraire, qui étoit un homme éclairé, répondit hardiment qu'il ne pouvoit point faire cette déclaration en conſcience, parce qu'il voyoit bien par leurs débauches

&

& par leurs actions, qu'ils étoient 1543.
plûtôt des sacrificateurs de Bacchus & de Venus, que des vrais Pasteurs de l'Eglise de Jesus Christ.

Cette réponse paroitra sans doute un peu forte, mais c'étoit la le genie de la plus part des fidelles de ce tems la, ils avoient un courage extraordinaire, & lors qu'ils se voyoient appellés au Martire, ils disoient hardiment à leurs ennemis tout ce qu'ils avoient sur le cœur, sans les flatter, parce qu'ils ne craignoient nullement ceux qui ne peuvent tüer que les corps, & qui n'ont aucun pouvoir sur les ames. Il ne faut pas douter que la réponse du Libraire n'eut beaucoup irrité & ses Juges & ses Parties; Il fût dabort condamné à étre brûlé, & la sentence fût executée le jour méme: On lui pendit deux Bibles au col pour montrer son crime, & en effét il meritoit bien d'étre honnoré de ces enseignes glorieuses, puisque la parole de Dieu étoit si fortement gravée dans son cœur, qu'il l'eut incessamment à la bouche pendant qu'on le menoit au supplice, exhortant le peuple à lire la sainte Ecritûre, & à s'in-

1543. former des verités ſalutaires qu'elle contient ; Pluſieurs fûrent touchés de ce qu'il diſoit, & murmuroient de la mort de ce Martir & du deshonneur qu'on avoit fait aux ſaints livres de la Bible ; en ſorte que les Prélats pour faire ceſſer ce murmure & pour épouvanter ceux qui parloient ſi hardiment, firent ordonner à ſon de trompe à tous les habitans d'Avignon & du Comté Venaiſſin de remettre entre les mains des commiſſaires, qu'ils nommerent pour cét effét, tous leurs livres François qui trattoient de la ſainte Ecritûre ; Ce fût là la fin & les ſuites du Martire de ce Libraire courageux, ſur lequel on peut dire que l'Evéque d'Aix & ſes ſemblables firent l'apprentiſſage des cruautés & de la fureur qu'ils inſpirerent aux maſſacreurs de Merindol & de Cabrieres.

Sur la fin de cette année treize fidelles fûrent arrétes à Beaucaire, & mis dans deux priſons differentes, ſix dans une priſon prés de la Tour quarrée, & les ſept autres dans le Château. On avoit remarqué que depuis quelque tems ils ne fre-

Digitized by Google

frequentoient plus les assemblées de l'Eglise Romaine, qu'ils fuyoyoient les débauches, & qu'il y avoit un grand changement en leurs mœurs; Ils fûrent pris sur ces indices & detenus à Beaucaire jusques à ce que les six qui étoient prés de la Tour quarrée, ayans trouvé moyen de s'échaper, on mena les autres à Toulouze, ou ils fûrent mis premierement à la question, puis brûlés vifs. Il y eut entre autres un Drapier nommé Anthoine Armandes, qui fût si cruellement traitté lors qu'on lui donna la question, que le ventre lui tomba; Il fût pourtant brûlé comme il respiroit encore & confessoit le nom de Jesus Christ; Ce fûrent là les premieres victimes de l'an 1544. 1543.

1544. Guillaume Hussion. Guillaume Hussion, Apoticaire, fugitif de Blois pour la parole de Dieu, lui donna gloire par son martire cette meme année; il souhaittoit beaucoup l'avancement de l'Evangile, c'est pour cela qu'étant arrivé à Roüen, il alla au Palais ou le Parlement s'assemble ordinairement, & apres y avoir semé quelques petits livres qui contenoient en abregé

1544. la pûre doctrine, & la refutation des erreurs de l'Eglize Romaine, il ſe retira promptement, paya ſon hôteſſe à qui il avoit auparavant demandé à quelle heure s'aſſembloit le Parlement, & remonta à cheval pour aller à Diéppe; Des que ces Livres eurent été trouvés l'aventure fit beaucoup de bruit, la cour en fût émüe, on fit fermer les portes de la ville, & on fit venir tous les hôtes pour ſçavoir quelles gens ils avoient ches eux; l'hôteſſe ches qui Huſſon avoit logé dit ce qu'elle en ſçavoit, qu'il avoit demandé à quelle heure le Parlement s'aſſembloit, & qu'il n'avoit été que deux heures dans la ville. On envoya des courriers apres lui ſur tous les grans chemins, & ceux qui prirent la route de Dieppe le trouverent & le ramenerent à Roüen. Il confeſſa le fait & rendit raiſon de ſa foi, ſur la quelle il fût condamné étre brûlé tout vif. Aprés que ſon arrét lui eut été prononcé il fût mené, ſur une charréte, de la priſon devant l'Eglize Cathedrale, accompagné du Provincial des Carmes qu'on lui avoit

voit donné pour l'exhorter ; Ce Moine, ayant fait lier une torche au point du patient, voulût lui persuader de faire amende honnorable devant une Image de la vierge ; Mais il le refusa constamment & baissa exprés la torche qu'on lui avoit attachée au bras, cela fit qu'il eût la langue coupée. On le mena ensuite au marché aux veaux, ou le Carme fit un assés long discours au peuple, pendant lequel il parla dabort de la misericorde de Dieu, ce que le patient écouta fort attentivement, mais lors qu'il voulût parler du mérite & de l'interceſſion des Saints, il detourna la téte & fit connoitre autant qu'il pût par des signes qui témoignoient son mécontentement combien il desapprouvoit cette doctrine & combien il avoit d'aversion pour ces erreurs. Sur cela le Moine fit une grande exclamation & dit au peuple que cét homme étoit damné, & possedé du Diable. Apres cela il fût élevé en l'air, pieds & mains lié, & attaché â une corde qui passoit par une grande poulie, & ainsi il demeura suspendu sur le feu sans se remüer, 1544.

1544. juſqu'à ce qu'il rendit l'eſprit au milieu des flammes, car alors on lui vît ſeulement remuer un peu le corps & baiſſer la téte; Les ſpectateurs ignorans diſoient qu'il avoit le Diable, mais ceux qui étoient un peu éclairés ſoûtenoient le contraire, parce qu'il n'avoit donné aucune marque de deſeſpoir, & qu'au contraire, il avoit toujours eu les yeux élevés vers le Ciel; Il y en eut méme quelques uns qui fûrent ſi édifiés de ſa conſtance qu'elle leur fût un motif de rechercher & d'obtenir la connoiſſance de l'Evangile.

1545. Il y eut une grande perſecution à Mets l'an 1545, pluſieurs y fûrent traittés fort cruellement par les gens de Guerre qu'on y envoya exprés contre les fidelles, mais on verra l'Hiſtoire des cruautés & des maſſacres de cette nature dans un autre endroit, je ne parle ici que de ceux qui ont été condamnés & exécutés dans les formes, & qui ont eu loiſir de rendre témoignage à la verité.

1546. Quatorze Brulés à Meaux, L'année ſuiuante 1543. les fidelles de Meaux en Brie fûrent auſſi tres cruellement affligés. La foibleſſe

bleſſe de l'Evéque Briçonnet, qui, comme j'ai déja dit, avoit commencé à réformer ſon Diocéſe, & n'avoit pourtant pas eu aſſés de reſolution pour continuer ce grand ouvrage, cette foibleſſe, disje, n'empeſcha pas que pluſieurs, de ceux qui avoient été éclairés par la lumiére de l'Evangile, ne demeuraſſent plus fermes que lui, & qu'ils ne cultivaſſent avec ſoin cette ſainte ſemence qu'ils avoient déja receüe; Ils reſolûrent pour cela de s'aſſembler & de former un corps d'Eglize, à l'exemple de celle qui avoit été depuis peu dreſſée à Strasbourg; s'étans donc aſſemblés au nombre de quarante ou cinquante, ils procederent premierement à l'Election d'un Miniſtre qui pût leur annoncer la parole de Dieu & leur adminiſtrer ſes Sacremens, & apres avoir tous jûné & prié pendant quelques jours, ils choiſirent Pierre le Clerc cardeur de ſon métier, mais fort verſé d'ailleurs dans la lecture des ſaintes écritûres, qu'il avoit lües & tres bien meditées dans les traductions qui

1546. & pluſieurs autres condamnés à d'autres peines.

Pierre le Clerc.

1546. qui en avoient été faites en françois.

Cés élections, quoi qu'en puissent dire les partizans de Rome, sont tres legitimes, lors qu'il est question d'établir ou de rétablir une Eglize, l'élection des Pasteurs appartient de droit aux fidelles assemblés qu'ils doivent instruire & qui les appellent; c'est proprement cette élection qui leur donne le caractére qu'ils ont; il n'en faut point d'autre, & il n'y en a point de plus legitime; Le reste n'est que formalité & discipline qui n'ôte pas aux fidelles le droit essentiel qu'ils ont de se choisir eux mémes leurs Pasteurs, lors que la necessité le demande. Aprés donc que ceux de Meaux eurent choisi Pierre le Clerc, & que le lieu de l'assemblée eut été aussi marqué en la maison d'un Bourgeois de la ville nommé Etienne Mangin, homme de bien & déja dans l'aage, ils s'y assemblérent regulierement tous les Dimanches & les jours de fétes pour ouir la lecture & l'explication de l'Ecriture sainte, pour faire leurs prieres, pour chanter des pseaumes & autres cantiques

Etienne Mangin.

&

& pour recevoir comme ils firent deux ou trois fois la Sainte Céne ſuivant l'inſtitution de Jeſus Chriſt. 1546.

Ces Saintes aſſemblées croiſſoient tous les jours en nombre de perſonnes, enſorte qu'ils ſe trouvoient bien ſouvent juſqu'a trois ou quatre cents, qui y venoient non ſeulement de la ville, mais auſſi de la campagne à cinq ou ſix lieües à la ronde. Des aſſemblées ſi nombreuſes ne pouvoient pas étre longtems ſecrétes; Elles fûrent découvertes, & les Magiſtrats ayant été avertis que l'aſſemblée étoit formée le huitieme Septembre à ſept heures du matin, le Lieutenant de la Ville, le Prévot & quelques Sergeans, vinrent à la maiſon de Mangin, & entrans dans la chambre ou étoit l'aſſemblée, trouvérent le Clerc qui éxpoſoit un paſſage de la premiére Epitre aux Corinthiens. Le Lieutenant demanda ce que feſoient là tant de perſonnes aſſemblées; le Clerc répondit qu'il pouvoit le voir, & qu'il l'entendroit s'il vouloit ſe donner la patience d'attendre qu'il eut achévé; Le Lieutenant re-

1546. repartit qu'il falloit aller en priſon; Allons, dit le Clerc, par tout ou le Seigneur voudra; Il ſe laiſſa enſuite lier ſans ſe deffendre en aucune maniére; Il y en eut auſſi environ ſoixante autres qui fûrent pris, liés, & conduits ſans reſiſtance dans la priſon de la ville par ſix ou ſept Officiers de juſtice.

Cette debonnaireté eſt tres loüable & tres Evangelique, mais cependant, lors qu'on eſt le plus fort, on fait tres bien de ſe deffendre, contre la tirannie & contre l'oppreſſion qui ôte la liberté de la conſcience; c'eſt un droit naturel & tres legitime qui n'eſt point du tout oppoſé à l'eſprit & à la douceur de l'Evangile; Ceux qui fûrent pris à Meaux eurent pourtant raiſon d'en uſer comme ils firent, par ce que bien que les officiers, à qui ils tendirent les mains pour ſe laiſſer lier, ne fuſſent que peu de perſonnes, ils n'étoient eux mémes qu'une poignée de gens, en comparaiſon du reſte des habitans de Meaux qui étoient à la diſpoſition de leurs ennemis. C'eſt ainſi qu'on vit alors environ ſoixante & deux perſonnes de-

de divers ſexes & de divers aages, qui, en chantant des pſeaumes, ſe laiſſoient conduire dans une priſon, ou ils ſçavoient bien qu'ils ne devoient eſperer qu'un traittement tout à fait cruel. 1546.

On fit apres cela des informations contre eux, ou les Moines ne manquérent pas de faire mettre pluſieurs calomnies, & tout ce grand nombre de priſonniers fut enſuite conduit à Paris, ou, ſur ces informations, la Chambre des vacations du Parlement en condamna, quatorze à étre brûlés tous vifs, apres avoir été mis à la queſtion extraordinaire, pour leur faire déclarer leurs fauteurs & leurs ſectateurs; un à demeurer pendu par deſſous les aiſſelles juſqu'à ce que les autres euſſent été brûlés, à étre foüetté en ſuite, & à étre enfin enfermé pour toute ſa vie, aux dépens de l'Eveque de Meaux, dans le convent de St. Pharon; quatre à aſſiſter à cette execution, la corde au col, & enſuite à étre fuſtigés, deux une fois ſeulement par tous les quarrefours de Meaux, & les deux autres trois fois pendant trois jours conſecutifs;

1546. tifs ; le reſte à faire amende honnorable la torche au point &c ; & de tout ce grand nombre il n'y eût que quatre femmes à qui les priſons fûrent ouvertes ſeulement avec deffenſes de ſe trouver jamais aux aſſemblées qu'ils appelloient conventicules ; & ſix femmes ou filles qui fûrent entiérement delivrées, ſans aucune peine.

Aprés cet arreſt les ennemis de l'Evangile firent tout ce qu'ils pûrent pour tâcher d'ébranler la conſtance de ceux qui devoient étre brûlés vifs, mais inutillement, quoi qu'on les eut ſeparés pour les empécher de ſe conſoler & de ſe fortifier les uns les autres ; Ainſi ils fûrent tous reconduits à Meaux pour y étre executés ſuivant l'arrét qui avoit été rendu contre eux.

Il arriva une choſe tres remarquable ſur le chemin de Paris à Meaux ; Comme ils paſſoient par la foreſt de Livri, un Tiſſerand nommé Couberon s'approcha des Chariots dans leſquels ils étoient menés & il les exhorta à ſouffrir conſtamment pour la verité de l'Evan-

Couberon.

l'Evangile ; mais comme il vit qu'il ne pouvoit pas être entendu de tous, il leva ſes mains en haut en criant de toute ſa force, mes fre„ res, ſouvenés vous de celui qui„ eſt au ciel : Les Archers qui eſcortoient ces priſonniers voyans cette action ne doutérent plus qu'il ne fût Lutherien ; ils le prirent, le lierent comme les autres, & le mirent dans le chariot de ceux qu'ils régardoient comme les plus criminels ; Cét homme ſervit beaucoup à la conſolation des autres, il les exhorta & leur donna des nouvelles forces pour ſoutenir les tourmens ou ils fûrent bien tôt mis & qu'ils ſupporterent tous avec beaucoup de conſtance, & avec une fermeté qui ne ſçauroit étre trop admirée. 1546.

Ce dernier venu peût-étre ici comparé à cét ancien Martir que les premiers Chrétiens appellerent *Adauctus* parce qu'il s'étoit volontairement offert au Martire pour augmenter le nombre de quelques Chrétiens qu'il rencontra comme on les menoit au ſupplice ; C'eſt ainſi que ces priſonniers

1546. niers fûrent tous remenés à Meaux ou l'arreſt fût exécuté dans toute ſa rigueur.

Parmi les quatorze qui devoient étre brûlés il y en avoit deux qu'on devoit trainer au ſupplice ſur des clayes, c'étoit Pierre le Clerc & Etienne Mangin dont j'ai déja parlé ; Ce dernier eut la langue coupée en ſortant de la priſon, & il ne laiſſa pas de dire enſuite juſqu'à trois fois aſſés diſtinctement pour étre entendu, *le nom de Dieu ſoit benit.* Il y en eut auſſi ſept autres qui eurent la langue coupée ; Ils ſouffrirent tous leurs tourmens avec tant de conſtance que leurs noms meritent ſans doute d'étre ici conſervés, afin qu'ils puiſſent ſervir d'exemple à ceux qui ſeront appellés à de pareilles épreuves, pour en étre imités & pour étre admirés de tous les fidelles en quelque état qu'ils puiſſent étre ; Voici donc les noms des quatorze qui fûrent brulés vifs ; Pierre le Clerc, Etienne Mangin, Michel Caillon, Jaques Bouchebec, Jean Briſebarre, Henri Hutinot, François le Clerc, Thomas Honnoré, Jean

Iean Baudoüin, Iean Fleſche, Iean Pequeri, Pierre Pequeri, Iean Matiſſon, Philippe Petit. C'eſt ſans doute une choſe fort admirable que parmi un ſi grand nombre de Martirs, il n'y en ait pas eu un ſeul à qui Dieu n'ait donné la conſtance de perſeverer juſques à la fin dans la confeſſion de la verité, malgré l'horreur des ſupplices qu'ils ont endurés. 1546.

Cette horrible execution, fit que pluſieurs fidelles de Meaux ſe retirerent en divers endroits du Royaume ou ils porterent les lumiéres de la verité; Pierre Bon pain entre autres ſe retira à Aubigni, ou il avoit déja beaucoup avancé le Regne de Jeſus Chriſt, & ou méme il avoit converti pluſieurs des plus riches Marchans, en ſorte que les fidelles s'y aſſembloient de tems en tems, pour faire des priéres & pour écouter la Lecture des ſaintes écritures; mais ces aſſemblées ne durerent pas long-tems; Bon pain fût pris, mené à Paris & brûlé vif, à la pourſuite du Sr. d'Aubigni Ecoſſois, avare & malhonnéte homme, qui ne demandoit qu'à s'enrichir de. *Pierre Bonpain.*

Digitized by Google

1546. de la confiſcation des plus riches de la ville.

Pierre Chapot. Cette année eût un grande quantité de Martirs ; Pierre Chapot, jeune homme de Dauphiné, rendit auſſi témoignage à la verité ; Il avoit ſouhaitté d'être appellé au Martire ; & il l'obtint cette année étant venu de Geneve, ou il demeuroit ordinairement, à Paris, pour debiter aux fidelles quantité de livres de la ſainte Ecritûre ; Il fût trahi & mis entre les mains de la juſtice par un Libraire du Palais nomimé Jean André, qui en avoit déja vendu & livré bien d'autres au Preſident Lizét & aux autres ennemis de l'Evangile ; Il avoit une grande douceur, & lors qu'il eût été pris, il ſçût ſi bien ſe mettre dans l'eſprit de ſes Juges, par une harangue qu'il leur fit, qu'ils lui permirent de diſputer en leur preſence contre les docteurs de Sorbonne ; Il en vint trois pour cela, qui voulûrent dabort s'authoriſer des Conciles & des coutumes établies depuis pluſieurs ſiécles, mais Chapot leur fit voir clairement qu'il en falloit toujours revenir à la parole de Dieu, qui doit

doit étre la régle des Conciles ; Il les confondit en ſuite par cette parole de Dieu, mais leur confuſion ne fit qu'augmenter leur rage ; Ils ſe plaignirent des Juges & leur reprochérent d'avoir ordonné cette conference contre la coûtume qui ne permettoit pas qu'on écoutat les hæretiques, & ainſi ils ſe retirerent ; Le priſonnier fit voir par cette conduite à ceux de la Chambre des vacations qui étoient ſes Juges, combien ſes raiſons étoient bonnes, il fit une courte priére pour rendre graces à Dieu, de ce qu'il l'avoit aidé de ſon ſecours, lors qu'il ſoutenoit la cauſe de ſa verité, & il ſembloit que les Juges avoient beaucoup de penchant à ſa delivrance ; mais ſon rapporteur inſiſta tant ſur les livres qu'il avoit debités, que Chapot fût rapellé ; Il deffendit encore ſa cauſe & montra que les livres qu'il avoit apportés étoient tous bons puis qu'il n'y avoit que des Bibles, des Nouveaux Teſtammens, & des livres qui étoient entiérement conformes & fondés ſur les ſaintes écritûres ; Mais cela n'empecha pas que par le plus grand nombre il ne fût condamné à étre brûlé vif apres avoir 1546.

1546. avoir été mis à la queſtion ; il ſouffrit l'un & l'autre de ces ſupplices avec beaucoup de conſtance ; & comme on lui avoit donné permiſſion de parler, il rendit tres bien raiſon de ſa foi. Maillard docteur de Sorbonne lui fût donné pour l'exhorter, ou plûtôt pour l'incommoder, & il y en à qui diſent qu'à la ſollicitation de ce docteur il lui échapa de dire, *Jeſus Maria*, par ce qu'il lui promettoit que, s'il vouloit ſeulement dire ce mot, il ne ſeroit pas brûlé vif, mais qu'il avoit dit dabort en ſe reprenant *ô Dieu qu'ai je fait, pardonne moi Seigneur* ; & qu'il voûloit continuer lors que Maillard fit tirer la corde & preſſer ſon exécution ; Quand cela ſeroit vrai, cette foibleſſe, ſuivie d'une ſi prompte repentance, n'empéche pas qu'il ne doive étre réconnu pour un veritable Martir de Jeſus Chriſt.

François d'Augy.

François d'Augy fût auſſi cette méme année condamné & brûlé vif par arreſt du Parlement de Toulouſe; Ce qu'il y eut de remarquable dans ſon Martire eſt qu'au milieu des flammes on l'entendit crier à haute voix,

Digitized by Google

voix, *courage mes freres, je voi les Cieux ouvers, & le fils de Dieu qui s'apprête à me recevoir*, & que plusieurs des fidellés qui assistoient à sa mort, lui répondîrent aussi tout haut, sans que pas un fût mis en peine pour cela. 1546.

Etienne Poulliot natif de Saint d'Auberville pres de Caudebec en Normandie, apres avoir été long-tems en prison, fût aussi brûlé vif dans ce méme tems, avec une charge de livres qu'on lui mit sur les épaules; *Helas mon Dieu*, dit il en sortant de la prison, avant qu'on lui eut coupé la langue, *le monde est il encore en ténébres, & ne connoit il point la verité*; Il s'étonnoit avec raison de l'aveuglement extraordinaire des hommes, qui resistent si opiniatrement à la clarté évidente de la parole de Dieu; Il fût brûlé à Paris dans la place Maubert. Etienne Poulliot.

La ville de Langres, Episcopale & des plus anciennes du Royaume, avoit été depuis quelque tems éclairée des lumiéres de l'Evangile, & il s'y étoit méme formé une petite assemblée par les soins d'un homme fidelle nommé Seraphin; Ils fûrent Seraphin & quatre autres.

sur-

1546. ſurpris, & ce Seraphin avec quatre autres furent menés à Paris où ils furent brûlés tous vifs; * La conſtance avec laquelle ces Martirs alloient au ſupplice étoit ſi admirable, que François Picard, qui étoit le docteur de Sorbonne qui les accompagnoit à la mort, & qui juſques la avoit été un des plus ardens perſecuteurs des fidelles, en fût ſi ſurpris, qu'il ſe mit lui méme à exhorter un de ces Martirs à la „ patience; Dieu ſoit loüé de ce que „ vous changés de langage, dit le pa„ tient avec un viſage riant, mais ſi „ vous étiés à ma place oſeriés vous „ bien vous vanter d'avoir autant de „ patience que Dieu m'en donne; Ce fût la l'heureuſe fin de ces cinq Martirs dont leurs ennemis méme les plus crüels ne pouvoient s'empécher d'admirer la conſtance.

*Voyes l'advertiſſement.

1547. Ce ne fûrent pas la les ſeuls fidelles de Langres qui donnerent leur vie pour la gloire de Jeſus Chriſt, il y en eût ſept autres qui l'année ſuivante 1547 fûrent brûlés pour le méme ſujét; Jean Taffignon & Simon Mareſchal étoient de ce nombre; Leurs femmes Jeanne Sejournam

nam & Jeanne Bailli partagerent auſſi avec eux & les ſouffrances & les couronnes du Martire; Guilliaume Michaut, Jaques Bourlereau, & Jacques Bretenai étoient les trois autres, tous natifs du pais de Langres; Jeanne Bailli femme de Simon Mareschal ſignala ſur tous ſa conſtance, & fit voir qu'elle avoit un courage au deſſus de ſon ſexe, en exhortant les autres à la perſeverance & ſur tout ſon Mari, à qui elle diſoit qu'ils alloient celebrer par leur Martire des veritables nôces ſpirituelles; comme elle étoit la plus jeune elle fût brûlée la derniére & on fit tout ce qu'on pût pour la ſeduire, mais elle fût, auſſi bien que tous les autres, aſſiſtée d'une force plus qu'humaine & demeura ferme juſqu'à ſa fin, qui fût tout à à fait heureuſe. 1547.

Cette méme année Jean Langlois âvocat de Sens en Bourgogne fût auſſi brûlé dans cette méme ville par arreſt du Parlement de Paris, pour la méme verité à la quelle tant d'autres Martirs rendoient alors témoignage. Jean Langlois

Leonard du Pré fût brûle à peu prs dans ce méme tems; Il étoit de Leonard du Pré.

1547. Limoges, homme de lettres, & qui ſur tout avoit des grandes connoiſſances dans les ſaintes Ecritures; Il fût pris à Bar ſur Seine pour s'être découvert à deux faux freres qui le ſuivoient depuis Dijon, & qui le trahirent; Il rendit raiſon de ſa foi, & il l'appuya ſur des principes ſi clairs & ſi évidens, que les Moines de la ville qui voulûrent diſputer contre lui, fûrent contraints d'avoüer la verité de ce qu'il diſoit; mais cela n'empécha pas, qu'avec ſes informations, on ne le menât à Paris, ou il fût brûlé comme les autres, & ou il mourût auſſi avec la méme conſtance que Dieu donne ordinairement à ſes fidelles Martirs.

Chacun vouloit en ce tems là avoir part a ces couronnes glorieuſes qui ornent la téte des témoins de Jeſus Chriſt, & ceux méme qui pouvoient legitimement éviter les ſupplices, ſe reprochoient bien ſouvent comme une lâcheté, le ſoin qu'ils avoient eu de leur vie, s'il leur leur étoit arrivé d'avoir en quelque maniére refuſé le Martire lors qu'ils ſembloient y étre appellés; Cela paroit par l'Hiſtoire de Jean Brugiére natif

Jean Brugiére.

tif du village de Formal en Auvergne; Il fût pris deux fois par les officiers de justice de Montferran; & la premiere fois ayant trouvé moyen de se sauver de la prison, il eut un regrét extréme dans la suite de l'avoir fait & témoignoit souvent à ses amis, combien il se repentoit d'avoir ainsi évité le Martire; Aussi fit il une bonne resolution de ne plus reculer si Dieu l'appelloit une seconde fois à donner sa vie pour sa gloire; La suite fit voir qu'il étoit ferme dans cette resolution, car ayant été pris une seconde fois par les mémes offide Montferran, il n'attendit presque pas qu'on l'interrogeat pour rendre raison de sa foi devant les Juges, qui ayans instruit son procés, l'envoyerent au Parlement de Paris, ou il fût condamné au supplice ordinaire, & d'ou il f t remené en Auvergne pour étre éxécuté à Issoëre suivant la teneur de l'arrét. 1547.

Lors qu'il fût arrivé, un certain Inquisiteur nommé Orri, grand ennemi, & grand persecuteur de la verité, lui fût envoyé pour disputer contre lui; Il le fit à la maniére des Missionnaires d'aujourdhui, ainsi il

1547. ne fût pas difficile à Brugiére de le refûter ſolidement ; On dit méme qu'il le fit ſi bien que cét Inquiſiteur étant lui méme convaincu de la verité que le martir ſoutenoit, auroit bien voulu diminuer ſa peine, & qu'il l'auroit fait, ſi les juges euſſent oſé changer quelque choſe à l'arreſt du Parlement ; Il vint enſuite quelques Prétres de la ville, qui lui preſentérent un crucifix à adorer, mais il refuſa conſtamment de commettre cette idolatrie abominable, diſant qu'il adoroit ſeulement le vrai Dieu en eſprit & en verité ; On lui fit enſuite quelques queſtions pour ſçavoir quels étoient ſes ſentimens ſur le ſujét de la Sainte vierge ; & il fit voir qu'il honnoroit beaucoup ſa memoire, quoi qu'il fût tres éloigné des abus par leſquels l'Eglize Romaine la des-honore ; Il offrit méme de parler devant tout le peuple de ce qu'il en avoit appris par la lecture de l'Ecriture ſainte, mais on ne voulût pas le lui permettre ; Enfin comme on le preſſoit de prendre entre ſes mains une petite Croix, il le refuſa encore, diſant, qu'il devoit porter bien tôt ſa Croix

Croix ſur tout ſon corps, & qu'il la porteroit avec l'aide du Seigneur. 1547.

Des ſentimens comme ceux la, joints avec un zéle extraordinaire, ne peuvent ſans doute qu'étre accompagnés d'une grande conſtance; celle de Brugieres fût ſi admirable qu'il encourageoit méme le Bourreau qui devoit l'executer & que l'horreur de ſon ſupplice avoit épouvanté; Il lui donna méme la main pour le relever d'une Chüte qu'il avoit faite, en lui diſant, courage mon ami ne vous étes vous point bleſſé? Il fût enſuite attaché à une groſſe chaine, ayant les pieds & les mains liés avec du fil d'archar, & en cét état, élevant les yeux au ciel, il pria Dieu avec beaucoup de ferveur de lui donner la force neceſſaire pour ſouffrir le ſupplice qui lui étoit preparé; il pria auſſi pour ſes ennemis, & il ſe tourna lui méme du côté du feu qu'on vouloit lui faire venir par derriere; Le Bourreau tira enſuite de deſſous ſes pieds une une planche qui le ſoutenoit, & ainſi il demeura ſuſpendu en l'air au milieu du feu qu'il ſouffrit ſans

1347. ſe remüer & ſans crier, jusqu'à ce qu'en baiſſant la téte il rendit paiſiblement l'eſprit. Le peuple voyant une conſtance ſi extraordinaire ſe mit à crier, Miracle; Quelques uns méme rendoient graces à Dieu d'avoir vû mourir un Martir en leur tems, & ces murmures allérent ſi loin que les Officiers de la juſtice, l'Inquiſiteur, & le Bourreau en étans effrayés s'enſuirent au plus viſte à Mont-ferran, qui eſt à ſix lieües d'Iſſoere, ſans attendre que le patient fût entiérement brûlé; Méme le curé d'Iſſoere, comme un autre Balaam, ne peut s'empécher de témoigner qu'il ſouhaittoit de mourir en la foi de Brugiére, ce fût là le fruit de la conſtance de ce ſaint Martir, qui ſçût mépriſer toutes les horreurs de la mort la plus cruelle, ſçachant bien que c'étoit la le paſſage à une vie glorieuſe.

Jean Michel. Dans ce meme tems on brûla à Bourges un Ecôlier, à la ſollicitation des Moines de St. Sulpice; & un mois aprés on y brûla auſſi Jean Michel, qui avoit été de l'ordre de St. Benoit & qui depuis ayant eu quel-

quelque connoiſſance de la verité, 1547.
s'étoit retiré en Suiſſe pour s'y inſtruire d'avantage, & en avoit remporté en ſon pais des grandes lumiéres, mémes ſur la langue Hebraique, dont il avoit conferé avec quelques Juifs en paſſant par Avignon; Il avoit été premierement condamné à Bourges, & il y fût exécuté enfin apres que ſa ſentence de condamnation eut été confirmée au Parlement de Paris; Sa conſtance édiffia beaucoup tout le peuple qui en fût témoin, & il fit une priére excellente ſur le lieu du ſupplice qui toucha extrémement tous ceux qui l'entendirent.

On fit auſſi ſouffrir le méme ſupplice à Angers, à cinq fidelles qui fûrent ſurpris dans des aſſemblées ſecrettes qu'ils feſoient pour s'inſtruire & pour avancer de plus en plus dans la connoiſſance de la verité; François Fardeau, & Simon le Royer, étoient les deux premiers; Jean de la Vignole, Denis Saureau, & Guillaume de Reu étoient les trois autres qui ſeellerent dans cette ville le témoignage de la verité par une mort heureuſe, &

Digitized by Google

1457. qui fûrent comme une Sainte ſemence qui produiſit bien tôſt une belle moiſſon de fidelles dans toute la Province d'Anjou, & dans tous les environs d'Angers.

1548. Les perſecutions ne feſoient qu'augmenter de plus en plus le zéle des fidelles, & il ſemble qu'à l'envi les uns des autres chacun vouloit donner des preuves de ſa conſtance, au milieu des tourmens qu'ils enduroient pour la gloire de Jeſus Chriſt.

Sainctin Nivet. Sainctin Nivét fût un de ceux qui fit voir plus évidemment combien ce deſir lui tenoit au cœur; Il étoit natif de Meaux, & lors que les quatorze Martirs, dont j'ai déja rapporté l'hiſtoire, y fûrent brûlés, il s'étoit retiré à Mont-Beliard ou la doctrine de l'Evangile avoit été déja receüe; Mais comme il vid, qu'il étoit ſi foible, qu'il ne pouvoit pas fournir par ſon travail à ſa ſubſiſtance, & qu'il falloit neceſſairement qu'il fût à charge à l'Eglize, il reſolut de retourner au combat, malgré les remontrances des Miniſtres & méme de ſa femme, à qui il dit pour raiſon, que l'aize éteint le zéle, & qu'il falloit le rallumer au feu de

la

la perſecution; Dans ce deſſein il 1548.
s'en retourna à Meaux, & ayant
étâlé quelques piéces de merceries à
la foire de St. Martin, il y fût recon-
nu & mis en priſon; comme il ne
demandoit pas mieux, il ne falût pas
beaucoup le preſſer pour lui faire
rendre raiſon de ſa foi; Il confeſſa
& rendit témoignage à la verité avec
ant de fermeté qu'il demandoit lui
méme à ceux qui l'interrogeoient,
s'ils ozeroient nier les verités qu'il
outenoit; Il ne demandoit point
le grace à ſes Juges pour ſoi méme,
nais il les exhortoit hardiment à
voir plus de ſoin de leur ſalut qu'ils
n'en avoient eu juſques la, & à ſon-
ger au compte qu'ils auroient à ren-
dre à Jeſus Chriſt du ſang innocent
qu'ils avoient repandu, en feſant
a guerre à ceux qui vouloient faire
profeſſion de la verité de ſon Evan-
gile. Les remontrances ne firent
qu'aigrir ces gens, parcequ'ils n'é-
outoient que leur fureur, il fût
ondamné aux ſupplices & aux
ourmens ordinaires, & le Lieu-
enant de Meaux, voyant la ferveur
xtraordinaire de cét homme, pria
e Preſident Lizet de le faire execu-

1548. ter a Paris, de peur, diſoit il, qu'il ne gâtat tout s'il eut été exécuté à Meaux, c'eſt à dire, de peur qu'il n'édifiât l'Egliſe de Dieu par ſa conſtance; Ainſi ils le firent mourir à Paris, ſans rien oublier des cruautés qu'on avoit alors accoutûmé d'exercer contre les fideles ſerviteurs de Dieu.

Octovian Blondel. La fin hûreuze fait le veritable Martir, & bien que quelques fois les fidelles ſoient ſujéts à des chûtes dangereuſes, lors que Dieu les releve par ſa grace, & qu'il leur fait connoitre les fautes ou ils ſont tombés par crainte ou par foibleſſe ils n'en ont pas moins de ſujét de rendre graces à Dieu que s'ils avoient toujours perſeveré; Octovian Blondel nous en eſt ici un exemple fort remarquable; C'étoit un Marchant Lapidaire, natif de Tours en Touraine, qui ſe tenoit ordinairement à Lion pour la commodité de ſon négoce; Il étoit fort riche, mais pourtant homme de bien, entier de bonne foi dans ſon commerce & fort eſtimé de tous ceux dont il étoit connû; Ses richeſſes donnerent envie à quelques uns de s'en rendre mai-

maitres, & ſa probité le fit ſoupçonner d'étre Lutherien auſſi bien que ſes bonnes mœurs; Il avoit repris ſon hôte de quelques paroles impudiques & de quelques actions ſuperſtitieuſes, & cét hôte pour ſatisfaire le reſſentiment qu'il en avoit alla trouver le Chantre de la grande Eglize qu'on appelloit Gabriel Saconnai pour lui faire la relation de ce qui s'étoit paſſé & pour rendre par la Blondel ſuſpect d'hæreſie; Saconnai étoit un de ceux à qui les richeſſes de Blondel avoient donné dans la vüe, il crût que s'il pouvoit le convaincre d'étre Lutherien il obtiendroit facilement ſa confiſcation; Il l'accuſa donc & le fit prendre priſonnier; Il fût interrogé enſuite, & ayant fait une ſainte confeſſion de ſa foi Saconnai voulût faire ſaiſir les biens d'Octovian pour s'en aſſûrer la jouiſſance, mais les amis de ce Martir y avoient déja mis bon ordre, & ſes eſperances fûrent perdües. 1548.

Cependant cela n'empécha pas qu'il ne continuât ſes pourſuites avec la méme ardeur pour le faire condamner à la mort, quoique le

1548. priſonnier à la ſollicitation de ſes parens & de ſes amis eut changé ſa premiére confeſſion, & qu'il en eut fait une ſeconde contraire à la premiere ; Il en vint à bout enfin & non obſtant cette retractation il le fit condamner à la mort par une ſentence rendue à Lion ; Mais Blondel en appela au Parlement de Paris, ou il fût conduit, & ou il repara la faute qu'il avoit faite ; car un fidelle de ſes amis ayant trouvé moyen de lui parler comme il ſortoit des priſons de Lion, il ſçut ſi bien lui repreſenter ſa grandeur de la faute qu'il avoit commiſe, en montrant qu'il craignoit plus les hommes que Dieu, & l'exhortation qu'il lui fit de reparer ſa faute fût ſi éfficace, que lors que les commiſſaires du Parlement lui demandérent à la quelle de ſes deux confeſſions il vouloit ſe tenir, il répondit qu'il vouloit vivre & mourir en la foi de la premiere, & qu'il n'avoit fait la ſeconde que par l'induction du Demon, qui s'étoit ſervi des amis de ſa chair pour le ſeduire, priant Dieu de ne lui imputer point cette faute & de lui faire la grace

de

de demeurer ferme en la confeſſion de ſa verité. Sur cette confeſſion la ſentence de Lion fût confirmée, & il fût brûlé vif à Paris, depeur que, ſi on l'eut renvoyé à Lion, ſes amis, qui étoient puiſſans & en grand nombre, ne l'euſſent enlevé ſur les chemins; C'eſt ainſi qu'il repara ſa premiere faute, & par ſa repentance, & par la Sainte joye avec laquelle il ſouffrit la mort pour la cauſe de la verité; & c'eſt ainſi que Dieu par ſa grace puiſſante releva ſon ſerviteur de ſa chûte, & du danger de mort ou ſa foibleſſe naturelle l'avoit fait tomber; Ceux qui ont fait des pareilles fautes doivent ſans doute demander inceſſamment à Dieu la grace d'un pareil retour. 1548.

l'Année ſuivante 1549 au Mois de Mars, Hubert Burré natif de Dijon, y fut condamné à étre brûlé, par un arrét du parlement de cette ville; C'etoit un jeune homme qui n'avoit que dix & neuf ans, & qui nonobſtant ſa jeuneſſe ne laiſſa pas de reſiſter & aux pleurs de ſes parens & à toutes les exhortations que ſes amis lui firent pour ébranler ſa conſtance, qui étoit ſans doute ſoutenüe 1549. Hubert Burré.

1549. tenüe par un ſecours extraordinaire du ciel qui lui aida à ſurmonter toutes ces tentations & qui le ſoutint juſques à ce que l'arrêt de ſa condamnation eut été entierement executé.

Etienne Peloquin. Cette méme année Etienne Peloquin natif de Blois, mais qui avoit ſa famille à Genéve ou il s'étoit retiré, ayant été arrêté à Chateau Renard, comme il conduiſoit quelques fideles d'Orleans & de Blois à Genéve pour les y mettre en ſûreté, fût condamné par les Conſeillers de la Chambre ardente de Paris à avoir la langue coupée & à étre brûlé vif, & il ſouffrit tous ces tourmens avec une conſtance qui étonna méme les ennemis de la verité.

Anne Audebert. De tous ceux qui fûrent pris avec lui il n'y eut qu'Anne Audebert veufve de Pierre Geneſt Apoticaire d'Orleans, qui ſans craindre les hommes demeura ferme dans la confeſſion de la verité; Elle fut condamnée à Paris & brûlée vive à Orleans. Lors qu'en ſortant de la priſon pour aller au lieu du ſupplice elle vit la corde dont elle devoit étre liée, Mon Dieu, dit elle, que

que la ceinture que mon époux,, me donne eſt belle, voici,, mes ſecondes nôces, Jeſus Chriſt,, va étre mon époux; Le jour de ſon ſupplice lui fit venir cette penſée, c'étoit un Samedi, & il ſe rencontroit qu'elle avoit auſſi été mariée un Samedi; Elle monta enſuite avec beaucoup de joye & avec beaucoup de courage ſur le tombereau qui avoit été deſtiné pour la trainer au lieu de ſon ſupplice; & elle mourût enſuite avec une conſtance qui fit connoitre à tous ceux qui en fûrent témoins qu'il n'y à point de foibleſſe dans le ſéxe, lors qu'il eſt ſoutenu par un ſecours extraordinaire de la grace. 1549.

Voici un exemple qui fait voir auſſi que Dieu ne régarde pas plus à la condition qu'au ſexe, & que ſans acception de perſonnes il accorde des dons extraordinaires à ceux qui mettent en lui leur eſperance, ſe ſervant ſouvent des choſes foibles de ce monde pour confondre les fortes, & les puiſſantes de ce ſiécle. Un coutûrier dont on n'a pas ſçu le nom, pauvre ces & des moins habiles de ce métier, mais riche en foi, & en connoiſſance de l'Evan- Le Coûturier.

1549. l'Evangile, étoit depuis quelque tems en la Conciergerie du Palais, ou il avoit été mis priſonnier par le Lieutenant du Prevôt de l'Hôtel, lorſque le Roi Henri 2 parmi les divertiſſemens qu'il prenoit & qu'il donnoit dans les commencemens de ſon Regne, voulût avoir le plaiſir d'entendre raiſonner un Lutherien, croyant ſans doute, qu'il ne ſeroit pas difficile de le confondre; Il ordonna donc qu'on lui en amenât un de ceux qui pour lors étoient priſonniers à la Conciergerie; Il y en avoit dans ce tems la de fort éclairés & qui auroient bien pû faire connoitre les erreurs de l'Elize Romaine, mais le Cardinal de Lorraine, qu'on appelloit encore alors le Cardinal de Guize, fit enſorte que parmi tous les priſonniers, on choiſit celui qu'on croyoit le moins éclairé & par conſequent, le moins propre à donner au Roi des bonnes impreſſions de la pure doctrine, & le plus propre à augmenter le mépris & l'averſion qu'il avoit déja conceu pour ceux qui en feſoient profeſſion; on choiſit donc pour cela le Coûturier dont je viens de par-

parler ; On l'amena dabort devant le Roi au conſeil privé, & apres qu'on lui eut fait pluſieurs queſtions, & qu'il eut répondu à tout beaucoup mieux qu'on n'avoit attendu de lui, & que le Cardinal n'eut ſouhaitté, il commencea à parler hardiment & contre les erreurs de l'Eglize Romaine, & contre l'ambition des Eccleſiaſtiques. Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, Maitreſſe du Roi, ayant été avertie qu'il y avoit un Lutherien à la cour, voulût auſſi le voir & l'entendre ; Le Roi fit donc mener ce coûturier dans ſa chambre & ordonna à Caſtelanus Evéque de Maſcon de l'interroger, ce qu'il fit ſur tous les points de doctrine, dont il rendit tres bien raiſon, ſans chanceler en aucune maniére, apres avoir remercié Dieu de ce qu'il l'appelloit à confeſſer & à deffendre ſa verité devant un ſi grand Roi ; l'Eveque de Maſcon & quelques autres ne trouvans pas leur compte dans la diſpute ſerieuſe, voulûrent le tourner en ridicule & le traitter de hauteur ; On dit méme que la Ducheſſe de Valentinois voulût auſſi 1549.

le

1549. le railler comme les autres, mais il leur fit bien voir à tous que ce n'etoit pas là un ſujét de raillerie; Il reprit méme fort aigrement & fort courageuſement cette Ducheſſe, qu'il regardoit & qui étoit en effét la principale cauſe des perſecutions; Il lui fit des ſanglans reproches ſur ſa conduite, en lui diſant que ce n'étoit pas à elle à ſe mesler des choſes Saintes qui regardent la Religion, & il fit voir enfin que dans les fers, il jouiſſoit d'une entiére liberté, & qu'il n'y avoit ni credit, ni fortune, qui pût attirer ſon reſpect, lors qu'il n'étoit pas accompagné de la vertu.

Le Roi fût irrité de cette hardieſſe, & il ordonna qu'on le remenat en priſon & qu'on preſſât ſon procés; Peu de jours apres il fût condamné par le Prevôt de l'Hôtel à étre brûlé tout vif & il fût executé dans la rüe St. Anthoine, devant la coutûre Ste. Catherine. Le Roi voulût lui méme étre témoin & ſpectateur de ſon ſupplice; Mais ce plaiſir lui coûta bien cher, car il en perdit le repos, & l'image de cét homme s'imprima ſi fort dans ſon ſouvenir, qu'il

qu'il ne pouvoit s'en défaire ni nuit ni jour, parce que durant son supplice le patient avoit toujours tenu les yeux attachés sur lui, sans les en détourner, pour lui mieux faire voir par la, quelle étoit sa constance au milieu des tourmens qu'il enduroit; C'est ainsi que mourût ce Martir, qui fit voir par ses actions, que sous une basse apparence on trouve souvent les cœurs les plus genereux. 1549.

Florent Venot.

Cette méme année Florent Venot natif de Courgivot prés de Sedane en Brie, fût brûlé vif à la place Maubert, apres avoir été pendant six semaines, dans une fosse qu'on appelloit la Chausse à l'hypocras parce qu'elle étoit creusée en pointe vers le fons, & s'élargissoit vers le haut, comme une chausse d'hypocras. C'est sans doute un des plus cruels tourmens que la rage des ennemis de Dieu ait jamais inventés, car on ne sçauroit y étre ni assis, ni couché, ni debout; les inquietudes y sont continuelles, & ceux méme qui l'avoient inventé disoient qu'il étoit impossible d'y demeurer quinze jours sans étre en danger

1549. ger de mort, ou de devenir enragé ; Cependant cét illuſtre Martir endura tous ces tourmens, & toutes les inquietudes qui y ſont attachées, avec beaucoup de conſtance, & il montra par la à ſes ennemis qu'il avoit aſſes de force d'eſprit pour ſurmonter toûs ces maux, & méme il leur dit qu'il eſperoit que Dieu lui feroit la grace de perſeverer juſques à la fin, & de benir ſon Saint Nom en ſa mort; Il eut enfin l'accompliſſement de ſes deſirs, car apres avoir été ſpectateur du ſupplice de quelques autres Martirs qui fûrent exécutés ce méme jour dans Paris, & apres avoir été dégradé de l'ordre de prétrize qu'il avoit eu autres fois, il fût enfin brûlé vif comme les autres ; Il avoit eu auparavant la langue coupée, mais cela ne l'empecha pas d'encourager ſes freres par ſignes, en régardant au Ciel pour y porter leurs eſperances.

Leonard Galimar. Leonard Galimar étoit un de ceux qui fûrent auſſi brûlés ce jour la & qui fût dégradé de l'ordre de prétrize ; Il avoit été quelque tems à Genéve & il tâchoit d'y attirer des familles fidelles ; Il fût pris

à

à Cheri pres de Blois, comme il y en conduiſoit quelques unes, & il fût mené à Paris ou ſa courſe fût hureuſement & glorieuſement terminée. 1549.

L'année ſuivante 1550. Claude Thierri fût une des premieres victiques fûrent immolées ; C'étoit un jeune compagnon Apoticaire natif de Chartres qui en revenant de Genéve, fût pris & condamné à Orleans ; Il ne vouloit pas dabord appeller de cette ſentence, mais ſes parens & ſes amis l'en ſolliciterent ſi fortement qu'il y conſentit enfin, & en appella à Paris ou la ſentence fût confirmée ; en ſorte qu'ayant été renvoyé à Orleans, il y fût brûlé vif avec la conſtance ordinaire des autres Martirs. 1550. Claude Thierri.

Il y eut auſſi dans ce méme tems deux Martirs, qui fûrent brûles à Chamberi, & découvers pour avoir oſé reprendre un Prétre qui blaſphemoit le nom de Dieu, car alors ceux qui dans ces occaſions prenoient le parti de Dieu étoient manifeſtement Lutheriens. Le nom du premier étoit Jean Godeau, natif de Chinon en Touraine ; Il fût Jean Godeau.

exe-

1550. Gabriel Berau din. executé le premier ; Mais parceque le ſecond, qui étoit Gabriel Beraudin jeune homme natif de Loudun, avoit un peu chancelé dans la priſon, à cauſe des tourmens qu'il apprehendoit, ſon ſupplice fût differé, pour voir ſi on ne pourroit pas l'ébranler tout à fait; Mais la conſtance de ſon compagnon, & ſa fin glorieuſe l'avoient ſi bien raſſûré, que pour la grande ferveur qu'il témoigna, on lui fit couper la Langue, ce qui ne l'empécha pas pourtant de parler aſſés intelligiblement & de loüer Dieu juſques à la fin, parce qu'apparemment ſa langue n'avoit pas été bien coupée ; C'eſt ainſi que Dieu ſe ſert des bons exemples & de pluſieurs autres moyens qu'il accompagne de ſa grace, pour ſoutenir la foi des chanchelans.

Macé Moreau. Macé Moreau fût auſſi condamné cette meme année au ſupplice ordinaire par une ſentence du Lieutenant de Troyes ; Le deſir d'être inſtruit en la connoiſſance de la verité l'avoit fait aller à Genéve, & comme il gagnoit auparavant ſa vie à porter de lieu en lieu des Images, des chapelets & d'autres choſes ſervans à la ſuper-

superstition Romaine, lorsqu'il eut été éclairé des lumiéres de l'Evangile, il choisit d'autres marchandizes pour son négoce, & se chargea de Livres de la Sainte Ecritûre, qu'il vendoit de lieu en lieu par le Royaume, prenant ses précautions le mieux qu'il lui étoit possible. Il étoit difficile de faire long tems ce ce métier sans y étre surpris ; il le fût à Troyes, ou s'étant accosté d'un bonnetier, nommé Nicolas Vaultherin, qui feignit dabort d'étre de la Religion pour le surprendre, il lui presenta un de ses livres ; le bonnettier le saisit dabort & le mena au Lieutenant criminel, qui apres l'avoir interrogé, commanda que sa balle de livres fût visitée en sa presence, le fit ensuite mener en prison, lui fit mettre les fers aux pieds, & lui fit donner la question extraordinaire pour sçavoir s'il n'y en avoit point d'autres de sa Religion dans la ville ; Il souffrit tous ces maux avec beaucoup de constance, rejetta toutes les propositions des Moines qui vinrent pour le confesser, & de tous ceux qui voulûrent le detourner du chemin du salut, & enfin 1550.

il

1550. il fût conduit au lieu du ſupplice loüant Dieu, & il chanta des pſeaumes juſqu'à ce qu'il en fût empéché par le feu.

Un Libraire à Bourges.

Un Libraire qui feſoit à peu prés le méme trafic fut auſſi ſurpris dans ce méme tems à Bourges; Il avoit porté une lettre à un Conſeiller du Preſidial nommé Vaiſſe qui connoiſſoit la verité, & qui n'oſoit en faire profeſſion, c'eſt celui la qui fût ſon Commiſſaire; Cependant au lieu de l'encourager il fit tout ce qu'il pût, mais inutillement, pour l'obliger à diſſimuler ſes ſentimens, afin de ſauver ſa vie; Voyant donc qu'il ne vouloit point conſentir à cette lâcheté; *Tu Mourras*, lui dit il, *puiſque tu veux mourir*; Le Libraire le pria de ne rien faire contre ſa conſcience, mais cela n'empecha pas qu'il ne ſignât la ſentence de ſa condamnation, qui fût confirmée par le Parlement de Paris, ou il fût en ſuite brûlé; Lorſque Vaiſſe eut appris la nouvelle de ſa mort, il fût ſi cruellement bourrelé des remors de ſa conſcience, qu'il s'alla mettre au lit, & mourût quelques jours apres de melancholie, en feſant

ſant de tems en tems des grandes exclamations, qui marquoient le malheureux état de ſon ame, pour ſervir d'exemple aux Juges qui dans de pareilles occaſions trahiſſent leur conſcience, & condamnent ceux dont ils connoiſſent eux mémes l'innocence, & dont ils ne ſçauroient s'empécher d'admirer la vertu. 1550.

Claude Monier natif de St. Amand, en Auvergne fut appellé au Martire l'année ſuivante 1551; Il avoit tenu quelque tems les Écôles publiques d'Iſſoëre, & puis celles de Clermont capitale de la province, ou il avoit inſtruit les Écôliers en la crainte de Dieu; & parcequ'il leur avoit auſſi donné quelque connoiſſance de ſa parole, il fût ſoupçonné d'hæreſie, privé de cette charge & enfin obligé de ſe retirer à Lauzanne pour éviter les pourſuites qu'on feſoit contre lui, parce qu'il avoit publiquement annoncé la parole de Dieu, en pluſieurs endroits de cette Province. Il paſſa quelque tems en cette ville, ou il étudia encore, & ou il ſe fortifia dans la connoiſſance de 1551. Claude Monier.

1552. la verité. Il s'en alla enſuite à Lion, ou on lui confia l'éducation de quelques enfans; C'eſt là qu'il fût pris en revenant de conduire un fidelle de ſes amis à qui il avoit donné avis que le Prevôt le cherchoit; Car étant revenu au logis de cét ami pour conſoler ſa femme & pour rendre compte à ſa famille du lieu & de l'état auquel il l'avoit laiſſé, le Prevôt l'y trouva, comme il venoit pour prendre l'autre, & l'ayant ſoupçonné d'étre auſſi de la Religion qu'on perſecutoit, il le mena devant l'Official, à qui Monie rendit raiſon de ſa foi ſans rien craindre; Il fût en ſuite mis en priſon d'ou il écrivit à tous les fidelles de Lion une lettre fort édifiante dans laquelle il leur rendit compte & de l'etat ou il ſe trouvoit, & des réponſes qu'il avoit faites à ceux qui l'avoient interrogé ſur les articles de ſa foi; Il preſenta enſuite une requéte qui le fit mettre dans les baſſes foſſes, par ce qu'elle étoit libre & hardie, & qu'il y comparoit le joug des fidelles de ce tems la, à celui que les Iſraelites portérent autrefois en Egypte. Il y fût trois ou qua-

tre

tremois &, perſeverant juſques à la fin avec beaucoup de patience dans ſes maux, il fût déclaré hæretique, degradé de ſes ordres par le Suffragant de l'Archevéque, & livré au bras ſeculier, pour étre condamné au ſupplice ordinaire, ayant été, pour cela, mené aux priſons de Roüanes, ou la ſentence de ſa condamnation lui fût prononcée. 1551.

En attendant l'heure du ſupplice, on lui donna quelque poiſſon à dîner, il en mangea un peu, & comme il prenoit ce dernier repas, il vint deux Cordeliers, qui apres quelques diſcours ſur la Religion, que le priſonnier refuta ſans peine, lui dirent en l'inſultant, avec cette inſolence qui eſt ſi particuliére aux Moines, qu'il n'étoit pas tems de s'amuſer à manger, & qu'il falloit ſonger à une autre nourriture; Monier leur répondit avec douceur, qu'il ne mangeoit que pour ſe fortifier le corps, & pour le rendre capable de ſoutenir le combat ou il étoit engagé, & les confondit par la devant tous ceux qui entendirent ſa réponſe, malgré l'impudence naturelle qui diſtingue ceux de cét ordre, méme d'avec les autres

1551. Moines ; ſur les deux heures apres midi on lui ôta ſes habits & on le conduiſit au ſupplice, accompagné de ces deux Cordeliers ; Il ſe trouva un homme parmi la foule qûi pour n'étre pas entendu lui dit en paſſant *vale in Chriſto* adieu en Chriſt mais les Cordeliers le firent arrétér; Lors qu'il fût arrivé au lieu du ſupplice, on lui mit une chaine au tour du corps, on alluma le feu, & on le tint long tems ſuſpendu ſur les flammes pour prolonger ſon tourment, mais cela ne ſervit qu'à faire admirer davantage ſa conſtance ; Il prioit Dieu inceſſamment à haute voix & les dernieres paroles qu'on lui entendit prononcer fûrent, *mon Dieu mon pere.*

Maurice Secenat. Cette méme année Maurice Secenat, natif de St. Saturnin en Cevénes fût brûlé à Nimes & édifia beaucoup tous les fidelles du bas Languedoc par ſa conſtance. Il y eut auſſi dans ce méme tems un Martir foüetté & un autre brûlé à Agen.

Thomas de St. Paul. Thomas de St. Paul natif de Soiſſons eſt auſſi un des plus illuſtres Martirs de cette année, c'étoit un jeune homme qui ne paroiſſoit aagé que

que de diſe & huit ans, mais qui pourtant, ſans avoir les deffauts de cét aage, avoit la fermeté des plus avancés dans la regeneration; Il y avoit deux ou trois ans qu'il s'etoit retiré à Genéve avec ſa mere, ſes freres & pluſieurs de ſes parens, & il fût obligé de faire un voyage en France pour quelques affaires particuliéres qu'il y avoit encore. La liberté avec laquelle il reprenoit les blaſphemateurs & les vitieux le mit ſouvent en danger ſur les chemins ou il paſſoit, & elle le fit tombet enfin lors qu'il fût arrivé à Paris, entre les mains de ceux qui connoiſſoient alors les Lutheriens à cette bonne marque; Un homme à qui il avoit remontré ſon devoir ſur ce ſujet avec beaucoup de douceur, ayant bien vû par là qu'il étoit un de ceux qu'on condamnoit tous les jours au feu, le fit ſuivre pas à pas juſques à ſon logis, & l'ayant remarqué, en alla donner avis à un fameux perſecuteur nommé Jean André, qui le fit prendre & qui le fit mener au Châtelet; Il y fût condamné ſur ſa propre confeſſion à étre brûlé tout vif; Cependant à cauſe de ſon aage, 1551.

1551. on lui offrit pluſieurs fois, de le delivrer ſans lui faire ſouffrir aucune peine & ſans aucune amende honnorable s'il eut voulu ſeulement ſe retracter & deſavoüer la confeſſion qu'il avoit faite; Mais il mépriſa toutes ces offres & cela fit qu'on lui donna la queſtion extraordinaire, avec tant de cruauté qu'un des plus impitoyables commiſſaires qu'il y eut alors, nommé Aubert, ne pouvant ſouffrir l'excés de cette cruauté ſe rétira en pleurant pour n'en voir pas les ſuites. Lors que les bras des Bourreaux fûrent l'aſſés un Docteur de Sorbonne nommé Maillard & quelques autres furieux de ce caractére ſe jetterent eux mémes ſur les cordes, pour tourmenter davantage celui qu'ils ne pouvoient vaincre par leurs fauſſes raiſons, & pour l'obliger à fournir des nouvelles victimes à leur fureur, en accuſant les fidelles de ſa connoiſſance; Mais tous ces tourmens fûrent inutiles; s'Il en nommoit quelques uns, c'étoit ſeulement de ceux qui étoient en lieu de ſûreté; pour ce qui eſt des autres, il dit toujours hardiment qu'il ne vouloit pas

ex-

expôser, tant de gens bien à la cruauté des tourmens qu'il enduroit, par ce qu'il sçavoit bien, que ce n'étoit pas pour imiter leur pieté & leur vertu qu'ils vouloient les connoitre; C'eſt ainſi qu'il vainquit leur cruauté par cette conſtance admirable, qui parût encore dans ſon dernier ſupplice, auquel on noublia rien de ce qui pouvoit le rendre inſupportable; Car le cruel Maillard apres lui avoir offert encore ſa delivrance de la part des Juges, s'il eut voulu ſe dedire, voyant qu'il ne gagnoit rien par là, & que le patient montroit une reſolution inébranlable de perdre s'il le falloit dix mille vies pour la gloire de Jeſus Chriſt, fit retirer le feu qu'on avoit déja mis ſous lui, & dont il avoit commencé à ſentir la violence, pour lui dire que s'il vouloit appeller, de la ſentence du Châtelet, au Parlement, il étoit aſſûré qu'on lui ſauveroit la vie; Mais ce Martir, qui ne ſouhaittoit plus que d'étre uni à Jeſus Chriſt, & qui vît bien auſſi, que ce n'étoit là qu'un nouvel effét de la malice de ce Docteur, rejetta cette propoſition & demanda lui méme 1551.

1551. qu'on le remit au feu ; *Ah*, dit il à haute voix, *puisque je ſuis en train, d'aller à Dieu, remettes moi promptement & me laiſſes aller*; C'eſt ainſi que ce Saint Martir montra combien ſa foi étoit grande, & que Dieu fit voir auſſi combien ſa grace eſt puiſſante à ſoûtenir ſes enfans dans les plus rudes combats & dans les tourmens les plus épouvantables.

Voici encore dans cette méme année, un exemple admirable, & qui fait voir clairement combien ces tems heureux de nôtre ſainte reformation étoient riches en gens de bien & de pieté. Jean Joëri natif d'un village qu'on nomme St Joeri à deux ou trois lieües d'Albi, ayant paſſé les premiéres années de ſa jeuneſſe à Montauban, ſe retira à Genéve, lors qu'il étoit à peu pres dans ſa vingt & deuxiéme année ; & apres y avoir demeuré quelque tems, il reſolut de faire un voyage en ſon païs pour y conſoler les fidelles & pour y porter quantité de bons livres, tres propres à l'édification de l'Eglize ; Il prit avec lui un jeune garçon qui le ſervoit depuis quelque tems, & qu'il avoit eu ſoin d'inſtruire plus encore par

par les bons exemples de vertu qu'il lui donnoit, que par des leçons de doctrine, dont il n'étoit pas encore capable à cauſe de ſon aage. 1551

Les livres qu'ils portoient fûrent cauſe qu'en paſſant à Mende capitale du Gevaudan, ils fûrent arrêtés & comdamnés tous deux à être brûlés; Ils appellerent de cette ſentence au Parlement de Toulouze, ou Joëri ſouhaittoit depuis long tems de pouvoir donner gloire à Dieu; Ils y fûrent donc envoyés, & ils firent tous deux une méme confeſſion de leur foi; Le Maitre répondit aux queſtions qu'on lui fit d'une maniére conforme à ſon éducation & aux connoiſſances dont Dieu l'avoit honnoré; Mais le valét n'étoit pas moins admirable dans ſa ſimple naiveté; Comme il étoit fort jeune & peu ſçavant dans les Saintes écritures, il ne pouvoit pas répondre aux argumens qu'on lui feſoit; Ses Commiſſaires le preſſoient pourtant, & il les renvoyoit à ſon Maitre proteſtant qu'il s'en tenoit à ſa confeſſion, & que ſon Maitre en donneroit de bonnes raiſons; On lui dit que ſon Maitre étoit un hæretique; ah, dit il, ſa vie a

1551. toujours été ſi bonne & ſi ſainte, que je ſuis aſſûré, qu'il ne m'a enſeigné que la verité contenüe en la parole de Dieu.

Lors que l'arreſt de mort leur eut été prononcé Joëri fût expoſé aux ſollicitations & aux diſputes ordinaires des Prétres & des Moines, mais il les refuta tous avec beaucoup de liberté & de hardieſſe; Ils fûrent menés apres cela à la place St. George ou ils devoient étre exécutés; le valét fût interrogé le premier & mené ſur les fagots, quelques Moines le ſollicitoient à invoquer la Vierge, & lui repreſentoient l'horreur du ſupplice qu'il alloit endurer, cela lui attendrit le cœur & il ſe mit à pleurer; Joery étoit pour alors occupé à répondre à quelques demandes qu'on lui feſoit, mais lors qu'il ouit pleurer ſon valét, & qu'en ſe rétoutnant il vit tous ceux qui étoient au tour de lui, il ſe hâta de monter ſur les fagots, & pour lui redonner du courage, eh quoy „ mon frere, lui dit il, tu pleures? „ ne ſçais tu pas que nous allons „ voir nôtre Maitre, & que nous „ ſerons bien tôt hors des miſeres de

de ce monde? Je pleurois, dit le valet, parce que vous n'étiés pas pas avec moi; Joëry lui repartit qu'il n'étoit pas tems de pleurer mais de chanter au Seigneur, & sur cela ils commencérent tous deux à chanter un pseaume, pour y trouver les consolations dont ils avoient besoin, pendant qu'on alluma le feu qui devoit les brûler; Cét illustre Joeri porta si loin sa charité & le soin qu'il eut d'encourager son compagnon, qu'on remarqua méme que dans les flammes il se tourna de son còté, pour le soutenir jusques à la fin, qu'il rendit l'esprit avec une constance digne de son courage & de sa vertu extraordinaire. 1555

Au commencement de l'année 1552 Hugues Gravier natif de Viré, au pais du Maine receut la couronne du Martire dans la ville de Bourg en Bresse; C'étoit un homme de lettres, qui, ayant eu par son étude quelque connoissance de la verité, s'étoit dabort retiré à Genéve pour s'en mieux instruire; De là il fût établi Maitre d'écôle premierement à Boudri, puis à Courtaillon, dont il fût designé ministre par la classe 1552. Hugues Gravier.

1552. de Neufchaſtel ; Mais avant d'accepter cette charge, il demanda permiſſion de faire un voyage en ſon païs pour quelques affaires domeſtiques ; Il y fût en effét & ayant fait connoitre la verité à pluſieurs perſonnes de ſa connoiſſance, il leur perſuada de ſe retirer dans les endroits ou l'Évangile étoit purement annoncé, & il s'offrit lui méme à les y conduire ; Ils accepterent la propoſition, & ils partirent ainſi pour ce voyage ; Mais ils fûrent arrétés à Maſcon & menés tous priſonniers à Baugé ; Il ſe chargea lui méme de tout pour tâcher par là de ſauver & de procurer la delivrance des autres, diſant qu'il leur avoit perſuadé lui ſeul d'entreprendre ce voyage, ſi bien qu'il fût condamné au ſupplice ordinaire non obſtant les preſſantes ſollicitations des Seigneurs de Berne qui le reclamérent pluſieurs fois & qui demandérent qu'il leur fût rendu, mais inutilement, Dieu voulût ſemer ſon ſang & ſes cendres dans ce pais là pour en faire naître un grand nombre de fidelles dans la ſuite ; Sa patience y fût en édification, & tout le monde admira la conſtance avec laquelle il

ſouf-

Digitized by Google

souffrit le dernier supplice; Cette même année René Poyét fils naturel du Chancelier de France de ce nom, fût brûlé à Saumur; Lors que Dieu l'eut appellé à sa connoissance il renoncea à tous les âvantages qu'il pouvoit attendre du côte du monde, & pour étre mieux instruit de la verité il se retira à Genéve, ou il apprit le métier de cordonnier pour gagner sa vie; Quelque tems apres, il revint en France dans la Province d'Anjou, ou il fût pris; Il confessa & rendit témoignage à la verité, & il fût enfin condamné & executé à Saumur comme j'ai déja dit. 1552. René Poyet.

Quoique les cinq Ecôliers dont nous allons voir l'histoire n'ayent été executés que l'année suivante, on peut rapporter le commencement de leur Martire à cette année, aussi bien que celui d'un Pâtissier qui fût pris trois jours apres eux, & mis comme eux dans la méme prison à Lion; ces Ecôliers apres avoir demeuré quelque tems à Lauzanne, se trouvans en état d annoncer aux autres les verités qu'ils y avoient appriſes, resolûrent de retourner en France, chacun dans son païs, pour y annoncer l'Evan- Cinq Ecôliers arrétés a Lion.

1552. l'Evangile, & pour faire connoitre la verité, & à leurs parens, & à leurs amis, & à tous ceux que Dieu voudroit appeller à ſa connoiſſance par leur miniſtére ; Ayant fait de concert cette Sainte reſolution, ils la communiquérent à l'Eglize de Lauzanne qui l'approuva, & qui rendit bon témoignage à leur conduite ; Ce témoignage fût confirmé enſuite à Genéve par Calvin, qui pour lors y étoit Miniſtre ; De Genéve ils allerent à Lion, pour prendre de là chacun la route de ſon païs, l'un vers Montauban, d'ou il étoit natif, c'étoit Martial Alba : Le ſecond vers Boulogne, c'étoit Pierre Eſcrivain ; Le troiſiéme vers la Roële en Bazadois, c'étoit Bernard Seguin ; Le quatriéme vers Blanzac en Angoumois, c'étoit Charles Faure ; & le cinquiéme enfin vers Limoges, c'étoit Pierre Naviheres ; Ainſi chacun d'eux avoit reſolu de porter la parole de Dieu dans le lieu de ſa naiſſance, mais Dieu en avoit autrement ordonné ; Ils rencontrerent en chemin un homme de Lion qui apparemment les trahit, apres leur avoir fait pluſieurs demonſtrations d'ami-

d'amitié, & apres les avoir engagés à lui rendre visite; car ce fût ches lui qu'ils fûrent arrétes par le Prevôt & par ses archers, comme ils prenoient un leger repas qui leur avoit été presenté; Ce Prevôt, aprés les avoir interrogés & fouillés, les mena, sans autre forme de justice, liés deux à deux aux prisons de l'Official, ou ils fûrent mis dans des cachots separés; Le lendemain ils fûrent interrogés, & le jour suivant ils eurent ordre d'écrire leurs confessions de foi, ce qu'ils firent. 1552.

Trois jours apres on arréta aussi un Patissier nommé Pierre Bergier natif de Bar sur Seine, quoi qu'il fut pour lors Bourgeois de Genéve, & qu'il ne fut venu à Lion que pour âcheter des choses necessaires à son métier; On l'interrogea aussi ensuite & il rendit raison de sa foi devant les Juges & devant tous ceux qui le vinrent voir; & parcequ'il n'étoit pas capable de mettre par écrit une confession exacte, il signa celle de Bernard Seguin, qui étoit un des cinq prisonniers dont je viens de parler. Un Patissier arreté trois-jours aprés.

La-prison de tous ces Martirs fût longue * & ils eurent beaucoup de com- * Les cinq

1552. Combats à ſoutenir les uns & les autres, ſur tout Pierre Navihéres, qui outre les perſecutions & les ſolicitations des Moines & de leurs ſemblables, qui lui étoient communes avec les autres, avoit auſſi à reſiſter à ſon pere, à ſa mere, & à tous ſes parens, qui n'oublierent rien pour le détourner de la verité qu'il avoit confeſſée, lui écrivirent pluſieurs lettres pour cela, & envoyerent méme un de ſes oncles pour lui perſuader de ſe dedire, par toutes les conſiderations que peuvent fournir les interets du ſang, l'honeur d'une famille, l'affliction d'un pere & d'une mere, leur authorité, leur haine & leur malediction s'il perſeveroit, & d'autres choſes de cette nature, tres propres à émouvoir un cœur qui ne ſeroit pas puiſſamment ſoûtenu par le ſecours de la grace; Cependant ils fûrent les uns & les autres inebranlables, & ils édifierent beaucoup l'Egliſe de Dieu par leur conſtance invincible, par pluſieurs lettres qu'ils écrivirent tant au nom de tous, que chacun en particulier, à leurs amis, à leurs parens, & aux autres priſonniers qui

Ecôliers fûrent pris le premier jour du mois de Mai, 1552. & ne fûrent executés que le 16 du méme mois de l'année ſuivante.

qui pour lors étoient à Lion, par leurs confeſſions & par toute leur conduite, qui ne ſe démentit jamais ni dans la priſon, ni dans les tourmens qu'ils endurérent. 1552.

Lors que les cinq Ecôliers eurent été oüis, & qu'ils eurent montré par leurs confeſſions & par leurs réponces combien ils étoient eclairés, on les mit enſemble en un méme cachot, de peur que ſi on les eut meſlés avec les autres priſoniers, ils n'euſſent eu moyen de leur faire connoitre la verité qu'ils deffendoient, & qu'ils confeſſoient avec tant de courage; ce fût un grand ſujét de conſolation pour eux, car ils pouvoient ainſi s'encourager les uns les autres & s'exhorter à la patiece & au Martire qui leur étoit preparé.

Pour ce qui eſt du Pâtiſſier, dont jai déja parlé, il fût mis à part & comme on ne l'apprehendoit pas tant, parce qu'il n'avoit point d'étude, il pouvoit plus librement frequenter les autres priſoñiers, parmi les quels Dieu lui fit la grace de convertir deux freres, dont l'un étoit Jean Chambon, priſonnier pour avoir volé une piéce de velours à un marchand; l'autre

Jean Chambon Converti.

1552. tre étoit ſon frere qu'on accuſoit auſſi du méme crime quoi qu'en effét il en fût tres innocent, pour ce qui eſt du premier, dans les commencement de ſa priſon; Pendant qu'il étoit encore dans les tenébres de laReligion Romaine ou il avoit été élevé, il ne pouvoit ſouffrir la rigueur avec laquelle on le traittoit qu'avec beaucoup d'impatience; Il maudiſſoit pere, mere, & naiſſance; il blaſphemoit contre Dieu, & il donnoit toutes les marques de deſeſpoir dont un homme de ce caractére, ſans éducation, ſans connoiſſance, ſans foi, & ſans eſperance, peut étre capable; Mais dépuis que Pierre Bergier lui eut fait connoitre les verités de l'Evangile, la grandeur de la miſericorde de Dieu pour les pecheurs qui ſe repentent, ce que Jeſus Chriſt a ſouffert pour nous, ce que nous devons ſouffrir pour ſa gloire, lorsqu'il nous y appelle, & les autres choſes que Dieu nous à voulu reveler pour nous conſoler dans nos maux, & dans nos afflictions, de quelque nature qu'elles puiſſent étre; cét homme, qui auparavant ſouffroit les peines qu'il avoit

avoit meritées par ſon crime, avec un deſeſpoir ſemblable à celui des damnés, ſe trouva ſi changé tout d'un coup, qu'il ne demanda plus qu'à étre inſtruit & conſolé; Il le fût par les ſoins du Martir dont Dieu ſe ſervit pour le convertir, & par les lettres des cinq Ecôliers qui étoient auſſi priſonniers dans ce méme tems; Il ſouffrit enſuite tous ſes maux avec beaucoup de patience, & avec une reſignation entiere, il mit toute ſon eſperance en Dieu, & il lui donna méme gloire dans ſa mort, comme nous le verrons dans la ſuite. 1552. 1553.

Tous ces Martirs dont je viens de parler fûrent les premieres victimes de l'année 1553; je commencerai par les cinq Ecôliers dont la conduite & la conſtance fûrent ſi admirables. Comme ils étoient dans un méme cachot avec un ſixiéme qui fût auſſi le compagnon de leur Martire, ils avoient accoutumé de faire la priére tour à tour, & de s'exhorter mutuellement, à bien examiner leurs conſciences, à la foi, à l'union & à la repentance. Ils s'étoient méme preparés à celebrer entr'eux la Sainte Céne, quelque tems avant leur mort, pour

1553. pour ſe fortifier par le ſouvenir & par la figure des ſouffrances de Jeſus Chriſt, qui ſont ſi bien exprimées dans ce Sacrement, pour ſe fortifier, disje, par là, dans la reſolution de mourir pour la gloire de celui qui eſt mort pour nos pechés. Cette action étoit ſans doute tres legitime, quoi qu'il n'y en eut aucun d'eux qui eut le caractére de Paſteur; Dans ces ſortes d'occaſions chaque fidelle eſt lui méme ſon Paſteur, & là ou il y en a deux ou trois, qui n'ont aucun moyen de ſe trouver aux aſſemblées publiques, celui qui leur a promis de ſe trouver au milieu deux, leur a auſſi donné le droit de recevoir ſes graces & d'en adminiſter eux mémes les Sacremens; c'etoit donc la le deſſein de ces Martirs, mais ils ne pûrent l'executer, parce que dans le tems qu'ils étoient prêts à celebrer entr'eux la Sainte Céne, le Geolier les âvertit que le Prevôt les venoit querir pour les mener à Roüannes; Cependant on n'y mena dabort que Martial Alba, Pierre Eſcrivain, & celui qui feſoit le ſixiéme de cette illuſtre troupe de Martirs; mais Bernard Seguin, Charles Faure & Pierre Naviheres

Martial Alba, Pierre Eſcrivain & un autre.

Digitized by Google

y fûrent auſſi amenés bien tôt apres ; L'heure de leur mort n'étoit pourtant pas encore venüe; Les Seigneurs de Berne demandoient la delivrance de leurs Ecôliers, & un Marchant de Saintgal qui les avoit toujours aſſiſtés dans la priſon, voyant qu'on les menoit Roüannes prit la poſte pour en aller donner promptement avis à ces Seigneurs, & pour les porter à redoubler leurs ſollicitations pour leur delivrance ; Ils firent tout ce qu'ils pûrent pour cela & ils envoyérent un Héraut au Lieutenant de Lion & au Cardinal de Tournon qui en étoit Archévéque pour les reclamer, & pour faire ſouvenir ce Cardinal de la promeſſe qu'il leur avoit faite depuis peu en paſſant dans leurs terres, d'employer ſon credit pour leur delivrance ; Cependant toutes ces ſollicitations ne firent que retarder de quelque mois leur ſupplice : Le Cardinal de Tournon bien loin de tenir ſa parole, fût celui qui les pourſuivit avec plus d'ardeur, enſorte que malgré les ſollicitations des Seigneurs de Berne, & malgré les proteſtations que pluſieurs Marchans

1553. Bernard Seguin Charles Faure, & Pierre Navi-heres.

1553. chans ſuiſſes firent en leur nom, ces écôliers fûrent condamnés le 16. Mai à étre brûlés & conſumés par le feu; lors qu'on leur eut prenonce la ſentence de leur condamnation; Ils fûrent mis enſemble dans un endroit ſeparé ou ils eurent moyen de ſe conſoler, & de s'encourager, apres avoir premierement fait une ardente priére à Dieu, pour lui demander les forces neceſſaires pour ſoutenir le combat ou ils alloient étre expoſés; Elle fût exaucée & Dieu les fortifia ſi bien, qu'il étoit difficile de ne pas admirer cette conſtance extraordinaire avec laquelle ils allérent au ſupplice; Comme on les y conduiſoit, ils chanterent une partie du pſeaume 9e *De tout mon cœur t'exalterai*, &c. Ils invoquerent Dieu inceſſamment, ils exhorterent le peuple, lui ſouhaitterent en le beniſſant la connoiſſance de la verité, il y en eut un méme qui ſe ſervit pour cela des verſets 20. & 21. du dernier Chap. de l'Epitre aux Heb; Et pour faire voir qu'ils n'étoient point hæretiques, ils reciterent tous de Concert le ſimbole des Apôtres, & prononcerent plus haut & plus diſtincte-

me-

Digitized by Google

mement que les autres l'article qui parle de la conception, du St Esprit, & de la naissance de Jesus Christ, de la vierge Marie, pour faire voir que les erreurs qu'on leur imputoit sur ce sujét étoient des Calomnies ; Lors qu'ils fûrent arrivés au lieu du supplice, ils montérent gayement sur le monceau de bois qui étoit au tour du pôteau ou ils devoient étre attachés ; Les plus jeunes montérent les premiers & ayans été depouillés ils fûrent attachés au pôteau, cela donna occasion à Martial Alba qui se trouva ainsi le dernier, parce qu'il étoit le plus aagé, de prier le Lieutenant Tignac qui assistoit à l'execution, de permettre qu'il baisât ses compagnons, & ayant obtenu cette permission, il les baisa tous l'un apres l'autre, en leur disant à chacun, adieu Mon frere ; les autres lui répondirent de méme, & ils se salüerent tous de cette façon avec beaucoup de tendresse ; Apres cela Martial fût lié comme les autres au pôteau, & on leur mit une grosse Chaine autour du corps ; Le Bourreau avoit ordre de les depécher promptement, c'est pour cela qu'il leur 1553.

avoit

1553. avoit mis à chacun une corde au col pour les étrangler, mais le feu brûla ces cordes & les rendit inutiles, parce que la machine qu'il avoit faite pour les étrangler tous cinq à la fois ne fût pas bien conduite ; ſi bien qu'on les entendit encore au milieu du feu, qui s'exhortoient les uns les autres en diſant, courage mes freres, courage mes freres ; c'eſt là la fin glorieuſe de ces illuſtres Martirs, dont j'ay abregé l'Hiſtoire autant qu'il m'a été poſſible, ceux qui voudront voir leurs confeſſions & leurs lettres édifiantes les trouveront dans le livre des Martirs, aux années que je viens de Marquer.

Pierre Bergier. Il eſt temps de revenir à Pierre Bergier pour voir auſſi la fin heureuſe que Dieu lui accorda ; Apres la mort de ceux dont je viens de parler, il ne fût pas long tems ſans étre condamné au méme ſupplice ; il y alla avec un viſage riant & qui témoignoit la ſainte joye qu il ſentoit dans ſon cœur d'étre trouvé digne de ſouffrir pour le nom de Jeſus Chriſt ; Il ſaluoit tous ceux de ſa connoiſſance qu'il rencontroit ſur ſon che-

chemin, & demandoit qu'on priât Dieu pour lui; Un vieux Prétre Italien lui dit, comme il passoit, qu'il alloit ce jour la en enfer, & il ne lui dit pour toute réponse si ce n'est, Dieu vous le pardonne; Lors qu'il fût arrivé au lieu du supplice & qu'il eut remarqué l'affluence du peuple qui s'étoit rendu à ce spectacle, la moisson est grande, dit il à haute voix, Seigneur envoye des bons moissonneurs; Il fit en suite sa Confession de foi qu'il finit en disant d'une voix plus élevée & comme par exclamation, Seigneur que ton nom est gratieux & doux: Enfin pendant que le Bourreau l'attachoit, il recommanda plusieurs fois son ame à Dieu, & s'écria en élevant les yeux au Ciel qu'il voyoit les cieux ouvers, ce qui fit que plusieurs de ceux qui l'oüirent & qui ne comprenoient pas que c'étoit des yeux de sa foi, regardérent vers le Ciel pour voir s'il étoit vrai que les cieux fussent ouvers; Cette constance admirable l'accompagna jusques à la fin de sa vie. 1558

Marhieu Dimonet

Lion étoit alors le Theatre de la fureur de nos ennemis, & nous pouvous compter douze Martirs qui apres

1553. y avoir été long tems detenus, ſortirent cette année de ſes priſons pour donner gloire à Dieu ; & pour ſeéler de leur ſang la verité del'Evangile ; Mathieu Dimonet fût celui qui ſuivit de plus prés ceux dont je viens de parler, puis qu'il fût éxecuté le 15e Juillét de la méme année ; Il étoit natif de Lion, & ſes mœurs avoient été fort corrompües dans les premieres années de ſa jeuneſſe, mais ayant été pluſieurs fois témoin de la conſtance des Martirs, & ayant oüi les exhortations qu'ils feſoient au peuple, de ſe convertir & de s'inſtruire, Dieu lui toucha le cœur par ce moyen, & l'appela à ſa connoiſſance ; Lors qu'il y fût parvenu, on vit en lui un changement extraordinaire, plus de jeu, plus de débauche, plus de diſſolution, tout étoit reformé en lui ; Les ennemis de Dieu ayans remarqué ce changement le ſoupconnérent dabort d'hæreſie, il fut arrété dans ſa maiſon le 9e Janvier par le Lieutenant du Roi, & par l'Official de Lion, & ſes livres fûrent viſités ; l'Official voulût l'interroger, mais il refuſa de le reconnoitre pour ſon Juge, & ne voulût ré-

répondre qu'au Lieutenant, à qui il 1553
rendit raiſon de ſa foi à pluſieurs repriſes ; Ce jour la il fût mené premierement dans la maiſon du Lieutenant & de la il fût Envoyé en priſon ; Il y ſouffrit beaucoup principalement du côté de ſes parens, & de ſes amis ſelon le monde, qui firent pluſieurs éfforts pour ébranler ſa conſtance, en lui repreſentant l'horreur des tourmens & de la mort, la honte & l'ignominie qui y étoit attachée pour lui & pour ſes parens, la triſteſſe de ſa Mere, qu'on lui repreſentoit mourante d'affliction & de regrét, & pluſieurs autres choſes de cette nature, contre leſquelles Dieu le fortifia ſi bien par ſon Saint Eſprit, qu'il reſolût, ſuivant le précepte de l'Evangile, de laiſſer Pere, Mere, freres, ſœurs, & tous les interets du ſang, pour ſuivre Jeſus Chriſt juſques à la mort ; C'eſt ce qu'il témoigne lui méme par les lettres qu'il écrivit pendant ſa priſon, qui fût de ſix mois & quelques jours, au bout des quels, apres avoir rejetté tous les conſeils de ſes parens, & reſiſté à toutes les tenta-

1553. tations de ſes Juges & de tous qui voulûrent le détourner du chemin du ſalût, il fût mené au dernier ſupplice ; Il fit pluſieurs exhortations au peuple, il montra les abus de la Meſſe & du Purgatoire, & enſuite il mourût avec joye, & juſques à la fin, il pria Dieu inceſſamment au milieu des tourmens.

Denis Peloquin

Denis Peloquin étoit auſſi un de ces priſonniers de Lion ; l'éxemple de ſon frere Etienne dont nous avous vû le ſupplice en l'année 1549. ne l'empécha pas d'entreprendre auſſi la conduite de pluſieurs perſonnes hommes & femmes qui vouloient ſe retirer à Genéve pour y étre parfaitement inſtruits de la verité, dont ils n'avoient encôre que quelques teintures ; Il fût pris & toute ſa compagnie auſſi prés de de Belle-Ville, ſur la Riviere de Saone, & de là il fût mené premierement à Ville Franche en Beaujollois, & puis à Lion ou il fût plus de dix mois priſonnier depuis le 19. Octobre 1552, juſqu'au 4. Septembre de l'année ſuivante. Ceux qui avoient été pris avec lui, parmi les quels il avoit méme

méme une de ſes ſœurs, fûrent tous 1553.
deli vrés apres beaucoup de peine & de dépenſe; Mais pour lui il demeura toujours ferme dans la confeſſion de la verité, dont il étoit parfaitement bien inſtruit, comme il paroit par une grande quantité de lettres qu'il écrivit, pendant ſa priſon, à ſes parens & à ſes amis, pour leur conſolation & pour leur édification; Il montre dans ces lettres en feſant la relation de ce qui s'étoit paſſé dans ſon interrogatoire, combien il avoit de fermeté & de courage dans ſes réponſes; Car il fit voir à ceux, qui l'interrogeoient que le Pape eſt l'Antechriſt, & il parla des verités qui choquent le plus nos ennemis, avec une Sainte liberté, dont nous n'avons plus guiére d'exemples dans ce tems ici; Il ſe plaint auſſi dans un endroit de ces lettres de ceux qui l'accuſoient de s'étre imprudemment chargé de la conduite des femmes qu'il avoit voulu retirer de l'Idolatrie, & qui diſoient que l'exemple de ſon frere l'auroit dû détouner de ce deſſein; & il montre qu'il n'avoit pas fait ce voyage exprés pour cela, mais que l'occaſion s'en étant preſentée,

1553. il s'en étoit remis à la providence de Dieu qui l'avoit appelé à cette entrepriſe pour le mener à ſa fin, dont il lui donne gloire. C'eſt auſſi dans une de ces lettres qu'il rend un excellent témoignage à la foi de Jean Chambon, ce Larron converti dont j'ai déja parlé, & qu'il raconte comment il en fit une excellente confeſſion, & comment il donna gloire à Dieu, lors qu'il fût rompu vif; Enfin cét illuſtre Martir apres avoir été tiré des priſons de Lion le 4. Septembre, comme je l'ai déja dit, fût reconduit à Ville Franche, ou il fût dabort degradé & condamné à étre brûlé tout vif; Il le fût en effét huit jours apres, & ce qu'il y eut de particulier & d'admirable dans ſon ſupplice, fût que, pour le faire durer davantage, on avoit diſpoſé le feu en ſorte que tout le bas de ſon corps étoit brûlé, qu'il vivoit encore & élevoit les mains au Ciel pour en implorer le ſecours du Seigneur, qui lui donna une conſtance merveilleuſe, & qui le fit enfin ſortir victorieux de ce combat épouvantable.

Louis de Marſac ſon Gou- Il avoit eu pour compagnon de ſa priſon Louis de Marſac gentil hom-

me

me du pais de Bourbonnois, qui fût exécuté à peu prés dans le méme tems avec un de ses cousins & un Menuisier nommé Etienne Gravot, natif de Gian sur Loire. 1553. sin, & Etienne Gravot.

Louis de Marsac avoit porté les armes dans une compagnie des ordonnances du Roi, mais ayant eu connoissance de la verité, il se retira à Genéve pour se fortifier dans cette connoissance, & quoique gentilhomme il ne laissa pas de s'y appliquer à un métier honnéte pour éviter l'oisiveté. Quelque tems aprés étant sorti de Genéve avec son cousin, ils fûrent pris tous deux & menés dans les prisons de Lion.

Il paroit par une des lettres de Denis Peloquin que ce cousin de Marsac ne fût pas toujours ferme & qu'il tomba méme par foiblesse; Mais Dieu lui fit la grace de le relever de cette chûte, & de le soutinir dans la suite jusques à la mort, par l'exemple des autres prisonniers, & principalement par celui de son cousin qui montra toujours un courage digne de sa naissance & de la profession qu'il avoit faite, reprit hardiment ses Juges mémes, lors que, par leur im-

1553. pieté & par leurs blaſphémes, ils outrageoient le Seigneur, & profanoient l'authorité de ſa parole ſacrée, & il rendit toujours raiſon de ſa foi ſans témoigner aucun mouvement de crainte. Comme Marſac étoit Compagnon de Peloquin dans ſa priſon, il lui diſoit ſouvent, que bien qu'il fût un vieux Routier dans la guerre Spirituelle, il avoit pourtant envie de s'y montrer auſſi vaillant que lui, ce qui fait voir qu'elle étoit alors la ſainte émulation des fidelles Martirs dans le plus rude combat de la foi.

Pour ce qui eſt d'Etienne Gravot, ſa priſon ne fût pas ſi Longue que celle des autres priſonniers, puiſqu'à peine avoit il demeuré quinze jours dans celle de l'Archevéque de Lion qu'il fût mené à Roüannes avec Marſac & ſon Couſin, ou ils fûrent tous trois exécutés en méme tems quinze jours apres. La conſtance que ces trois Martirs témoignérent lors qu'ils eurent receu la ſentence de leur condamnation, étonna leurs Juges, & la gayeté qu'ils firent voir les rendit méme confus: Ils commencérent à chanter un pſeaume mais le

Lieu-

Lieutenant les fit taire & étant irrité de les voir si peu emûs des tourmens qu'on leur préparoit il ne pût s'empécher de dire en sortant, *faut il qu'un tas de Coquins s'eleve ainsi contre une Monarchie.* 1553.

Cependant Marsac s'étant mis en un coin pour prier Dieu un des Sergeans voulût l'empecher, mais le Menuisier l'arréta en lui disant, qu'en l'état ou ils étoient on ne pouvoit pas les empécher de prier Dieu. Apres cela Marsac ayant vû qu'on mettoit une corde au col à ses deux Compagnons & qu'on n'en usoit pas de méme envers lui, parce qu'il avoit servi autres fois dans les ordonnances du Roy, il demanda si la cause de ses deux freres étoit differente de la sienne, & pria les Juges de ne le distinguer pas des autres, *ah dit il, ne me refusés pas le colier d'un ordre si excellent*, cela fit que le Lieutenant ordonna en se mocquant, qu'on lui donnât donc un licol comme aux autres, ainsi ils fûrent tous trois menés au supplice, environnés de Sergeans & de quatre Cordeliers qui les empéchérent toujours de pouvoir parler au

1553. peuple, mais qui ne pûrent pas les empécher de chanter le cantique de Simeon, pendant que le Bourreau mettoit le feu aux fagots qu'on avoit mis autour du pôteau ou ils fûrent attachés.

C'eſt là la fin glorieuſe des priſonniers dont je viens de parler, qui écrivirent preſque tous des Lettres fort édifiantes, tant à leurs parens & à leurs amis particuliers, qu'aux Paſteurs & à l'Eglize de Geneve; La conduite du St. Eſprit y paroit par tout ſi évidente, que Denis Peloquin ayant demandé par une de ſes lettres un formulaire de confeſſion de foi pour ſervir à tous les priſonniers, Calvin leur répondit qu'il „ les trouvoit tous ſi bien fondés, „ qu'ils pouvoient dire avec St. Paul, „ *je ſçai de qui je tiens ma foi*, „ qu'ainſi il n'étoit pas neceſſaire „ qu'il leur envoyât la confeſſion „ de foi qu'ils demandoient, par„ ce que Dieu ſeroit mieux glori„ fié par celle qu'il leur donneroit „ de faire, ſuivant la meſure de ſon „ Eſprit, que ſi elle leur étoit ſug„ gerée d'ailleurs; que méme „ ayant été prié, par quelques uns

„ des

des fidelles Martirs qui avoient „ 1553.
déja répandu leur sang pour la „
gloire de Dieu, de revoir & de „
corriger les confessions qu'ils avo- „
ient faites, il en avoit été si édi- „
fié lui méme, qu'il n'avoit pas „
voulu y adjouter, ni en dimi- „
nuer un seul mot, de peur que „
ce qui auroit été changé ne di- „
minuât l'authorité & l'efficace „
que merite la sagesse & la con- „
stance qu'on y voyoit clairement „
étre venûe de l'Esprit de Dieu.

Il est tems de sortir de Lion, la cruauté de nos ennemis nous appelle ailleurs, pour voir des nouveaux tourmens inventés contre les fidelles; Nicolas Nail natif du Mans en fit la premiere épreuve; C'étoit un compagnon cordonnier qui apres avoir demeuré quelque tems à Lausanne entreprit de porter à Paris quantité des livres de la sainte écriture imprimés à Genéve; Il y fût pris au commencement de cette méme année 1553. Et apres avoir fait sa confession conforme aux connoissances qu'il avoit de la verité, on le mit à la question extraordinaire, pour lui faire nommer ceux Nicolas Nail.

1553. à qui il avoit vendu ſes livres ; Les tourmens qu'il y endura fûrent ſi frequens, & ſi violens que tous ſes membres en fûrent diſloqués, cependant il les ſurmonta par ſa conſtance & il ne voulût jamais nommer aucun des fidelles de ſa connoiſſance ; Il fût enſuite condamné à étre brûlé vif, mais avant de le tirer de la priſon pour le mener à la place Maubert ou il devoit étre executé, on lui mit à la bouche un baaillon de bois attaché par derriere avec des cordes, & ſi cruellement étreint que la bouche lui ſaignoit des deux côtes, & que cette grande ouverture de la bouche, lui rendoit le viſage tout difforme & hideux. Il fût le premier ſur qui cette nouvelle eſpéce de cruauté fût exercée ; Cependant cela ne l'empeſchoit pas de faire connoitre ſa foi & ſon eſperance par ſignes, & par ſes régars au ciel ; Comme il fût vis à vis de l'Hôtel-Dieu, on voulût le forcer de prier devant une image de la Vierge, mais il tourna le dos à cette image autant que les forces qui lui reſtoient le lui pûrent permettre, ce mépris émût la

po-

popula ce, & il en receut des nouveaux outrâges. Lors qu'il fût arrivé au lieu du ſupplice, on lui graiſſa le corps, & on le ſouspoudra de ſouffre; cela augmenta beaucoup ſon tourment, car à peine le feu avoit il été mis au bois, que la flamme de la paille ſaiſit la peau du patient, & ce tourment fût ſi long que les cordes du baaillon eurent le tems de ſe brûler pendant qu'il étoit encore en vie, & Dieu lui fit la grace d'invoquer encore ſon ſaint nom à haute voix du milieu du feu, malgré toutes les précautions de ſes ennemis. 1553.

Quelque tems apres Antoine Magne, natif d'Orillac aux montagnes d'Auvergne, fût pris à Bourges, mis aux priſons de l'Official puis ôté de là par les gens du Roi, & mené enſuite à Paris, ou il eut la langue coupée, aprés avoir fait confeſſion de ſa foi, & apres avoir ſouffert les tourmens de la queſtion extraordinaire; Il fût enfin brûlé vif en la méme place Maubert ou Nicolas Nail avoit ſoutenu le méme combat quelques mois auparavant. Antoine Magna.

Gulli-

1553. Guillaume Neel. Guillaume Neel, natif de Roüen, fût appellé au Martire à peu prés en ce méme tems; Il avoit été autres fois de l'ordre des Auguſtins, mais Dieu lui avoit fait connoitre la verité & lui avoit mis au cœur un ſi grand deſir de l'avancer qu'il ne cherchoit que les occaſions d'enſeigner la pure doctrine de l'Evangile. Un jour, comme il alloit de Roüen à Evreux, il trouva dans le logis du village de Nonancour, pluſieurs Prétres qui y feſoient la débauche d'une maniere ſcandaleuſe; Il les reprit, & ne ſe contentant pas de s'attacher à leurs méchantes mœurs, il leur fit voir auſſi qu'elles procedoient d'une mauvaiſe doctrine; Sur cela un de ces Prétres, Doyen d'Illiers, le fit arréter & mener à Evreux, ou il fût dabort preſenté devant le Penitentier, auquel il rendit raiſon de ſa foi, & auquel il fit voir auſſi les erreurs de l'Eglize Romaine; Le Penitentier & l'Evéque méme l'exhortérent ſouvent à ſe dédire, pour lui ſauver la vie, mais bien loin d'y conſentir, il demanda qu'il lui fût permis d'écrire lui méme ſa confeſſion de foi, afin qu'on n'y pût rien alterer, on lui don-

donna tems pour cela, & il la fit tres conforme à la verité ſur tous les articles conteſtés ; Sur cela il fût condamné par l'Evéque, mais il en appella comme d'abus au Parlement, parce que les témoins qu'on produiſoit contre lui étoient ſes parties, & ceux mémes qu'il avoit repris de leur yvrognerie & de leurs blaſphémes ; Il fût donc tiré des priſons de l'Eveque d'Evreux ou il avoit été fort mal traitté, pour étre conduit à Roüen ; En ſortant de cette priſon il exhorta le peuple & pria Dieu d'avoir pitié de leur ignorance, mais comme il vit qu'il ne pouvoit pas en étre entendu, parce que les Sergeans le preſſoient extrémement, il ſe mit à chanter le Pſ. 40e, & pendant le chemin il ſe conſoloit ainſi par des ſaintes meditations ; Lorsqu'il fût arrivé à Roüen il y eut quelques conſeillers qui, n'étans pas ennemis de l'Evangile, l'interrogerent fort humainement, & qui tâcherent méme de le faire declarer bien appellant, à cauſe de quelques formalités qu'on n'avoit pas obſervées à Evreux, dont ils fournirent eux mémes le pretexte ; 1553.

Mais

1553. Mais Neel qui ne cherchoit que la gloire de Dieu, & l'avancement de la verité, commencea à parler hautement de la doctrine du Seigneur, & à rejetter les erreurs de l'Eglize Romaine, ſur tout celles de la Meſſe, ſi bien qu'on le renvoya à Evreux, ou on proceda bien tôt aprés à ſa degradation, & ou il fût enſuite envoyé au ſupplice; Pour cela on fit dreſſer un eſchaffaut, ſur lequel l'Evéque monta avec ſes officiers, & le Pœnitentier; Ce dérnier s'étôit vanté de convaincre Neel devant le peuple, & pour cela aprés avoir parlé quelque tems de ſa revolte prêtendüe, il dit qu'il avoit été Auguſtin, & qu'alors il perſécutoit & nioit Dieu & l'Eglize; Alors le patient ne pouvant ſouffrir cette calomnie, s'écria à haute voix, *il n'eſt pas vrai; Je croi en Dieu, & je ſuis certain qu'il y a une ſainte Eglize*; Le Pénitentier pour le refuter, dit qu'il étoit bien vray qu'il croyoit une Eglize inviſible, mais qu'il ne croyoit pas la Romaine fondée ſur les Eveques, &c. dont il fit un grand denombrement aprés lequel, il dit au patient

tient avec mépris, Me. Guillaume 1553.
ſur quoi eſt fondée ton Eglize & qui ſont tes Eveques anciens? Neel répondit à haute voix Jeſus Chriſt, Jeſus Chriſt & les Apôtres; On acheva enſuite toutes les ceremonies de la degradation, apres leſquelles il fût condamné au ſupplice ordinaire & à étre baailloné de peur qu'il ne parlât au peuple; Il ſouffrit tous ces tourmens avec une debonnaïreté admirable & avec une conſtance invincible; Il eut auſſi la conſolation d'invoquer le Seigneur à haute voix au milieu du feu, qui lui fit tomber le baaillon de la bouche, mais le Bourreau l'ayant oüi lui donna un coup de crochet ſur la téte qui l'accabla entierement; Le peuple fût émû de cette barbarie, & ayant remarqué la conſtance de ce Martir, il y en eut pluſieurs qui connûrent à cette marque, que c'étoit un homme de bien; Les femmes mémes pleuroient la pluſpart au retour de ce ſpectacle, nonobſtant les préjugés qu'elles avoient contre lui, & ſa mort fit un fruit ineſtimable dans tout

1553. tout le pais d'Evreux & des environs.

Simon Laloe. Le feu de la perſecution étoit alors allumé dans tous les endroits du Royaume ; Simon Laloé natif de Soiſſons, fût auſſi un des Martirs de cette année ; Il fût arrêté en paſſant à Dijon, ou le Viſcomte Maire lui demanda dabort quel étoit le lieu ou il feſoit ſa reſidence ordinaire ; Il répondit qu'il s'etoit retiré à Geneve avec ſa famille, pour y jouir des graces de Dieu ; On lui fit enſuite pluſieurs demandes ſur ſa Religion, aux quelles il répondit en confeſſant la verité ; & quoi qu'on le preſſat extrémement de nommer les fidelles de ſa connoiſſance, il ne voulût jamais y conſentir.

Il fût prés de deux mois priſonnier, au bout deſquels il fût condamné au ſupplice ordinaire ; Lorsque le Bourreau fût venu dans ſa priſon pour le lier & pour le mener au ſupplice, mon ami, lui dit il avec un viſage riant, je n'ai vû perſonne aujourdhui qui me ſoit plus agreable que toi ; Il lui toucha ſi fort le cœur par les diſcours qu'il lui tint dans la ſuite, que lors qu'ils fû-

fûrent montés tous deux ſur le tom- 1553.
berau cét executeur pleuroit à chaudes larmes, ſi bien qu'il ne proceda qu'avec beaucoup de regrét à cette execution; Le patient fit une ardente priere pour lui & pour ſes ennemis & ſouffrit toutes les peines de ſon ſupplice avec tant de conſtance & de gayeté, que le Bourreau en ayant été entieremeut édifié reſolût d'abandonner cette infame profeſſion, qui lui avoit déja fait verſer tant de ſang innocent, & quelque temps aprés il ſe retira à Genéve pour y vivre ſelon la doctrine de l'Evangile; Il y fût receu, conſolé & raſſûré contre la deffiance qu'il avoit de ſon ſalut à cauſe de ſes fautes, & du Sang innocent qu'il avoit répandu.

Un Notaire, & ſon Clerc fûrent auſſi du nombre des Martirs de cette année; Le premier s'appelloit Etienne le Roi, natif de Chauffours pres de Chartres en Beauſſe; Il avoit paſſé quelque tems dans l'Eglize Françoiſe de Strasbourg, & depuis il s'étoit venu établir prés du lieu de ſa naiſſance à la parroiſſe de St. George; Le nom du ſecond étoit Pier- Etienne le Roy & Pierre Denocheau.

1553. Pierre Denocheau qui avoit autres fois demeuré à Genéve, ou il avoit beaucoup profité dans la connoiſſance de la verité; Ils fûrent tous deux reconnus à leur vie, à leurs mœurs & à l'averſion qu'ils avoient pour les blaſphémes, ſi bien qu'ils fûrent pris par un Prevôt des Mareſchaux & mené à Chartres dans les priſons de l'Evéque; Ils y fûrent dabort interrogés & ils confeſſerent de bouche & par écrit la verité qu'ils connoiſſoient, enſuite ils fûrent condamnés, & ayant été conduits à Paris ou ils avoient appellé du premier jugement rendu contre eux, le Parlement le confirma, & les renvoya à Chartres ou ils fûrent executés apres avoir rejetté toutes les promeſſes que l'Evéque leur feſoit de les delivrer de la mort & du ſupplice s'ils euſſent voulu ſe retracter.

Pierre Serre.

Les fidelles de ce tems là n'avoient rien plus à cœur que l'avancement de l'Evangile, chacun y travailloit avec zéle, & on voyoit ordinairement que ceux que avoient été une fois éclairés, ne cherchoient qu'à faire part de leurs con-

connoiſſances à ceux qu'ils ſçavoient étre dans les tenebres, principalement à leurs parens & à leurs amis ; Pierre Serre natif de Lezo au païs de Cozerans aſſes prés de Toulouze fût un de ceux à qui ce deſir charitable fit perdre la vie ; Il avoit été Prétre, & ayant connu la verité il s'étoit retiré à Genéve, ou il avoit appris le Métier de Cordonnier, pendant qu'il s'inſtruiſoit d'ailleurs avec beaucoup de ſuccés dans les verités de l'Evangile ; Lors qu'il eut acquis les connoiſſances qu'il ſouhaittoit, il reſolut de retourner à ſon païs pour retirer ſon frere de l'Idolatrie. Les rigueurs de l'hiver ne l'empécherent pas d'entreprendre ce voyage, & lors qu'il y fût arrivé, il tâcha de faire connoitre à ſon frere, la verité qu'il avoit embraſſée lui méme, & de lui perſuader de quitter ſon pais pour ſe retirer en lieu de ſûreté, lui & ſa famille ; Il ſe rencontra que la femme de ſon frere ne pouvant ſe reſoudre à quitter ſon pais, fit indiſcretement confidence de cette affaire à une de ſes voiſines, que cette voiſine fit la méme confidence 1553.

à

1553. à quelque autre, & qu'ainſi de l'un à l'autre l'Official en fût averti, ſi bien que ſans autre information il fit arrêter Serres. Ce Martir ne diſſimula point ſes ſentimens, & connoiſſant ſa vocation, il ne fit aucune difficulté de donner gloire à Dieu; Il fût mis entre les mains de l'Inquiſiteur de Toulouze qui le condamna à être degradé & livré au bras ſeculier; Lors que la ceremonie de ſa degradation eut été faite le Juge ſeculier à qui il fût remis lui demanda dabort quel étoit ſon métier; Il repondit que dépuis quelque tems il étoit devenu Cordonnier; Le Juge voulût ſçavoir quel métier il avoit fait auparavant, ſur quoi le Martir ſans s'expliquer davantage, lui dit avec beaucoup de regret qu'il avoit fait le plus vilain, le plus méchant & le plus malheureux de tous les métiers; On le preſſa de dire ce que c'étoit, & il s'expliqua enfin, & dit avec un grand ſoupir, *helas miſerable que je ſuis j'ai été Prêtre*; Il fit voir enſuite les raiſons pour leſquelles il avoit alors tant d'averſion pour ce caractere, mais elles ne ſervirent qu'à irriter davantage ſes Juges, qui le

le condamnerent à faire amende honnorable, à demander pardon à Dieu au Roi & à la Juſtice, à avoir la langue coupée, & à étre brûlé tout vif; Il en appella au Parlement, & il fût mené à la Tournelle, ou il perſiſta conſtamment en ſa premiere confeſſion; Lors qu'on lui demanda quels étoient les griefs de ſon appel, il plaida lui méme ſa cauſe & dit, qu'étant reſolu de donner ſa vie pour la gloire de Dieu & pour le témoignage de la verité, il ſe ſoumettoit à la mort à laquelle il avoit été condamné, ſçachant bien que les Juges à qui il avoit appellé ne lui ſauveroient pas la vie; Mais qu'il étoit appelant, 1t. de ce qu'on l'avoit condamné à demander pardon au Roy & à la Juſtice qu'il n'avoit jamais offenſés, & 2t. de ce qu'on l'avoit auſſi condamné à avoir la langûe coupée, & à perdre ainſi l'organe que Dieu lui auoit donné pour le loüer, comme il ſouhaittoit de le faire principalement ſur la fin de ſa vie, ſe ſoumettant au reſte à demander pardon à Dieu pour les pechés qu'il avoit commis; 1553.

1553. mis ; La ſentence fût pourtant confirmée en tous ſes chefs par un arreſt de la Tournelle ; Mais il arriva que la grand Chambre prétendit que la connoiſſance de cette affaire lui appartenoit en vertu d'une commiſſion particuliere que le premier Preſident avoit de faire juger les procés qui regardoient la foi ; ſi bien qu'il falût que Serres ſe preſentât de nouveau devant les Juges de la grand Chambre aſſemblés avec ceux de la Tournelle ; Il fût là quelque tems ſans vouloir répondre, diſant qu'il n'avoit plus à faire qu'à Dieu, puis que ſon arreſt lui avoit été prononcé ; cependant il répondit à la fin ſeulement pour dire qu'il perſiſtoit dans ſa premiere confeſſion, nonobſtant les offres qu'on lui fit de le delivrer s'il vouloit ſe dédire ; Ainſi il fût ordonné que le premier arreſt ſeroit executé, excepté en ce qui regardoit l'amende honnorable, & que la Langue ne lui ſeroit point coupée pourvû qu'il ne parlât pas contre la Religion Romaine ; On le mena donc au ſupplice, ſur ce dernier arreſt, mais comme il paſſoit devant le College

Digitized by Google

lege de St. Martial, le Juge qui devoit assister à l'exécution, lui montra une image de la Vierge, & lui dit qu'il lui demandât pardon; Il répondit qu'il n'en feroit rien, qu'il ne l'avoit jamais offensée, & que d'ailleurs ce n'étoit là qu'une Idole de pierre & non pas la Vierge Marie; Sur cela le Juge ordonna qu'on lui coupât la langue, parce quil n'avoit pas executé les conditions de l'arrest, il la donna sans difficulté, & il fût ensuite attaché au pôteau ou il enduta le supplice avec une constance admirable, ayant les yeux toujours elevés vers le ciel, & demeurant au reste immobile comme s'il n'eut point senti la violence du feu, ce qui fit dire à un des Conseillers du Parlement, qu'il ne falloit plus faire ainsi mourir les Lutheriens, parce que cela nuisoit plus qu'il ne profitoit à la Religion. 1553

Le sang de tous ces Martirs ne fût pourtant pas capable d'assouvir la rage des ennemis de la verité; L'année suivante 1554. en eut aussi un grand nombre; Guillaume d'Alençon natif de Montauban, fût 1554 Guillaume d'Alençon.

Digitized by Google

1553. pris à Montpelier, & condamné au ſupplice ordinaire le 7e Janvier de cette année; Il y avoit alors un tondeur de draps priſonnier auſſi pour le méme ſujet qui ayant par foibleſſe abandonné la pure confeſſion de la verité fût condamné à faire amende honnorable & à aſſiſter au ſupplice de ce Martir, apparemment pour l'intimider encore davantage, & pour l'empécher de retomber dans ce qu'ils puniſſoient par des tourmens ſi effroyables, mais Dieu en avoit autrement ordonné, d'Alençon fortifia ſi bien cét homme par ſes exhortations & par l'exemple de ſa conſtance admirable, qu'il refuſa de faire l'amende honnorable à laquelle il avoit été condamné, proteſta qu'il n'en vouloit point faire d'autre que la confeſſion de la doctrine pour laquelle d'Alençon alloit mourir, demanda à étre brûlé avec lui, perſevera juſques à la fin, fût brûlé trois jours apres ce Martir, & ſouffrit la mort avec là méme conſtance & la méme fermeté dont le premier lui avoit donné un ſi bel exemple.

Un tondeur de draps.

Paul Muſnier.

Voici dans cette meme année une Hiſtoi-

Hiſtoire dont les circonſtances ſont 1551.
ſi extraordinaires & ſi ſingulieres, que je ne ſçaurois m'empeſcher de la raconter tout du long; Paul Muſnier Chauderonnier d'Orleans, ayant apperceu quelque choſe des erreurs de l'Eglize Romaine reſolût d'aller à Genéve pour y étre inſtruit de la verité, & ayant pris le tems d'une foire de Lion pour faire ce voyage il s'éclaircit bien tôt de ce qu'il deſiroit ſçavoir; Lors qu'il eut connu la verité & qu'il y eut receu les inſtructions neceſſaires, il s'en retourna à Orleans, où il tâcha de reſoudre ſa femme à ſe retirer à Genéve; Mais le nom de cette ville étoit alors ſi odieux à cauſe de la Religion qu'elle ne voulût jamais y conſentir; Cependant ayant appris quelque tems apres qu'on pouvoit vivre encore plus commodement à Londres, il fit ſi bien que ſa femme accepta le parti de s'y retirer, comme ils firent ſur la fin de l'an 1550. avec deux petits enfans, & un troiſiéme dont ſa femme accoucha à Londres au mois de May ſuivant, & qui y fût nommé Izaac.

Pendant la vie du Roi Edouard

1554. cette famille, & tous les autres fidelles qui s'y étoient refugiés pour la Religion y fûrent tres bien inſtruits, & conſolés en pluſieurs manieres; mais des que ce Roi fût mort, ils fûrent obligés de ſe retirer promptement. Cela obligea Muſnier à paſſer à Dieppe en diligence avec ſa femme & ſes enfans, & de là il alla auſſi à Roüen dans le deſſein de ſe retirer à Geneve; mais Dieu en avoit autrement ordonné; Sa femme tomba dangereuſement malade à Roüen, & il ſe trouva ainſi dans un grand embarras; Car il voyoit que ſi ſa femme venoit à mourir, il ne pouvoit pas manquer d'étre decouvert, & d'étre en danger de perdre ſa vie & ſes enfans, ou d'étre obligé de conſentir à des ſuperſtitions contraires aux mouvemens de ſa conſcience; Il parla à ſa femme de la peine ou il ſe trouvoit, & ils reſolûrent enſemble qu'il meneroit ſes trois enfans à Paris & qu'aprés les y avoir mis en quelque penſion, il la reviendroit trouver pour lui continuer ſes ſoins, ſi elle étoit encore en état de les recevoir; Cela fût exé-

exécuté, Musnier mena ses trois en- 1554.
fans à Paris, choisit l'endroit qu'il crût le plus propre & le plus écarté pour les y loger, pria la maitresse du logis de les garder jusqu'à son retour, & alla ensuite retrouver sa femme dont la maladie étoit pour lors augmentée, mais qui en revint pourtant quelque tems aprés.

Cependant la femme ches laquelle ces trois enfans avoient été laissés, ayant voulu les mener à la Messe, ils refusérent tous trois d'y aller, quoi que la fille qui étoit la plus aagée n'eut alors que onze ans, que le fils ainé n'en eut que sept, & que le plus jeune n'en eut que quatre à cinq; Ce refus surprit cette femme, elle les sollicita encore, mais ils demeurerent fermes dans la resolution de n'y aller point si bien qu'en ayant donné avis aux Procureurs de la Trinité, qui avoient le soin des enfans orfelins qui n'avoient ni connoissance ni Curateurs, ils lui ordonnerent de les avertir lors que le pere les reviendroit querir; Ce tems étant donc venu, à peine fût il arrivé au logis, que sur l'avis de cette femme, les Procureurs vinrent

1554. lui demanderent ſi ces enfans étoient à lui, & s'il leur avoit appris à refuſer d'aller à la Meſſe; Il répondit conſtamment qu'oui, on lui en demanda la raiſon & il fit en peu de mots la confeſſion de ſa foi, ſi bien qu'il fût dabort conduit au grand Châtelet, puis mené au petit ou il fût pluſieurs fois interrogé & condamné enfin à étre brûlé vif, ce qui pourtant ne pût étre executé parce qu'ayant été mis à la queſtion extraordinaire, on la lui fit ſouffrir ſi violente qu'il y rendit l'eſprit à Dieu, & que ſon corps fût enſuite jetté dans la riviere.

Cependant la cruauté de ces gens, que je ne ſçaurois appeller des hommes, ne ſe trouva pas ſatisfaite par la mort de ce Martir; Il avoit laiſſé trois enfans qui ſe trouverent ainſi au pouvoir de ces Tigres; Il eſt difficile de parler de cette action ſans étre émû, & j'avoüe que je ne connoi point de nom parmi les animaux les plus cruels, je dirai méme parmi les Demons les plus furieux, qui ne ſoit encore trop doux pour ceux qui ont été capables d'une telle bar-

barbarie ; Voici donc de quelle maniere ces pauvres innocens fûrent traittés ; On les enferma dabort dans l'Hopital de la Trinité & les deux plus grans fûrent foüettés ſi ſouvent & ſi rudement qu'ils allerent enfin à la Meſſe, mais avec tant de repugnance pourtant qu'il paroiſſoit évidemment que ce n'étoit que par contrainte, à cauſe de la foibleſſe de leur aage ; Mais Dieu qui ſe plait à tirer ſa loüange de la bouche des enfans & de ceux qui ſont encore à la mammelle, fit voir qu'il n'y a point d'aage que ſa grace ne puiſſe fortifier, & fit ſi manifeſtement paroitre la vertu de ſon Eſprit dans la conſtance & dans le courâge inébranlable du plus jeune, qui n'avoit pas encore quatre ans accomplis, qu'on ne ſçauroit en ſouhaitter une preuve plus évidente ; Cét enfant quelque menace qu'on lui fit & quelques coups de verge qu'on lui donnât ne voulût jamais aller ni promettre d'aller à la Meſſe ; On le traittoit avec la derniere rigueur & on le menaceoit de le faire mourir, mais il ré- 1554.

1554. pondoit toujours en Anglois, faites de moi tout ce qu'il vous plaira, je n'y irai point; Voyans donc qu'ils ne pouvoient rien obtenir ſur cét enfant, quoi que bien ſouvent ils ſe fûſſent ſervis de ſon frere & de ſa ſœur pour le perſuader à faire comme eux, ils le mirent ſur une piéce de bois, le lierent enſorte que les jambes pendoient en bas, & ayant allumé du feu au deſſous, ils lui feſoient ſentir la flamme en lui criant inceſſamment qu'il promit d'aller à la Meſſe s'il vouloit étre delivré, mais il répondit toujours qu'il n'en feroit rien, ſi bien qu'on fût contraint de le laiſſer aller pour cette fois, aprés l'avoir ſi mal traitté, qu'il fût un an & demi ſans pouvoir ſe ſoutenir ſur ſes pieds, & pendant ce tems là il eut quelque relâche; Mais enfin ces infames Procureurs avec le Curé de St. Euſtache & quelques autres, voyans que la conſtance merveilleuſe de cét enfant triomphoit de leur barbare cruauté, reſolûrent de la porter ſi loin par un nouveau genre de ſupplice, qu'il n'eſt pas poſſible de rien imaginer qui en approche; Ils aſſemblerent un jour les trois

trois enfans, & ils demanderent 1554.
à Izaac s'il refuseroit toujours d'aller à la Messe, il répondit avec sa constance ordinaire, qu'il n'y iroit point, ils le menacerent de le brûler tout entier, comme ils lui avoient brûlé les pieds, mais tout cela fût encore inutile, il leur dit qu'ils feroient tout ce qu'ils voudroient, mais qu'il n'iroit point à la Messe; Cette fermeté admirable dans un enfant decét aage auroit sans doute des-armé les Demons, mais elle ne fit qu'augmenter la fureur de ces monstres; Ils n'ozerent le brûler, peut étre à cause de son aage, mais peut étre aussi parce qu'ils apprehendoient la justice des hommes; mais ils lui firent souffrir un autre supplice plus cruel mille fois que le feu, quoi qu'il n'allât pas à la mort; *C'est un Lutherien & un Anglois quoué* dirent ils entre eux, *qu'on lui attache une queue de chien pour marquer son obstination*; Apres avoir resolu ce nouveau genre de tourment, ils se mirent d'abort en devoir de l'executer; Ils prirent un chien qui avoit une longue

1554. queüe, la lui couperent, & ayant fait dans le méme tems un trou avec un fer rougi au feu, entre l'os du croupion & le fondement de ce pauvre Izaac, ils y appliquerent cette queüe, & firent ſi bien par le moyen des drogues & des emplâtres dont ils ſe ſervirent pour cela, que cette queüe y demeura attachée, & qu'elle trainoit à terre par derriere la robe de cét enfant; Ils le laiſſerent en cét état pendant deux ans & demi, enſorte que les autres enfans marchoient deſſus, & crians inceſſamment apres lui, *Anglois quoué à la meſſe*, l'y menoient malgré qu'il en eut, à cauſe des douleurs extraordinaires que ce tourment lui cauſoit; Mais enfin une Dame charitable le delivra de cette peine & lui fit arracher cette queüe; ſa mere auſſi apres avoir obtenu ſes deux autres enfans fit tant par ſes prieres & par ſes larmes, qu'elle tira auſſi ſon Izaac de cét enfer épouvantable, & d'entre les mains cruelles de ces Procureurs, ou pour mieux dire de ces Bourreaux abominables.

Cette hiſtoire eſt ſi ſurprenante dans toutes ſes circonſtances que j'au-

j'aurois peine moi méme à la croire veritable, ſi l'autheur de l'hiſtoire des Martirs dont la bonne foi paroit dans tout ſon ouvrage, ne nous aſſûroit qu'il la tient d'original, que c'eſt ce méme Izaac qui ſouffrit & qui ſurmonta la rigueur de tous ces tourmens & de pluſieurs autres qui la lui a racontée, que, dans le tems qu'il écrivoit cette hiſtoire, il étoit encore en vie, & feſoit profeſſion de l'Evangile dans une petite ville des dependances de Berne, appelée Vevay, & qu'il y avoit encore en ce tems la pluſieurs autres témoins qui avoient vû la profonde cicatrice de cette playe, ou ils avoient trouvé des juſtes ſujets de loüer Dieu de ſa grande miſericorde envers cét Izaac, & de deteſter l'horrible fureur de ceux qui avoient commis tant de cruautés. 1554.

Je ne doute pas que pluſieurs peres & meres à qui on ravit aujourdhui leurs enfans avec tant d'injuſtice, ne trouvent ici des grans ſujets de conſolation, voyant de quelle maniere Dieu fortifia celui de ſon Martir, & comment il retira auſſi les autres du danger de l'Idolatrie; Cela

1554. fait voir qu'il eſt un bon pere, & qu'il fait miſericorde de generation en generation à ceux qui l'aiment & qui le ſervent du fons du cœur.

Il eſt tems de paſſer aux autres Martirs de cette année qui nous fourniront auſſi des nouveaux ſujets de loüer Dieu des graces extraordinaires dont il les a enrichis dans les combats qu'ils ont ſoûtenus pour ſa gloire. Richard le Fevre natif de Roüen, fût un de ces Martirs qui ſoutint la cauſe de l'Evangile avec plus de courage; C'étoit un compagnon Orfévre qui avoit été déja priſonnier à Lion l'an 1551 & qui y avoit été condamné ſur ſa confeſſion de foi, au ſupplice ordinaire; Mais ayant appellé de cette ſentence au Parlement de Paris, comme on l'y conduiſoit, il fût enlevé, & delivré pour cette fois du ſupplice qui l'attendoit; Cependant le danger qu'il avoit couru dans cette rencontre ne l'empeſcha pas de rechercher encore les occaſions d'avancer le regne de Jeſus Chriſt; Il ſe rencontra qu'étant à la ville de Grenoble en Dauphiné, & ayant re-

Richard le Fevre.

remarqué, dans le logis ou il étoit logé, le peu de ſoin qu'on y prenoit d'inſtruire les enfans en la crainte de Dieu, il exhorta l'Hôte & l'Hôteſſe à mieux faire à l'avenir & à apprendre au leur des prieres qu'il pût entendre, parce qu'il avoit remarqué que celles qu'on lui feſoit dire à table étoient en Latin, il eut auſſi quelques converſations avec d'autres perſonnes de ce logis qui firent connoitre ce qu'il étoit, ſi bien que le Prevôt en ayant été averti le vint prendre ſur les dix à onze heures du ſoir & l'ayant conduit dans la chambre d'un de ſes Archers pour y paſſer la nuit, parce qu'il étoit trop tard pour faire ouvrir les priſons, il le fit mettre le lendemain dans les baſſes foſſes, ou il fût douze jours, & ou il eut, pendant tout ce tems, le déplaiſir d'étre expoſé toutes les nuits aux diſcours infames & pernicieux de deux voleurs qu'on y feſoit deſcendre pour y coucher. Il fût enfin tiré de ces tenebres, & apres avoir été pluſieurs fois renvoyé d'un Juge à l'autre, & de priſon en priſon, il fût interrogé dans celle de Porte Troine par un des 1554

aſ-

1554. aſſeſſeurs du Viſce-Bailli auquel la commiſſion en avoit été donnée ; Il rendit raiſon de ſa foi, & il fit lui méme en ſuite & envoya à ſes amis une relation de tout ce qu'on lui avoit demandé & de tout ce qu'il avoit répondu ; On voulût ſçavoir qui avoient été ſes premiers liberateurs & il proteſta toujours qu'il ne les connoiſſoit point, & que tout ce qu'il en ſçavoit étoit que ceux à qui il en étoit redevable étoient ſans doute des fidelles, qui ayans appris la raiſon pour la quelle on le menoit à Paris avoient bien voulu s'expoſer charitablement pour ſa delivrance ; Apres ces interrogations & ces réponſes tant ſur la foi que ſur les faits qui regardoient ſa profeſſion, & ce qui avoit donné lieu à ſon empriſonnement, il fût renvoyé à la priſon, ou il eut la compagnie de quelques autres fidelles, avec leſquels il lui fût permis de demeurer juſqu'à ce que le Parlement, ayant eu avis que dans ces priſons on parloit librement de la doctrine de l'Evangile, & que méme pluſieurs de la ville y venoient pour avoir part à ces Saintes converſations, ordonna au

Viſce

Viſce Bailli de faire ſeparer le Fevre d'avec les autres, ce qu'il fit, en l'envoyant dans les priſons de l'Evéché, quoi que l'Evéque ſouhaittât de n'en étre point chargé; On lui fit là les offres ordinaires s'il eut voulu ſe retracter, mais il perſevera toujours avec beaucoup de conſtance, & il donna des marques de ſon inſtruction à ceux qui voulûrent diſputer contre lui; Le Viſce Bailli lui demanda enſuite s'il vouloit s'en rapporter aux actes de ſon procés de Lion qui lui fûrent lûs, il les reconnût & dit qu'il étoit preſt à ſigner de ſon ſang les articles de ſes confeſſions, de celle de Lion, & de celle de Grenoble, & que méme il acceptoit la ſentence de Lion avec l'appel, quoi qu'elle ne lui eut pas été prononcée & qu'elle fût tres rigoureuſe; Sur cela le Procureur du Roi prit ſes concluſions, par leſquelles il demandoit que le Fevre fût mis à la queſtion juſques à l'extremité pour lui faire declarer ceux qui l'avoient delivré la premiere fois, qu'il eut la langue coupée, & qu'il fût enſuite brûlé pour l'hæreſie dont il étoit chargé, & pour reparation des outra- 1554.

1554. trages faits au Roi & à l'Eglize Romaine. Quelque tems apres on lui confronta deux des témoins, qui avoient dépoſé contre lui; Ils ſoutinrent d'abort les calomnies qu'ils avoient avancées, qui régardoient quelques diſcours ſeditieux contre le Roi, qu'on lui imputoit fauſſement; Mais en cela ces témoins ſe contrediſoient eux mémes, & le temoignage de l'un détruiſoit celui de l'autre; ſi bien qu'à cauſe de la confuſion de toutes ces procedures on reſolût à Grenoble de le renvoyer à Lion à ſon premier jugement, par ce qu'il n'avoit été trouvé coupable que dans les choſes qu'il avoit lui méme confeſſées ſur la Religion, dont la connoiſſance étoit tombée premierement entre les mains de ceux de Lion.

Le Prevôt & ſes Archers fûrent donc chargés de ſa conduite, & l'amenérent lié, enchainé, & enferré ſur un cheval depuis Grenoble juſqu'à Rouanes, ou l'ayant recommandé au Concierge, le Prevôt en donna avis au Lieutenant de Lion. Il fût encore quelques jours dans cette priſon apres leſquels on fit d'au-

d'autres procedures ; On lui fit des nouvelles offres pour tâcher d'ébranler ſa conſtance ; Mais elles fûrent inutiles, & ſur ce que ſes Juges lui dirent que le Parlement de Paris leur avoit donné pouvoir de le Juger ſouverainement & ſans „ appel, il leur dit qu'ils auroient „ tous un jour à paroitre devant un „ méme Juge ſouverain, qui les „ jugeroit juſtement, & qu'au reſte, „ ils ſçavoient bien qu'il ne vou- „ loit pas appeller de leur premiere „ ſentence & qu'ils étoient eux mé- „ mes ceux qui l'y avoient puiſſam- „ ment ſollicité, ſe ſervans méme „ pour le lui perſuader plus facile- „ ment de l'exemple de St. Paul „ qui appella à Cézar ; Ayans donc vû qu'il n'y avoit pas moyen de lui faire changer de ſentiment, ils le condamnérent à avoir la langue coupée & â étre brûlé vif, ce qui fût exécuté le 7e du mois de Juillet de cette année 1554, apres qu'il eut donné des preuves de ſa perſeverance invincible, & qu'il eut ſurmonté par ſa conſtance toute la cruauté de ſes Juges, & de ſes Bourreaux. 1553.

Denis

1554. Denis le Vair. Denis le Vair, natif de Fontenai, au dioceze de Bayeux, en baſſe Normandie, fût auſſi un des Martirs de cette année; Il avoit été Prétre, & depuis il avoit paſſé quelque tems à Genéve & s'étoit attaché à la librairie, ſi bien que dans la ſuite il fit pluſieurs voyages en France, où il fit paſſer beaucoup de livres; Enfin il s'étoit retiré aux Iſles de Gerzé & de Guernezé, ou continuant ſon commerce de livres il ne laiſſoit pas de prêcher la parole de Dieu, dans un village de ces Iſles dont il fût receu Miniſtre; Mais la mort d'Edoüard 6e l'obligea comme beaucoup d'autres à quitter les terres de la domination d'Angleterre, & ainſi il revint en Normandie dans le deſſein de ſe retirer à Genéve. Il avoit avec lui un tonneau plein des livres de la Sainte Ecriture, qui fût arrêté, en paſſant par un village qu'on nomme la Feuillie, dans le tems qu'il feſoit marché d'une charrette pour les faire tranſporter; Comme il revenoit il oüit le bruit qu'on feſoit au tour de ſa marchandize, il demanda ce que c'étoit, & comme on lui eut répondu que c'étoient des livres

livres hæretiques qu'on avoit arrétés, il repliqua que ces livres étoient à lui & que bien loin d'étre hæretiques, c'étoient des livres de la Sainte Ecriture qui ne contenoient que la verité de Dieu; Sur cela il fût pris & mené dabort à Peries, puis à Bayeux, & enfin à Rouen ou il fût condamné à étre brulé vif & retiré trois fois du feu pour faire durer d'avantage ſon ſupplice; Apres que cét arreſt lui eut été prononcé on lui preſenta la queſtiou extraordinaire pour lui faire nommer ceux qui étoient de ſa Religion; Il répondit que tous les Chrétiens qui ſuivoient la doctrine de l'Evangile étoient dans ſes ſentimens, que la plus ſaine partie du Royaume, & méme de leur Parlement en étoit auſſi, mais que cependant il n'y avoit aucune eſpéce de tourment qui pût lui en faire dire davantage, ni lui faire mettre qui que ce ſoit en peine, par ce qu'il ſçavoit bien qu'il ne pouvoit mourir qu'une fois; L'aſſurance de ce Martir, & peut étre auſſi quelque autre conſideration, fût cauſe que, ſans lui donner la queſtion, 1554.

on

1554. on le mena droit au ſupplice ; Il exhortoit le peuple en y allant, mais un des officiers de la Juſtice qui le ſuivoit ordonna qu'on lui coupât la langue, ce qui fût executé ſur le champ ; Il refuſa les croix & les autres ſignes de ſuperſtition qu'on voulût lui faire prendre, il montra des mains & des yeux qu'il n'adoroit que Dieu & que c'étoit à lui ſeul qu'il rendoit hommage, parce qu'un Moine voulût faire accroire au peuple qu'il feſoit amende honnorable aux Saints, & enfin ayant été jetté au feu, il n'en pût étre retiré, parce que la flamme monta dabort ſi haut que les Bourreaux ne pûrent le relever comme portoit l'arreſt ; c'eſt ainſi que ce Martir trouva bien tôt la fin de ſes peines dans les flammes malgré la cruauté de ſes ennemis.

Pierre de la Vau.

Pierre de la Vau, Cordonnier natif de Pontillac pres de Toulouze fût auſſi condamné au méme ſupplice & exécuté à Nimes apres avoir enduré tous les tourmens de la queſtion extraordinaire avec une conſtance inebranlable, & ſon ſang fût la ſemence de pluſieurs fidel-

les

les qui se multipliérent en ce pais là. 1554.

Nicolas du Chesne, natif du village de Retel en Champagne, fût aussi exécuté à Grai dans le Comté de Bourgogne; Il revenoit de Lauzanne, & il fût deferé à la Justice par un Moine Inquisiteur avec qui il étoit venu depuis Bezancon jusqu'à Grai; Ce Moine ayant remarqué qu'en passant devant une croix, qu'ils rencontrerent sur leur chemin, du Chesne ne l'avoit pas saluée, comme font ordinairement les superstitieux, se mit à parler de Religion avec lui, & ayant connu ce qu'il étoit le mit entre les mains de la Justice dud^t lieu des qu'ils y fûrent arrivés; Il fût condamné à la mort & bien qu'on lui conseillât d'appeller de cette sentence à Dole, il refusa de le faire, disant qu'il ne pensoit pas que ceux de Dole fussent plus gens de bien que ceux qui l'avoient condampé, puis que depuis peu de tems ils avoient fait mourir des fidelles pour la méme cause; Ainsi il alla à la mort avec beaucoup d'assûrance en invoquant le nom de Dieu, apres avoir rejetté Nicolas du Chesne.

tou-

1554. toutes les propoſitions qu'on lui fit de le delivrer s'il eut voulu ſe dédire de la confeſſion qu'il avoit faite.

Jean Filleul & Julien l'Eveillé.

Jean Filleul, Menuiſier, & Julien l'Eveillé Eguilletier tous deux natifs de Sancerre fûrent pris cette année au mois d'Avril ſur le chemin de Dezire, par un Prevôt nommé le Pers, qui leur fit donner dans le piége en feſant ſemblant d'être lui méme un des fauteurs des fidelles, & d'avoir quelque connoiſſance de la verité; C'eſt ainſi qu'il leur fit avoüer qu'ils alloient à Genéve, & qu'ils y menoient leurs femmes & leurs enfans pour y ſuivre les lumieres de l'Evangile, & pour y joüir des graces de Dieu; Il les arréta donc ſur leurs propres confeſſions, il les mena à St. Pierre le Mouſtier & il les mit entre les mains du Lieutenant criminel, qui les interrogea auſſi à ſon tour, & puis les condamna à étre brûlés vifs apres avoir fait amende honnorable tous deux la torche au poing pendant le tems d'une grand Meſſe, quoi que la plus grande partie des avôcats qu'il appela à ce jugement fuſſent d'avis

d'avis de les condamner seulement à un banniſſement perpetuel hors du Royaume & à la confiſcation de leurs biens ; Ils appellérent de cette ſentence au Parlement de Paris ; Et dans le tems qu'on les y conduiſoit le Prevôt qui les avoit ſurpris fût puni de ſa méchanceté, car il mourût comme enragé de frenezie, ſans pouvoir ſe reconnoitre ; Mais cela n'empecha pas que le Parlement de Paris malgré les ſollicitations de leurs amis ne les renvoyât a St. Pierre le Mouſtier ou ils fûrent brûlés le 15e Janvier de l'année ſuivante 1555. On les menacea ſouvent des plus crüels ſupplices, s'ils ne ſe retractoient des verités qu'ils avoient confeſſées, mais leur conſtance fût toujours invincible, & ils firent toûjours voir, que les tourmens les plus cruels n'étoient pas capables de les étonner. Le jour qu'ils devoient étre éxécutés, ils fûrent dépouillés & attachés l'un à l'autre depuis midi juſques à trois heures du ſoir, & ils employérent tout ce tems à loüer Dieu de ce qu'il les avoit faits dignes de ſouffrir pour ſon nom ; Ils s'encouragérent l'un 1554.

l'au-

Digitized by Google

1555. l'autre, chanterent le pſ. 6e & le Cantique de Simeon, & refuterent ſi bien un Jacobin qu'on avoit fait venir exprés de Nevers pour diſputer contre eux, que ne pouvant les vaincre il leur dit qu'ils allaſſent au Diable.

Ce que l'Hiſtoire remarque de plus particulier dans la mort de ces deux Martirs eſt tout à fait ſurprenant; C'eſt qu'aprés qu'on leur eut coupé la langue, comme on les attachoit au pôteau, on leur oüit dire, *qu'ils alloient être delivres du peché, des convoitiſes de la chair & du pouvoir du monde & du Diable*; qu'ils firent auſſi quelques exhortations au peuple, & que pendant qu'on leur mettoit du ſouffre & de la poudre ſur le corps, un de ces Martirs dit au Bourreau, *ſale bien maintenant cette chair puante*; Je ne ſçai ſi c'eſt que leurs langues n'avoient pas été bien coupées, ou ſi Dieu voulût faire en eux ce miracle extraordinaire pour montrer la grandeur de ſon pouvoir & pour confondre ſes ennemis; Quoi qu'il en ſoit, il eſt tres aſſûré que c'eſt un fait dont il y eut pluſieurs témoins dignes de foi,

&

& que la choſe fût tres bien ve- 1555.
rifiée.

Trois mois aprés l'exécution de ces deux Martirs Guillaume de Dognon, natif d'un village du bas Limozin qu'on nomme la Jonchére, fût auſſi appellé au Martire & quoi qu'il n'eut encore que des foibles lumieres, accompagnées du deſir de s'inſtruire mieux à l'avenir, il ne laiſſa pas de reſiſter courageuſement à tous les efforts des ennemis de la foi, & de nous donner un exemple admirable des effets extraordinaires de la grace, & du ſecours infaillible que Dieu donne à ceux qui eſpérent en lui. Il étoit Prétre & Vicaire du lieu de ſa naiſſance, & il avoit commencé à ouvrir les yeux & à connoitre la verité de l'Evangile par le moyen de quelques livres imprimés à Genéve, en découvrant par là les erreurs de l'Eglize Romaine; Comme il étoit encore dans le doute, il fut obligé de celebrer la Meſſe le jour de Noe; il le fit à regrét, & il âvoüa depuis devant ſes Juges qu'il avoit prononcé les paroles qu'on appelle Sacramentales, parce qu'il y avoit Guillaume de Dognon.

1555. quelques Prétres derriere lui, ſans aucune intention de conſacrer, parce qu'il commenceoit alors à connoitre que ce pouvoir qu'on attribue au Prétre de faire le corps de Jeſus Chriſt n'étoit qu'un abus groſſier; Mais lors que, par la lecture de ſes livres, il eut vû combien ce ſacrifice pretendu de la Meſſe eſt abominable devant Dieu, il reſolût de renoncer à ſon caractére & d'aller gagner plus tôt ſa vie par le travail de ſes mains, que de demeurer dans un état ou il voyoit bien qu'il ne pouvoit pas faire ſon ſalut; Il paſſa trois mois de cette façon à s'inſtruire toûjours de plus en plus par la lecture du Nouveau Teſtamment, & d'un petit livre latin intitulé *Dominicæ precationes*, Et recevant ainſi de jour en jour des nouvelles connoiſſances, il conceut tant d'averſion pour le culte ſuperſtitieux des Images, qu'il reſolût d'abattre, ſans bruit & ſans ſcandale s'il étoit poſſible, toutes celles de l'Eglize qu'il ſervoit, & il avoit déja pris une de ces petites Images de bois qu'il vouloit brûler dans ſa maiſon, ſi on ne l'en eut empéché.

Cette

Cete conduite extraordinaire ne pouvoit pas manquer d'étre remarquée; La Juſtice en fût âvertie le 8e jour d'Avril, & le lendemain Dognon fût arrété, mené ſept ou huit jours apres dans les priſons de l'Official de Limoges, & interrogé en ſuite par ſon Aſſeſſeur, à qui il dit les raiſons de ſa conduite, & du changement de ſa foi. Il rejetta en ſuite toutes les propoſitions qu'on lui fit d'invoquer les Saints & la Vierge, & fit voir qu'il étoit entiérement revenu de toutes les ſuperſtitions auxquelles il avoit été élevé; ſi bien qu'ayant été ſur cela declaré hæretique, degradé & livré au bras ſeculier, on travailla inceſſamment à lui faire ſon procés, & il fût condamné à étre traîné ſur une claye depuis les priſons juſqu'à la place publique ou il devoit étre brûlé vif; Ses biens fûrent confiſqués, & il fût auſſi ordonné qu'avant l'entiere exécution de cette ſentence, il ſeroit mis à la queſtion, ce qui fût exécuté incontinent; Ce fût dans ce tourment qu'il avoüa que ſon deſſein étoit d'aller à Genéve, ſeulement pour voir ſi la foi de 1555.

1555. ceux de cette ville étoit conforme à la ſienne, & qu'un Docteur paſſant par St Leonard lui avoit propoſé de faire ce voyage, & auroit voulû le défrayer s'il eut eu dequoi fournir à cette dépenſe; Mais quelque violent que fût le tourment qu'on lui feſoit endurer, il ne voulût jamais en dire davantage, ni invoquer les Saints lors qu'on voulût l'y forcer par la cruauté de ce ſupplice, qui fût bien tôt ſuivi du dernier ſuivant la ſentence, quoi qu'il en eut appellé devant Dieu & devant le Roi. Il fût donc trainé au ſupplice ſur une claye avec un baaillon à la bouche qui le rendoit tout défiguré; Ce baaillon étoit creuſé en dedans & plein de poudre, ſi bien que lors que le feu eut été allumé, cette poudre creva le baaillon, & étouffa ce Martir dont la conſtance eſt d'autant plus admirable, qu'on peut dire qu'à peine avoit il encore commencé à goûter les effets de la grace & à être éclairé des lumiéres de l'Evangile.

Deux Martirs à Autun.

Il arriva dans ce méme tems à Autun une aventure qui fût cauſe que deux Martirs y fûrent brûlés quel-

quelque tems apres; Dans la parroiſſe de la Crotée le ciboire tomba ſur le grand Autel pendant les feſtes de Pâques, & les oublies qui étoient dedans ſe répandirent de tous côtés; cét accident fut bien tôt publié par tout, perſonne n'en ſçavoit la cauſe, & cela fit ſoupçonner qu'il y avoit des Lutheriens dans la ville; On s'en informa, & on trouva qu'en effét il y avoit, dans la maiſon d'un pauvre Tiſſeran, deux hommes avec des balles de livres de Religion; Ils fûrent pris & mis dabort à la queſtion pour ſçavoir s'ils étoient autheurs du crime qu'on vouloit punir, ils proteſtérent toujours de leur innocence ſur ce fait; Mais par ce que lors qu'on les interrogea ſur la Religion ils firent une entiere confeſſion de leur foi, ils fûrent condamnés à étre brûlés & ils allérent à la mort avec la conſtance ordinaire que Dieu donnoit alors à ſes Confeſſeurs. 1555.

Voici cinq Martirs qui ſe preſentent à la fois & dont l'hiſtoire eſt auſſi tres remarquable; Leurs noms

1555. Jean Vernou, Anthoine Laborie, Jean Trigalet, Guiraud Tauran, & Jean Bataille.

noms ſont, Jean Vernou, natif de Poictiers, Anthoine Laborie natif de Cajarc en Querci, dont il avoit été Juge Royal avant que Dieu l'eut appellé à ſa connoiſſance, Jean Trigalet natif de Niſmes, licentié es loix, Guiraud Tauran natif de Cahors, Mercier, & Bertrand Bataille Ecôlier natif de Gaſcogne; Les trois premiers s'étoient conſacrés au ſervice de Dieu depuis long tems & avoient éte choiſis pour annoncer l'Evangile; C'eſt pour cela qu'ils ſortirent de Genéve & qu'ils voul rent bien s'expoſer, pour la gloire de Dieu, aux dangers qui paroiſſoient alors presque inévitables; Tauran n'étoit ſorti que pour les accompagner juſques au pont d'Arve, mais étant allé un peu plus loin, il les accompagna auſſi juſques à la mort, car ils fûrent pris quelque tems aprés au païs de Foſſigni en Savoye, dans un lieu qu'on appelle le col de Tamis par un Prevôt qui les y attendoit, parce qu'ayant été quelques jours auparavant à Genéve, pour eſpier ce qui s'y paſſoit, il y avoit oüi parler de ce voyage; De là ils fûrent conduits

liés

liés l'un à l'autre jusques à Chamberi, ou ils firent une sainte confession de leur foi devant les premiers Juges aux quels ils eurent à répondre ; Ils avoient d'abort representé l'injustice qu'on leur avoit faite en les arrétant lors qu'ils passoient leur chemin paisiblement, & qu'ils ne troubloient point l'ordre public ; & ils firent voir ensuite que leur foi étoit fondée sur la sainte Ecritûre & conforme à celle des Eglizes de Genéve, de Berne, & de toutes celles qui avoient déja embrassé la Réformation & qu'ainsi on n'avoit aucun droit de leur en faire un crime ; Mais cela n'empecha pas qu'ils ne fussent declarés hæretiques & excommuniés ; Ils n'en fûrent point étonnés, au contraire ils regarderent cette declaration & cette excomunication comme une marque qui fesoit voir qu'ils étoient les veritables enfans de Dieu, & que Jesus Christ étoit leur Chef, puisque l'Antechrist ne vouloit point avoir de communion avec eux. 1555.

Quelque tems aprés les Juges subalternes, à qui la connoissance de

1555. cette affaire appartenoit eurent ordre de ceux du Parlement d'inſtruire & de parfaire leur procés dans trois jours ſans delai, à peine d'étre ſuſpendus pour un an de leurs charges ; Ils y travaillérent donc en diligence, firent tout ce qu'ils pûrent pour les obliger à ſe dédire, ſeparérent méme Tauran d'avec ſes compagnons pendant une nuit, ſçachans qu'il n'y avoit pas plus de trois mois qu'il étoit à Genéve, & qu'il étoit beaucoup moins inſtruit dans la Religion que les autres & ils noubliérent rien pour tâcher de le ſeduire ; mais Dieu l'aſſiſta ſi bien par ſon Eſprit, qu'il reſiſta & ſurmonta toutes ces tentations d'une maniére qui édifia méme ſes compagnons & qui les obligea de remercier Dieu de ſon ſecours & de la grace qu'il leur avoit accordée de perſeverer tous ſi conſtamment. Ainſi ils fûrent condamnés par la ſentence de ces Juges, les trois premiers aux Galéres perpetuelles, & les deux derniers aux Galéres pour dix ans ſeulement, avec deffenſes d'en ſortir ſur peine d'étre brûlés

s'ils

s'ils étoient repris ; On leur demanda s'ils appelloient de cette ſentence ; Laborie répondit au nom de tous, qu'ils n'en apelloient pas, & qu'ils loüoient Dieu de ce qu'il les avoit faits dignes de ſouffrir pour ſon nom ; mais le Procureur du Roi, en appella au Parlement, qui ſouhaittoit d'avoir la connoiſſance de cette affaire. 1553.

Ils eurent ainſi des nouveaux Combats à ſoutenir, on leur fit des nouvelles interrogations, on tâcha de les ſurprendre par pluſieurs moyens, mais Dieu leur fit la grace de découvrir toutes les ruſes de leurs ennemis Ils refuſérent de ſe mettre à genoux devant une image de la Trinité, & de jurer ſur un Crucifix, ſi bien qu'on fût obligé d'ôter l'image & de les faire jurer ſur la Bible. Lorsque Laborie fût interrogé le premier Preſident lui fit un diſcours par lequel il montra beaucoup d'érudition, mais encore beaucoup plus d'adreſſe ; il avoüoit la plus grande partie des erreurs de l'Eglize Romaine,

1555. mais il y cherchoit des adouciſſemens, & revenoit toûjours à ſon bût, qui étoit, qu'il ne falloit pas pour cela ſe ſeparer de cette Eglize ; A peu prés comme nous l'avons vû pratiquer il n'y à pas long temps par un des plus illuſtres Prélats du Royaume, à qui nous pourrions faire, ſi je ne me trompe, la méme réponſe que ce Martir fit au preſident, Mon-
„ ſieur, lui dit il, je voudrois
„ que Dieu eut fait la grace à tous
„ les Moines de France d'étre
„ auſſi bons Theologiens que vous;
„ nous ſerions bien tôt d'accord;
„ & je voi bien qu'il ne faut pas
„ craindre que vous me condam-
„ nies, ſi vous ne le faites contre
„ votre conſcience; car ſi je ſuis hæ-
„ retique vous l'étes auſſi bien que
„ moi, par vôtre propre confeſſion.
Ce diſcours naif fit rire tous les Conſeillers, & le Rapporteur lui dit;
„ Il faut que vous ſoyés hæretique
„ comme lui, & non pas lui com-
„ me vous; Je ne le veux pas étre
„ comme lui, repliqua le Martir,
„ car peut étre il n'y a que de la
„ feinte en ce qu'il dit, mais je
vou-

„ voudrois bien que vous le fussies 1555.
„ tous & vous & lui comme moi,
„ seulement dans l'opinion du mon-
„ & suivant le faux jugement qu'il
en fait. C'est ainsi que St. Paul
disoit au Roi Agrippa, dans une
pareille occasion, qu'il souhaiteroit
que lui & tous ceux qui l'écoutoient
alors fussent comme lui, hormis
ses liens; & je ne sçai si ce fût cette
reflexion, ou le témoignage de sa
conscience qui fit rougir le Pre-
sident lors qu'il eut oui les réponses
du Martir; Je suis pourtant persua-
dé que tous ceux qui, comme lui,
étudient la verité pour la combat-
tre, ne sçauroient s'empécher d'en
être convaincus en leur conscien-
ce, & que si elle avoit pour eux
des Mortiers, des Mitres & d'au-
tres choses de cette nature ils trouve-
roient une infinité de belles raisons
pour la deffendre & pour la faire pa-
roître.

Cependant cela n'empécha pas
que le procés ne fût continué; Labo-
rie demanda encore à être oüil' apres
midi du jour qu'on lui avoit fait tous
ces discours, & ayant obtenu au-
dience, il representa à ses Juges

1555. ſon innocence, & celle de ſes freres, il leur dit que cette innocence leur étoit tres bien connüe, parce qu'ils étoient eux mémes fort éclairés & qu'ils n'étoient pas de ceux qui jugeoient alors les prétendus hæretiques ſur le rapport des Moines; Il les exhorta à leur rendre juſtice ſuivant les mouvemens de leur conſcieuce, & il les toucha ſi fort, qu'il y en eut quelques uns des plus jeunes qui avoient la la larme à l'oeil; les autres Martirs fûrent interrogés enſuite, & ils montrérent tous qu'ils étoient puiſſamment ſoûtenus par le ſecours de la grace,

Jusques là le traittement que ces Martirs avoient receu étoit aſſes doux ſi on le compare avec les cruautés inoüies dont nous avons déja vû tant d'exemples; leurs Juges fûrent méme partagés d'opſnions lors qu'ils vinrent à juger ce procéz, car de douze il y en eut ſix qui ne les condamnoient qu'au banniſſement ou aux Galéres, & les ſix qui reſtoient les condamnoient au feu, ſi bien qu'il fallût en appeller d'autres pour vuider ce partage, & que

les

les prisonniers crûrent même pen- 1559.
dant quelque tems que leur premiere sentence avoit été Confirmée ; & ils se preparoient déja à être bien tôt menés aux Galéres ; C'est ce qui fit que Iean Vernou fût effrayé lors qu'on vint leur annoncer au contraire qu'ils étoient condamnés à la mort, & qu'il fût saisi d'un tremblement soudain qui lui dura quelque tems, il pria pourtant ses compagnons de n'être pas scandalizés de sa foiblesse, & de la crainte qui l'avoit surpris, parce qu'il étoit assûré que Dieu ne l'abandonneroit point & qu'il le favoriseroit de son assistance. En effét sa foi & son esperance ne fûrent pas vaines, car Dieu, qui avoit voulu faire connoitre par là combien la fragilité de l'homme est grande, le fortifia si bien par son Saint Esprit, qu'étant venu au lieu du supplice il mourût avec la méme constance que tous les autres firent paroitre jusques à la fin.

C'est ainsi que ces cinq Martirs fûrent tous exécutés l'un apres l'autre, apres avoir fort souvent confessé la méme verité ; Ils écrivirent plusieurs lettres édifiantes dans la

1555. la priſon & une entr'autres au nom de tous, dans laquelle ils confeſſent une faute qui marque combien les fidelles de ce tems là avoient la conſcience delicate ; Ils s'accuſent de n'avoir pas toûjours témoigné une égale meſure de foi, parce que dans une demande qu'on leur avoit faite, ils avoient été contraints de ſe ſervir de moyens obliques pour éviter de mettre pluſieurs fidelles en peine ; Car le premier Preſident de Grenoble avoit écrit à Chamberi qu'un de ces priſonniers avoit preſché le jour de Pâques dans un pré à *Barbetta*, Feneſtella & en pluſieurs autres endroits, & quelques uns des fidelles, en ayant été avertis avoient repreſenté à ces Martirs que s'ils diſoient ce qui en étoit, ils expoſeroient au feu & à la mort un grand nombre de fidelles de tous aages & de tous ſexes ; Si bien qu'ils ſe trouvérent par là dans une fâcheuſe neceſſité de mentir, ou de livrer leurs freres à la fureur de ceux de Grenoble, & qu'ils reſolûrent enfin entre eux de nier ce fait pour éviter ce malheur.

Ceux qui ont été elevés à l'écôle des

des nouveaux Caſuiſtes ſe mocque- 1555.
ront ſans doute de cette delicateſſe de conſcience, car chacun ſçait que les Jeſuites, pour de bien moindres raiſons, conſeilleroient non ſeulement de nier la verité qu'on veut injuſtement exiger, mais auſſi de commettre les crimes les plus horribles, comme leurs écrits & leur pratique le font voir tous les jours; Mais ceux qui ſuivent les préceptes de Jeſus Chriſt ne ſçauroient s'accomoder de ces maximes abominables, & ainſi il ne faut pas s'étonner des ſcrupules de nos Martirs ſur ce ſujét; Car bien que la charité qu'ils avoient pour leurs freres, ſemble excuſer en quelque maniére le menſonge qu'ils fûrent obliges de ſoûtenir, pour les delivrer des maux qu'on leur preparoit s'ils euſſent âvoüé ce fait; Il eſt pourtant vrai qu'à la rigueur ils auroient beaucoup mieux fait de refuſer abſolument de rien dire ſur ce ſujét, de ſouffrir plus tôt tous les tourmens de la queſtion, & de ſe remettre pour le reſte à la providence de Dieu, que de nier poſitivement un fait dont ils ne pouvoient pas ignorer la verité, & de

trahir

1555. trahir ainſi leurs conſciences d'une maniére qui marquoit quelque defiance charnelle.

Claude de la Caneziére.

Nous pouvons rapporter à cette méme année le commencement du Martire de Claude de la Caneziére, quoi qu'il n'en ait été entierement couronné que ſur le commencement de l'année ſuivante. C'étoit un excellent joueur d'inſtrumens, natif de Paris, & qui demeuroit ordinairement à Angers; Dieu lui fit connoitre les abus de l'Eglize Romaine & lui montra en méme tems par les lumiéres de la verité, que le métier qu'il feſoit l'engageoit bien ſouvent à entretenir la molleſſe des hommes, & à exciter en eux dans les divertiſſemens ordinaires du monde, des deſirs criminels qui les entretenoient dans le peché; C'eſt ce qui lui fit prendre la reſolution d'employer dans la ſuite le talent que Dieu lui avoit donné à des meilleurs uſages, & de ſe retirer pour cela à Genéve pour ſuivre la Reformation; Il communiqua ſon deſſein à ſa femme qu'il avoit déja inſtruite des connoiſſances que Dieu lui avoit données, & l'ayant trouvée reſolüe à le ſuivre avec ſa famille,

mille, ils quitterent Angers pour faire ce voyage. Lors qu'ils fûrent à Lion leurs ballots fûrent arrétes, & cela fit qu'ayant envoyé sa femme & ses enfans à Genéve, il s'arréta à Lion pour en avoir raison, & qu'il y fût ensuite arrété; Car étant allé dans la maison ou étoient ses coffres & ses ballots, il y vint un homme qui lui demanda si cette marchandize étoit à lui, & qui, ayant appris par ses réponses que c'étoient ses meubles, lui dit d'aller avec lui & qu'il lui feroit donner ce qu'il falloit. Il suivit donc cét homme chés le grand Vicaire & Official de Lion, où il fût pris par un Lieutenant du Prevôt qui le mena en prison aprés lui avoir ôté tout son argent. 1555.

Il ne voulût jamais reconnoitre l'Official pour son Juge & il refusa de répondre aux questions qu'il lui fit sur sa Religion, aussi bien dans la prison, comme il l'avoit refusé dans sa maison; Si bien qu'il fallut que le Lieutenant particulier vint le lendemain pour lui ordonner de répondre, comme il fit alors à tout ce qu'on lui demanda, & rendit en tout témoignage à la verité. Sa prison dura plus de huit mois pendant les quels il écrivit plu-

1555. pluſieurs lettres à ſa femme & en receut auſſi pluſieurs d'elle & de ſes amis, méme de ceux qu'il avoit frequentés pendant qu'il étoit encore dans les tenébres de l'Eglize Romaine; Il y eut entre autres un de ſes couſins qui lui écrivit de Paris pour tâcher de lui perſuader par pluſieurs exemples de la Sainte Ecriture qu'il pouvoit dans cette occaſion déguizer ſes ſentimens pour ſe delivrer du danger ou il ſe trouvoit, & pour mettre ſa vie en ſûreté, ſe ſervant pour cela des endroits ou il eſt parlé de la fuite de Moyze hors d'Egypte, & du ſoin que les Apôtres ont eu de conſerver leur vie; Mais comme il n'étoit pas difficile de faire voir la foibleſſe de ces raiſons, & de montrer auſſi que ces mémes Apôtres, qui avoient eu ſoin de leur vie, lors qu'ils avoient pû la conſerver par des moyens legitimes, avoient courageuſement ſouffert la mort & les tourmens les plus horribles, plûtôt que de ſe dedire du témoignage qu'ils avoient rendu à l'Evangile du fils de Dieu, La Caneziere, dans ſa réponſe, lui fit voir combien ſon conſeil étoit pernitieux, con-

contraire à l'honneur & à la gloire de Dieu, & oppoſé aux principes de la Religion Chrétienne par les mémés paſſages qu'il lui avoit allegués. 1555.

Il y a dans cette réponſe un endroit qui merite d'étre remarqué, & qui fait voir que dans ces commencemens de la Reformation Dieu donnoit une grande meſure de ſon Eſprit aux fidelles qu'il appelloit à ſa connoiſſance, & qu'en peu de tems il les rendoit capables de refuter ſolidement tous les faux raiſonnemens dont on ſe ſervoit ordinairement pour les ébranler. Ce couſin étoit un de ces gens tiédes qui font un mauvais uſage des exemples, dans leſquels Dieu a voulu faire paroitre la grandeur de ſa miſericorde & qui par ces exemples s'endorment bien ſouvent, & ſe flattent méme dans leurs paſſions & dans leurs foibleſſes; Il lui avoit allegué dans ſa lettre celui de St Pierre lors qu'il nia juſqu'à trois fois de connoitre Jeſus Chriſt pour ſauver ſa vie; & voici ce que ce „ Martir lui répondit ſur ce ſujét; Je „ m'étonne, lui dit il, de vôtre aveu„ glement dans le conſeil que vous me

1555. „me donnés de me ſouvenir que Dieu
„me peut pardonner, comme il par-
„donna à St. Pierre, lorsqu'il eut
„pluſieurs fois renié Jeſus Chriſt;
„vous pourriés bien auſſi me con-
„ſeiller de tuer mon prochain, apres
„avoir commis adultére avec ſa fem-
„me, comme David à qui Dieu fit
„miſericorde, & méme de trahir Je-
„ſus Chriſt, comme Judas, car Dieu
„pourroit bien auſſi me le pardonner
„s'il vouloit; n'eſt ce pas un beau
„conſeil que vous me donnés? ſça-
„ches donc que l'Ecriture ne nous
„met ces exemples devant les yeux
„que pour les fuir; je vous prie &
„vous ſupplie bien affectueuſement
„de penſer à vous & de regarder en
„quel état vous étes tombé, de vou-
„loir preferer vôtre vie & les choſes
„caduques de ce monde à la vie
„Eternelle, au Dieu vivant, & à
„Ieſus Chriſt ſon fils nôtre Roi,
„nôtre Juſtice &c. Pour moi je
„vous donne un conſeil bien diffe-
„rent du vôtre, c'eſt que ſi vous étes
„fidelle & Chrétien comme vous
„croyes l'étre, vous montriés par
„vos actions que vous avés en effét
„la foi de Chriſt, obeiſſés donc à ſa

vo-

„volont é& vous ſeres bien heureux. 1555.
Il lui cite enſuite les paſſages de l'Evangile, par leſquels Ieſus Chriſt nous exhorte à tout abandonner pour étre dignes de lui, & parce que ce couſin étoit auſſi un joüeur d'inſtrumens il l'exhorte à ne faire pas de cét art un uſage illegitime, & à ne l'employer plus dans les endroits ou on ne s'en ſert que pour émouvoir les paſſions vicieuſes, & pour augmenter la laſciveté ou les hommes ont naturellement tant d'inclination.

Cette lettre étoit du 15e Octobre 1555. & quelque tems aprés François de Bourbon Duc d'Anguien plus connu depuis ſous le nom de Prince de Condé demanda ce Martir pour étre ſon joueur de Cornet à boucquin, parce qu'il joüoit parfaitement bien de cét inſtrument, mais il ne pût l'obtenir ni le tirer des mains de ſes cruels ennemis; Il arriva dans la ſuite que la Caneziére, avec un de ſes compagnons, priſonnier pour la méme cauſe, trouvérent moyen de faire contre faire les deux clefs principales de la priſon, ſur des modéles qu'ils en avoient pris en les regardant entre les mains du Portier; ſi bien qu'ils

1555. qu'ils ſortirent par ce moyen, & ils étoient déja ſur le pont de la Saone, lors que la Caneziere fût reconnu & repris par des Sergeans qui l'avoient vû ſouvent devant les Juges; Son compagnon ſe ſauva & ſe retira à Genéve ou il avoit ſa famille, mais pour lui il lui fût impoſſible de courir aſſés fort éviter de retomber entre les mains de ceux qui le pourſuivoient, & qui ſe jettans ſur lui le ſaiſirent & le ramenerent en priſon; le Portier le ſalüa en arrivant de deux coups de poing ſur la téte & ſur les épaules, & il l'auroit bien plus mal traitté ſi on ne l'en eut empeché; Il fût enſuite mené devant le Juge qui lui demanda comment il avoit pû ſortir, & il lui avoüa ce qui en étoit, ſi bien qu'il fût mis dans les baſſes foſſes & fort mal-traitté depuis, juſqu'à ce qu'ayant été envoyé à Rouanes, il y fût condamné au ſupplice ordinaire, & renvoyé à Lion ou la ſentence fût exécutée dans la place des Terraux

1556. le 1er jour de Fevrier 1556. En y allant il exhorta le peuple à ſe convertir au Seigneur, & lorsqu'il y fût arrivé il ſe mit à chanter le commencement

cement du Pſ. 103. *Sus Loües Dieu, &c.* Le Bourreau lui demanda pardon de ſa mort, & il lui dit, mon „ami c'eſt à Dieu principalement „que tu dois demander pardon, re„garde à ta conſcience, car ma con„dammatiou eſt injuſte & Dieu la „redemandera à ceux qui y con„ſentiront; s'il ne leur fait miſeri„corde. Lors qu'il fût au milieu du feu, il fût oüi invoquant le Seigneur, & il tint ſes yeux élévés au ciel juſqu'à ce qu'il rendit l'eſprit. 1556.

Jean Rabec natif de Ceriſy Monpinſon en Normandie fût auſſi executé cette année au mois d'Avril, quoiqu'il eut été pris des le commencement du mois d'Août de l'année précedente; Il avoit été auparavant de l'ordre des Cordeliers, mais il s'étoit depuis retiré à Lauzanne ou les Seigneurs de Berne l'avoient entretenu pendant quelque tems qu'il y employa à l'étude des ſaintes Lettres, pour ſe fortifier dans la connoiſſance de la verité. Lors qu'il ſe ſentit ſuffiſamment éclairé, il reſolût de retourner en France pour y travailler à l'avancement du Regne de Jeſus Chriſt, & au ſalût des ames. Jean Rabec.

Il

1556. Il fût dabort dans ſon païs, ou il fit beaucoup de fruit, puis il alla à Angers, ou ayant diſputé fortement contre quelques uns des ennemis de la verité, ſes amis lui conſeillerent de ſe retirer & de s'en retourner promptement en ſon pais. Il ſortit donc d'Angers, & prenant ſon chemin par Château Gautier, il y fût pris deux ou trois jours aprés comme il liſoit le livre * des Martirs en preſence de quelques perſonnes de la maiſon ou il étoit logé; Les Officiers du lieu voulûrent l'interroger, mais il refuſa de leur répondre & ne voulût pas les reconnoitre pour ſes Juges; ſi bien que les Magiſtrats d'Angers en ayant été âvertis, le Lieutenant criminel, l'Avocat du Roi & le Promoteur de l'Evéque s'y tranſportérent, & il leur rendit raiſon de ſa foi, de ce qu'il étoit, & de ce qu'il avoit été; Si bien que ſe rencontrant qu'il avoit été auparavant Cordelier, il fut mis dans les priſons de l'Evéque, oû il demeura fort long tems & oû il eut pluſieurs combats à ſoutenir contre les ennemis de la verité, & pluſieurs tentations à ſurmonter; Il en vint finalement

* Cela marque que le livre des Martirs a été fait & augmenté en pluſieurs tems.

ment à bout par l'assistance de celui qui est le boucliers des fidelles. 1556.

Apres ces interrogatoires & ces réponses, l'Evéque d'Angers prononcea en presence de plusieurs Prétres une sentence, par laquelle il le déclara excommunié, Hæretique, Schismatique, & Apostat & le condamna à étre livré au bras seculier; Rabec appella de cette sentence au Parlement de Paris, mais non-obstant son appel il fût renvoyé aux prisons de l'Evéque, ou il fût encore cinq ou six mois, pendant lesquels ses amis tâchérent de le delivrer par le moyen des Seigneurs de Berne qui en écrivirent au Roi, mais inutilement; Les Moines le travaillérent beaucoup pendant sa prison, ils lui firent ôter les livres que les Magistrats lui avoient accordés, & ils l'insulterent méme fort souvent avec toute l'insolence dont ils sont capables, jusques là qu'un de ces Moines nommé Horri s'étant une fois trouvé dans la prison comme on lui portoit à manger répandit le vin & jetta par terre la viande qu'on lui avoit envoyée.

Enfin ses ennemis obtinrent une commission du Conseil Privé portant

1556. ordre à l'Evéque d'exécuter sa Sentence de degradation, nonobstant l'appel de Rabec; Si bien que cét Evéque en fit quelque tems aprés la cerémonie; On le fit tirer des prisons, on lui fit mettre par force toutes les piéces qui composent les habits que les Prétres portent en Cerémonie, & un Docteur de Sorbonne fit un discours, que le Martir interrompit plusieurs fois à cause des faussetés & des calomnies qu'il avanceoit contre lui, si bien qu'on le menacea de le baaillonner s'il ne se taisoit, mais il répondit qu'il ne pouvoit pas souffrir que cét homme l'accusât devant le peuple de n'étre pas Chrétien, puis qu'il l'étoit meilleur que lui, ni qu'il lui imposât des faussetés qui pourroient demeurer dans la memoire des hommes. Cependant le Docteur continua encore quelque tems son discours, aprés lequel Rabec fut dépouillé de ces habits & revétu d'une maniere ridicule avec un bonnét verd sur la téte, & l'Evéque le mit entre les mains des Officiers de la Justice en disant, suivant la coutume impertinente qu'on observe dans ces occasions, traittés le

Digitized by Google

le bien doucement, cela veut dire 1556.
en terme d'Evéque, faites le brûler & faites lui souffrir les plus horribles tourmens dont vous pourrés vous âviser; Chose étrange que les gens de ce caractére, qu'on estime tant dans l'Eglize Romaine, joüent dans ces occasions un personnage de Theatre, plus infame mille fois que ceux des Comediens.

Mais, pour revenir à nôtre Martir, aprés ce funeste commencement de Tragedie, les Juges seculiers instruisirent enfin son procés, & ils essayérent encore de l'ébranler en plusieurs maniéres; Le Lieutenant Criminel, nommé Depincé, dit qu'il falloit le brûler vif en l'air, & que s'il refusoit de se confesser à un Prétre, il falloit lui couper la langue; Il fit ensuite dresser sur cela une sentence qu'il fit signer à quelques uns des Conseillers, quoi qu'il n'eut pris avis de personne; Plusieurs refusérent de le faire & sortirent, & il y en eut méme un qui dit tout haut à Depincé, qu'il ny avoit aucun ordre de passer outre non obstant l'appel, & que s'il le fesoit il pourroit bien s'en repentir, mais cela n'empécha pas

1556. que ce Juge inique ne demeurât dans la reſolution de faire exécuter ſa Sentence, comme il fit avec beaucoup de cruauté & avec une extréme fureur, carétant allé ſur les deux heures aprés midi à la priſon, ſuivi de l'Avocat & du Procureur du Roi, il lui fit couper la langue, par ce qu'il demeura toujours ferme dans la confeſſion de la verité ſans rien diſſimuler par crainte ni par complaiſance, parce qu'il n'avoit pas voulu dire *Jeſus Maria*, & parce que lors qu'on avoit voulu l'y obliger avec menaces il avoit répondu que s'il croyoit que ſa langue dût prononcer de telles paroles, il ſe la couperoit lui méme avec les dents; Il le fit enſuite attacher à une claye qui fût trainée par une charrette juſqu'au lieu deſtiné au dernier ſupplice; Là il fût dépouillé de ſes habits, environné de paille devant & derriere poudré de ſouffre, & elevé en l'air; Il commencea en cét état à chanter le pſ. 79. aſſés intelligiblement quoi qu'il eut la langue coupée, & il invoqua pluſieurs fois Jeſus Chriſt à ſon aide pendant un demi quart d'heure qu'il demeura ainſi ſuſpendu avant qu'on eut allumé

allumé le feu; Il y en eut plusieurs qui crûrent qu'il disoit Jesus crie, lors qu'il invocquoit Jesus Christ, par ce qu'ayant la langue coupée il ne pouvoit pas bien prononcer ce nom, & ils prirent de la occasion de se mocquer de ce Martir suivant la coutûme des ignorans superstitieux; Il y a apparence que le Gardien des Cordeliers empécha qu'on ne mit le feu à la paille aussi promptement qu'on auroit pû le faire, pour attendre l'éffet d'une fourberie qu'il avoit preparée; Car comme il étoit toujours auprés de cette paille & qu'avec un autre Moine nommé Alanus, il aidoit officieusement au Bourreau à la mettre au tour du Martir, il y en eut qui lui virent mettre un charbon allumé parmi la paille, & comme on sçait que les Moines ne font pas scrupule des fraudes pieuses, il avoit sans doute dessein de faire voir dans cette occasion un miracle de Moine si la paille se fût allumée sans le secours d'aucun autre feu; Car il n'auroit pas manqué de dire avec beaucoup d'impudence, que le feu étoit venu invisiblement du 1556.

1556. ciel, pour montrer que Dieu ou les Saints prenoient beauconp de plaiſir à voir brûler les Hæréti-ques, mais Dieu ne voulût pas permettre que ce fourbe abuſat ainſi le peuple; Il falût mettre le feu, & les Moines eurent encore le ſoin d'exciter le Bourreau à faire durer „ le ſupplice, en lui diſant; hauſſe „ & baiſſe inceſſamment juſqu'à ce „ qu'il ait prié la vierge Marie; En ſorte que les entrailles du Patient étant à demi ſorties, on l'entendoit encore parler qu'il n'avoit plus figure d'homme.

C'eſt ainſi que les ennemis de la verité excercérent toute leur rage ſur cét illuſtre Martir que Dieu fortifia d'une maniére toute extraordinaire; Il eut méme le ſoin de le conſoler & de le faire encourager au Martire; Car comme on ſe preparoit à faire la cerémonie de ſa degradation il demanda un peu de vin, & celui qui le lui apporta, & qui apparemment étoit quelcun des fidelles, lui dit en le lui preſentant, mon „ ami prenés bon courage, car le „ Seigneur Dieu eſt avec vous, ce qui ſervit beaucoup à le conſoler & à l'en-

à l'encourager, comme il le marqua d'abort en repondant, mon ami ,,je le croi ainſi ; 1556.

La conſtance admirable de ce Martir fût d'une grande édification pour les fidelles qui déja étoient en aſſés grand nombre dans le païs d'Anjou, auſſi bien que celle du Martir dont nous allons voir l'Hiſtoire & de ceux dont nous n'avons que les noms & qui fûrent exécutés à peu prés dans le méme tems.

Ce Martir s'appelloit Pierre de Rouſſeau natif d'Anjou ; Il avoit paſſé quelque tems à Genéve & a Lauzane ou il avoit beaucoup profité dans l'étude de la parole de Dieu ; & il étoit allé à Angers pour demander à ſon Beaufrere ſon droit ſur une ſucceſſion qui lui étoit échüe ; Ce Beaufrere fût celui qui le trahit & qui le livra aux Officiers de la Juſtice, pour n'avoir point ainſi de partage à faire avec lui ; Sa priſon ne ne fût guiere moins longue que celle du Martir précedent, avec lequel il en paſſa une grande partie & avec qui ils s'entre donnérent des mutuelles conſolations, apres avoir fait tous deux une méme confeſſion de foi. Pierre de Rouſſeau

1556. Comme il avoit été Prétre il fût premierement dégradé, & livré au bras ſeculier comme celui dont je viens de parler; Il fût auſſi condamné par les mémes Juges, & il en appella au Parlement; Cependant il n'y fût point conduit, par ce qu'un Preſident du Parlement d'Aix en Provence nommé Remy Ambroys avoit obtenu une commiſſion du Roi Henri 2e qui lui donnoit pouvoir de juger en dernier reſſort ceux qu'on appeloit encore alors hæretiques & Lutheriens, ſi bien que de Rouſſeau lui tomba ainſi entre les mains; Il le fit répondre une ſeconde fois ſur les articles qu'il avoit déja confeſſés & voyant qu'il ſe tenoit ferme dans cette Sainte confeſſion, il lui fit donner la queſtion extraordinaire à trois diverſes repriſes avec une horrible cruauté, il lui fit auſſi couper la langue, puis il le fit baaillonner d'un baaillon de fer, & apres l'avoir ainſi briſé & mutilé avec la derniere inhumanité, il le fit enfin trainer ſur une claye au dernier ſupplice qu'il endura avec toute la conſtance dont Dieu favoriſoit ordinairement ſes Martirs,

tirs, & il lui fit auſſi la grace qu'il avoit déja faite à pluſieurs autres, c'eſt que le baaillon qu'il avoit à la bouche tomba dans le feu, & que pendant qu'on prolongeoit ſon ſupplice à la maniere accoutumée on l'oüit pluſieurs fois diſant; *Jeſus Chriſt aſſiſte moi, Seigneur Dieu aſſiſte moi!* Ce qui fait voir évidemment qu'il n'y a point d'extremité qui puiſſe faire oublier aux fidelles celui de qui ils attendent leur delivrance. Comme ce Remy Ambrois étoit un des plus violens perſecuteurs qu'il y eût, & qu'il étoit d'un païs ennemi des fidelles, & d'une ville ou il avoit eu des belles leçons de cruauté & de barbarie, lors que le premier preſident d'Oppéde fit maſſacrer les fidelles de Merindol & de Cabrieres, on ne pouvoit pas trouver un homme plus propre que celui la à verſer ſans pitié le ſang des innocens: Il continua cette année la cruauté, dont il avoit fait le coup d'eſſai par le Martire Pierre du Rouſſeau, ſur Louis le Moine, Imbert Bernard, Richard Yette, Claude Donas, Guillaume Bois-tané, & ſur René de 1556.

Noms de pluſieurs Martirs.

1556. Mongers dit Niziére ; Ce dernier avoit été débauché dans ſa jeuneſſe, juſqu'à étre compagnon des voleurs, mais il ſe convertit ſi bien par la connoiſſance de l'Evangile, que méme les ennemis de la verité ne pouvoient s'empécher d'admirer cette converſion extraordinaire.

Jean Bertrand. Jean Bertrand, natif du Bourg de Montoire au païs de Vendômois garde des bois de la foreſt de Marchenoir, au Comté de Dunois, fut arrété au commencement du mois de Fevrier & mené, lié dans les priſons de Blois ; Il avoit parlé avec beaucoup de liberté de la Meſſe & des autres abus de l'Eglize Romaine, & il avoüa lui méme à un des Conſeillers du Préſidial qui eut la commiſſion de l'interroger, qu'il avoit dit que la Meſſe eſt une choſe tres abominable, par la quelle les Prétres abuſent le peuple, par ce que, diſoit il, il avoit lû avec beaucoup d'exactitude les livres du Vieux & du Nouveau Teſtamment & n'y avoit jamais trouvé le mot de *Meſſe* ; Il rendit au reſte raiſon de ſa foi d'une maniere qui montroit qu'il ne craignoit point le pouvoir des hommes.

Les

Les Moines qui assistoient à cette interrogatoire, ayant vû la resolution qu'il fesoit paroitre, sortirent du lieu ou on la fesoit en disant qu'il le falloit brûler comme un pernicieux Lutherien, à quoi ce Martir répondit, avec beaucoup de douceur, *je prie Dieu par nôtre Seigneur Jesus Christ, qu'il me fasse la grace de l'endurer.* 1556.

Apres qu'on eut mis en usage les moyens ordinaires pour tâcher de le faire changer de sentiment, on travailla à sa condamnation; Les Juges n'étoient pas d'accord du supplice, ni du lieu ou il devoit étre exécuté, quoi que les plus moderés le condamnassent à étre pendu, & puis brûlé à Marchenoir ou il avoit le plus frequenté, & ou il pouvoit avoir semé ses pretendües hæresies, car les autres vouloient qu'il fût brûlé vif à Blois; Mais à la fin ils prirent un milieu, qui fait voir clairement combien la fureur aveugloit alors ceux qui persecutoient les fidelles, & combien l'esprit d'étourdissement dont ils étoient frapés, étouffoit en eux les lumieres du bon sens. Il fut donc resolu que Ber-

1556. trand ſeroit brûlé en peinture à Marchenoir, & qu'à Blois il ſeroit brûlé vif apres avoir été mis à la queſtion extraordinaire pour les raiſons accoutûmées, avec cette clauſe que ſi le Bourreau voyoit que le priſonnier voulut ſe reconnoitre & ſe dédire, lors qu'il ſeroit attaché au pôteau, il le feroit étrangler avant qu'il ſentit le feu, & qu'autrement il le brûleroit vif. Nous avons vû quelques fois dans cette Hiſtoire des Juges furieux qui mettoient la main à l'œuvre, & qui feſoient eux mémes la fonction de Bourreau; Mais voici un Bourreau que les Juges mirent eux mémes à leur place, & à qui ils donnérent une commiſſion de Juge. Bertrand appella de cette ſentence auſſi injuſte que ridicule; Mais elle fut pourtant confirmée au Parlement de Paris qui le renvoya à Blois, & il y eut quelques Conſeillers de ce corps, de ceux qui écoutoient la parole de Dieu mais qui apparemment ne la mettoient pas en leur cœur, qui tâchérent premierement de lui perſuader de ſe dédire pour le delivrer, mais qui l'ayans trouvé

trouvé ferme, firent courir le bruit qu'il étoit Anabaptiſte pour s'excuſer ainſi de ſa condamnation envers les fideles de Paris. 1556.

Ce Martir ayant donc été ainſi renvoyé à ſon premier jugement de Blois, il y fut conduit & remis dans la priſon, d'ou on le fit bien tôt ſortir pour le mener au ſupplice; Il étoit en prieres lors que le Geolier l'appela pour aller ouir l'Arreſt de ſa comdamnation, & lors que la lecture en eut été faite il ſe mit à prier avec beaucoup d'ardeur en diſant, Seigneur, maintien „moi, & me ſoutien, garde moi, „& aſſiſte moi juſqu'à la fin; Fai „moi la grace de ſouffrir conſtam„ment ce qui m'eſt offert aujourd„hui. Il eut encore à ſoutenir quelque tems les aſſauts importuns des certains Moines, qui ſuivant leur coûtume ſuperſtitieuſe voulurent lui faire prendre une croix de bois avant qu'il eut été mis entre les mains de l'Exécuteur; Mais il la refuſa, & lors qu'il ſortit de la priſon, il ſe recommanda aux prieres des priſonniers, parmi les quels il y en eut quelques uns de

1556. de ceux qui avoient connu ſa douceur naturelle, & remarqué ſa bonne conduite pendant le tems de ſa priſon, qui dirent entre eux, Dieu lui „faſſe la grace d'endurer patiemment „ſon Martire. Lors qu'il fut ſorti il monta ſur la charréte, & dit tout haut en preſence d'un grand nom„bre de gens; Je rens graces à mon „Dieu, de ce que je ne ſuis ici, „ni pour meurtre, ni pour larre„cin, ni pour blaſphéme, mais „ſeulement pour ſoûtenir la que„relle de mon Sauveur. Le Bourreau lui dit alors, méchant, pour quoi n'astu pas voulû baiſer la croix? & en méme tems il lui mit la corde au col & la ſerra beaucoup plus que de coutûme, mais le Martir ſans témoigner aucun reſſentiment de cette injure ni de ce mauvais traittement, ſe contenta de lui dire, *mon ami, Dieu te pardonne*; & aprés cela il ſe mit à chanter pluſieurs verſets des pſeaumes 25. & 86. choiſiſſant les endroits les plus propres à l'état ou il ſe trouvoit, & ainſi il fut mené juſqu'au lieu du ſupplice. Lors qu'il vit l'endroit ou il devoit étre brûlé il s'en approcha avec joye

„ joye en disant, ah le beau lieu 1556.
„ qui m'est ici preparé! o heureuse
„ journée! & lors que le feu eut
„ été allumé, il s'écria, mon Dieu
„ donne la main à ton serviteur, je
„ te recommande mon ame; & ainsi
il rendit l'esprit sans se tourmenter
en aucune maniére. Il étoit naturellement beau de visage, & il parût encore plus beau lors qu'on le menoit au supplice; La crainte de la mort n'eut point de pouvoir sur lui, & sa constance servit beaucoup à confirmer dans la foi les fidelles qui en fûrent témoins.

Arnaud Monier, & Jean de Cazes fûrent aussi cette méme année mis au nombre des Martirs qui mourûrent pour la gloire de la verité; Le premier étoit natif de St. Milion en Bourdelois aagé d'environ 25. ans & il fût mis prisonnier dans la Conciergerie du Parlement de Bourdeaux par l'ordre du Procureur du Roi à qui on avoit déja rapporté qu'il ne frequentoit plus les Eglises Romaines & qu'il n'en pratiquoit plus les superstitions ordinaires; Sur cét avis ce Procureur alla lui méme le trouver dans

Arnaud Monier & Jean de Cases.

1555. dans ſa maiſon, lui fit pluſieurs queſtions ſur ſa Religion, le fit enſuite arréter, & en donna avis au Parlement, qui le fit interroger par ſes commiſſaires dans la Chambre criminelle, ou il rendit raiſon de ſa foi. Le ſecond étoit natif de Libourne, grand ami du premier, & il fût arrété cinq ou ſix jours aprés, pour avoir voulu eſſayér de parler à ſon ami, & de le conſoler dans ſa priſon; Car bien qu'on lui eût déja refuſé trois ou quatre fois l'entrée de la Conciergerie, & qu'on l'eut méme âverti qu'il y avoit ordre exprés d'arréter tous c'eux qui viendroient voir Monier & conferer avec lui, le deſir de voir cét ami & de le fortifier dans le combat ou il étoit expôſé lui fit mépriſer le danger qu'il y avoit pour lui méme; Il retourna donc à la Conciergerie ou le Commis du Concierge le fit arréter, & en fit donner avis au Conſeiller Commiſſaire du procés de Monier; Il ſe rencontra que ce Conſeiller connoiſſoit Caſes pour avoir été autres fois ſon Rapporteur dans une affaire civile, ſi bien qu'il voulût le mettre dehors ſans s'informer d'autre

autre choſe, en diſant ſeulement; 1556.
„ Je connoi bien Caſes & je ne penſe
„ pas qu'il ſoit de la ſecte de l'autre,
„ qu'il ne ſe ſoit confeſſé, & qu'il
„ n'ait fait ſes Pâques. Caſes auroit pû ne pas répondre & ſe tirer d'affaires par ce moyen, mais la generoſité & la delicateſſe des fidelles de ce tems là ne pouvoit pas ſouffrir la moindre ombre de diſſimulation; Il eut crû faire tort à ſon ami, & ſe faire tort à ſoi même, s'il n'eut témoigné dans cette occaſion l'eſtime qu'il avoit pour lui, & quels étoient ſes veritables ſentimens; Ainſi il répondit au
„ Conſeiller, Monſieur, je ſuis aſ-
„ ſûré que Monier eſt homme de
„ bien; Et pour moi, je ne con-
„ feſſe mes pechés qu'à Dieu ſeu-
„ lement, j'ai fait mes Pâques
„ ſpirituellement, & je ne voudrois
„ pas pour dix mille morts parti-
„ ciper en aucune maniére aux
„ Idolatries qui ſe commettent dans
„ la Papauté; Sur cette réponſe le Conſeiller le fit retenir & le fit mettre dans les baſſes foſſes juſqu'au lendemain qu'il fût interrogé & qu'il rendit raiſon de ſa

1556. ſa foi d'une maniere qui répondit merveilleuſement bien à la generoſité extraordinaire qu'il avoit montrée dans toute ſa conduite.

Ainſi on travailla conjointement au procés de ces deux illuſtres priſonniers, & aprés qu'ils eurent ſoûtenu les combats & les tentations ordinaires, les Gens du Roi donnérent leurs concluſions contre eux par les quelles ils demandoient que Monier & Caſes fuſſent condamnés, à étre trainés ſur une claye par les carrefours accoutumés de la ville, & devant l'Eglize de St. André, à faire amende honnorable devant cette Eglize, demandans pardon à Dieu, au Roi & à la juſtice, & à étre de là menés devant le palais pour y étre brûlés vifs. Sur ces concluſions la Chambre de la Tournelle, qui devoit juger cette affaire, fut partagée en opinions, car les uns vouloient qu'ils fuſſent mis à la queſtion & brûlés enſuite, ſuivant les concluſions des Gens du Roi, & les autres vouloient qu'ils fuſſent mis pour trois mois dans un des Convens de la ville, avant de

de passer outre & d'ordonner aucune peine contre eux, disans „que ces prisonniers confessoient „tous les articles de la foi, que „d'ailleurs on n'avoit pas accoû„tumé dans l'Eglize Chrétienne „des premiers siécles & des suivans, „de faire endurer aucun supplice „pour la Religion, que l'usage qui „s'en étoit introduit depuis qua„rante ans étoit mal-seant à des „Chrétiens, & que pendant le „tems que les prisonniers seroïent „dans ce Convent on pourroit leur „communiquer les livres des anciens „Docteurs, les exhorter, & les „instruire plus amplement. Toutes ces raisons ne firent point changer les autres de sentiment, si bien que, pour vuider ce partage, le procés fût porté à la grand Chambre ou ces deux fidelles Martirs fûrent condamnés aux peines portées par les conclusions des Gens du Roi, & le seul changement qu'on y fit, fût que l'Arrest ne portoit pas qu'ils dussent étre brûlés vifs. Tout ce procés fût fait & instruit avec tant de diligence qu'à peine Cases fût il six jours dans la prison, car 1556.

ayant

1556. ayant été pris le premier de Mai, ſix jours apres ſon compagnon, comme je l'ai déja dit, ils fûrent tous deux exécutés le ſeptiéme de ce méme mois.

Ils fûrent donc, ſuivant l'arreſt qui leur avoit été prononcé, traînés ſur une claye parmi la boüe, de puis la Conciergerie juſques à l'Eglize St. André, ou ils devoient faire amende honnorable; Lors qu'ils y fûrent arrivés Cazes voyant que ſon compagnon étoit triſte, *courage*, lui dit il, *courage mon frere, nous n'avons rien fait, ſi nous ne feſons encore d'avantage*; Ils ſe conſolérent en ſuite, & ſe fortifiérent l'un l'autre, & ils proteſterent toujours de leur innocence & de la juſtice de la cauſe qu'ils ſoutenoient. Ils fûrent aprés cela menés devant le Palais qui étoit le lieu deſtiné au dernier ſupplice. Lors qu'ils y fûrent arrivés, les Officiers de la Juſtice commandérent à Caſes de faire ſa confeſſion de foi, & ſur cela il ſe mit à reciter le ſimbole des Apôtres, pour faire voir que ſa foi étoit entierement conforme à celle de la veritable Eglize. On fit auſſi le méme

méme commandement à Monier 1556.
„ & il répondit incontinent, tout
„ par une bouche, tout par une
„ bouche, quand mon frere par-
„ le, je parle auſſi, nous ſommes
„ tous deux conformes en une mé-
„ me foi, & nous avons une méme
„ aſſûrance. Aprés cela Monier fût le premier pendu & étranglé, aprés avoir remercié Dieu pour lui & pour ſon compagnon de la grace qu'il leur avoit faite de confeſſer ſon nom, & aprés l'avoir prié de leur faire encore celle de perſeverer juſques à la fin; Lors que le Bourreau voulût étrangler Caſes qui étoit auſſi pendu à une méme potence il tomba à terre & ſe bleſſa à la téte ſi bien que le feu étant déja mis ſous la potence Caſes fût brûlé vif n'ayant pû étre étranglé, en ſorte qu'il avoit déja les jambes brûlées juſques aux os avant qu'il fût expiré, cependant non-obſtant la violence de tous ces tourmens on l'entendit encore criant; *mon Dieu mon pere!*

Lors que cette exécution fût achevée & que les corps de ces deux Martirs eurent été preſque reduits en cen-

1556. cendres, Dieu fit voir manifeſtement combien il lui eſt facile de confondre ſes ennemis; car, bien qu'on eut pris de grandes précautions pour empécher le tumulte & que méme on eut fermé les portes de la ville & établi des gardes par tout comme s'il y eut eu quelque danger à craindre, une terreur panique ſaiſit & effraya ſi fort tous ceux qui ſe trouverent à ce triſte ſpectacle que les Officiers de Juſtice, ſans ſçavoir pourquoi, ſe mirent tous à fuir, ſe foulans aux pieds les uns les autres; Un Prieur de St. Anthoine tomba & ne pût ſe relever qu'apres qu'un grand nombre de gens eut paſſé ſur lui, & le Greffier Pontac fût jetté par terre de deſſus ſa mule dans la rüe Poitevine, en ſorte qu'il fallût le porter dans une maiſon voiſine, criant de frayeur, *cachés moi, ſauvés moi la vie, je ſuis mort*; Chacun fermoit les portes de ſa maiſon & enfin lors qu'on voulût ſçavoir la cauſe de ce deſordre tout le monde demeura étonné de voir que c'étoit une allarme ſans fondement, & ſans aucune apparence de raiſon; Mais ceux qui regardoient plus haut virent pour

pour tant bien manifeſtement que Dieu avoit voulu confondre par là ſes ennemis, & leur faire connoitre leur foibleſſe, comme il leur avoit fait connoitre ſa force par le ſecours extraordinaire dont il avoit favoriſé ſes Martirs, & dont il leur avoit fait voir des preuves évidentes dans la conſtance admirable qui les accompagna juſqu'à la fin. 1556.

Barthelemi Hector, voiturier natif de Poitiers, apres avoir été long tems en doute ſur la verité de la Religion à cauſe des divers ſentimens ou tout le monde étoit alors, reſolût d'aller à Genéve, ayant ouï dire qu'on y préchoit purement la parole de Dieu, pour s'inſtruire de la verité, & pour ſe mettre dans le chemin du ſalût; Il n'y fût pas long tems ſans la connoitre, & l'ayant connüe il fit deſſein d'aller querir ſa femme & ſes enfans afin qu'ils fûſſent élevés en la crainte de Dieu; Il le fit & s'établit ainſi dans cette ville gagnant ſa vie & celle de ſes enfans au tranſport des livres qu'on y imprimoit & qu'il voituroit en pluſieurs endroits. Ce métier étoit alors tres dangereux, & il étoit diffi- Barthelemi Hector.

Digitized by Google

1556. difficile de le faire long tems ſans y étre pris ; Hector le fût au commencement de cette année, en allant du val d'Angrogne au val de St. Martin, par un Gentilhomme du païs nommé du Perrier, & il fût dabort mené à Pignerol, d'ou il fût en ſuite conduit au Parlement de Turin. Il paſſa premierement par les mains des Juges Eccleſiaſtiques qui mirent tout en œuvre pour tâcher de le détourner de la profeſſion de la verité, mais il la confeſſa & il la deffendit toujours avec une reſolution admirable, demandant méme ſouvent du papier pour mettre par écrit les raiſons, priſes de l'Ecriture, ſur les quelles ſa foi étoit fondée ; On ne voulût jamais en venir là avec lui, quoi que ce fût un homme ſans ſcience & ſans étude, ſi bien que les Juges Eccleſiaſtiques, ayans perdu l'eſperance de pouvoir jamais l'ébranler, le mirent entre les mains de ceux du Parlement, dont les efforts eûrent auſſi le méme ſuccés ; en ſorte qu'aprés lui avoir fait pluſieurs promeſſes de le delivrer, s'il eût voulu ſe retracter, ils le condamdérent à étre brûlé comme hæréti-

que

que, Schiſmatique, ſeducteur, per- 1556.
turbateur de la paix de la republique Chrétienne, & infracteur des ordres du Roi; Les livres deffendus qu'il avoit apportés & qu'on avoit ſaiſis devoient auſſi étre brûlés en ſa preſence, & le reſte de ſes biens & des marchandiſes qu'il portoit à vendre devoient étre confiſqués, & le tiers donné au delateur ſuivant l'ordonnance du Roi.

C'et arrét fût donné le 19 Juin, & le lendemain il fût prononcé au priſonnier, qui dabort loüa Dieu de la grace qu'il lui feſoit de ſouffrir pour ſon nom, & ſe prepara à la mort avec une reſolution tout à fait digne d'un veritable Martir; Il rejetta toutes les offres qu'on lui fit encore pour ſa delivrance, ſi bien que le Parlement ayant été averti de ſa fermeté par les Conſeillers qui avoient été envoyés à la priſon pour lui prononcer ſon Arreſt, lui fit dire que s'il parloit en allant au ſupplice, il auroit la langue coupée, mais cette menace ne l'empécha pas d'exhorter le Peuple à la crainte de Dieu, & de parler hardiment des erreurs de l'Eglize Romaine; Lors qu'il fût

1556. arrivé au lieu du ſupplice ſes Juges lui envoyérent dire encore que, s'il vouloit ſe dédire, il ne mourroit point, mais il mépriſa toutes ces promeſſes, & s'étant mis à genoux, il fit ſa priére, qu'il finit en priant Dieu tout haut de pardonner à ſes Juges, & de leur ouvrir les yeux pour comprendre la verité de ſa parole; Il fit encore quelques remontrances au peuple dont il y en eut pluſieurs qui fûrent touchés, & qui dirent en pleurant qu'on ne devoit pas faire mourir cét homme qui ne parloit que de Dieu; Comme on preparoit ſon corps au feu par le ſouffle & par la poudre il éleva les yeux au ciel en diſant, *ô Seigneur que ceci m'eſt doux*; Il fût enſuite étranglé, ſon corps fût reduit en cendres, & ſon Martire fût un ſacrifice de bonne odeur au Seigneur & en grande édification à ſon Eglize.

Hierome Cazabone.

Nous avons déja vû pluſieurs Martirs qui ont mépriſé la mort pour la gloire de Dieu, en voici un qui la en quelque maniére recherchée & qui a negligé toutes les occaſions qu'il eut pluſieurs fois pendant ſa priſon de ſauver ſa vie, & de ſe delivrer

livrer de l'eſclavage, par ce qu'il aimoit plus Jeſus Chriſt & ſa verité que ſa propre vie. Hierome Cazabone, natif de Bearn, eſt cét illuſtre Martir dont je parle ; Il étoit à Mont-flanquin Precepteur de pluſieurs enfans de bonne maiſon qu'il inſtruiſoit dans la piété en leur enſeignant en méme tems les belles lettres ; Un Moine de Perigueux y vint précher cette année le Careſme, & il ne manqua pas de le précher en Moine, je veux dire d'entretenir le peuple dans la ſuperſtition, & de le paître de fables ; Hierome l'en reprit le mardi devant Pâques comme il ſortoit de ſon ſermon, & il l'exhorta à n'abuzer plus ainſi les ignorans ; Le Prédicateur fit ſemblant de goûter ce qu'il lui diſoit, & le mena ches le Prétre ou il devoit dîner ; Là il lui parla d'un autre ton, diſant que la doctrine qu'il avoit préchée étoit celle de l'Eglize, & que les remontrances que Hierome lui avoit faites ſentoient le fagot, la diſpute recommencea, & elle dura juſqu'au tems du dîner, que Hierome ſe retira & prit congé du Prétre & du Moine qui lui firent bonne 1556.

1556. mine, mais qui ne laiſſérent pas d'aller incontinent ches le Juge du lieu, qui receut leur accuſation, & qui ayant decerné une priſe de corps contre Caſebonne, le fit mettre en priſon, & le lendemain le fit venir à la Maiſon de ville, ou il l'interrogea ſur les points ordinaires; Le Martir répondit avec beaucoup de fermeté & avec tant de ſçavoir qu'il confondit toûjours le Moine, qui pour ſe tirer d'affaires, feſoit le mieur faute de replique; le Juge le connût bien, & il jura par Saint Anthoine, que peut étre il croyoit ſon Patron, que le Priſonnier étoit homme ſçavant.

Pendant qu'on examinoit encore quelques témoins, le Vicaire de l'Egliſe Nôtre Dame paſſa devant la Maiſon de ville, ou Hierôme étoit avec le Garçon du Geolier qui le gardoit, & par ce qu'il portoit alors, avec l'appareil ordinaire, l'Idole de la Meſſe à un malade, celui qui gardoit le Priſonnier voulût l'obliger à ſe mettre à genoux; Mais bien loin de cela cét illuſtre & genereux Martir en prit occaſion de repreſenter à ceux qui étoient là preſens combien leur Idolatrie étoit abominable, & de les exhorter à adorer ſeulement le Dieu vi-

Digitized by Google

vant & éternel, par Jesus Christ qui est au ciel à la dextre de son pere, & non pas entre les mains des Prétres, qui par ces sortes de spectacles abusent les peuples. Lors que le Juge eut mis le procés en état il le renvoya en prison & ordonna au Baille de le conduire à Bordeaux dans quinze jours, à peine de cinq cens livres d'amende ; Mais le Baille non obstant cét ordre ne laissa pas de le garder encore plus de deux mois, pendant lesquels il lui donna plusieurs fois le moyen de se sauver ; Il n'en voulût pourtant jamais profiter, & afin que les fidelles ne fussent point scandalizés de sa conduite, il leur écrivit une lettre, par la quelle aprés les avoir priés de s'assembler & de demander à Dieu, pour lui, les forces necessaires, il leur mandoit qu'il aimoit mieux aller à Bourdeaux & y rendre raison de sa foi,* que si les ennemis de la verité & de la doctrine qu'il avoit confessée prenoient occasion de la blâmer, ou d'en douter à cause de sa fuite ; Il fût donc envoyé en fin à Bourdeaux avec peu de suite, & bien loin de penser à s'échaper par les chemins, comme il auroit pû le faire, il ne cherchoit que les occasions 1556.

* Cela fait voir combien ce Martir avoit à cœur la gloire de Dieu.

1556. d'inſtruire, & d'annoncer la parole de Dieu à tous ceux qu'il rencontroit ſur ſon chemin ou dans les hôtelleries par ou il paſſoit, les exhortant à embraſſer les graces de Jeſus Chriſt & à renoncer à l'Idolatrie.

Lors qu'il fût arrivé à Bourdeaux, que ſon procés eût été remis au Greffe, & qu'il eût été mené devant les Juges du Parlement, ils lui demandérent s'il vouloit demeurer dans ſes opinions; Il répondit qu'oûi, & qu'il avoit méme deſiré de venir devant eux, pour ſeeller par l'effuſion de ſon ſang la vraye & la pûre doctrine du Seigneur Jeſus; ſi bien que ces Juges ayans remarqué cette fermeté extraordinaire, ne tardérent guiere à lui faire ſon procés; Ils lui firent premierement donner la queſtion pour ſçavoir ſi à Montflanquin il en connoiſſoit quelques uns encore de ſon opinion, mais il refuſa toûjours conſtamment de mettre aucun des fidelles en peine quelques menaces qu'on lui fit, & quelque tourment qu'on lui fit endurer; Ils voulûrent enſuite lui faire demander pardon, avec une torche allumée à la main, à Dieu, à la Vierge Marie, aux Saints & Saintes de Paradis,

Digitized by Google

dis, & à la Juſtice, mais le Martir ne voulût demander pardon qu'à Dieu, qu'il pria dabort de lui pardonner les pechés qu'il avoit commis contre ſa majeſté, diſant à l'egard des autres que ce ſeroit une mocquerie de demander pardon à ceux qu'on n'a point offenſés; On lui commanda ſur cela de donner ſa langue, ce qu'il fit, & elle lui fût coupée; Il fût enfin mené au ſupplice, ou il montra par l'élevation de ſes yeux & de ſes mains au ciel que c'étoit là qu'il portoit ſes eſperances. 1556.

Cette méme année un jeune homme nommé Andoche Minard, natif de Saulieu & qui en avoit été Chapelain, fût pris au bourg de Montſenis, comme il revenoit de Genéve & qu'il s'en retournoit en Bourgogne; Il avoit repris quelques blaſphemateurs du nom de Dieu, & c'étoit un crime en ce tems là qui menoit ordinairement les gens au feu; Celui ci aprés avoir pluſieurs fois rendu témoignage à la verité, & aprés l'avoir pluſieurs fois confeſſée avec beaucoup de fermeté fût enfin brûlé à Autun devant l'Eglize St. Ladre & il ſouffrit ce ſupplice avec une conſtance qui encoura- Andoche Minard.

1556. gea tous les fidelles qui en fûrent témoins & qui en attira pluſieurs à la connoiſſance de l'Evangile.

Je ne doute pas que le zéle extraordinaire que les Martis de ce tems là feſoient paroitre ne vint immediatement du Saint Eſprit qui en les appellant au Martire leur feſoit ſenſiblement connoitre ſa vertu en eux, & la grandeur des forces ſurnaturelles dont il vouloit les favoriſer. L'Egliſe Romaine nous demande tous les jours quels ſont les miracles de nos Reformateurs & de nôtre Reformation, nous répondons avec raiſon, que nôtre Reformation n'avoit pas beſoin de miracles, par ce que nôtre doctrine n'eſt pas nouvelle, que c'eſt celle que Jeſus Chriſt & les Apôtres ont préchée, & que les miracles, qu'ils ont faits en l'établiſſant, ſont nos miracles; Cependant il eſt tres aſſûré, que la Reformation en general eſt elle méme un des plus grans miracles que Dieu ait faits dans l'Eglize, de puis la creation du monde, qu'il en à faits en ce tems là une infinité de veritables, ou ſa main & ſa force ont évidemment parû dans un grand nombre d'occaſions particulieres, & que ſi les Moines,

Moines, & generalement tous les fourbes de l'Eglise Romaine, n'avoient abusé de ce nom, pour donner la vogue à leurs superstitions, par une infinité d'impostûres qu'ils ne sçauroient eux mémes des-avoüer, & qui ont méme décrié le nom de miracle, nous pourrions nous vanter avec raison d'en avoir, qu'on peut appeller du bon coin, & qui en ont tous les veritables caractéres. 1556.

L'Histoire qui suit me fait faire ces reflexions aussi bien que la plus grande partie de celles qui composent l'Histoire generale de nos Martirs, dont la constance à toûjours passé de beaucoup toutes les forces de la nature. Philibert Hamelin natif de Tours en Touraine fût un des Martirs qui poussa le zéle plus loin, & qui travailla avec plus de courage à l'avancement de l'Evangile; Il avoit été Prétre, & lors que Dieu l'eut appellée à sa veritable connoissance, il n'eut pas de plus forte passion que celle d'avancer le rétablissement du regne de son fils, & il y travailla depuis sans relâche, par tous les moyens dont il pût s'aviser. Il alla dabort à Genéve, ou il prit une Imprimerie, & Philibert Hamelin

1556. s'en ſervit pour augmenter le nombre des livres de la Sainte Ecriture; Il en fit conduire pluſieurs volumes en France, & il y fit lui méme pluſieurs voyages pour retirer autant qu'il pouvoit ceux de ſa nation des tenébres ou ils étoient plongés, tant par le moyen de ſes livres, que de vive voix par ſes prédications, & par les explications de l'Evangile. S'il eut regardé à ſon inter eſt le ſejour de Genéve lui auroit été plus commode & plus utile ſelon le monde, car il lui arrivoit ſouvent de perdre ſes livres, & d'étre chaſſé, battu, ou empriſonné, mais il s'eſtimoit hureux pour toutes ces disgraces & il n'étoit pas plûtôt ſorti d'un danger, qu'il ſouhaittoit de rentrer dans un autre.

Il avoit accoûtumé, dans le tems qu'il voyageoit en divers endroits du Royaume, de s'accoſter des paiſans, principalement lors qu'ils prenoient leurs repas à la campagne aux pieds des arbres ou à l'ombre des hayes, & feſant ſemblant de ſe repoſer auprés d'eux, il prenoit occaſion de les inſtruire d'une maniere douce & inſinuante à craindre Dieu, à le prier,

prier, & à lui rendre graces des biens que nous en recevons, & sur cela il leur montroit le veritable usage de la priére; Quelques uns y prenoient plaisir & en étoient édifiés, d'autres étoient étonnés d'entendre des choses qui leur étoient nouvelles, & d'autres l'insultoient, & lui fesoient des outrages lors qu'il leur montroit le danger ou ils étoient d'étre damnés, s'ils ne croyoient à l'Evangile; Il prenoit tout avec beaucoup de patience, & avoit accoutumé de dire à ceux qui le maltraittoient, *mes amis vous ne sçaves presentement ce que vous faites, mais un jour vous le sçaurés, & je prie Dieu de vous en faire la grace.* 1556.

Aprés avoir ainsi travaillé quelque tems à semer la parole de Dieu en plusieurs endroits du Royaume, il fût enfin appellé au Ministére de l'Eglize d'Allevert en Saintonge & il y fit beaucoup de fruit pendant tout le tems qu'il y demeura aussi bien que dans les lieux des environs ou il alloit de tems en tems pour tacher de retirer quelcun de l'Idolatrie.

Il arriva au commencement de l'année 1557. qu'étant un jour à Saintes ches un Prétre qu'il avoit instruit des 1557.

1557. verités de l'Evangile, il fût pris & le Prétre ches qui il étoit fût pris auſſi avec lui; Le Procureur du Roi le fit interroger & il rendit raiſon de ſa foi, de bouche, & par écrit, d'une maniere ſi forte que ſes Juges mémes en étoient convaincus, & ne demandoient pas mieux que de lui donner moyen de s'échaper; Dailleurs, comme il étoit fort aimé dans le pais, ſes amis lui fourniſſoient pluſieurs moyens d'en ſortir, Mais parce qu'il s'étoit lui méme devoüé en quelque maniere à la mort pour le témoignage de la verité, il ne voulût jamais ſe ſervir de ces moyens, & il dit à ſes amis qui l'en ſollicitoient que puis qu'il avoit eu l'honneur d'annoncer la parole de Dieu, il feroit une choſe indigne de lui, s'il fuyoit le danger, au lieu de chercher à la maintenir méme au milieu des flammes; Et ainſi ayant toûjours demeuré dans ce ſentiment, il fût mené à Bourdeaux avec le Prétre dont j'ai parlé, au commencement du mois de Mai de l'année 1556. Là il rendit encore raiſon de ſa foi, avec beaucoup de force & d'éfficace devant le Parlement, qui le renvoya en ſuite à la Conciergerie. Pendant qu'il y étoit

y étoit encore, ayant remarqué que le Prétre qui avoit été pris avec lui n'étoit pas ferme dans la confession de la verité, il travailla beaucoup à le fortifier, & à bannir de son ame la crainte du danger qu'il apprehendoit, mais il y perdit sa peïne, le Prétre changea & fût delivré. Lors qu'il sortit de la prison le St. Esprit conduisit sans doute la langue de ce Martir pour lui prédire ce qui lui arriva un ,, moment aprés; * Miserable, lui dit ,, il, est il possible que pour sauver ce ,,peu de jours qui vous restent à vivre ,,vous ayés ainsi renié la verité? vous ,, aves évité le feu corporel, mais vô- ,,tre vie n'en sera pas plus longue, car ,,vous mourrés avant moi & Dieu ne ,,vous fera pas la grace que ce soit ,,pour sa cause, au contraire vous se- ,,rés en exemple à tous les Apostats; En effét dans le méme moment le Prétre fût tué en sortant de la prison par deux Gentils-hommes avec qui il avoit eu autres fois querelle; Ce qui ayant été rapporté au Martir, il protesta qu'il n'avoit jamais rien sçeû de cette querelle, & il prit de là occasion de faire admirer la providence de Dieu à ceux 1557.

* Voyés l'advertissement

1557. qui l'écouterent, par une exhortation qui en toucha pluſieurs & qui fût cauſe qu'ils ſe convertirent à la verité.

Il ne faut pas douter que cét événement extraordinaire n'eut encore redoublé ſon courage, & je croi que ſe voyant ainſi accompagné des inſpirations du St. Eſprit, il crût qu'il ne devoit plus garder des meſures avec les ennemis de la verité, c'eſt ce qui fit que quelques jours aprés un Prétre étant venu pour dire la Meſſe dans la priſon, un Dimanche du Careſme, & ayant diſpoſé tous ſes ornemens pour cela, ce Martir fût émû d'un zéle ſi ardent, qu'il s'en alla dans l'endroit ou le Prétre avoit fait tous ſes préparatifs & renverſa tout cét attirail par terre, „ en diſant, le nom de Dieu ſera „ t'il ainſi blaſphemé par tout, & „ n'eſt ce pas aſſés que vous ſo„ uilliés vos Eglizes, ſans profaner „ encore les priſons; Le Geolier ayant été averti de cette action le maltraitta à coups de bâton avec toute la fureur & toute la brutalité dont un homme de cette profeſſion peut étre capable; Il demanda méme qu'il fût tiré de la Conciergerie & qu'il

qu'il fut transporté dans une autre prison, disant qu'il avoit déja infecté les autres prisonniers de sa doctrine, si bien que Hamelin fut dabort envoyé à la prison de Ste Liége & mis dans les basses fosses. 1557.

Il fut là jusqu'au Samedi veille des Rameaux qu'on le ramena dans la Conciergerie pour lui prononcer son Arrest de condamnation ; Il y dîna ce jour là avec les autres prisonniers aussi joyeusement que s'il n'eut eu rien à craindre, & il consola tous ceux qui se trouvérent à la table du Concierge par les discours qu'il fit touchant la vie Eternelle.

Il fut de là mené à la Tournelle devant ses Juges à qui il demanda la permission de prier Dieu, ce qu'il fit avec beaucoup d'ardeur ayant toujours les yeux au ciel ; Aprés cela son Arrest lui fut prononcé & sur les quatre à cinq heures du soir, il fut premierement mené à l'Eglize St André, où il fut degradé, & de là il fut conduit devant le Palais au lieu du dernier supplice ; Les Trompettes sonnérent incessamment pendant qu'il fut exécuté, pour empescher qu'il ne pût être entendu

du

1557. du peuple ; Mais on connût pourtant à ſes geſtes & à toute ſa contenance quel étoit l'état de ſon ame & quelle étoit auſſi la grandeur de ſa foi, c'eſt ainſi qu'il fût étranglé & puis brûlé & reduit en cendres.

Je ne voudrois pas tirer à conſequence le zéle extraordinaire des deux Martirs dont nous venons de voir l'Hiſtoire, ſi ce n'eſt pour ceux qui ſe ſentent munis des graces particulieres du St Eſprit, & appellés à ces grandes actions par des mouvemens inſurmontables, qui doivent étre les garens de la perſeverance de ceux qui les entreprennent ; Car ſans cela ce ſeroit ſans doute une grande imprudence de s'expoſer à des dangers inévitables, ſans étre ſoûtenus par les forces ſurnaturelles qui peuvent conduire à une heureuſe fin ; Cependant lors qu'on eſt appellé au Martire par des voyes legitimes, il ne faut pas auſſi ſe deffier de ſa foibleſſe, & le fidelle doit toujours, non-obſtant ſon infirmité naturelle, attendre avec foi le ſecours de celui qui a une infinité de moyens admirables pour accomplir ſa force dans cette infirmité, c'eſt ce qui

qui va paroitre par l'exemple ſuivant. 1557.

Philippe Cene & ſon Compagnon nommé Jaques fûrent cette année appellés au Martire dans la ville de Dijon; Le premier étoit Apoticaire natif de St Pierre ſur Dive en Normandie auſſi bien que ſon Compagnon, & ils étoient tous les deux établis & mariés à Genéve. Ils n'eurent pas toûjours cette conſtance inébranlable qui feſoit admirer les autres dans toute la ſuite de leur Martire, mais le ſecours de Dieu ne parût pas moins évident en eux pour cela, puis qu'il les releva de la chûte ou leur foibleſſe les avoit precipités, par le moyen de deux autres Martirs, qu'il envoya au combat dans le tems qu'ils avoient déja fait naufrage. Dans le commencement de leur priſon ils avoient fait une bonne & une ſainte confeſſion de leur foi, & ils avoient paru fermes juſques à aller reſolûment au pied du ſupplice; Mais ayant été renvoyés en priſon, par ce qu'ils avoient appellé de la premiére ſentence qui avoit éte rendue contre eux, ils ſe laiſſérent ſeduire par les promeſſes qu'on leur fit de leur ſauver la vie s'ils vouloient ſe re-

Philippe Cene & un autre Martir nommé Jacques.

1557. retracter ; Ils ſuccomberant donc à cette tentation, & ce fut preciſement dans le tems que Archambaut Seraphon, dont nous verrons bien tôt l'Hiſtoire, fut mené dans la méme Priſon où ils étoient.

La chute de ſes freres affligea beaucoup ce dernier & il reſolut de faire tout ce qui lui ſeroit poſſible pour remettre ces devoyés dans le bon chemin ; Dieu lui envoya peu de tems aprés un puiſſant ſecours, en la perſonne de Nicolas du Rouſſeau qui fut pris auſſi comme nous le verrons dans la ſuite ; Si bien que ces deux illuſtres Martirs firent tant par leur exemple, par leurs exhortations, & principalement par l'aſſiſtance du St Eſprit qui les conduiſoit dans ce pieux & charitable deſſein, que ceux qui étoient tombés par foibleſſe ſe relevérent avec plus de courage que jamais, témoignérent un extréme repentir de leur faute, par leurs ſoupirs & par leurs larmes, & cinq ou ſix jours aprés fûrent en état de ſoûtenir avec conſtance les plus terribles aſſauts.

Il faut remarquer que la raiſon pour la quelle on les avoit laiſſés en-

encore dans la priſon apres leur retractation, étoit que ceux qui leur avoient promis de leur ſauver la vie, pour triompher de leur foibleſſe, n'avoient deſſein pourtant que de moderer un peu l'horreur du ſupplice, & qu'ils avoient envoyé pour cela au Roi, dont ils attendoient la réponſe pour ſçavoir comment ils devoient ſe gouverner dans cette affaire. L'eſprit de fourberie & le manque de foi ſont ſi ordinaires aux ennemis de la verité, qu'on ne s'étonne plus de les voir manquer de parole; Ils agiſſent ſuivant leurs principes en fauſſant la foi à ceux qu'ils appellent hæretiques, & on voit aujourdhui un nombre infini d'Apoſtats dans la cour de l'Abaïe, à la porte de Peliſſon, qui ſçavent beaucoup mieux que nous, combien ce fameux Pervertiſſeur s'eſt rendu ſçavant, depuis ſa revolte, dans cette execrable maxime, & combien facilement il oublie les promeſſes des penſions & des recompenſes qui devoient étre le prix de leurs abjurations. Mais pour revenir aux Juges de nos Martirs, apres qu'ils eurent envoyé au Roi 1557.

pour

1557. pour ſçavoir en quoi ils devoient moderer leur ſupplice, la réponſe porta que s'ils perſeveroient dans leur retractation, ils ne ſentiroient point le feu & qu'ils ne ſeroient brûles qu'aprés leur mort, grande grace & bien capable de dégager la parole des Juges; Mais elle étoit inutile, car les Martirs ayans reconnu leur faute, comme nous l'avons déja vû, ne demandoient plus qu'à la reparer, & à faire paroitre leur repentance.

Lors donc que le Greffier vint à la priſon pour lire devant eux l'Arreſt de leur condamnation, ſans attendre d'autre nouvelle, ils témoignerent dabort le regrét qu'ils avoient de leur faute, en criant tous deux en méme tems; *Helas, Seigneur nous t'avons griévement offenſé, aye pitié de nous!* Cela fit qu'ils fûrent dabort environnés de toute ſorte de Moines qui les harcelérent de tous côtés, mais les Martirs ſoutinrent ce combat avec beaucoup de fermeté, firent connoitre l'ignorance de ceux qui les attaquoient, & aprés avoir publiquement reconnu la faute qu'ils avoient

faite

faite en se retractant, ils confirmérent leur prémiere confession, & ils y perseverérent jusques à la fin. Ils étoient soûtenus dans ce combat par les priéres des deux Martirs dont Dieu s'étoit servi pour les relever de leur chûte; car ils étoient tous deux alors dans la basse cour de la prison, ou ils voyoient en se promenant les allées & venües des Moïnes, & ou ils entendoient les discours qu'on tenoit de leur constance & de leur fermeté; Car il y en avoit plusieurs qui disoient tout haut, qu'il s'en falloit beaucoup qu'ils n'eussent changé, comme le bruit en avoit couru, & qu'au contraire ils étoient plus forts & plus resolus que jamais. Ces discours consoloient beaucoup ces deux autres prisonniers & pendant qu'ils voyoient ainsi leurs freres dans le combat, ils se retiroient de tems en tems dans des lieux secrets pour prier Dieu de les vouloir assister, & ils firent tant par leurs priéres, par leurs soupirs & par leurs larmes qu'ils attirérent la grace du ciel sur eux, enforte qu'aprés trois grosses heures de combat, ils remporterent une glorieuse victoire, & 1557.

fûrent

1557. fûrent enfin menés au ſupplice ſur les quatre heures du ſoir.

Comme ils ſortoient de la priſon Philippe Cene voyant que ſon compagnon paroiſſoit triſte par ce qu'il étoit de petite complexion & qu'il avoit été fort malade ; qu'avés vous ,, donc ; Mon Frere, lui dit il avec ,, un viſage riant, il ſemble que vous ,, avés peur ; Ne craignés rien Mon ,, Frere & réjouiſſes vous. En allant au ſupplice ils firent connoitre au peuple leur repentance & le regrét qu'ils avoient d'étre tombés ſi malheureuſement, loüans Dieu pour tant de ſa miſericorde, & de la grace qu'il leur avoit faite de ſe reconnoitre ; Les Moines qui les obſedoient tâchoient de les empécher de parler & il y eut méme un Cordelier qui mit cinq ou ſix fois la main ſur la bouche de Philippe ; Mais tout cela fût inutile & n'empécha pas que leurs diſcours ne fuſſent entendus & que pluſieurs fidelles qui les oüirent n'en fuſſent édifiés, auſſi bien que du pſeaume qu'ils chantérent méme dans le bûcher avant qu'on y eut mis le feu, malgré la rage de ce Moine qui mit

mit encore la main ſur la bouche de Philippe pour l'empécher de loüer Dieu ; Il y en avoit un grand nombre parmi le peuple qui pleuroient à chaudes larmes, & quelques uns mémes leur criérent à haute voix ; *Courage, mes Freres, ne craignés pas cette mort* ; Ils mourûrent enfin avec beaucoup de conſtance, & leur mort fit un grand fruit parmi tout le peuple de la ville. 1557.

Archambaut Seraphon étoit, comme nous avons vû, un des deux priſonniers qui travaillérent à ramener ces Martirs dans le bon chemin, & comme il fût executé quelque tems avant l'autre, l'ordre veut que je m'attache preſentement à ſon Hiſtoire. C'étoit un Mercier natif du lieu de Lamoleyere en Bazadois, qui ayant été pris & condamné à Tulles trois ans auparavant, avoit trouvé moyen de s'eſchaper des mains de ſes ennemis comme on le conduiſoit au Parlement de Bourdeaux ou il avoit appellé de ſa ſentence ; Il avoit alors ſa famille à Genéve, mais étant allé en France, il fût pris en revenant, comme il paſſoit par Auſſonne, parce qu'ayant été viſité, Archambaut Seraphon.

& qu'il vouloit y vivre & mourir. Il fût ainſi interrogé trois fois en divers tems pendant les premiers quinze jours de ſa priſon, & ce Commiſſaire qui apparemment ne demandoit qu'à le delivrer, feſoit ſes queſtions, & prenoit ſes répons-ſes de la maniére la plus favorable dont il pouvoit s'aviſer, & avoit méme le ſoin de changer à chaque fois de Clerc, afin de mieux cacher ſes bonnes intentions, depeur qu'on ne lui en fit une affaire. Enfin il fut ſans doute obligé par un ordre exprés du Parlement, qui ne trouvoit pas ſes premieres informations aſſés fortes, d'interroger le priſonnier ſur les articles de la Religion qui regardent les Saints, le Purgatoire, la confeſſion auriculaire, & la puiſſance du Pape, & il le fit d'une maniére qui feſoit aſſés voir que ce n'étoit qu'à contre cœur qu'il travailloit à cette affaire; Car en effét il étoit ſi éloigné d'étre du nombre des perſecuteurs, qu'il ne voulut pas aſſiſter à la condamnation des deux autres Martirs, & qu'il étoit allé aux champs 1557.

1557. lors qu'ils fûrent jugés & condamnés à la mort, pour éviter de s'y trouver. Lors donc qu'il fit cette quatriéme information il eut un grand ſoin de faire écrire les réponſes avec beaucoup de fidelité, & d'y faire mettre les témoignages de l'Ecriture qui les appuyoient, & qu'il ſuppleoit méme, lors que le Martir n'avoit pas aſſés bonne memoire pour marquer les endroits ou ils ſe trouvent; En ſorte que le priſonnier ayant répondu ſur l'article du Pape, qu'il croyoit fermement que c'eſt celui dont St Paul * 2 Theſſ. 2. 8. parle aux Theſſaloniciens, * il ne manqua pas de citer lui méme le chapître & le verſét; ce qui fit que le Martir en rendit graces à Dieu „ en ſa preſence & qu'il lui dit, O „ Monſieur que je ſuis bien aiſe, de „ ce que le Seigneur vous donne „ tant d'intelligence, je l'ai prié de „ vous conduire par ſon Saint Eſprit „ dans cette affaire, & je voi l'effect „ de mes priéres dans vôtre con- „ duite; Cependant parce que ce Commiſſaire ſe preſſoit alors un peu plus que de coûtume & que de tems en tems il s'informoit de l'heure qu'il étoit,

étoit, le Martir lui demanda ſi ce jour devoit étre celui de ſon éxécution afin de n'étre pas ſurpris ; nenni, lui dit ce Conſeiller avec beaucoup de douceur, nenni Archambaut mon ami, vous n'étes pas encore là ; Le Martir repliqua qu'il étoit toujours preſt par la grace de Dieu d'abandonner ſon corps & ſa vie pour la gloire du Seigneur & pour ſoûtenir ſa verité, & qu'il ne doutoit point de ſon ſalut, puis que Jeſus Chriſt le lui avoit acquis ; Il adjouta enſuite ces paroles ; *ô Dijon n'es tu pas encore contente du ſang innocent des pauvres fidelles* ? & il dit pluſieurs autres choſes qui tirérent les larmes des yeux à ceux qui les oüirent ; Le Geolier méme tout dur qu'il étoit naturellement, ne pût s'empécher d'en étre emû, & il fût obligé de ſe retirer derriére une tapiſſerie pour cacher ſes pleurs & pour eſſuyer ſes yeux ; & Dieu lui ammollit ſi bien le cœur que bien loin de lui étre auſſi rude qu'il avoit été auparavant, il le traitta dans la ſuite fort humainement, il le conſola lui méme, lui dit que Dieu l'aideroit infailliblement, 1557.

1557. & il lui offrit de prier Dieu pour lui.

Apres cette derniere information, dont Archambaut ſigna toutes les réponſes & qu'il ſeella enſuite par ſa mort, le Commiſſaire ſe retira & le Martir fût remené dans la priſon, ou il écrivit encore à ſa femme & à ſes amis pour les conſoler & pour leur témoigner la reſolution ou il étoit de ſe ſacrifier pour la gloire de Dieu; Il ſe plaint dans cette lettre de l'averſion aveugle qu'un jeune homme de la ville, fort ſuperſtitieux, avoit montrée pour les fidelles en venant dans la priſon viſiter une nôtre Dame, c'eſt à dire une Idole de ce nom; Car pour montrer cette averſion il avoit dit que ſi ſon pere étoit Lutherien il le feroit brûler lui mémé; Il y rend auſſi un excellent témoignage à la charité ardente des fidelles qui étoient alors à Dijon dont il ſe loüe extrémement, diſant au reſte que les choſes y étoient bien diſpoſées à recevoir la ſemence de l'Evangile. Il mourût enſuite en Martir, mais parce que qu'on ne pût alors recouvrer ni l'Arreſt de ſa condamnation ni les actes de ſon procés, on n'a pas

ſçu

sçu toutes les circonstances de sa mort, mais il n'y a point de doute que Dieu ne l'ait toûjours soûtenu par son Esprit dans son dernier supplice, comme il l'avoit conduit par ce même Esprit, dans ses réponses & dans toutce qui lui arriva pendant sa prison: 1557.

Nicolas du Rousseau lui fût un puissant secours pendant tout ce tems là, tant pour sa consolation particuliere, que pour la conversion des deux premiers, dont il fût le plus puissant instrument; C'étoit un âvocat du païs d'Angoumois, Ancien de l'Eglize naissante de Paris, homme d'aage & qui avoit des belles connoissances, sur tout dans les Saintes lettres; C'est pour cela qu'il avoit été choisi pour aller à Genéve conferer avec les Ministres de cette ville sur quelques points de controverse; Il fût pris aussi à Auslonne, comme il en revenoit avec un Ministre que l'Eglize de Genéve envoyoit à Paris nommé Nicolas de Galars & quelques autres qui fûrent delivrés de ce danger, en sorte qu'il y demeura seul; Il fût mené à Dijon où il rendit raison de sa foi & ce qui lui arriva de particulier dans sa prison, outre ce que nous avons déja vû dans- Nicolas du Rousseau.

1517. l'Hiſtoire des autres, fût que l'Abbé de Ciſteaux l'y viſita & voulût diſputer contre lui ſur le point de la Meſſe & de la Tranſubſtantiation, qu'il ne croyoit pourtant, comme bien d'autres à preſent, que depuis qu'il avoit eu cette riche Abbaïe, car auparavant il avoit eu quelques bons ſentimens de la Reformation; Cét Abbé voulût donc diſputer contre du Rouſſeau, mais n'y ayant pas trouvé ſon compte il ſortit de la priſon en lui diſant qu'il perdroit bien tôt ſon corps & ſon ame. Cela ne l'empécha pas de demeurer toujours ferme & de combattre avec beaucoup de valeur contre les ennemis de la foi. Sa priſon fût plus longue que celle des trois autres, parce qu'il étoit de qualité, & qu'il avoit pluſieurs parens dans le Parlement de Paris que ceux de Dijon vouloient ménager; Si bien que ne pouvant porter les incommodités de cette priſon il y mourût, avant que ſon procés fût achevé, mais cela n'empécha pas qu'on ne fit brûler ſon corps aprés ſa mort, & qu'ainſi il n'ait merité d'avoir rang parmi les plus illuſtres Martirs Jean

Jean Buron natif d'Apremont au bas Poitou fût auſſi un des Martirs de cette année ; Il avoit demeuré 23 ans en la ville de Craon ſur les Frontieres d'Anjou & de Bretagne & il y avoit été déja priſonnier pour la parole de Dieu auſſi bien qu'à Angers, mais il avoit été delivré cette premiere fois & il s'étoit retiré à Genéve. Etant revenu douze ans aprés en la dite ville de Craon pour y retirer quelque argent qui lui étoit dû, le Procureur du Roi, ayant été averti de ſa venuë, l'alla trouver un Dimanche au matin & lui propoſa d'aller à la Meſſe, pour avoir lieu ſur ſon refus de l'arréter, comme il fit, & de le mener au Château ; Là il fût interrogé devant le Seneeſchal de Craon à qui il rendit raiſon de ſa foi, Si bien que ce Seneſchal en ayant donné avis au Clergé d'Angers, l'Evéque y envoya un Chanoine, qui prit avec lui un Conſeiller de la ville, pour travailler à ce procés ; Lors que ce Juge & ce Prétre fûrent arrivés au lieu ou le Martir étoit detenu, ils ne s'arrêterent pas à vouloir prouver par des raiſons les erreurs ou ils pretendoient qu'il étoit ; 1557. Jean Buron.

1557. Les Chanoines ordinairement ne ſont pas de grans diſputeurs, & on les accuſe de viſiter plus ſouvent les livres de leurs fermiers que ceux de la Sainte Ecriture; Ainſi la diſpute ne fût pas longue du côté du Chanoine deputé qui ne ſe mettoit pas en peine de refûter les réponſes du Martir dans les formes, & qui le condamna ſeulement ſur le refus qu'il fit de ſe ſoûmettre aux ſentimens ordinaires, s'ils n'étoient authoriſés par la parole de Dieu; Les autres Juges en firent de méme & ſa ſentence fût qu'il ſeroit pendu & étranglé & qu'en ſuite ſon corps ſeroit brûlé.

Lors que Buron eut oui lire cette ſentence il leva les yeux au ciel & loüa Dieu de la grace qu'il lui feſoit de ſouffrir pour ſon Saint nom; Les Juges furent étonnés de ſa conſtance & comme s'ils euſſent apprehendé que Dieu ne leur demandât compte de ſa mort ils voulûrent le porter à en appeller; Mais il leur répondit, „ comment, Meſſieurs, ne vous ſuffit „ il pas d'avoir les mains teintes de „ mon ſang ſans en vouloir ſouiller „ d'autres & les rendre auſſi coupa- „ bles de ma mort, comme vous le „ ſeres;

, ſeres ; Cette fermeté admirable les étonna encore davantage, mais elle n'empécha pas qu'ils ne l'envoyaſſent au ſupplice, qu'il ſouffrit avec beaucoup de courage, parlant de ſa foi & de l'eſperance qu'il avoit que nôtre Seigneur Jeſus Chriſt le recevroit dans ſon repos Eternel. 1557.

l'Egliſe de Paris ſouffrit cette année une horrible perſécution, & il y eut un grand nombre de Martirs qui fûrent pris dans une maiſon de la rue St Jacques prés de la Sorbonne, ou ils s'étoient aſſemblés pour faire la Céne au nombre de trois ou quatre cens. Nous verrons l'Hiſtoire de ces Martirs dans leur rang, celle de la perſecution n'eſt pas de ce lieu, & il me ſuffit de remarquer que le Parlement ayant eu avis de la priſe d'un ſi grand nombre de perſonnes, confirma les ſentences qui avoient été rendües contre trois Martirs qui pour lors étoient à la Conciergerie, & qu'il les renvoya tous trois aux lieux ou ils avoient été condamnés & ou ils fûrent executés.

Le premier étoit George Tardif, il fût renvoyé à Sens d'où il avoit appellé au Parlement, & il y édifia George Tardif.

N. 1557. Nicolas Guyolet. pluſieurs fidelles par ſa conſtance & par ſa mort, Nicolas Guyolet natif de Neufville ſous Guyé, fût auſſi brûlé dans la méme ville à peu prés au méme tems & il endura ſon ſupplice avec une méme reſolution, n'ayant pas voulu appeller de la ſentence que le Lieutenant criminel de cette ville avoit rendüe contre lui.

Jean Caillon. Jean Caillon Brodeur de Tours fût le ſecond de ceux qui fûrent ainſi renvoyés & dont la ſentence fût confirmée; Il fût exécuté à Tours ou il avoit été pris comme il revenoit avec cinq ou ſix autres de prier Dieu dans un bois qui eſt prés de la ville; & le troiſiéme étoit un Cordonnier de Jenville appellé Nicolas que ſon propre pere avoit lui méme livré à la Dame du lieu comme il revenoit de Genéve ou il avoit été tres bien inſtruit de la verité. * Cette Dame de Jenville l'avoit fait condamner à étre brûlé vif & à avoir la langue coupée, mais il en avoit appellé auſſi au Parlement; Ce qu'il y eut de remarquable fût que lors qu'on voulût le mener à Paris, ce pere de

Nicolas de Jenville.

*C'étoit la Ducheſſe Doüairiere de Guize dont la famille étoit ſi

denaturé qui avoit lui méme ainſi trahi ſon ſang, le battit dans la charrétte ou il devoit étré mené; Que cette action fût remarquée par un de ceux qui devoient le conduire, qui reprit & frappa lui méme le pere de Nicolas; & que ce priſonnier qui ſe voyoit ſi mal traitté, aprés avoit été ſi laſchement trahi, dit avec beaucoup de deplaiſir à celui qui avoit frappé ſon pere; „ Monſieur, je vous prie au nom de „ Dieu, n'outragés point mon pere, „ il peut me faire tout ce qu'il veut „ frapés moi plûtôt que mon pere; ces deux exemples font voir dans un méme ſang combien les fidelles étoient débonnaires & combien leurs ennemis étoient inhumains. Lors qu'il eut été renvoyé à Jenville, il y fût traitté de la maniere du monde la plus cruelle, & ſa ſentence fût executée dans toute ſa rigueur. 1557. ennemie des réformés.

Aprés que le Parlement de Paris ſe fût ainſi débarraſſé des trois Martirs dont je viens de parler, il travailla avec beaucoup de diligence aux procés de ceux qui avoient été pris à la rüe St Jacques ſui-

1557. vant l'ordre exprés qu'il en avoit reçeu du Roi. Nicolas Clinét, Taurin Gravelle, & la veufve du Seigneur de Graveron, Damoiſelle Philippe de Luns, fûrent de tout ce grand nombre de Priſonniers les trois premieres victimes qu'on fit mener à la mort, & il ſemble que Dieu voulut faire voir à la fois, qu'il n'y a point d'aage ni de ſexe qui ne ſoit obligé de le glorifier, & en qui il ne puiſſe faire paroitre les merveilleux effets de ſa grace; Car ils témoignérent tous une méme conſtance non obſtant toutes ces differences d'aage & de ſexe.

Nicolas Clinet. Le premier étoit natif de Saintonge & aagé de ſoixante ans ou environ; Il avoit tenu les écôles à ſon pais ou il inſtruiſoit ſes écôliérs principalement en la crainte de Dieu; Mais ayant été ſoupçonné d'étre Lutherien, il en fut chaſſé & y fut méme brûlé en effigie; Depuis il avoit paſſé à Paris, ou il avoit fait quelque tems la méme profeſſion, & lors qu'il fut pris, il y étoit Ancien l'Eglize naiſſante de cette ville c'eſt ce qui fit que les Juges crûrent qu'il en étoit Miniſtre principalement.

lement lors qu'ils eurent remarqué qu'il étoit tres éclairé & qu'il avoit confondu le Docteur Maillard dans la dispute qu'il eût avec lui. 1557.

Le second de ces trois Martirs étoit natif de Dreux au Diocéze de Chartres; Aprés avoir fait ses études en droit à Toulouze il avoit été receu âvocat au Parlement de Paris, & quoi qu'il ne fût pas fort avancé en aage il étoit aussi pourtant un des Anciens de l'Eglize, & l'assemblée s'étoit faite dans la maison d'un de ses parens, qu'il avoit en garde; Il lui auroit été facile de se sauver, s'il eut voulu, lors que les autres fûrent pris, mais il avoit mieux aimé demeurer pour rendre raison de ce qu'il avoit fait, & pour montrer qu'il n'avoit rien entrepris contre son devoir, en recevant ceux qui ne s'assembloient que suivant l'ordonnance de Dieu. Aussi étoit ce à lui principalement qu'on en vouloit, mais il soûtenoit les interets de la verité avec une constance admirable, principalement contre Maillard qu'il avoit connû autres fois & dont il sçavoit bien l'histoire. Ce Docteur de Sorbonne, quoiqu'il fût un sodomite averé, avoit pourtant l'im- Taurin Gravelle.

1557. pudence de calomnier les aſſemblées des fidelles, & de ſoûtenir qu'elles ne ſe feſoient ainſi de nuit, que pour ſe mesler indifferement les uns avec les autres, aprés avoir éteint les chandelles ; C'eſt une vieille calomnie qui avoit été inventée méme contre les premiers Chrétiens, mais c'eſt ſans doute une choſe fort étrange que les perſécuteurs de ce tems là, dont l'infamie étoit de notorieté publique, oſaſſent reprocher aux fidelles ces crimes ſuppoſés, eux qui tous les jours en commettoient en effét de plus crians, & qui meritoient non ſeulement le feu qu'ils feſoient ſouffrir aux gens de bien, màis méme le feu du ciel, & celui des enfers pour punir les crimes dont bien ſouvent ils feſoient gloire. Gravelle ſçachant donc que Maillard étoit un de ces gens là ne manqua pas de lui reprocher ſes veritables crimes lors qu'il eut l'impudence d'en inventer contre ceux qui avoient été pris, & il deffendit tres bien ſon innocence & celle de ſes freres.

Philippe de Luns Damoiſelle de Graveron.

En finla troiſiéme étoit une Damoiſelle nativfe de Gaze dans la Parroiſſe de Luns au Diocéze de Perigueux, aagée

aagée ſeulement de vingt & deux ou vingt & trois ans ; Le Seigneur de Graveron ſon mari étoit mort depuis peu à Paris ou ils s'étoient retirés pour ſe joindre à l'Egliſe de Dieu, & pour étre de plus en plus fortifiés en ſa crainte par l'exemple des autres fidelles ; mais elle ne laiſſa pas nonobſtant ſon veufvage de frequenter toûjours les aſſemblées & de continuer à ſervir Dieu. Elle eut beaucoup d'aſſauts à ſoûtenir, par ce que ſes ennemis croyoient pouvoir facilement la ſurmonter à cauſe de la foibleſſe de ſon ſexe ; mais Dieu lui fit toûjours la grace d'en ſortir victorieuſe. La réponſe ordinaire qu'elle feſoit à ceux qui la ſollicitoient à changer de Religion étoit qu'elle avoit appris la foi qu'elle confeſſoit de la parole de Dieu & quainſi elle vouloit y vivre & y mourir. Elle ſoupiroit quelques fois & verſoit méme des larmes devant les Juges pendant les interrogations, mais cela n'empéchoit pourtant pas qu'elle ne répondit & ne rendit témoignage à la verité avec beaucoup de fermeté. Il y avoit pluſieurs témoins contre elle, principalement de ſes voi- 1557.

ſins

1557. ſins qui diſoient qu'il y avoit ſans ceſſe dans ſa maiſon des gens qui chantoient les pſeaumes, que deux ou trois fois on en avoit vû ſortir beaucoup de monde, qu'on n'avoit point appellé de Prêtre ni pendant la maladie ni pour l'enterrement de ſon mari, & qu'ils ne ſçavoient comment ils avoient fait baptizer leur enfant.

La mort de cette illuſtre Dame fût précipitée à la ſollicitation du Garde des ſeaux, & de ſon Gendre le Marquis de Tran, qui s'attendoient à la confiſcation de ſon bien, & ainſi elle fût executée avec Clinet & Gravelle le 27. Septembre par Arreſt des Commiſſaires delegués pour les procés de ceux qui avoient été pris à la rüe St. Jacques, aprés avoir été miſe comme eux à la queſtion.

Ces trois Martirs de Jeſus Chriſt témoignérent toûjours beaucoup de fermeté, Clinét avoit inceſſamment les yeux levés au Ciel pendant qu'on les conduiſoit au ſupplice, & bien qu'il parût un peu plus triſte & plus abatu que les autres à cauſe de ſa vieilleſſe il ne laiſſoit pas pourtant d'étre armé d'une grande conſtance; Gravelle avoit un viſage riant, & diſoit

disoit tout haut qu'il n'étoit point fâché de sa condamnation; Mais la Damoiselle de Luns surmontoit encore tous les autres en constance, car elle n'étoit point du tout changée de visage, au contraire elle avoit un teint vermeil qui relevoit beaucoup sa beauté naturelle. Elle portoit encore le deuil de son Mari, mais elle le quitta le jour de sa mort & reprit ses parémens ordinaires pour montrer qu'elle le regardoit comme un jour de triomphe au quel elle devoit étre unie à Jesus Christ son veritable époux. On leur coupa la langue à tous trois avant qu'ils fussent sortis du Palais; Gravelle fit dabort difficulté de la bailler parce que cela n'étoit pas expressement porté par l'arrest, mais ayant sçu que cette clause étoit contenüe dans le *retentum* il la donna sans hæsiter; Les autres en firent de méme, & principalement l'illustre veufve qui dit, en la donnant à ceux qui la lui demandérent, que puis qu'elle ne craignoit pas de donner son corps, elle ne craindroit pas aussi de donner sa langue, c'est ainsi que ces trois illustres Martirs fûrent menés à la place Maubert, ou 1557.

Clinet

1556. Clinét & Gravelle fûrent brûlés vifs, & ou la Domoiſelle de Luns fût auſſi brûlée aprés avoir été étranglée, & premierement flamboyée aux piés & au vizage. Leur conſtance les accompagna juſqu'à la mort & Dieu rendit en eux ſa force & ſa vertu admirable à tous ceux qui ſçavoient en reconnoître les effets.

Nicolas le Cene. Cinq ou ſix jours aprés Nicolas le Cene & Pierre Gabart eurent auſſi leur tour; Le premier étoit Medecin natif de St. Pierre ſur Dyve prés de Lizieux en Normandie, il s'étoit rendu à l'aſſemblée de la rüe St. Jacques en arrivant à Paris, & il étoit encore tout botté lors qu'il fût pris. L'autre étoit Pierre Gabart, natif de St. George prés de Montagu en Poictou. Il étoit Solliciteur de procés, mais il étoit auſſi fort bien inſtruit de la parole de Dieu, comme il le fit bien voir dans la priſon, ou ayant entendu quelques uns des Ecoliers qui avoient été pris, qui s'amuſoient à diſputer de Philoſophie; Il „ faut maintenant, leur dit il, ou„blier toutes ces choſes, regardons „ comment nous pourrons ſoûtenir „ la verité celeſte de nôtre Dieu, puis

Pierre Gabart.

„ puisque nous sommes ici pour def- 1557.
„ fendre le royaume de Nôtre Sei-
„ gneur Jesus Christ. Et aprés cela il se mit à leur enseigner ce qu'ils auroient à répondre sur les points dont ils devoient étre interrogés, avec tant de facilité qu'il sembloit qu'il avoit toute sa vie enseigné la Theologie, c'est pour cela qu'on le mit à part dans le cachot le plus incommode de la prison, qu'on appelle à cause de cela fin d'aise, ou il ne cessa de chanter des pseaumes & de reciter à pleine voix plusieurs passages de l'Ecriture sainte les plus propres qu'il pouvoit trouver pour consoler les autres prisonniers qui pouvoient l'entendre des cachots voisins.

Aprés que ces deux Martirs eussent été oüis plusieurs fois & qu'ils eurent fait leurs confessions, ils fûrent condamnés à la mort par les Commissaires; Et ensuite ayans été mis à la question & ayans eu tous deux la langue coupée, ils fûrent menés au supplice. Le peuple étoit si fort animé contre eux, qu'aprés leur avoir dit plusieurs injures, il voulût faire lui méme l'exécution mal-

1557. malgré l'Executeur, & ainſi au lieu d'un ſeul Bourreau il y en eut pluſieurs qui firent brûler ces deux Martirs à petit feu, ſans pouvoir pourtant ébranler leur conſtance; Car ils eurent toûjours les yeux elevés au ciel pour y porter leur foi & leurs eſperances. On fit auſſi brûler pluſieurs Bibles & pluſieurs Nouveaux Teſtaments dans le méme feu, afin de joindre ainſi l'impieté & le ſacrilege à l'iniquité manifeſte qui feſoit alors brûler tant d'innocens.

François Rebezies & Frederic d'Anville.

Voici deux Ecôliers qui étoient auſſi du nombre de ceux qui fûrent pris dans cette occaſion, & qui bien que fort jeunes ne laiſſérent pas de rendre un combat admirable contre tous les ennemis de la foi; L'un étoit aagé de dix & neuf à-vingt ans, c'étoit François Rebezies, natif d'Aſtafort en Condomois. L'autre étoit à peu prés du méme aage, c'étoit Frederic d'Anville, Bearnois natif d'Oleron. Ils fûrent dabort menés au petit Châtelet ou ils eurent pluſieurs aſſauts à ſoûtenir, leurs Juges firent tous leurs efforts pour les ébranler & pour tâcher de leur faire découvrir les autres fidelles, il y en

y en eut un entre autres qui, aprés avoir fait plusieurs menaces à Rebezies, lui promit de lui faire grace s'il vouloir lui dire qui étoient les Ministres & les autres personnes qui étoient assemblées dans la maison ou ils avoient été pris, mais le Martir lui répondit qu'il ne lui demandoit point de grace, & qu'il seroit satisfait pourvû qu'on ne lui fit point d'injustice; Les Moines mirent aussi tout en usage pour détourner ces deux Martirs de la foi, sur tout deux Jacobins Docteurs de Sorbonne, dont l'un étoit aussi professeur. Ces Moines, ayans sans doute remarqué que les maniéres ordinaires ne reussissoient point, prirent un tour contraire aux emportemens que les autres fesoient paroitre le plus souvent, & avec une civilité pleine d'hypocrisie ils tachérent de les seduire par les subtilités dont ils ont accoutûmé de se servir dans la dispute, qu'ils assaisonnoient pourtant d'une maniére doucereuse, par les mots de *Mon frere*, *mon ami*, fesant semblant dabort qu'ils ne vouloient pas les traitter comme des Hæretiques, afin de les faire plus facilement donner 1557.

1559. ner dans le panneau. Cependant toutes ces ruſes fûrent inutilles, les Martirs éclairés des lumiéres du St. Eſprit découvrirent & repouſſérent toutes leurs ſubtilités avec une merveilleuſe preſence d'Eſprit.

Aprés avoir été prés d'un mois dans les priſons du Châtelet, ils fûrent menés à la Conciergerie du Palais & mis à la Tour Criminelle; Ils eurent là des nouvelles épreuves à porter, & leurs derniers Juges fîrent auſſi des nouveaux efforts, & pour les corrompre, & pour tâcher de leur faire trahir leurs freres; Mais les Martirs eurent toûjours une fermeté inébranlable dans la religion, ils répondirent avec beaucoup de ſageſſe à toutes les demandes qui leur fûrent faites, & ils refuſérent toûjours conſtamment de nommer ceux qu'ils auroient pû mettre en peine; Cela fit qu'on reſolût de leur faire donner la queſtion pour les contraindre à cette lâcheté; On les fit donc monter dans la chambre ou on la donne, & Rebezies fût le premier qu'on y fit entrer; Il y trouva trois Conſeillers qui voulurent dabort lui faire préter ſerment

à leur

à leur mode en levant la main à une Image de la Paſſion, mais le Martir refuſa de commettre cette Idolatrie, diſant qu'il jureroit bien ſi on vouloit par la paſſion de Jeſus Chriſt qu'il avoit imprimée dans ſon cœur, mais qu'il ne jureroit pas à leur maniére de peur de commettre un grand blaſphéme contre le Seigneur; On lui lût enſuite ſes dépoſitions & on l'exhorta de nouveau à decouvrir ceux qu'il avoit connûs dans l'aſſemblée, mais tout cela fût inutille, il demeura toûjours ferme dans ſa premiere reſolution, & ce fût alors que ſes Juges lui declarérent que la cour avoit ordonné de le faire mettre à la queſtion s'il ne vouloit pas dire autre choſe; Le Martir répondit qu'il étoit preſt de ſouffrir toute ſorte de tourmens pour l'amour de ſon Dieu, & ainſi il y fût mis ſur le Champ: Avant qu'on lui attachât les mains, un des Conſeillers lui ordonna de faire le ſigne de la croix & de ſe recommander à Dieu & à la vierge Marie, & le patient lui répondit qu'il ne feroit aucun ſigne de croix, & qu'il ne ſe recommanderoit à aucun autre qu'à Dieu, qui 1557.

ſeul

1557. ſeul étoit ſuffiſant pour le garentir de la gueule des Lions; lors qu'il fût élevé en l'air il ſe mit à dire les deux derniers verſets du Pſ. 9.

Vien Seigneur montre ton effort,
Que l'homme ne ſoit le plus fort &c.

Aprés la premiere eſtrapade ſes Juges lui dirent encore qu'on le laiſſeroit en repos s'il vouloit dire ce qu'ils vouloient ſçavoir, mais le Martir ſans répondre ne fit que prier & invoquer le Seigneur à ſon ſecours. Ils le lâchérent enfin & ils le firent mettre auprés du feu; Ce fût alors qu'il dit à ceux qui lui avoient fait endurer ce tourment, *eſt ce donc ainſi que vous traittés les enfans de Dieu?* Frideric d'Anville fût enſuite traitté de la méme maniere, & il montra auſſi la méme conſtance que ſon compagnon; Aprés cela ils fûrent tous deux renvoyés en priſon.

Pendant le tems qu'ils y fûrent encore ils loüérent Dieu inceſſamment du ſecours dont il les avoit déja favoriſés; Frederic gemiſſoit pourtant de tems en tems, & c'eſt ce qui fit que les autres priſonniers lui demandérent pourquoi il gemiſ-
„ ſoit ainſi; Ce n'eſt pas, leur répondit

„ pondit il, pour le mal que je souf- 1557.
„ fre, mais c'eſt pour le mal qu'il
„ faudra que vous enduriés auſſi bien
„ que nous : toutes-fois ſoyés forts
„ & ne vous épouvantés point ; Car
„ vous pouvés étre aſſûrés du ſecours
„ de ce bon Dieu qui nous a aidés
„ comme vous voyés. Il les conſola enſuite & les fortifia de tout ſon pouvoir & d'une maniére tres efficace.

Rebezies étoit tout rompu du tourment qu'il avoit enduré, il avoit méme une épaule plus élevée que l'autre, le col tors, & il ne pouvoit ſe remuer ; Mais cela ne l'empécha pas pourtant d'achever d'écrire & ſa confeſſion & ce qui lui étoit arrivé depuis ſa priſe, aprés qu'il eût prié ſes fréres de le mettre ſur un lit. Lors que la nuit fût venüe les deux Martirs fûrent tous deux mis enſemble dans un méme lit ; Ils ſe conſoloient l'un l'autre par la conſideration de la vie celeſte, & des vanités de ce monde & ils chantérent des pſeaumes juſques au point du jour. Cependant cela n'empéchoit pas que de tems en tems, Rebezies n'eut à ſoûtenir des grans combats, & qu'il ne ſe repreſen-

1557. tat ſouvent l'état ou ſa mort pouvoit mettre ſes parens & la fletriſſûre de ſa famille ; Mais ayant conſideré ces penſées comme des tentations du Demon, il s'écria deux ou trois fois, *va arriére de moi Satan* ; que vous propoſe ce malheureux, lui dit alors ſon compagnon, ce méchant, dit Rebezies, me met devant les yeux l'affliction de mes parens, mais par la grace de Dieu il ne gagnera rien ſur moi.

Le lendemain leurs Juges fîrent encore une tentative pour les ſeduire, & les envoyérent querir de bon matin à la priſon ; Les Martirs crûrent que c'étoit pour les mener au ſupplice, c'eſt pour cela qu'ils embraſſérent les autres fidelles en les exhortant de ſe preparer au combat ; l'Arreſt ne leur fût pourtant pas prononcé dabort, mais on y travailla enſuite ſur le refus qu'ils firent de ſe dédire, enſorte qu'ils le receurent ſur les onze heures du matin, & fûrent condamnés à étre menés baaillonnés à la place Maubert ou ils devoient étre étrangles & reduits en cendres ; Ils refuſérent les croix qu'on leur preſenta,

ta, & Rebezies cria à ſon compagnon le voyant entouré de Moines, Mon Frere garde toi de ces ſeducteurs. Lors qu'on leur eut prononcé l'Arreſt de leur condamnation dans la Chappelle de la priſon le Bourreau les attacha aux boucles en attendant l'heure de l'exécution, & lorſque tout le monde ſe fût retiré pour dîner ils ſe mirent à chanter des pſeaumes juſqu'à ce qu'ils fûrent interrompus par l'arrivée de deux docteurs de Sorbonne, dont ils furent encore beaucoup importunés, c'étoit Maillard & de Monchi; Ce dernier s'attacha dabort à Rebeſies pour lui perſuader d'abandonner la verité, mais lors qu'il vît qu'il y perdoit ſa peine, & que le Martir ſoûtenoit toûjours qu'il ne croyoit rien qni ne fut conforme à la verité, il prit une croix de bois qui étoit dans la chapelle & la lui fit baiſer par force, avec une inſigne brutalité; Mais tout cela ne ſervit de rien, le Martir rendit graces à Dieu de ce qu'il l'avoit choiſi pour endurer tout à cauſe de ſon nom, & il le pria de lui pardonner ce qu'on lui feſoit faire par force. Ce mémé Do- 1557.

1557. cteur voulût s'adreſſer enſuite à Frideric d'Anville, mais il y perdit ſa peine auſſi bien que ſon compagnon Maillard, qui penſant donner plus d'authorité aux choſes qu'il avoit déja dites, & trouver plus de creance dans l'eſprit de ceux qu'il vouloit pervertir, leur dit pour concluſion qu'il les prioit d'y penſer, & qu'il vouloit que ſon ame fût damnée, ſi ce qu'il avoit dit n'étoit veritable; Mais il parloit à des gens qui étoient trop éclairés & trop bien ſoûtenus par le ſecours de la grace pour donner dans des piéges ſi groſſiers; un des Martirs lui répondit pour lui & pour ſon compagnon qu'il ſçavoit bien que le contraire de ce qu'il avoit dit étoit veritable, & que pour eux ils tendoient au vrai but auquel tous les fidelles doivent tendre.

Ils fûrent enfin menés au ſupplice ſur les trois à quatre heures du ſoir chacun avec un baaillon à la bouche; Mais cela n'empécha pas que lors qu'ils fûrent arrivés au lieu du ſupplice & qu'on leur eut demandé s'ils ne vouloient point croire à la Meſſe, un deux ne répondit aſſés

assés intelligiblement jusqu'à trois fois, *regne un seul Dieu*; Ils fûrent ensuite attachés chacun à son pôteau l'un vis à vis de l'autre, & ils finirent leur vie en s'encourageant du geste & de la voix, & en priant Dieu de les assister. 1557.

Ces deux Martirs fûrent les derniers qu'on exécuta de ceux qui avoient été pris à la rüe St Jacques, quoi que l'intention des Juges fût de les condamner ainsi tous les uns apres les autres, parce que les Cantons Evangeliques envoyérent des Ambassadeurs au Roi pour intercéder pour les autres, & que l'Electeur Palatin écrivit aussi pour cela & joignoit ainsi ses offices charitables à ceux des Cantons, pour empécher qu'on ne fit un si horrible carnage de leurs freres.

Cependant il y eût encore deux jeunes garçons qui moururent dans la prison aprés avoir confessé la verité devant les Juges, l'un s'appelloit René du Seau natif de Saintonge, & l'autre étoit Jean Almaric natif de Luc en Provence, leur grande jeunesse fit que ne pouvans supporter les incommodités de la prison, ils y mou- René du Seau & Jean Almaric.

1557. rûrent apres avoir toujours perſeveré conſtamment en la pure doctrine de l'Evangile, & apres avoir rendu raiſon de leur foi devant les Juges malgré tous les tourmens dont ils fûrent menacés.

1558. En paſſant de l'année 1557 à l'année 1558, nous avons à traverſer toute la largeur de la mer, pour aller voir dans l'Amerique un furieux qui cette année y trempa ſes mains cruelles dans le ſang de Jean du Bordel, de Mathieu Vermeil, & de Pierre Bourdon. Villegagnon fût ce barbare perſécuteur qui ſe montra dans ce pais là beaucoup plus cruel que les Sauvages. Comme je ne fais ici qu'en abregé l'Hiſtoire des Martirs je ſuis diſpenſé d'entrer dans le détail des raiſons pour leſquelles ces fidelles étoient en ce païs éloigné, & il me ſuffit de dire en deux mots que ce Villegagnon avoit fait entendre à l'Amiral de Coligni qu'il vouloit aller établir dans ce pais là une colonie de veritables fidelles, qui dans la ſuite pourroit ſervir de retraite à ceux qui ſeroient perſécutés pour la Religion, & qu'avec une hypocriſie extréme, il avoit engagé dans

Jean du Bordel, Mathieu Vermeil, & Pierre Bourdon.

Digitized by Google

dans ce deſſein cét incomparable Amiral qui lui fournit les choſes neceſſaires pour ce voyage, enſorte que l'établiſſement reuſſit dabort, & qu'il auroit eu ſans doute un merveilleux ſuccés ſans l'Apoſtazie de Villegagnon, qui non ſeulement manqua de parole à l'Amiral en y détruiſant l'Eglize qui y avoit été dabort dreſſée, mais qui auſſi ſe rendit le perſécuteur des fidelles que cét Amiral protegeoit & qu'il avoit confiés à ſa conduite; enſorte que la plus grande partie s'étant retirés en France, il n'en demeura plus que quatre ou cinq dans l'Iſle dont Villegagnon s'étoit rendu le Tiran, encore y revinrent ils parce qu'ils n'ozérent ſuivre les autres, craignans les dangers de la mer dans une longue route, & les autres incommodités qui en effét étoient preſque inévitables; Si bien qu'aprés étre partis pour éviter la fureur de Villegagnon, ils revinrent à terre, & ſe mirent à ſa diſcrétion, en le priant de les traitter humainement & comme François. Il leur fit dabort un accueil aſſés favorable, mais il montra bien enſuite qu'il étoit incapable de pi- 1558.

1558. tié; Car pour avoir lieu de s'en défaire, ſous le pretexte d'hærézie qui étoit à la mode dans ce tems là, il ordonna à ceux qui étoient ainſi revenus à lui de faire une confeſſion de foi, que du Bordel dreſſa, & que trois autres ſignérent avec lui; Mais il n'y en eût que deux de ces trois qui perſeverérent, car André la Foi ne mourût point par ce qu'il fit une eſpéce d'abjuration, & que d'ailleurs Villegagnon avoit beſoin d'un homme de ſon métier, qui étoit celui de Tailleur, & qu'il n'y en avoit point d'autre dans l'Iſle; Les autres ne voulûrent jamais ſe dédire & Dieu les ſoûtint juſques à la fin, quoi qu'il n'y en eût pas un qui ne témoignat de craindre beaucoup la mort; Les deux premiers qui l'endurérent fûrent precipités du haut d'un rocher dans la mer, aprés avoir été mis aux fers pendant quelques jours avec cinquante livres peſant, aux pieds. L'autre qui étoit Pierre Bourdon endura le méme ſupplice, aprés que Villegagnon lui méme eut été l'enlever dans la terre voiſine de ſon Iſle, quoi qu'il fût malade à l'extremité.

mité. Si je voulois m'arréter à toutes les circonſtances qui marquent la cruauté & l'infidelité de cét homme, il faudroit faire une Hiſtoire particuliére, mais comme mon deſſein n'eſt que de parler ſeulement de ce qui régarde les Martirs je me contenterai de dire que ces trois moutûrent en invoquant le Seigneur & en le priant d'une maniére qui marquoit leur foi & leur eſperance: comme du Bordel étoit le plus éclairé de ces trois Martirs il voulût faire voir à Villegagnon, avec beaucoup de douceur, la raiſon ſur laquelle il fondoit l'article de ſa confeſſion qui régardoit le Sacrement de la Sainte Céne, s'appuyant méme de l'authorité de St Auguſtin; Mais cela ne ſervit qu'à irriter ce Tiran, qui pour toute réponſe lui donna brutalement un coup de poing ſur le viſage qui lui fit dabort ſeigner le nés & la bouche, en lui diſant qu'il avoit menti & que St Auguſtin ne l'avoit pas ainſi entendu; Le Martir dit alors, *pour l'amour de Dieu ſoit*, & ayant témoigné qu'il vouloit mourir dans la foi qu'il avoit confeſſée, il 1558.

1558. fût le premier qui fût précipité & qui montra aux autres le chemin qu'ils ſuivirent bien tôt l'un aprés l'autre, comme je l'ai déja dit.

Benoit Romyen

Revenons en France; Il y eut encore cette année pluſieurs bûchers allumés en divers endroits du Royaume, & Benoit Romyen fût un des premiers qui y éprouva l'infidelité des hommes & la rage des ennemis de la verité; Il étoit natif de Villars d'Arennes en Dauphiné, & il étoit Mercier Colporteur de profeſſion, retiré depuis quelque tems à Genéve pour y vivre ſelon la doctrine de l'Evangile; Mais parce que ſon métier l'engageoit à aller de ville en ville pour gagner ſa vie, il ſe rencontra qu'en paſſant à Draguignan en Provence, pour aller vendre à Marſeille deux cabinets de corail qu'il avoit lui même travaillés, il voulut les faire voir à un homme de ſa profeſſion nommé Lanteaume Blanc, pour voir s'il voudroit s'en accommoder avec lui; Mais parce qu'ils ne pûrent convenir du prix, ce provençal fâché de perdre une ſi belle mar-

marchandize, & ſçachant que Benoit demeuroit à Genéve alla trouver un Conſeiller du Parlement d'Aix nommé Lauris, qui étoit pour lors à Draguignan, pour lui perſuader de faire arréter Romyen: Ce Lauris étoit un digne gendre du cruel Preſident d'Oppéde fameux par le maſſacre de ceux de Merindol & de Cabriéres, & par conſequent grand ennemi des fideles. Lors que Lanteaume eut ainſi âverti ce Conſeiller, il dit à Benoit qu'il ne feroit pas mal de lui porter ſes cabinets, & qu'il pourroit bien les lui achetter; Benoit le crût de bonne foi, & ſuivit le conſeil de celui qui le trahiſſoit; Il porta donc ſes cabinets à Lauris qui s'informa dabort du prix, & qui ayant vû que le Mercier les feſoit trois cens écus, le renvoya, & alla dabort dire au Viguier de la ville de l'arréter, & que c'étoit un des plus méchans Lutheriens du monde. Le Viguier ne demandoit pas mieux, il le prit lui & deux hommes qui conduiſoient ſes marchandizes, & l'ayant mené dans la priſon, il lui fit les interrogations ordinaires, aux 1558.

1558. quelles Benoit répondit ſuivant les mouvemens de ſa conſcience ; Il en uſa de méme, lors que le Lieutenant du Seneſchal, nommé du Reveſt, à qui la connoiſſance de cette affaire appartenoit, vint auſſi pour l'interroger ; Le Lendemain ſes réponſes lui fûrent lûes & il y perſiſta.

Quelques fidelles ayant eu avis de ſa priſe trouvérent moyen de lui dire qu'il devoit demander ſon renvoi devant ſes Juges, par ce qu'il n'avoit ni dogmatizé ni porté des livres deffendus, & qu'il ne s'étoit meſlé que de faire ſon commerce ; Mais il répondit qu'il ne vouloit pas s'aider de ces moyens, qu'il ſe contentoit d'avoir rendu raiſon de ſa foi, & qu'il étoit preſt de mourir s'il le falloit pour la confeſſion qu'il en avoit faite. Le bruit de la conſtance, & de la fermeté de ce priſonnier s'étant bien tôt répandu dans Draguignan, il y eût pluſieurs perſonnes qui ſouhaittérent de le voir & entre autres le Juge de la ville nommé Barboſi homme auſſi mal fait d'eſprit que de corps, ignorant juſqu'à la beſtize, & un de ces gens ſtupides qui ſur la foi de leur Curé & ſur les calomnies des

Moi-

Moines, croyent sottement que ceux qu'on leur nomme hæretiques sont faits autrement que les autres hommes. Ce Barbozi étant donc venu à la prison demanda dabort au prisonnier en qui il croyoit, si ceux de Genéve croyoient en Dieu, & s'ils le prioient; Cette demande impertinente venant d'un homme dont le visage étoit difforme & le regard hideux irrita le prisonnier, qui sans faire d'autre réponse lui dit, qui es ,,tu, toi qui blasphémes ainsi malheu-,,reusement? lorsque Barbozi lui eût répondu qu'il étoit le Juge ordinaire de la ville; ,, Il adjouta en mé-,,me tems, qui t'a donc donné cétte ,,charge? penses tu que nous ne so-,,yons pas Chrestiens? Les Diables ,,confessent un Dieu, le nierois je ,,moi? penses tu aussi que ceux qui ,,sont à Genéve le nient? non non ,,nous croyons en Dieu, nous le pri-,,ons, nous l'invoquons, nous le re-,,gardons comme nôtre appui, & ,,nous mettons en lui nôtre esperan-,,ce; Cette reponse aigrit Barbozi & depuis cela il fût un des plus cruels persécuteurs de ce prisonnier, & le plus ardent à sa condam- 1558.

nation,

1558. nation, par ce qu'il étoit plus capable de fureur que de raiſon.

Cependant le Lieutenant étant ſollicité de mettre le procés en état d'étre jugé fit venir le priſonnier pour lui faire entendre toutes ſes réponſes; Romyen étant donc venu devant lui & devant ceux qui y devoient auſſi aſſiſter, il demanda permiſſion de faire ſa priere à Dieu, ce qui lui ayant été accordé, il le fit avec beaucoup de zéle, & fit bien connoitre par là à Barbozi qui y étoit preſent, qu'il avoit un Dieu, qu'il le ſervoit, & qu'il le prioit par ſon fils Jeſus Chriſt. Le Lieutenant & l'Avocat du Roi ne pûrent s'empécher de dire que cette priére étoit belle, mais Barbozi qui n'écoutoit que ſa paſſion leur repondit oui, oui, il s'en va étre Martir de tous les Diables d'enfer.

Lors que cette derniére procédûre fût faite Benoit fût remis dans ſa priſon, & les fidelles de la ville, voyans bien que ſa mort ne pouvoit pas étre d'une grande édification parmi ce peuple ignorant & des plus portés à la ſuperſtition, & craignans d'ailleurs que ſi on lui donnoit la queſtion

il

il ne mit quelcun en peine, le sollicitérent plus fortement que jamais à suivre le premier conseil qu'ils lui avoient donné puis qu'il n'étoit pas contraire aux commandemens de Dieu, & qu'il le pouvoit suivre en bonne conscience; Si bien qu'il dit au Geolier qu'il vouloit parler au Lieutenant qui vint dabort avec son Greffier; Mais comme ce Martir n'étoit point du tout versé aux procedûres de cette nature, il n'avoit pas bien entendu ce qu'on lui avoit dit de faire, & ainsi il dit au Lieutenant qu'il vouloit appeller de leur jugement devant les Seigneurs de Genéve ou devant le Roi en son grand Conseil; Cela ne produisit aucun effét, & on ne laissa pas de travailler au jugement de son procés, principalement à la sollicitation d'un Moine Observantin, qui avoit préché le Caresme dans la ville. 1558.

Ce Moine ayant appris que les Juges étoient assemblés pour cette affaire les alla trouver, & dit au Lieutenant, qu'il alloit chanter une Messe du St Esprit, afinque leurs entendemens en étans illuminés

1558. nés ils condamnaſſent Romyen à étre brûlé vif à petit feu ; Je croi que ſans offenſer ceux de l'Eglize Romaine, on peut dire de ces Meſſes qu'ils appellent du St Eſprit, par une contre-verité abominable, que ce ſont des folles à tous chevaux, puis qu'on les dit non ſeulement pour les moindres bagatelles comme pour retrouver un cheval, un chien, ou quelque autre choſe perdûe, mais qu'on les employe méme au ſuccés des intrigues les plus infames ; Celle ci dans l'intention du Moine qui la diſoit étoit pour faire le St Eſprit Miniſtre de ſa fureur ; Mais il eſt certain que c'eſt là l'emploi ordinaire du Demon, non pas de cét eſprit de douceur qui a voulû autres fois paroitre ſous la forme d'une colombe ; Auſſi je ne doute pas que ce ne fût ce Demon infernal qui inſpira à Barbozi & à quelques autres Juges, que le Moine avoit gagnés, la fureur & la rage qui fit que, ſans attendre ſeulement la lectûre des procedures, ils dirent qu'il falloit le faire brûler vif & le baillonner de peur qu'il n'infectat le peuple ; Ils

fûrent

fûrent auſſi d'avis qu'on lui baillât 1558.
la queſtion pour découvrir ceux de ſa Religion. Mais un âvocat qui avoit été appellé à ce jugement ayant oui la lecture du procés fût d'avis au contraire qu'il devoit étre renvoyé, par ce qu'il étoit domicilié à Genéve, qu'il n'avoit point dogmatizé ni porté aucun livre, qu'il n'y avoit aucunes informations ni aucuns témoignages contre lui, & qu'il n'avoit parlé de ſa foi & de ſa Religion, qu'en Juſtice, y étant contraint par le ſerment qu'il avoit fait de dire la verité; & il appuya ſon ſentiment de ſi bonnes raiſons que ceux qui opinérent aprés lui le ſuivirent; en ſorte qu'ils ſe trouvérent partagés & qu'il n'y avoit plus que le Lieutenant à opiner; Mais parce qu'il n'étoit pas de la faction du Moine, ceux qui en étoient ne voulûrent pas attendre ſon avis & ſous prétexte que l'heure étoit paſſée, ils firent en ſorte que rien ne pût alors ſe conclure, pour avoir le tems de mieux faire leur partie; Les Conſuls firent enſuite une aſſemblée de ville au

1558. au ſon de la cloche, à la ſollicitation du Moine, de l'Official & des Prétres, qui ſçûrent ſi bien émouvoir le ménu peuple qu'ils allérent tous enſemble crier chés le Lieutenant, qu'il falloit brûler cét hæretique, & que s'il ne le feſoit brûler, ils le bruleroient lui méme, avec toute ſa famille; Ils firent la méme choſe chés l'âvocat & chés les autres Juges qui avoient été d'un ſentiment contraire au leur, & parce que le Lieutenant refuſa de choiſir d'autres Juges à leur poſte, ils firent reſoudre le peuple de contribuer aux fraix neceſſaires pour envoyer le priſonnier au Parlement d'Aix, & forcérent ainſi le Lieutenant d'y porter le procés. La rage de ce peuple avoit été ſi furieuſement allumée par ces Prétres & par ce Moine qu'on crioit de tous côtés *au feu, au feu, qu'il ſoit brûlé*; Si bien que le Lieutenant voyant qu'il ne les pouvoit autrement appaiſer promit d'aller à Aix faire juger le proces. Les factieux aſſemblérent enſuite un autre conſeil du peuple, ou ils firent reſoudre de députer Barbozi, l'Avocat du Roi, le premier Con-

Conſul & le Grefier pour ſolliciter & pour pourſuivre le jugement de ce procés aux dépens du commun; & ainſi ces quatre partizans des Prétres partirent avec le Lieutenant, pour aller à Aix. Ils trouvérent en chemin le Preſident Ambroïs, homme ſanguinaire, qui ayant appris le détail de cette affaire tacha de perſuader au Lieutenant de proceder à la ſentence de mort ſans aller au Parlement, mais ce Lieutenant ne voulût pas y conſentir, ſi bien qu' Ambroïs s'adreſſa aux autres & leur conſeilla de s'en retourner avec le procés, ce qu'ils firent dans la reſolution de faire brûler le priſonnier. Le Lieutenant pourſuivit ſon voyage & ayant raporté ſuccinctement le fait au Parlement, cette Cour lui fit deffenſe & à lui & aux autres Juges de paſſer plus avant, & ordonna que le priſonnier & le procés fuſſent envoyés à Aix. 1558.

Aprés cét Arreſt le Lieutenant s'en retourna & trouva que les autres étoient déja aſſemblés pour juger le priſonnier; Il leur fit dabort ſignifier l'Arreſt dont il étoit porteur

1558. teur, & il les trouva ſi animés à la mort de ce pauvre Martir quils eurent beaucoup de peine à ſe reſoudre d'obeir à cét Arreſt, qui ne feſoit que differer la peine; Enfin ils reſolúrent d'envoyer Barbozi à Aix, qui fit tant par ſes ſollicitations que le Parlement ordonna au Lieutenant de juger ce procés, d'y appeller les anciens âvocats, & d'avertir la Cour dans huit jours de ce qu'il avoit fait, ceux qui devoient étre appelles à ce jugement étoient ainſi les plus paſſionnés contre Romyen; & ils le condamnérent par leur ſentence à étre brûlé vif, s'il perſiſtoit, & à étre premierement étranglé & puis brûlé s'il vouloit ſe dédire; Ordonnans d'ailleurs qu'il auroit la queſtion avant d'étre executé, pour les raiſons ordinaires. Il appella de cette ſentence au Parlement, & il y fût conduit. Lors qu'il fût ſorti de la priſon pour étre mené à Aix il paſſa devant la maiſon de l'Avocat du Roi, qui preſſé par les remors de ſa conſcience ſe mit à la fenétre pour lui dire qu'il avoit conclu à ſa mort, mais qu'il prioit Dieu de le lui pardonner;

Romy-

Romyen lui répondit alors. *Dieu nous jugera tous au jour du jugement.* 1558.
Lors qu'il fût arrivé à Aix, le Parlement lui envoya un Moine pour l'examiner, & ſur le rapport que ce Moine fit, qu'il étoit hæretique & damné, il confirma la ſentence, & le Martir fût ainſi renvoyé à ſon premier jugement.

A ſon retour les Conſuls de Draguignan firent ſçavoir aux Curés des Parroiſſes voiſines quel devoit étre le jour de cette exécution, afin que dans leurs prônes ils en âvertiſſent leurs parroiſſiens, & qu'ils les exhortaſſent à s'y trouver; Ils firent auſi crier par la ville à ſon de trompe, que tous les Chrétiens portaſſent du bois à la place du Marché pour brûler un Lutherien. Le jour qu'on avoit pris pour cette exécution, le Lieutenant du Senéchal, Qui dans cette affaire avoit toujours fait le devoir d'un honnéte homme & d'un bon Juge, ſe trouva abſent, & il y a apparence qu'il ſortit exprés de la ville pour n'y étre pas témoin d'une injuſtice criante qu'il n'avoit pû éviter; Ainſi ce fût le Lieutenant des ſoumiſſions qui accompagné des Conſuls fit

1558. fit donner la queſtion à Romyen ; dabort ils lui montrérent les cordes, les fers & les poids qui devoient ſervir à le tourmenter, & ils l'exhorterent à ſe dédire & à nommer ceux qu'ils appelloient ſes complices. Tout cét appareil ne l'intimida point & il répondit avec beaucoup de conſtance, qu'il ne vouloit point avoir d'autre Religion que celle de Jeſus Chriſt que ſes Apôtres ont annoncée, qu'il étoit innocent, qu'il n'avoit point de complice, & qu'au jour du Jugement Dieu declareroit juſte & ſainte la doctrine qu'ils outrageoient & qu'il avoit confeſſée en puniſſant éternellement ceux qui la perſécutent. On lui demanda enſuite ſi ceux qui avoient été pris avec lui, étoient de la méme Religion que lui, s'il en connoiſſoit d'autres dans la ville ou dans la province, & il répondit que non ; On lui fit encore quelques autres queſtions pour lui faire découvrir ceux qui lui avoient donné le conſeil dont il a été parlé, mais il refuſa conſtamment de le dire, & il fût ainſi mis à la queſtion, qui lui fût donnée avec

vec toute la cruauté dont ſes perſé- 1558.
cuteurs s'étoient déja montrés capables, mais il cria ſans ceſſe à Dieu qu'il eut pitié de lui pour l'amour de Jeſus Chriſt ſon fils. On voulut alors lui faire auſſi reclamer la Vierge Marie, mais ce fût en vain, & ce refus irrita ſi fort ces Juges iniques qu'ils firent redoubler les tourmens avec tant de fureur qu'ils crûrent qu'il étoit mort; Cependant ayans remarqué qu'ils s'étoient trompés ils envoyérent querir un Chirurgien pour voir s'il pourroit ſouffrir des nouveaux tourmens, parceque leur rage n'étoit pas encore ſatisfaite; Le Chirurgien dit que non, & ainſi ils ſe hâtérent de l'envoyer au feu avant qu'il morût. Les Prétres & les Moines le ſollicitérent encore, & voyans enfin qu'ils ne gagnoient rien, ils aidérent eux mémes le Bourreau à le porter ſur le bois, parce qu'il étoit hors d'état de ſe remuer. Lors que ce Martir ſe vit ſi prés de ſon dernier combat, il fit ſa priére à Dieu, & il refuſa encore conſtamment de dire *l'Ave Maria*, ce qui fit que les Prétres & les Moi-

1558. Moines irrités de ce refus ſe jettérent encore ſur lui & avec une fureur infernale l'outragérent, lui arracherent le poil de la barbe, & enſuite, pour le rendre encore plus odieux, le Gardien d'un Convent ſe mit à crier, *blaſphéme! blaſphéme! il mesdit de la Vierge*; Barbozi voulût alors lui faire mettre un baaillon, mais le peuple cria qu'on le brûlat promptement, ſi bien que le Bourreau mit dabort le feu à la paille & au menu bois pour ſatisfaire cette fureur brutale qui animoit ce peuple enragé. Le Martir au milieu de tous ces tourmens s'adreſſoit inceſſamment à Dieu, le priant de lui donner la patience neceſſaire pour les endurer, & il ſouffrit ſon ſupplice avec tant de conſtance qu'on lui vit aſſés long tems remüer les lévres ſans faire aucun cri quoi qu'il fût deja tout brûlé par le bas; C'eſt ainſi qu'il rendit paiſiblement l'eſprit à Dieu, aprés avoir Eſſuyé tout ce qu'une fureur barbare peut inſpirer à des ſuperſtitieux qui ont entierement perdu les lumiéres de la raiſon.

Quoique cette procedûre ſoit longue

gue, j'ai crû qu'il étoit neceſſaire de la raconter dans toutes ſes circonſtances, parce que le détail de cette Hiſtoire nous met fort naïvement devant les yeux l'eſprit general de l'Eglize Romaine & principalement des Prétres, des Moines, & de ceux qui ſe laiſſent poſſeder par ces gens ſans honneur & ſans probité. Ceux qui les connoiſſent verront bien à cette marque, combien l'autheur a été fidelle dans la relation qu'il en a donnée, parce qu'ils ſçavent bien que la plus part des Prétres & des Moines ſont preſentement les peſtes qui infectent toutes les Cours de juſtice, & les plus effrontés ſolliciteurs d'iniquité qu'il y ait. 1558

Il y a une autre eſpéce de gens au monde qui ne valent guére mieux que les Moines, & dont les conſeils ſont beaucoup plus dangereux, parce qu'on ne s'en deffie pas tant; Ce ſont les tiédes de l'Apocalipſe, grans amateurs du repos temporel, & par conſequent grans ennemis des choſes qui peuvent le troubler. Ils ont la conſcience ſouple & accommodante, ils ſçavent ceder au tems, & pour peu qu'on veuille ſui-

1558. vre leurs principes, on ne ſçauroit s'empeſcher de tomber dans des égarémens ruineux au ſalut de l'ame. Ce fût un homme de ce caractére infecté des erreurs de Caſtalio, qui fit tomber, comme on a crû, Geoffroi Guerin dans le malheur de ſe retracter, apres avoir purement confeſſé la doctrine de l'Evangile. Ce Geoffroi étoit une jeune homme du Ponteau de Mer en Normandie aagé à peu prés de vingt & cinq ans, qui ayant été pris avec pluſieurs autres ſembloit devoir étre bien tôt exécuté à cauſe de la fermeté qu'il avoit dabort témoignée dans ſa premiere confeſſion; Cependant ſa priſon fût aſſés longue, par ce qu'ayant ſuivi l'avis de ce ſeducteur il ſe laiſſa perſuader qu'il n'étoit pas neceſſaire de ſe laiſſer tourmenter ni de mourir pour la Religion,* que Dieu ne nous demande pas des ſacrifices de cette nature, & qu'il n'y avoit pas grand mal d'aller à la Meſſe & de nier ſa foi dans la perſecution; Si bien qu'étant retourné devant les Juges il leur dit & leur accorda tout ce qu'ils voulûrent, & il retracta entierement la premiere confeſſion qu'il avoit faite.

Geoffroi Guerin.

* Voyés le ſermon qui ſert de Préface.

Il

Il eſt bon que tous les fidelles remarquent bien cét exemple, qu'ils s'arment de bonne heure contre ces raiſons frivoles, mais pourtant tres dangereuſes, que la chair & le ſang ne manquent jamais de faire valoir dans l'occaſion; & qu'en ſe ſouvenant qu'ils ne ſont au monde que pour glorifier Dieu, ils rapportent toutes leurs actions à ce bût; Car lors qu'on s'en éloigne ou par crainte, ou par malice, ou par foibleſſe, il eſt abſolûment impoſſible d'éviter les peines éternelles, & méme pendant la vie on ne manque jamais d'étre bourrelé par des remors de conſcience, qui ſont mille fois plus terribles à l'ame que les tourmens les plus crüels ne le ſont au corps. 1558.

Guerin éprouva toute l'horreur de ces remors, lors qu'aprés avoir fait ſa retractation, & l'amende honnorable à laquelle il fût condamné enſuite, il fût envoyé dans les priſons de l'Eveſché, en attendant que l'Official procedat contre lui par les cenſures Eccleſiaſtiques, ſuivant la teneur de l'Arreſt qui lui avoit été prononcé; Mais Dieu lui fit auſſi ſentir en méme tems les effets

1558. merveilleux de ſa miſericorde en le relevant, & en lui mettant dans le cœur un ſaint deſir de reparer ſa faute, & le ſcandale qu'il avoit donné aux autres fidelles par ſon abjuration; En ſorte qu'aprés avoir ſenti le jugement de Dieu, il reprit courage dans l'aſſûrance de ſa bonté; Il reſolût donc de faire une nouvelle confeſſion & de la preſenter aux Juges, en leur repreſentant pour ſes raiſons, que dans ſa retractation il leur avoit accordé des choſes directement contraires à la parole de Dieu, & aux mouvemens de ſa conſcience, qu'il la deteſtoit comme méchante, ſçachant bien que s'il y perſeveroit il n'y avoit aucune eſperance de ſalut pour lui, qu'il ne pouvoit attendre que le juſte jugement de Dieu ſur ceux qui detiennent la verité en injuſtice, & qu'il vouloit dans la ſuite ſe tenir à celle qu'il leur preſentoit & qu'il avoit ſignée de ſa main. Il mit toutes ces raiſons dans la préface de la ſeconde confeſſion qu'il écrivit lui même dans la priſon de l'Official, en attendant que ſes Juges le fiſſent

ſent appeller ; Mais il fût pourtant encore aſſés long tems dans cette priſon, où il ſouffroit beaucoup, tant de miſére, parce que l'Official avoit méme deffendu de lui donner part aux aumônes, que des inſultes des autres priſonniers, qui la plus part étoient des Prétres ou d'autres Eccleſiaſtiques détenus ou pour meurtres, ou pour larrecins, ou pour violemens, ou pour d'autres choſes de cette nature alors fort ordinaires à ces gens de bien, qui haiſſoient pourtant beaucoup ceux qu'ils croyoient hæretiques, & qui battoient & maltraittoient fort ſouvent Guerin, parce qu'il ne pouvoit pas ſouffrir leurs blaſphémes & qu'il les reprenoit de tems en tems de leurs déreglemens. Ce Martir fût enfin appellé par l'Official, qui aprés lui avoir fait quelques demandes, le condamna à faire une ſeconde fois amende honnorable & à jûner au pain & à l'eau. Guerin appella de cette ſentence comme d'abus, & il fût ainſi remené à la Conciergerie du Palais, ou il trouva encore deux autres témoins de Jeſus Chriſt, qui l'encouragérent & qui le for- 1558.

1558. tifiérent de plus en plus dans ſa derniere reſolution.

Ils furent enſuite renfermés tous trois plus étroitement que les autres priſonniers, & ils furent mis au pain & à l'eau, à cauſe du mépris qu'ils témoignérent pour les Meſſes & pour les autres devotions ſuperſtitieuſes du Caréme.

Cependant les feſtes de Pâques vinrent, & retardérent de quelques jours le Martire de Guerin; Il écrivit pendant ce tems là aux fidelles pour leur donner la nouvelle de ſa converſion & pour ôter le ſcandale qu'il leur avoit auparavant donné; & il leur écrivit auſſi depuis pluſieurs lettres édifiantes, pour leur demander le ſecours de leurs prieres dans ſes combats, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit paſſé dans ſes interrogatoires, & pour leur témoigner qu'il aſpiroit, & qu'il attendoit avec beaucoup de joye la couronne immortelle, qui eſt preparée au bout de la courſe à tous les Martirs de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt. Comme il avoit connu par ſa propre experience que l'homme n'eſt pas capable de ſoûtenir par lui méme

le

le combat de la foi, & qu'il faut necessairement que Dieu lui en donne la force, il composa une priére, qu'il disoit toûjours avant de répondre aux interrogations qu'on lui fesoit, si bien que, par ce moyen, il sortit toûjours victorieux de toutes les tentations auxquelles il fût exposé depuis, & il fût enfin couronné de la couronne des Martirs le premier jour de Juillét. 1518.

Aprés sa condamnation l'Exécuteur, avant qu'il sortit de la prison, voulût lui mettre dans les mains une croix de bois peinte en rouge; mais Guerin qui avoit déja refusé plusieurs fois toutes ces marques de superstition, lui dit; Mon ami ne t'ai je pas dit que je n'en prendrai point & que j'ai toujours la mort & passion de Jesus Christ dans mon cœur? Un Moine, qui se trouva là, ayant oüi cette réponse lui dit que cela n'empéchoit point, & qu'il devoit la prendre pour éviter le scandale, & le Martir lui repartit incontinent, que les gens de bien n'en seroient point scandalizés, que ce n'étoit que du bois peint, & que si on y mettoit de l'eau dessus toute

1558. cette peintûre ſeroit dabort effacée. Apres quelques autres diſcours on le fit ſortir de la Chappelle; Il vit en ſortant un priſonnier nommé Jean Juliot, à qui il avoit appris à lire pendant le tems de ſa priſon, & il „lui dit, Juliot mon ami, exercés „vous continuellement en la lectûre „des Saintes lettres, apprenés à „prier Dieu & il ne vous abandonnera point; & puis ſe tournant vers les autres il leur dit à tous, „adieu mes amis, je m'en vai à la „mort pour avoir la vie. Lors qu'il fût dans le tombereau il ſe mit dabort à prier Dieu, & il dit aſſés intelligiblement quoi qu'il fût baaillonné, Seigneur Dieu arme moi „s'il te plait de force & de „conſtance pour reſiſter au tourment qui m'eſt prepaté; Ne me „charge pas plus que je ne puis „porter; Je me ſuis toûjours attendu à tes promeſſes, & j'ai „long tems deſiré la mort qui „m'eſt prochaine; Ne me delaiſſe „donc point, mais fai que je „perſevére juſqu'à la fin dans la „foi dont je fai confeſſion; & aprés cela il recita tout du long

le

le Simbole des Apôtres. 1558.

Son Arreſt lui fût alors prononcé & parce qu'il y avoit parmi les cauſes de ſa condamnation qu'il avoit tenu des diſcours ſcandaleux & hæretiques, il dit à haute voix, qu'il en prenoit Dieu à témoin; & lors qu'il fût dit qu'il étoit condamné à étre brûlé tout vif, *j'en loüe Dieu* sé'cria t'il avec beaucoup de joye, *Dieu en ſoit loüé.* C'eſt ainſi qu'il fût mené du Palais à la place Maubert ou il devoit étre exécuté, & c'eſt là qu'il eut encore beaucoup d'outrages à eſſuyer de la part du peuple, qui pour lors étoit extrémement animé contre les fidelles, & principalement des Maquignons & des Loüeurs de chevaux, qui étoient pour lors logés aux environs de la place Maubert. Ces ſortes de gens ſont ordinairement brutaux & ſans honneur, & il ne faut pas s'étonner ſi dans cette occaſion ils montrérent leur naturel farouche. Ils avoient été eux mémes querir le bois au bateau, ils l'avoient diſpoſé pour y mettre le feu, & a peine le patient fût il arrivé dans

1558. la place qu'ils l'ôtérent des mains du Bourreau & voulûrent eux mémes en faire l'exécution, comme ils firent, avec tant de cruauté que le Bourreau en avoit lui méme compaſſion, & qu'il ſe plaignoit de ce que ces gens ne luilaiſſoient pas faire ſon Métier. Toutes ces cruautés ne pûrent en aucune maniére ébranler la conſtance du Martir, il rejetta toutes les propoſitions qu'on. lui fit de ſe dédire, & de crier *Jeſus Maria*, & ayant eté guindé en l'air, il rendit l'eſprit dans l'es flammes, aprés avoir crié à haute voix, *Seigneur Dieu ouvre tes cieux pour recevoir ton Serviteur.*

Un fidelle qui étoit priſonnier avec lui, & qui depuis fût delivré, lui rendit témoignage que quelque tems avant ſa mort il parloit inceſſamment des miſéres de ce monde, de l'inconſtance de cette vie, & du bonheur de ceux qui meurent au Seigneur, & qu'il parloit de la Religion Chrétienne avec tant de force que tous les priſonniers de ſon cachot en étoient émûs, & qu'ils auroient méme ſouhaitté d'étre priſonniers pour la méme cauſe que lui, pour-

pourvû que Dieu leur eut donné la méme constance qu'il avoit. Il adjoutoit cette circonstance, que le jour de son exécution, il éveilla son compagnon des les quatre heures du matin, qu'il le mena à la fenétre, & que lui ayant fait contempler le Ciel & toutes les œuvres admirables de Dieu, il lui avoit „ dit, que sera ce donc, lorsque nous „ serons élevés par dessus toutes ces „ choses, pour étre avec nôtre Seig- „ neur Jesus Christ, & pour joüir de „ toute sa glorie, comme nous en „ joüirons si nous demeurons fermes „ dans la confession de sa verité; Il ne faut pas s'étonner si avec des disposítions si saintes, Dieu rendit sa constance exemplaire, aprés avoir permis sa chûte pour rendre plus admirables les tresors de sa Misericorde infinie. 1558.

Voici encore un Martir à qui Dieu fit la méme grace de se reconnoitre, aprés étre tombé dans la méme faute; Ce fût un jeune garçon nommé Jean Morel, natif du païs d'Auge au Diocéze de Lizieux en Normandie. Il fût pris, à peu prés dans le tems Jean Morel.

1558. que Guerin fût exécuté, avec deux Miniſtres qu'il ſervoit, & qui l'avoient ſi bien inſtruit qu'aprés que Dieu l'eut relevé de la chûte ou s'on infirmité le jetta dabort, il fût en état de ſoûtenir les combats les plus furieux.

Pour ce qui eſt des Miniſtres, il y en eut un qui évita la priſon en donnant quelque argent aux Sergens qui l'avoient pris, & l'autre fût le lendemain retiré de la priſon par le Roi de Navarre, qui l'avoûa pour ſon domeſtique avant qu'il eut été reconnu pour Miniſtre; Ainſi Morel demeura ſeul priſonnier, par ce qu'on avoit trouvé quelques livres de Religion dans ſa chambre, & que l'heure étoit venüe à la quelle il falloit qu'il rendit témoignage à la verité qu'il avoit fort bien appriſe, quoi qu'il ne fût qu'un pauvre Ecolier aagé d' environ vingt ans, & qu'il eut beſoin de ſervir les autres pour pouvoir ſubſiſter.

On avoit trouvé parmi ſes livres un recueil de lieux communs qu'il avoit écrit de ſa main & tiré de l'Inſti-

l'Institution Chrétienne de Calvin, & sur cela le Lieutenant criminel lui demanda s'il ne sçavoit pas bien que ce livre étoit deffendu; je sçai bien, répondit le Martir, qu'il n'y a rien de mavais, & cela me suffit. 1558.

C'est ainsi qu'on doit répondre aujourdhui à ceux qui font deffendre la lecture des bons livres, & qui voudroient qu'il n'y eut dans le monde que ceux qui sortent de cette societé maudite qui profane publiquement le nom de Jesus, quelques pernitieux qu'ils soient non seulement à la mais méme au foi bonnes mœurs; Car toutes les deffences qu'on fait de lire les livres qui témoignent de la verité, & principalement de celle qui est fondée sur la parole de Dieu, sont illegitimes de quelque authorité qu'elles puissent venir. Morel répondit donc trés sagement à la demande du Lieutenant criminel, qui lui fit encore quelques autres questions sur la doctrine de ce livre, dont il luirenditres bien raison.

1558. Il eût en ſuite à diſputer contre deux Docteurs de Sorbonne, aux quels il fit voir que non-obſtant ſa jeuneſſe il étoit tres capable de rendre vaines toutes les ſubtilités dont ils ſe ſervoient pour le faire donner dans le piége. Ces Docteurs firent tout ce qu'ils pûrent pour le ſurprendre, mais il leur répondit toujours d'une maniére qui, bien que ſimple, ne laiſſoit pas d'avoir une force merveilleuſe, & de faire voir combien ce Martir avoit le diſcernement bon; Je ne puis oublier ici une réponſe qu'il fit à ces Docteurs, aprés leur avoir dit, qu'il avoit prié Dieu plus ardemment que jamais de lui montrer le droit chemin qu'il devoit ſuivre, & que depuis il ſe ſentoit plus fortifié & plus férme dans la doctrine qu'il avoit confeſſée & ſoûtenüe, parce que le St. Eſprit lui rendoit témoignage que cétoit là la veritable doctrine. Ces Docteurs lui dirent alors, avec ce ton deciſif, qui dans ces occaſions eſt ſi naturel méme aux

plus

plus ignorans de leur Religion ; 1558.
„ Ce n'eſt pas le St Eſprit mais le
„ Diable qui te tient dans ſes lacs,
„ & cela donna lieu à la reponſe
„ que le Martir leur fit dabort en
„ ces termes ; Jeſus Chriſt nous
„ enſeigne que les œuvres du
„ Diable ſont envie, paillardize,
„ blaſphéme & les autres choſes
„ de cette nature, je ſens bien
„ ces choſes en moi, parce que
„ je ſuis un miſerable pecheur,
„ mais je ſens auſſi que l'Eſprit de
„ Chriſt qui habite en moi m'en
„ reprend, qu'il m'incite à deman-
„ der pardon à Dieu, & qu'il
„ m'aſſûre en méme tems de ſa
„ miſericorde : Je ſens auſſi à toute
„ heure que je ſuis pouſſé & in-
„ cité à prier Dieu, voudriés vous
„ dire que le Diable eſt l'Autheur
„ de ces mouvemens ? Les Docteurs
ne ſçachans que repartir à des pa-
roles ſi Saintes & qui exprimoient
ſi naturellement l'état d'un verita-
ble fidelle, ſe retirérent dans leur
retranchement ordinaire, je veux
dire qu'ils ſe mirent à rire, & qu'en ſe
mocquant ainſi du Martir & du ſen-
timent de la grace interieure dont il

leur

1553. leur avoit donné des marques ſi évidentes, ils lui firent voir clairement qu'ils n'avoient jamais goûté ces fruits ſalutaires, ni ces viandes ſpirituelles; La diſpute dura encore fort long tems, & les Docteurs voyans enfin qu'il n'y avoit rien à eſperer de ce côté là quittérent le Martir en lui diſant, qu'ils vouloient que Dieu n'eut jamais pitié de leurs ames, s'il n'étoit damné, & ils allérent dire enſuite au Lieutenant criminel, qu'il n'y avoit plus aucune eſperance d'en pouvoir venir à bout; Si bien qu'il fût dabort mis dans les baſſes foſſes ou il eut beaucoup à ſouffrir.

On dreſſa enſuite une autre batterie contre lui, qui pour un tems eut un ſuccés plus favorable en apparence, mais qui tourna enfin à la plus grande gloire de Dieu, comme nous le verrons dans la ſuite. Son frere Guillaume Morél, qui étoit l'Imprimeur du Roi en Grec, ayant appris qu'il étoit priſonnier, & pour quelle raiſon il étoit detenu, demanda permiſſion aux Juges de pouvoir le viſiter,

ac-

accompagné d'un Docteur, pour tâcher d'ébranler sa constance, & de vaincre la fermeté qu'il témoignoit. Il mit dabort en usage les raisonnemens, l'interest, l'honneur du monde, l'amitié, les pleurs & tout ce qu'il croyoit le plus capable de le toucher & de l'amener à son but; Mais le Martir ne répondit rien à tout cela, tant à cause du déplaisir qu'il avoit de voir ainsi pleurer son frere, que parce qu'il s'évanoüissoit presque, & qu'il étoit si foible, qu'il ne pouvoit se tenir bebout, à cause des incommodités du cachot d'où il venoit d'être tiré. Il revint pourtant de cette foiblesse, & le Docteur que son frere lui avoit amené lui fit alors plusieurs questions sur sa foi, aux quelles il répondit suivant les mouvemens de sa conscience, & entre autres choses il leur avoüa franchement, sur ce que le Docteur lui avoit demandé quelles étoient les raisons qui l'avoient mû à quitter la premiére doctrine qu'il avoit apprise de son pere & de sa mere, que la mauvaise vie des Prétres & des 1559.

Moi-

1558. Moines l'avoit premierement fait douter de leur doctrine ; qu'il avoit enſuite lû les Ecritûres & trouvé que la vie & la doctrine de ceux de Genéve y étoient conformes ; que de plus il en avoit connu pluſieurs qui avoient changé de vie & de mœurs en embraſſant la Reformation ; qu'il l'avoit éprouvé lui méme dans le changement qu'il avoit remarqué dans ſes actions & dans ſes inclinations, depuis que Dieu l'avoit appellé à la connoiſſance ; qu'au contraire il en avoit connu pluſieurs qui ayans mépriſé la veritable doctrine qui leur avoit été enſeignée n'étoient rentrés dans le ſein de l'Eglize Romaine, que par crainte, par intereſt, & par hypocriſie, & qui étoient enfin tombés la plus part dans l'atheiſme, comme font encore aujourdhui preſque tous ceux à qui on voit faire ces chûtes malheureuſes ; & que c'étoient là les principaux motifs qui l'avoient porté à rechercher & à embraſſer la doctrine de l'Evangile ; Il diſoit cela exprés à cauſe du Lieutenant criminel qui y étoit preſent, & qui ſçavoit bien en ſa

ſa conſcience qu'il étoit lui mé- 1558.
me un des derniers dont il avoit parlé ; Ainſi cette premiere attaque n'eût aucun ſuccés & Morel ne dit rienalors contre ſa conſcience.

Cependant ſon frere ne ſe rebûta pas pour cela, & voyant qu'il étoit inutile de lui amener des Docteurs, & qu'ils ne pouvoient rien gagner ſur lui avec toutes leurs ſubtilités & leurs faux raiſonnemens, il crût qu'il falloit s'y prendre d'une autre maniere. Il lui repreſenta donc le danger ou il étoit pour ſa vie, & le des-honneur qu'il lui feroit à lui, & à toute ſa famille s'il étoit condamné, qu'il étoit jeune, que ſa mort ne ſerviroit de rien, & que s'il échappoit il pourroit aller à Genéve & y vivre en liberté de conſcience ; Il lui dit enſuite que s'il vouloit répondre ambigûment, il feroit enſorte que ſes Juges ne lui feroient que des demandes generales ; & parce que le Martir, lors qu'on lui avoit demandé en ſa preſence, depuis quand il n'alloit plus à la Meſſe, avoit répondu naïvement qu'il n'y alloit plus depuis

1558. puis qu'il avoit connû qu'elle ne valloit rien, il le pria de ne faire pas une autre fois des réponſes ſi choquantes, & de s'accommoder un peu mieux au tems.

Ces conſeils firent leur effét, Morel les écouta ſans penſer que ces accommodemens de la chair & du ſang ſont directement contraires à l'eſprit de l'Evangile, il en fût ébranlé, & il crût enfin que ce ne ſeroit pas en effét un grand mal de biaiſer un peu, pourvû qu'il ne dit rien qui fût directement contraire à ſes ſentimens; ſi bien que lors qu'il fût interrogé enſuite il ne repondoit plus avec cette franchiſe, & avec cette liberté qui étoit en ce tems là le caractere des Martirs & des veritables Confeſſeurs de la verité; & qu'aprés pluſieurs réponſes ambigües, il fit enfin abjuration en termes generaux devant ſes Juges de tout ce qu'ils appelloient erreurs & hærézies. Il ſigna enſuite cette abjuration, ayant toûjours & dans ſes réponſes & dans ſon abjuration des penſées toutes differentes de celles de ſes Juges; Mais ces

ces retentions mentales ne ſont bonnes que pour les Jeſuites & pour leurs ſectateurs, & ne ſont point du tout à l'uſage des vrais Chrétiens, qui ſous quelque prétexte que ce ſoit ne peuvent jamais ſe diſpenſer de confeſſer clairement & diſtinctement Jeſus Chriſt & les verités de ſon Evangile devant les hommes, lors qu'ils y ſont appellés. Morel s'en apperceut bien tôt par les troubles & par les remors de ſa conſcience, & il nous les a ſi bien & ſi naïvement décrits lui méme dans une lettre qu'il envoya quelque tems aprés aux fidelles de l'Egliſe de Paris, qu'on ne ſçauroit lire cette deſcription, ſans y reconnoitre évidemment la conduite efficace du St Eſprit, par les caractéres de verité & d'une ſimple ſincerité qui y éclatent de tous côtés; Comme elle eſt d'ailleurs tres édifiante & tres propre à retenir ceux qui pourroient ſe laiſſer ſeduire par des raiſonnemens à peu prés ſemblables à ceux qui ſurprirent ce Martir, je croi qu'il eſt tres à propos de mettre ici 1558.

mot

1558. mot à mot ce qu'il dit ſur ce ſujét; La longueur & la diverſité de ſes reflexions ne ſeront point ennuyeuſes, & je ſuis aſſûré qu'elles feront beaucoup de fruit dans les conſciences de ceux qui ſçauront en faire un bon uſage. Voïci donc ce qu'il dit en continuant la relation des choſes que nous avons déja vües.

Extrait d'une lettre de Morel.

„ Enfin je ſi abjuration de tout ce „ qu'ils appellent erreurs & hæ„ reſies, Satan toujours me con„ duiſant & me mettant une autre „ entente au cœur que n'enten„ doient mes adverſaires, puis pour „ achever le comble d'iniquité j'y „ adjoutai le ſeign de ma main laſche „ & traitreſſe. Or j'écri ces cho„ ſes, d'autant que pluſieurs font „ telles reponſes, ne répondans à „ l'intention ni à la demande des „ adverſaires, ce que les Chrétiens „ ne doivent point faire; Car toute „ réponſe ou feintize qui eſt faite ou „ par crainte, ou pour quelque au„ tre égard, par la quelle la verité „ de l'Evangile eſt cachée, ou la „ parole de Dieu mépriſée, ou l'in„ fidelle & ignorant confirmé en „ ſon erreur, ou bien ſcandalizé,

eſt

„ eſt de Satan autheur d'hypocriſie. 1558.
„ Voila mes freres comme Satan
„ nous fait écouler peu à peu : Or
„ voici, devant Dieu je ne men
„ point, incontinent que j'eus ſigné
„ mes blaſphémes de ma main, mon
„ ſeign me fût comme le chant du
„ cocq à St Pierre ; Car incontinent
„ que je fûs ramené à mon cachot,
„ qui étoit le pire du Four l'Evéque,
„ ma conſcience commencea à m'ac-
„ cuſer ſi fortement, que je ne
„ pouvois faire autre chôſe ſinon
„ pleurer & lamenter mon peché ;
„ Mais ce nonobſtant Satan ne ceſ-
„ ſoit de me faire trébûcher de plus
„ en plus me propoſant ma deli-
„ vrance, & que puis que j'en avois
„ tant fait, je pourrois bien encore
„ à l'avenir faire quelque choſe
„ de plus ; que Dieu étoit miſe-
„ ricordieux, que je pouvois bien
„ aller à la Meſſe pour une fois
„ ſans y avoir le cœur, tellement
„ que ſi le lendemain on m'eut ſol-
„ licité d'y aller comme on a fait
„ depuis, je penſe que j'y fûſſe
„ allé, tant Satan me tenoit en ſes
„ liens.

„ Durant ces aſſauts le jugement
de

„pour le ſuivre, & qu'il faut porter 1558.
„ſa croix? Dieu ne t'a til pas don-
„né de bonnes armes pour batail-
„ler, & parôles pour te deffendre?
„& ta lâcheté a été ſi grande que
„tu as laiſſé le combat lors que tu
„étois preſt de recevoir la couron-
„ne: Ne ſçavois tu pas qu'il eſt
„dit; Qui perſevera jusques à la
„fin ſera ſauvé? Ce n'étoit donc
„rien de bien commencer, car la
„couronne t'étoit apprêtée ſi tu euſ-
„ſes perſeveré, mais le feu d'enfer
„t'eſt apprêté d'autant que tu es
„déchû. Te falloit il écouter plû-
„tôt ton frére que Jeſus Chriſt?
„Ne t'avoit il pas averti, que qui
„conque aimera ſon pere, ſa mere,
„ſes freres plus que lui, n'eſt pas
„digne d'étre des ſiens? parquoi
„il ne te faut rien attendre autre
„choſe que le juſte jugement de
„Dieu qui eſt apprêté à toi &
„aux Anges qui ſont déchûs
„comme tu es. Que diront main-
„tenant les infirmes qui te connoiſ-
„ſent, tu leur ſeras en ſcandale
„bien grand, & cependant voila Je-
„ſus Chriſt qui dit, *Qui ſcandali-*
„*zera un des plus petits il vaudroit*

1558. Math 18. 6. „ *mieux qu'on lui eut pendu une meu-*
„ *le de moulin au col & qu'il eut été jet-*
„ *té en la mer.* Comment pourras
„ tu ſubſiſter devant la face du Dieu
„ vivant quand il te demandera l'
„ uſure du talent qu'il t'avoit baillé?
„ il ne te faut attendre autre choſe
„ ſinon qu'il te ſoit ôté: Mais quoi,
„ déja il te la ôté, il ne reſte plus
„ ſinon que tu ſois jetté aux lieux
„ obſcurs là ou il y a pleurs &
„ grincemens de dens. Que dirai-
„ je? Il m'eſt impoſſible de raconter
„ tout ce que ma conſcience ma re-
„ proché; tant y a que toutes ces
„ choſes m'ont été miſes en avant,
„ & ne ſçavois faire ſinon me deſ-
„ esperer; car tant plus j'y penſois
„ & tant plus je ſentois l'horrible
„ jugement de Dieu.

„ J'ai été en ce tourment d'eſ-
„ prit plus de deux fois vingt &
„ quatre heures; que je n'oſois le-
„ ver mes yeux au ciel, mais j'é-
„ tois toûjours comme collé con-
„ tre la terre; & ſoyés aſſûrés que
„ ces deux jours m'ont plus dû-
„ réque n'ont fait les deux mois
„ ſuivans. Car je ne ſentois nul-
„ le benediction ni en mes faits

ni

„ni en mes paroles, mais toute 1558.
„malediction. Cependant le Di-
„able qui ſe ſçait bien aider de tous
„moyens; comme quand il nous
„veut faire trébûcher il nous pro-
„poſe la miſericorde de Dieu, auſ-
„ſi quand nous ſommes tombés au
„bourbier, ou il nous a condu-
„its petit à petit, de mauvais che-
„min en plus mauvais, il nous
„laiſſe là, quand il voit que nous
„ne nous en pouvons plus retirer,
„méme il nous monte ſur les é-
„paules pour nous y faire enfon-
„cer jusques à tant que nous en
„ſoyons engloutis. Car il nous
„propoſe le jugement de Dieu,
„nous voulant montrer qu'il eſt im-
„poſſible que Dieu nous puiſſe par-
„donner.

„Il me tenoit donc en cette
„maniére afin que jamais je ne
„pûſſe regarder en haut pour in-
„voquer le nom du Seigneur le
„Dieu des affligés, comme s'il
„m'eut dit, penſes tu que Dieu te
„puiſſe pardonner? ne ſçavois tu
„pas bien qu'il avoit dit, *ſi aucun* Heb. 10.
„*péche voulontairement aprés a-* 26. 27.
„*voir connu la verité, il ne reſte*

1558. „ *plus qu'une attente de juſte*
„ *Jugement de Dieu* ? ne ſçavois
„ tu pas bien qu'il ne falloit pas
„ abuſer de la miſericorde de
„ Dieu? Ezau, Saül aprés le peché
„ ont crié, mais ils n'ont point
„ été exaucés : il a bien fait miſe-
„ ricorde à S. Pierre & à d'autres de
„ nôtre tems, mais penſes tu qu'il
„ te pardonne plûtôt qu'à *Spiera qui
„ avoit renié Dieu comme tu as?
„ penſés je vous prie quel tour-
„ ment c'étoit pour moi, car je ne
„ ſçavois que faire ſinon me de-
„ ſeſperer ; & ce n'eſt pas ſans
„ cauſe que l'Apôtre dit que c'eſt
„ une choſe horrible de tomber
„ entre les mains du Seigneur.
„ Mais celui qui eſt toûjours ſi
„ propice aux ſiens & qui ne ſouf-
„ fre pas qu'ils ſoient froiſſés en-
„ core qu'ils tombent, m'a con-
„ duit jusqu'aux abymes des tre-
„ ſors de ſa miſericorde, m'aſſûrant
„ qu'il m'avoit pardonné mes exé-
„ crables pechés, & qu' encore qu'-
„ ils fuſſent plus rouges que carlate
„ ils étoient toutes fois devant lui
„ plus blancs que neige. O la douce
„ & aimable voix! O que mon cœur

*Il mourut l'an 1548 de-ſesperant de la grace de Dieu voyés Sleid. liv. 21. & autres.

Heb. 10. 31.

s'eſt

„ s'eſt réjoui voyant ce bon pere 1558
„ m'embraſſer, encore que j'euſſe
„ été prodigue & débauché ! in-
„ continent que j'oüis cette voix
„ en mon eſprit, mes os & ma force
„ déclinée commencérent à ſe ren-
„ forcer ; alors je commenceai à le-
„ ver mes yeux au ciel, à chaſſer loin
„ de moi tous mes ennemis, voyant
„ que Dieu me vouloit étre doux
„ & propice, & au lieu qu'au-
„ paravant je n'oſois m'adreſſer au
„ Seigneur, alors, s'il faut ainſi
„ dire, je deviſois avec lui pri-
„ vément, connoiſſant qu'il étoit
„ mon pere. Je ne fis point de
„ difficulté de lui confeſſer fran-
„ chement mes offenſes, & il me
„ conſoloit comme un bon pere
„ m'âvertiſſant que dores en avant
„ il ſoutiendroit ma main, & que
„ cela m'étoit arrivé, afin que je
„ connuſſe mieux, que ce n'é-
„ toit pas par la force de mon
„ bras que je gagnois la batail-
„ le, mais par ſa ſeule puiſſan-
„ ce.

Il continue cette lettre en exhortant les fidelles à profiter de l'exemple de ſa chûte, à ſe tenir chacun ſur

1558. ſes gardes, & à régarder les afflictions & les contradictions du monde comme les marques de leur élection, il la finit par pluſieurs reflexions qu'il fit ſur l'état des priſonniers, & il prouve par pluſieurs exemples que les priſons ſont les Colléges ou les enfans de Dieu apprennent des bonnes leçons de leur pere.

Comme il étoit en cét état, il fût renvoyé par ſentence du Châtelét devant l'Official pour faire abjuration & pour ſubir les cenſures Eccleſiaſtiques; mais le Martir pour faire voir qu'il ne reconnoiſſoit pas l'Official pour ſon Juge appella de cette ſentence de renvoi, fût conduit à la Conciergerie du Palais & mis avec d'autres fidelles priſonniers pour la méme cauſe, qui le fortifierent & qui l'encouragérent encore davantage. Les procés trainoient alors en longueur, parce que les fidelles commenceoient à avoir quelques protecteurs à la Cour; ainſi ces priſonniers voyans qu'ils ne pouvoient faire aucun fruit dans la priſon ni avancer comme ils le deſiroient le Regne de Jeſus Chriſt, reſolurent de ſe faire entendre au tra-

Digitized by Google

travers des portes & des fenétres grillées & de parler tour à tour, les uns aprés les autres de la parole de Dieu, pour étre oüis de ceux qui passoient, & pour avoir des témoins de leur doctrine & de leur foi. Leur cachot étoit assés favorable à ce dessein, parce qu'il avoit de çà & de là quelque ouverture d'où ils pouvoient étre entendus; ainsi ils se mirent à faire les priéres ordinaires de l'Église, à chanter des pseaumes, à expliquer quelques endroits de l'Écriture, & à faire entendre à ceux qui les écoutoient leur innocence & la justice de leur cause. Ils continuérent pendant quelques jours ces exercices pieux & charitables, si bien que le bruit en ayant couru par la ville, il y en eut plusieurs qui par curiosité ou pour étre instruits & édifiés venoient aux endroits ou ils pouvoient les entendre. Quelques uns fûrent convertis sur l'heure, d'autres confirmés, & d'autres enfin y fûrent excités à s'informer & à se mieux instruire de la verité; Ensorte que cette nouvelle maniére de précher l'Evangile eut un succés admirable en toutes manieres; 1558.

1558. Mais enfin un Conſeiller du Parlement les ayant oüis en âvertit le premier Préſident, qui ayant ſçu que Morel étoit un des plus ardens & des plus éclairés, envoya querir ſon procés qu'il mit entre les mains d'un Rapporteur à qui il ordonna de le mettre le lendemain ſur le Bureau; Si bien que Morel fût alors interrogé tout de nouveau. Le Préſident lui fit jurer de dire la verité & le Martir ſe ſouvenant alors de la diſſimulation dont il avoit uſé la derniere fois qu'il avoit été interrogé, & ayant reſolu de bien reparer ſa faute, joignit dabort les mains, & élevant ſes yeux au ciel; „Je proteſte aujourd-„hui devant Dieu que je vous la „dirai, dit il, & puis qu'il lui „à plû de m'appeller devant une „ſi noble compagnie, pour ren-„dre témoignage de ma foi, je le „prie qu'il me faſſe la grace d'en „faire une entiére confeſſion, en „ſorte que chacun puiſſe connoi-„tre que je ne ſuis ni hæretique „ni ſchiſmatique, mais que je ſuis „Chrétien. Il fût en ſuite interrogé & il fit bien voir par ſes ré-

pon-

ponſes, qu'il n'étoit plus cét homme qui avoit temoigné tant de foibleſſe, & que le St. Eſprit l'avoit relevé d'une maniere tres-avantageuſe. Le bruit de ſa fermeté & de ſa conſtance admirable courût dabort par toute la ville; Les fidelles en fûrent édifiés & conſolés, & les Conſeillers méme qui en avoient été témoins ne pouvoient s'empécher de l'admirer & de la raconter comme une choſe merveilleuſe dans un jeune homme de cét aage. Cependant la ſentence du Châtelét fût confirmée & il fût renvoyé devant l'Official, à qui il répondit toûjours avec la méme fermeté. Il fût prés de deux mois entre les mains de ce Juge Eccleſiaſtique, qui enfin le declara hæretique &c. le 16. du mois de Fevrier de l'année ſuivante 1559. & ainſi il fût le lendemain remené à la Conciergerie fort malade à cauſe du mauvais traittement qu'il avoit ſouffert dans la priſon de l'Official; Mais cela n'empécha pas qu'il ne fût mis entre les mains d'un Moine Inquiſiteur de la foi nommé 1558. 1559.

1559. Benedicti Docteur de Sorbonne eſtimé parmi ceux de ſa faculté, & qu'il ne le confondit nonobſtant tout ſon ſçavoir & toutes ſes ſubtilités, en ſorte qu'il fût obligé de ſe taire & de ſe retirer comme il étoit venû. Enfin ayant été remis dans ſon cachot aprés cette diſpute, il fût ſi abbatu qu'il y mourût trois ou quatre jours aprés & rendit ſon ame au Dieu de verité dont il avoit ſi vaillamment deffendu la gloire. Il avoit pris ſa maladie dans la priſon de l'Official, à cauſe d'un vin puant, & peut étre empoiſonné, qu'on lui avoit donné aprés l'avoir laiſſé deux fois vingt & quatre heures ſans lui donner à boire, car c'étoit là une des cruautés dont on uſoit fort ſouvent envers lui dans cette priſon, par l'ordre de l'Official. Il fût enterré enſuite, mais parce qu'il avoit été declaré hæretique, le Procureur General demanda qu'il fût deterré & brûlé, ce qui fût executé devant l'Eglize Nôtre Dame le 27e jour de Fevrier; Ainſi il receut méme devant les hommes la couronne du Martire dont Dieu l'avoit déja couronné dans le ciel.

Tous

Tous ceux qui oüirent les âver- 1559.
tiſſemens & les conſolations qu'il donnoit à ceux qui le viſitérent dans le lit de la mort, & qui fûrent témoins des autres diſcours qu'il fit dans cette occaſion en fûrent merveilleuſement bien édifiés, & il y eut entre autres une pauvre femme, qui portoit les aumônes aux priſonniers & qui par conſequent étoit de la Religion Romaine, qui entendant ſes diſcours s'écria, eh! qui „ oſera juger ceux qui parlent ſi ſain„ tement de Dieu comme ce jeune „ enfant? Ce fût là la fin de cét illuſtre priſonnier, qui bien qu'il n'ait pas paſſé par les mains du Bourreau pendant ſa vie, n'en eſt pas moins digne pour cela d'étre mis au rang des Martirs les plus excellens. Les fidelles qui feront bien reflexion ſur toutes les circonſtances de ſon Hiſtoire y trouveront des grans ſujéts de benir Dieu, & je ne doute pas que cét exemple ne leur ſoit un puiſſant motif à la perſeverance au milieu des maux dont ils pourront étre environnés; Dieu veuille le rendre éfficace principalement à ceux qui ont eu le malheur de faire nau-

1559. frage quant à la foi, comme il le fût au Martir dont nous allons voir l'Hiſtoire.

Jean Barbeville.

C'étoit Jean Barbeville, Maçon natif de Normandie, qui revenant de Genéve & ayant voulu inſtruire quelques uns de ceux qu'il frequentoit ordinairement fût découvert & accuſé par ceux mémes à qui il avoit voulu faire un ſi grand bien; ſi bien qu'ayant été pris, il fût mis parmi les autres priſonniers dans les priſons de l'Official. La peur le ſaiſit dabort, & non ſeulement il nia tout ce qu'il avoit déja dit aux autres, mais il tomba dans un état ſi miſerable qu'à l'exemple des Prétres & des autres garnemens qu'il frequentoit dans cette priſon, il ſe mit à jurer & à blaſphemer le nom de Dieu, pour mieux faire croire qu'il n'étoit pas hæretique. Mais Dieu, qui nonobſtant l'horreur de ſes fautes vouloit en faire un de ſes Martirs, permit qu'avec quelques autres priſonniers il inſulta le Geolier, enſorte que pour le reſerrer plus étroitement il fût mis dans le cachot ou étoit déja le Martir Jean Morel dont.

dont nous venons de voir l'Hiſtoire. 1559.

Il ne pouvoit pas tomber en meilleures mains ; Morel lui repreſenta la grandeur & l'énormité de ſon peché, il lui fit connoître, par la parole de Dieu, la verité qu'il avoit reniée, il l'exhorta à la repentance, & Dieu rendit ſes exhortations ſi efficaces, que celui qui auparavant ne feſoit qu'offenſer Dieu fût touché du ſentiment de ſes pechés, & commencea à donner des marques de ſa repentance par ſes larmes & par ſes gemiſſemens. Morel le conſola & lui repreſenta ſon devoir ; il profita de ſes âvertiſſemens, demanda pardon au Geolier qu'il avoit offenſé, & reſolût de reparer dans la ſuite par une meilleure conduite, & par une pure confeſſion, tout ce qu'il avoit fait & dit contre la gloire de Dieu ; Si bien qu'il ſe trouva tout changé, & qu'au lieu qu'il ne pouvoit auparavant regarder ſes Juges ſans trembler, il ne ſouhaittoit plus alors que d'étre mené devant eux, pour leur témoigner l'aſſûrance que Dieu lui avoit donnée ; Il le fit d'une ma-

1558. maniére qui les ſurprit à cauſe de ce changement; car non ſeulement il rendit raiſon de ſa foi avec beaucoup de fermeté, mais parce que ſes accuſateurs l'avoient chargé d'avoir dit que les Prétres dans leurs Eglizes ſont comme des Batteleurs, vétus de diverſes couleurs, il avoüa qu'il étoit vrai, & qu'il en diroit bien davantage ſi on continuoit à l'interroger, ainſi il fût condamné, & il appela de ſa ſentence au Parlement, qui le renvoya à l'Official aprés qu'il y eut encore donné des marques de ſa perſeverance.

Il parla encore devant les Juges Eccleſiaſtiques avec plus de liberté que jamais, & entre pluſieurs autres, il leur fit deux réponſes tres remarquables & tres hardies; La premiere fût ſur ce qu'on lui diſoit par mépris qu'il n'étoit qu'un aſne & une pauvre beſte, qui ne pouvoit pas entendre les ſaintes „ Ecritures; ſoit, leur dit il, pre„nés que je ne ſuis qu'une bé„te & un aſne, mais n'avés „vous jamais lû que Dieu ouvrit „la bouche de l'âneſſe de Balaam

pour

„ pour la faire parler contre lui, 15
„ lors qu'il vouloit aller prophetiz-
„ zer menſonge contre les enfans
„ de Dieu? Si Dieu à ouvert autres
„ fois la bouche d'une beſte, vous é-
„ tonnés vous qu'il ouvre maintenant
„ la mienne, pour me faire parler
„ contre les fauſſetés & contre les
„ menſonges que vous ſemés parmi
„ le peuple de Dieu? l'aſneſſe parla
„ à cauſe de la charge & des coups
„ dont elle étoit accablée par ce faux
„ Prophéte, & je ſuis auſſi con-
„ traint de parler à cauſe du fardeau
„ peſant que vous m'avés autres
„ fois fait porter par vos traditions,
„ & à cauſe des maux que vous me
„ faites endurer.

La ſeconde réponſe que je trouve auſſi tres-remarquable fût celle qu'il fit à Benedicti qui étoit cét Inquiſiteurs dont j'ai déja parlé quelques fois; Ce Moine lui avoit dit, en l'abordant dans la priſon, qu'il étoit venu pour le conſoler, & pour lui annoncer la verité; & c'eſt pour cela que Barbeville lui répondit „ auſſi tôt; & comment dirés vous „ la verité vous qui portés un ha-
„ bit de menteur? il fit auſſi pluſieurs

autres

1559. autres réponſes dans cette occaſion, qui temoignoient aſſés combien il eſtimoit peu les Prétres & les Moïnes de ce tems là; ſi bien qu'ils l'excommuniérent par leur Sentence, le déclarérent hæretique, & le livrérent au bras ſeculier. l'Official pour lui prononcer cette ſentence voulût le faire mettre à genoux, mais le Martir lui demanda s'il étoit Dieu, pour étre adoré; & parceque l'Official lui repartit que c'étoit en l'honneur du Crucifix qui étoit au deſſus de lui; je n'ai „donc garde de le faire, reprit il, car je „ſerois idolatre. Il avoit raiſon, car c'eſt une Idolatrie manifeſte & des plus abominables de ſe proſterner devant ce qui n'eſt pas Dieu, & de rendre un honneur Religieux à ce qui n'eſt que l'ouvrage des hommes.

Etant ainſi rétombé au pouvoir du Parlement, ceux de la grand Chambre, aprés l'avoir encore mis entre les mains des Docteurs, le condamnérent enfin à étre brûlé. Ce genre de mort ne l'étonna en aucune maniére, & ſon zéle augmentoit ſi fort à meſure qu'il approchoit de ſa fin, qu'il ne ceſſoit d'inſtru-

inſtruire ceux ſe trouvoient avec lui 1559.
ou de chanter des pſeaumes lors qu'il étoit ſeul.

Etant à l'audience ſur le banc des priſonniers, il ſe trouva auprés d'un criminél qui avoit été condamné pour vol ; Il lui repreſenta ſa faute, l'aſſûra de la remiſſion de ſes pechés s'il en demandoit pardon à Dieu avec une veritable repentance, & fit ſi bien qu'il mit dans le cœur de ce malheureux les diſpoſitions neceſſaires pour bien mourir. Cette action émût encore dauantage ſes ennemis contre lui, & il fût dabort enfermé dans une chambre, qui donnoit ſur le Preau; ſi bien qu'il commenceoit de là à exhorter les priſonniers qui étoient en bas, mais ce moyen de les inſtruire lui fût encore ôté, & il fût enfermé dans une chambre plus étroite où il ne chercha plus que ſa propre conſolation dans le chant des Pſeaumes, jusques à ce qu'il fût mené dans la Chapelle, en attendant l'heure du ſuplice: Elle vint enfin cette heure derniére & il fût mené à la Gréve où le peuple qu'on entretenoit toûjours avec

beau-

1559. beaucoup de ſoin dans une averſion extréme pour les fideles, ne voulût pas ſouffrir qu'il fût étranglé avant d'être brûlé, comme l'Arreſt le portoit, ſi bien qu'il fût brûlé vif, & qu'il donna en élevant ſes mains jointes au ciel, des marques de ſa conſtance & de la foi qui le ſoûtenoit au milieu de tous ces tourmens.

Nous avons vû dans l'Hiſtoire de Morel qu'il y avoit dans la Conciergerie du Palais quelques autres témoins de la verité qui l'encouragérent, & qui le fortifiérent dans ſa reſolution; Ils étoient quatre, parmi leſquels il y en avoit trois qui avoient appellé des ſentences de mort rendües contre eux par des Juges ſubalternes, & un autre qui étoit reſté dans la priſon depuis l'affaire de la rüe St Jacques. Leur procés étoit alors à la Tournelle, & il ſe rencontra que les Preſidens Seguier & du Harlai & la pluſpart des autres Juges qui pour lors compoſoient cette Chambre, ayans ſouvent été témoins de la conſtance des Martirs que le Parlement avoit fait exécuter, en avoient été touchés & connoiſſoient fort bien leur innocence,

cence, & la juſtice de la cauſe qu'ils ſoûtenoient. Cela fit qu'ils différérent tant qu'ils pûrent le jugement de ces quatre priſonniers, de peur d'étre obligés de trahir leur conſcience, ou de s'attirer la haine de la Cour, en refuſant de ſe conformer aux Edits du Roi, dont ils connoiſſoient l'injuſtice; Mais enfin étans preſſés de les expedier par les Gens du Roi, ils fûrent obligés de travailler à leurs procés dans la reſolution de les delivrer, s'il étoit poſſible. Premierement ils tâchérent de les porter à diſſimuler un peu leurs ſentimens, mais les priſonniers ne voulûrent jamais y conſentir, & ils firent voir que leurs conſciences n'étoient point du tout faites à ces ſortes d'accommodemens mondains; Si bien que leurs Juges trouvérent à propos de les interroger ſeulement ſur la manducation du corps de Jeſus Chriſt en la Céne, ſans leur parler ni de tranſubſtantiation, ni de preſence charnelle, parce qu'ils ſçavoient bien qu'ils pourroient facilement faire voir par là qu'ils n'étoient pas Sacramentaires, comme on les en accuſoit ordinairement, & 1559.

que

1559. que bien loin de croire que les ſignes ſoient nûs & vuides dans ce Sacrement, ils étoient perſuadés au contraire que les fidelles y reçoivent le corps de Jeſus Chriſt, par une operation ſecrette & efficace du St Eſprit, non par imagination, mais par foi, d'une maniére d'autant plus reelle & plus veritable qu'elle eſt plus detachée de la matiére.

Cét expedient eût dabort le ſuccés qu'ils en avoient attendu, les priſonniers répondirent ſuivant les mouvemens de leur conſcience, & leurs réponſes ſatisfirent beaucoup ceux qui ne demandoient que leur delivrance; Mais il y en eût quelques uns des autres qui voulûrent qu'on les interrogeat ſur la Meſſe, ſuivant le ſtile ordinaire des procedures de cette nature; Si bien que cela ne pouvant étre refuſé, il falût en venir là, & les interroger ſur ce point, qui rompit toutes les premieres meſures qui avoient été priſes pour leur delivrance; Car les priſonniers ne manquérent pas de témoigner alors la juſte averſion qu'ils avoient pour

pour ce prétendu ſacrifie, & ils donnérent amplement les raiſons ſur les quelles ils appuyoient les ſentimens qu'ils en avoient. Cependant cela n'empecha pas que les Juges qui leur étoient favorables ne perſeveraſſent toujours dans la reſolution de les delivrer à quelque prix que ce fût, & la juſtice triompha dans cette occaſion pour la premiere fois. Ils donnérent donc un Arreſt par lequel les Sentences de mort, qui avoient été rendües contre trois de ces priſonniers, furent caſſées, & il fût ordonné qu'ils ſeroient mis en liberté, ſans autre peine que celle de ſortir du païs dans quinze jours. Cette derniere clauze fût adjoutée pour garder encore quelque apparence de rigueur contre eux & parce qu'on ſçavoit bien que les priſonniers ne demandoient pas mieux que de ſortir du Royanme & d'aller dans les païs où on ſervoit Dieu en liberté. Cét Arreſt donna lieu à la Mercuriale qui fût aſſemblée le dernier Mécredi du mois d'Avril de cette année, à la requéte des Gens du Roi qui remontrérent que ſi cét Arreſt étoit ſui-

1559.

vi,

1559. vi, il y auroit contrarieté entre les Chambres, par ce que ceux de la grand Chambre condamnoient toûjours à la mort ceux que la Tournelle venoit d'abſoudre par cét Arreſt. Nous verrons dans un autre endroit les ſuites de cette Mercuriale, cependant il faut venir au Martire de Pierre Chevét que ceux de la grand Chambre firent exécuter dans ce tems là, comme pour ſe vanger en quelque maniére de la delivrance que ceux de la Tournelle avoient accordée à ces quatre priſonniers.

Pierre Chevét. Pierre Chevét étoit un pauvre Vigneron de Ville Parizi à cinq lieües de Paris, aagé de ſoixante ans ou environ; Dieu l'avoit appellé depuis long tems à ſa connoiſſance, & il s'y étoit ſi bien fortifié par la lecture du Nouveau Teſtamment, qu'il étoit capable de deffendre ſa foi devant tout le monde, & de l'appuyer ſur les témoignages de l'Ecriture, qu'il poſſedoit merveilleuſement bien. Il étoit connu dans ſon village pour la doctrine dont il feſoit profeſſion, parce qu'il avoit déja ſouffert pour cette doctrine; C'eſt ce qui fit qu'un Cordelier étant venu dans

dans ce village pour y prêcher 1559.
l'Avent de l'an 1558, il fût dabort âverti de la vie & de la Religion de ce bon homme, & resolût de lui joüer un tour de Moine. Il envoya donc querir Chevét sous pretexte de vouloir conferer avec lui de la parole de Dieu, & ce Martir ne fit aucune difficulté de l'aller trouver; & pour rendre cette conference plus utile il prit son Nouveau Testamment sous le bras, & avec lui dix ou douze de ses amis qui avoient déja receu quelque instruction, & qu'il vouloit confirmer encore par ce moyen. Le Moine voulût dabort les faire retirer, depeur sans doute qu'ils ne fussent témoins de sa deffaite, mais Chevét ne le voulût pas souffrir, disant qu'il étoit bien aise de faire part à tout le monde de la verité qu'il connoissoit; La hardiesse de ce Vigneron étonna si fort le Cordelier, que n'ozant entrer en dispute avec lui, il lui demanda ce qu'il étoit venu faire en sa maison, comme s'il n'en eut rien sçu; Sur cela le Martir qui ne cherchoit qu'à édifier les autres & à confondre son ennemi

1559. nemi, lui demanda ſi Jeſus Chriſt étoit ſeul Sauveur ou ſi on devoit en chercher d'autres ; La réponſe du Cordelier donna lieu à la diſpute dans la quelle Chevet le rendit ſi interdit, par les paſſages du Nouveau Teſtamment qu'il citoit à tous momens, que le Moine fût obligé de quitter la partie, & reſolut, pour ſe vanger de la confuſion qu'il lui avoit fait ſouffrir, de faire arréter Chevét, comme il fit par l'authorité de la Dame de Ville Pariſi qui l'envoya dix ou douze jours aprés dans les priſons du Châtelet de Paris, aprés qu'il eut fait, avec beaucoup de reſolution, une bonne confeſſion de ſa foi devant elle & devant ſes Juges. Le Lieutenant criminel le renvoya à l'Official, il refuſa de le reconnoitre pour ſon Juge, & il appella de cette ſentence au Parlement, qui la confirma ; & ainſi il fût obligé de répondre à l'Official. Ce Prétre lui demanda dabort ce qu'il croyoit de la Meſſe ; Le Martir pour réponſe lui fit une autre demande, la Meſſe ſe trouve elle dans le Nouveau Teſtamment, lui dit il ; L'Official ſur cela fût contraint d'avoüer qu'elle

ne

„ ne s'y trouve point; Je ne la croi 1559.
„ donc pas, repliqua le Martir, car
„ ſi un Ange du ciel annonceoit au- Gal. 1. 8.
„ tre choſe que ce qui eſt écrit dans
„ ce livre, je ne le croirois jamais,
„ & il me ſeroit en execration. Il adjouta pluſieurs autres choſes qui marquoient combien il étoit parfaitement inſtruit dans ſa Religion, ſi bien que ſes ennemis méme en étans étonnés lui demandérent comment il ſçavoit tant de choſes luiqui n'étoit qu'un ſimple vigneron, & Eza. 54.
voici quelle fût ſa reponſe; Il eſt 13.
„ écrit, dit il, *ils ſeront tous inſtruits*
„ *de Dieu*, pourquoi donc ne ſçau-
„ rois je pas ce qui regarde mon
„ ſalut puiſque j'ai un ſi bon Docteur? ozes tu dire que tu ayes l'Eſprit de Dieu? lui dirent les autres, & ſa replique fût, je ſuis un des enfans
„ de Dieu, & ſon Eſprit m'eſt donné Eph. 1.
„ pour étre l'arrhe de mon adoption; 14.
Sur cela l'Official lui dit qu'il ſe mettoit en danger d'étre brûlé, mais le Martir lui fit voir par ſa reponſe qu'il y étoit tout reſolu, adjoutant que quand on l'écorcheroit tout vif, on ne lui feroit pas renoncer Jeſus Chriſt, ni la verité de ſon Evangile. On lui fit

1559. encore plusieurs questions & plusieurs menaces auxquelles il répondit toûjours avec la méme liberté & avec le méme courage.

Enfin l'Official lui prononcea sa Sentence le 11e Mars de l'année où nous sommes déja parvenus, & parce qu'elle étoit en Latin, le Martir lui dit sans s'effrayer, Monsieur „dites la en François je n'entens „point le Latin; l'Official lui répondit alors, je dis que tu es hæretique & schismatique; il n'est pas vrai, repliqua t'il, je croi mieux en Dieu que vous; On cria dabort, au feu, au feu, & c'est ce qui lui fit „dire, prenés garde au feu qui ne s'éteint point; Ainsi il fût livré au bras seculier & mené à la Conciergerie, ou ceux de la grand Chambre aprés l'avoir encore mis entre les mains de l'Inquisiteur, & aprés avoir en plusieurs maniéres éprouvé sa perseverance en la profession de l'Evangile, le condamnérent à étre brûlé, dans le tems que j'ai déja marqué. l'Historien remarque que c'étoit un bon homme fort zélé, qu'il ne cherchoit que les occasions d'instruire les autres, & que, tant

tant dans la prison que dans les autres endroits ou il se trouva, on ne l'entendoit parler que de la parole de Dieu. Il exposa entre autres le commandement qui deffend l'Idolatrie, parce qu'une vieille femme lui avoit demandé pourquoi il ne s'étoit pas mis devant une Image pour faire sa priére; & il parla sur ce sujét avec tant de force, que ceux qui l'entendirent s'ecriérent que si on vouloit l'écouter il convertiroit toute la Ville. 1559.

Aprés avoir été condamné, comme nous l'avons déja vû, il fut mené à la place Maubert ayant été mis entre les mains d'un Bourreau qui le traitta, en le conduisant au supplice, avec toute la cruauté & toute l'inhumanité dont un homme de ce métier peut étre capable, & qui fut tres bien secondé dans sa brutalité par un Prétre qui vouloit lui faire baiser une croix, & qui, voyant que le Martir ne vouloit pas seulement l'écouter, l'outragea lui méme à coups de pieds & à coups de poings, aussi bien que le Bourreau, qui le

1559. jetta enſuite du tombereau en bas lorſqu'ils furent arrivés au lieu du ſupplice.

Cependant toute cette cruauté ne pût ébranler la conſtance merveilleuſe qu'il avoit juſques là témoignée ; Il combattit toûjours avec le méme courage & quoi qu'il fut baaillonné il ne laiſſa pas de crier aſſés intelligiement juſqu'à trois fois, ah que je ſuis ce hûreux, que je ſuis hureux ! C'eſt ainſi qu'il finit ſon Martire en tenant toûjours les yeux élevés au ciel, & c'eſt ainſi que Dieu ſe rendit admirable dans la fermeté qu'il donna toûjours à ce Martir non-obſtant la foibleſſe de ſon aage & la baſſeſſe de ſa condition, pour faire voir qu'il ne regarde pas à l'apparence des perſonnes, & que ceux que le monde mépriſe ſont ceux qui lui ſont les plus chers, & ceux auſſi qu'il honnore de ſes graces les plus prétieuſes.

Non obſtant toutes ces perſécutions les Egliſes de France encouragées par la conſtance & par la fermeté de tant de Martirs ne laiſſérent pas de s'aſſembler pour la pre-

premiére fois en Synode National 1559.
à Paris, ou elles dreſſérent la confeſſion de foi que nous avons encore aujourdhui, & quelques articles de Diſcipline Eccleſiaſtique propres au tems. Cette aſſemblée compoſée d'un grand nombre de diverſes perſonnes eut un ſuccés merveilleux malgré toute la rigueur que les ennemis de l'Evangile exerceoient alors ſur les fidelles, & malgré toutes les meſures qu'ils prenoient pour détruire toutes les Egliſes de Dieu.

La Mercuriale ſe pourſuivoit auſſi & parmi les Conſeillers du Parlement il y'en avoit pluſieurs qui étoient d'avis qu'on priât le Roi de procurer un Concile general & libre, d'autres adjoutoient qu'il falloit moderer les peines de ceux qu'on nommoit Lutheriens à un ſimple banniſſement ſuivant le dernier Arreſt de la Tournelle, d'autres diſoient méme qu'il falloit ſçavoir premierement ſi ceux qui avoient été condamnés à mort étoient coupables d'hæréſie & que ce point ne pouvoit étre decidé que par un Concile légitime; adjoutans

1559. qu'on ne devoit plus decerner de peines contre des innocens, dont la vie étoit ſans reproche, qu'on voyoit tous les jours prier Dieu aux yeux de la Cour, & aller au ſupplice avec une conſtance qui montroit aſſés qu'ils n'étoient pas ſi abbandonnés de Dieu comme on avoit voulu le faire accroire. Il y en eut un entre autres nommé Anthoine Fumée qui en opinant fit voir pluſieurs des abus & des erreurs de l'Egliſe Romaïne, dont il montra l'origine & les progrés & qui par la méme du legitime uſage de la Céne & des abus qui ſe ſont introduits dans la Meſſe; ſi bien qu'il ſembloit que la cauſe de la verité de Jeſus Chriſt & de ſon Evangile devoit triompher dans cette occaſion. Mais deux des principaux membres du Parlement, grans ennemis de la verité, ayans remarqué ces diſpoſitions favorables à cette cauſe, allérent promptement en donner avis au Roi, & lui firent entendre que la plus part des Conſeillers de la Cour ſe montroient évidement Lutheriens, comme on les en avoit ſoupçonnés depuis long temps, & que ſi l'entrepriſe de cette

cette Mercuriale n'étoit rompüe 1559.
l'Egliſe étoit perdue ſans reſſource.

Le Roi étoit naturellement bon, mais il étoit cruellement animé contre les fidelles & il ſe feſoit un point d'honneur de leur ruine, parce que les ennemis de l'Evangile avoient trouvé moyen de le faire entrer dans ces ſentimens, premierement en ſe rendans maitres de ſa conſcience par le moyen du Cardinal de Lorraine qui lui perſuadoit tout ce qu'il vouloit ſur la Religion, & ſecondement en ſe rendans auſſi maitres de ſon cœur par le moyen de la Ducheſſe de Valentinois ; & comme la doctrine des Compenſations Jeſuitiques étoit alors auſſi connüe qu'elle l'eſt aujourd'hui, on la mettoit en uſage en flattant d'un côté ce Prince dans ſes paſſions vitieuſes, & principalement dans l'amour qu'il avoit pour la Ducheſſe de Valentions, & en lui perſuadant de l'autre qu'il pouvoit s'y abandonner entiérement pourvû qu'en recompence il détruiſit les pretendus hæretiques, parce que, diſoient ils, le bien qu'il pouvoit faire en détruiſant ces derniers, étant infinimentplus grand que le mal

1559. qu'il commettoit en ſuivant le foible qui le portoit à ſatisfaire ſes inclinations, pouvoit lui ſervir largement de compenſation.

Cette maxime eſt abominable, dira un Janſeniſte, mais ſi j'étois Jeſuite il ne me ſeroit pas difficile de faire voir qu'elle coule fort naturellement de l'opinion du merite des œuvres, & que par tout ou il y a prix, & méme ſatisfaction ſurerogatoire, il peut y avoir auſſi compenſation; mais ce n'eſt pas ici un lieu de controverſe, je reviens au fait dont il s'agit ici.

Il eſt certain que le Roi avoit été ſi fort infecté de cette horrible maxime qu'en penſant de rendre ſervice à Dieu & d'effacer ſes pechés par la mort des Lutheriens & par les cruelles perſécutions qu'il excitoit contre eux, il embraſſoit toûjours avec chaleur tout ce qu'il croyoit pouvoir avancer leur ruine. C'eſt ce qui fit qu'ayant appris ce qui ſe paſſoit à la Mercuriale, il fut ſi fort irrité, contre ceux qui favoriſoient la cauſe de la verité qu'il vint lui méme en perſonne au Par-

Parlement, mit ſur le tapis l'affaire de la Religion, & ayant oüi les ſentimens de quelques Conſeillers favorables à l'Evangile, il ſe leva de ſa place, ordonna aux Capitaines de ſes Gardes de ſe ſaiſir d'Anne du Bourg, & de du Faur comme nous verrons plus amplement en l'Hiſtoire de du Bourg, il envoya prendre Fumée, De Foix, & quelques autres qu'il fit tous mettre à la Baſtille, il fit crier à trois briefs jours ceux qui s'étoient ſauvés par la fuite, & aprés avoir ainſi foulé aux pieds l'authorité du Parlement qui juſques là avoit toûjours été reſpectée, il envoya des lettres patentes par tout le Royaume aux Juges de Province, par leſquelles il leur ordonnoit de détruire par tout les Lutheriens, leur mandoit que s'ils avoient beſoin de forces pour cela, il donneroit ordre qu'il y eut toûjours des gens de guerre prets à leur tenir la main, & leur déclaroit que ſi ils les épargnoient ou que ſi ils les favoriſoient en aucune maniére, comme il avoit 1559.

1559. appris que quelques uns feſoient auparavant, il s'en prendroit à eux & les feroit ſervir d'exemple aux autres.

La perſecution ayant été ainſi rallumée dans tous les endroits du Royaume, & tous les Juges æquitables du Parlement ayans été empriſonnés, écartés, ou intimidés, il n'y reſta plus que des gens ſans conſcience ou des lâches qui ne cherchérent qu'à appaiſer la fureur du Roi par le ſang de quelque nouveau Martir. Nicolas Ballon ſe trouva alors entre les mains de ceux de la grand Chambre & il fut auſſi la premiere victime de cette horrible perſécution. Il étoit natif de Bruelbarel en Poictou & gagnoit ſa vie en portant des livres de Religion de Genéve en France. Ce commerce dangereux l'avoit déja mis une fois en ſi grand danger qu'ayant été condamné l'an 1556, premierement à Poictiers & enſuite à Paris on le menoit au ſupplice, & il y alloit avec beaucoup de reſolution aprés avoir tres bien rendu raiſon de ſa foi, lors que quelques fidelles de ſes amis le delivrérent des mains des Bourreaux,

Nicolas Ballon.

&

& lui donnérent moyen de ſe retirer 1559.
à Genéve. Le danger de mort qu'il avoit couru ne l'empécha pas de faire toûjours le méme métier, quoique ſa téte eut été miſe à prix, depuis ſa delivrance, par les ennemis de l'Evangile, qui ſçavoient combien il étoit capable d'avancer le Regne de Jeſus Chriſt par ſon zéle extraordinaire. Ses amis vouloient l'en détourner à cauſe du danger évident; mais il leur dit qu'il ſe ſentoit interieurement appellé à confeſſer Jeſus Chriſt & qu'il étoit aſſûré qu'il lui donneroit la force de ſoûtenir tous les maux auxquels il pourroit étre expoſé.

La ſuite montra que ſa foi & ſon eſperance n'étoient point vaines, car ayant été prisà Chaalons avec un jeune garçon qui le ſervoit, & ayant été de là mené à Reims & puis à Paris, il montra par tout beaucoup de conſtance & beaucoup de reſolution; & il fût enfin condamné en dernier reſſort par ceux de la grand Chambre à étre mené aux Halles avec un baaillon à la bouche pour y étre étranglé, jetté au feu, & reduit en cendres. Il refuſea toûjours

1559. conſtamment de déclarer les autheurs de ſa premiére delivrance, il perſiſta dans ſa confeſſion & aprés avoir ſoûtenu pluſieurs aſſauts des Moines, il fut enfin mené au lieu du ſupplice où le peuple voulut empécher qu'il ne fut étranglé, & où un des Sergeans lui donna un coup de hallebarde dans le côté pour lui faire ſouffrir davantage. Il endura toutes ces peines en Martir & rendit ainſi ſon ame au Seigneur dont il avoit conſtamment deffendu la verité.

Ce n'étoit là qu'un commencement & le Roi attendoit bien d'autres victimes; il en vouloit principalement aux Conſeillers priſonniers & ſur tout à Du Bourg, pour les raiſons que nous verrons dans la ſuite, & ayant ſans doute oublié les frayeurs qu'il avoit eües aprés le ſupplice du Couturier dont nous avons déja vû l'Hiſtoire, il avoit juré qu'il le verroit brûler de ſes yeux, lui & les autres, & méme tous les Lutheriens de Paris dont on lui avoit donné la liſte. Il avoit auſſi declaré hautement qu'il étoit reſolu de détruire entiérement par le fer & par le feu ceux qui feſoient profeſ-

ſion

sion de la Religion dans son Royaume; mais Dieu fit voir clairement combien les desseins de cette nature sont temeraires, & que la ruine de son Eglise n'est pas en la main des Tirans, quelques puissans qu'ils soient d'ailleurs; Il fit voir, dis je, qu'il est toûjours celui *qui vendange l'esprit des Princes & qui est effroyable aux Rois de le terre*, lorsqu'ils ont l'audace de s'élever contre lui & de s'ériger en Persécuteurs de ses chers Enfans; car lors que toutes choses sembloient avoir conspiré la ruine entiére des fidelles, que le Roi, qui étoit un de leurs plus cruels ennemis, se trouvoit à la fleur de son aage, pere d'un grand nombre d'enfans qui devoient apparemment retenir la couronne dans sa famille jusques à la fin du monde; lorsqu'il jouissoit d'une grande prosperité par la paix qu'il avoit faite avec l'Espagne; & que n'ayant plus d'ennemis sur les bras, il avoit resolu d'exterminer ceux de ses meilleurs sujéts qu'il avoit injustement & par caprice faits les objets de sa haine, & enfin lorsque pour toutes ces raisons, ce qu'on appelle aujourdhui le Calvinisme sembloit ten-

1559.

Ps. 76. v. 13.

1559. tendre manifeſtement à ſa fin, Dieu commencea ſes jugemens ſur ce Roi & les pourſuivit enſuite ſur ſa famille d'une maniére qui devroit faire trembler tous les ennemis de l'Evangile; Car ce Roi, qui ſe préparoit à voir brûler de ſes yeux nos Martirs en peu de jours, & qui n'attendoit pour cela que la fin des réjouiſſances & des ſpectacles qu'il donnoit aux nôces de ſa fille & de ſa ſœur, perdit un de ſes yeux & la vie par un éclat de lance, en courant contre le Comte de Montgommeri, comme chacun ſçait, & il alla ainſi comparoitre lui méme devant un Juge plus puiſſant & plus redoutable que lui, ſans avoir le tems de ſatisfaire ſa paſſion & ſa vengeance contre les Martirs qu'il avoit déja condamnés en ſon cœur aux ſupplices dont il vouloit donner encore des nouveaux ſpectacles. Chacun ſçait que ſa famille eſt preſentement entiérement éteinte, que le regne de ſes trois fils ne fut qu'une ſuite perpetuelle de confuſion & de deſordres, & qu'il n'y eut aucune tranquilité dans le Royaume juſqu'à ce que la couronne

fût

fût passée dans la famille que nous voyons aujourdhui sur le trône. 1559.

Cependant la mort de ce Roi avec les marques expresses du jugement de Dieu qui y paroissoient si évidemment, n'arréta pas tout d'un coup la persécution, quoi qu'il soit vrai de dire qu'elle fût dans la suite la principale cause de la delivrance de l'Eglize; au contraire il sembla que la fureur des ennemis de l'Evangile prit des nouvelles forces au commmencement du Regne de François second, parce que les Guises se rendirent maitres de la personne de ce jeune Roi & du gouvernement de l'état, par le moyen de leur niéce Marie d'Escosse qu'ils avoient mariée avec ce Prince. Ainsi ils firent publier des nouveaux Edits plus rigoureux que les premiers, par lesquels on deffendit les assemblées des fidelles, & on déclara que ceux qui y seroient trouvés seroient brûlés sans autre forme de procés, que leurs maisons seroient razées & leurs biens confisqués, & la moitié donnés aux délateurs. On prit aussi plusieurs autres mesures & on renouvella même avec la

der-

1559. derniere impudence les calomnies anciennes dont on s'étoit déja ſervi pour les rendre odieux, par le moyen d'un Orfévre & d'un garçon Peintre, tous deux Apoſtats, qu'ils ſubornérent pour leur ſervir de delateurs & de faux témoins; ſi bien qu'il y eut encore alors pluſieurs Martirs à Paris entre leſquels les plus conſiderables fûrent ceux dont nous allons voir l'Hiſtoire.

Nicolas Guenon. Nicolas Guenon fut le premier qu'on envoya à la mort, au Cimetiére St Jean, ſous ce nouveau Regne; C'étoit le jeune homme qui ſervoit Nicolas Ballon & qui avoit été pris avec lui; Le peuple, que le Clergé & les Moines entretenoient toûjours dans ſon aveugle fureur contre les fidelles, témoigna une grande joye de voir par là que le changement de Regne n'avoit pas fait ceſſer les perſécutions, comme on l'avoit crû dabort, & il montra ſa rage ordinaire en le feſant mourir en langueur & en augmentant la rigueur de ſon ſupplice autant qu'il lui fut poſſible.

Ce méme peuple ſignala encore cette fureur extréme en outrageant à coups

coups de bâtons un autre Martir par ce qu'il avoit rejetté & fait tomber de la main d'un Prétre une croix qu'on lui presentoit. C'étoit Marin Marie natif de St George au Diocéze de Lizieux en Normandie. Il avoit été arrêté en passant à Sens avec une charge de livres qu'il portoit de Genéve, & ayant été mené ensuite à Paris, appellant de la sentence de mort qui avoit été prononcée contre lui dans lade ville de Sens, cette sentence y fût confirmée, & il fut brûlé vif à la place Maubert avec une extréme cruauté; Car on lui brûla premierement le visage avec deux bouchons de paille avant de le jetter entiérement au feu; on brûla aussi ses livres, parmi lesquels il y avoit plusieurs Bibles & Nouveaux Testaments, suivant la teneur de l'Arrest qui avoit été prononcé contre lui. 1559. Marin Marie.

Marguerite le Riche, native de Paris, fut aussi exécutée dans ce méme tems; C'étoit la femme d'un Libraire qui demeuroit au Mont Hilaire, nommé Anthoine Ricaut; Ce dernier connoissoit bien les abus de Marguerite le Riche.

l'E-

1559. l'Egliſe Romaine & il fût le premier qui les fit appercevoir à ſa femme; mais comme il étoit entiérement attaché aux choſes qui regardoient ſon commerce, & point du tout à celles qui regardoient ſon ſalut, il auroit bien voulu que ſa femme ſe fut contentée, comme lui, de connoitte les abus & de ſe deffaire des devotions ſuperſtitieuſes des Idolatres, ſans aller plus avant dans la connoiſſance de la verité; Mais elle ne ſe trouva pas de cette humeur tiéde, au contraire des qu'elle eut connu les erreurs de la Religion ou elle étoit née, elle voulut auſſi connoitre le veritable chemin par lequel elle pouvoit faire ſon ſalut; Si bien qu'ayant été âvertie des aſſemblées Chrétiennes qui ſe feſoient alors dans la Ville, elle trouva moyen d'y entrer, & profita ſi bien en la connoiſſance de l'Evangile, qu'elle ne voulut plus depuis entendre parler de Meſſe, quoique ſon mari, voulant l'obliger à diſſimuler comme lui, la menaceat de l'y porter lui méme le jour de Pâques ſi elle refuſoit d'y aller avec lui, pour éviter le ſoupçon & les ſuites de ce qu'on appelloit en-

encore alors le Lutheraniſme. Cette menace fit que, ce jour de Pâques étant venu, elle aima mieux ſe retirer chés quelques fidelles de ſes amis que de s'expoſer à la violence que ſon mari vouloit lui faire, & lorsque le danger fut paſſé elle retourna avec lui, quoi qu'elle previt bien qu'elle ne devoit attendre qu'un rude traitement de lui. Elle ne fût pas plûtôt de retour à ſa maiſon qu'elle y fût arrêtée & menée priſonniere à la Conciergerie, par ce que le Curé de St. Hilaire, ayant apparemment remarqué qu'elle n'avoit pas fait ſes Pâques à ſa Parroiſſe comme les autres fois, l'avoit deferée à la Juſtice. On lui demanda dabort ou elle avoit fait ſes Pâques, & elle âvoüa ingenûment & ſans aucune diſſimulation ce qui en étoit & rendit raiſon de ſa foi avec beaucoup d'aſſurance, ſi bien que par Arreſt elle fût envoyée à l'Evéque de Paris, ou à ſon Official pour voir s'il y auroit moyen de la faire changer; Mais cét Official, aprés pluſieurs efforts, ayant vû qu'il y perdoit ſa peine donna une ſentence contre elle par laquelle il la declara hæretique 1559.

&

1559. & la livra au bras ſeculier ; ſi bien qu'elle fût renvoyée à la Conciergerie, où elle fût obligée à ſoutenir les diſputes des Docteurs qu'on lui amena, & fût enfin condamnée à étre menée dans un tombereau à la place Maubert avec un baaillon à la bouche, pour y étre brûlée & reduite en cendres, aprés qu'elle ſe fut toûjours montrée inébranlable à toutes les tentations des ennemis de ſon ſalut.

Lors que ſon Arreſt lui eut été prononcé elle fut conduite à la Chapelle de la Conciergerie où elle ne fit que chanter des Pſeaumes & exhorter inceſſamment ceux qui ſe trouvérent au tour d'elle juſqu'à ce qu'on la mit dans un tombereau pour la trainer au ſupplice. Le bruit de ſa conſtance & de ſa fermeté avoit été ſi grand depuis le commencement de ſa priſon, que la curioſité de la voir attira une grande foule de peuple par les rües ou elle devoit paſſer ; mais il n'y eut rien qui fut capable de l'épouvanter ; Elle regardoit ſon ſupplice comme un triomphe, & on remarqua que ſon viſage n'étoit point

point du tout changé, qu'elle avoit toûjours les yeux au ciel, & que le baaillon qu'elle avoit à la bouche n'empéchoit pas qu'elle n'eut le régard d'une perſonne contente. Lorsqu'elle fut arrivée au lieu du ſupplice on lui dit que ſi elle vouloit changer de ſentiment elle ſeroit étranglée avant d'étre brûlée, mais elle répondit que ſon ſentiment étoit ſi bon & ſi bien fondé en la parole de Dieu, qu'elle ne le changeroit jamais, & pour montrer que la mort ne l'épouvantoit pas elle commencea à ſe mettre en devoir de ſe dépouiller elle méme; On lui fit encore la méme offre lorſqu'elle eut été guindée, mais elle demeura toûjours inébranlable dans ſa reſolution, & rendit ainſi l'eſprit au Seigneur aprés que le feu eut été allumé. 1559.

On ne peut aſſés admirer la vertu de cette ſainte femme, elle ſupporta toutes ſes afflictions pendant le tems de ſa priſon avec une joye inconcevable, rien ne l'ennuyoit, elle prenoit tous ſes maux avec une patience étonnante, chantoit inceſſamment des pſeaumes, loüoit Dieu

1559. Dieu, exhortoit & conſoloit les autres femmes priſonnieres, auſſi bien que les Martirs qui ſortoient de la Conciergerie pour aller à la mort lorsqu'ils paſſoient devant ſa chambre; & bien loin de perdre courage en les voyant entre les mains des Bourreaux, elle les encourageoit davantage en leur criant de ſe réjouir & de porter patiemment les opprobres & les afflictions de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt. Comme elle avoit dans ſa chambre une petite fenêtre qui régardoit à celle où du Bourg étoit enfermé elle le fortifioit par paroles & par ſignes, ſi bien que cét illuſtre Martir étant un jour preſſé de ſe dédire, & ſe ſouvenant des bons exemples & des ſaintes exhortations de cette excel-
„lente Martire du Seigneur, une
„femme m'a montré ma leçon, dit
„il, & elle m'a enſeigné comment
„je dois me porter en cette voca-
„tion ici. C'eſt ainſi que Dieu rendoit toutes choſes efficaces & ſalutaires à ſes ſerviteurs.

Un jeune Charpentier. Un jeune Charpentier fût brûlé quelques jours aprés par Arreſt de la grand Chambre; Le peu-

peuple empécha auſſi qu'il ne fut étranglé, mais cette cruauté ne ſervit qu'à faire paroitre ſa conſtance; car la corde qui tenoit ſon baaillon ayant été brûlée il invoqua Dieu fort long tems & dit enfin, *Seigneur mon Dieu, auquel je ſers, aſſiſte moi;* Aprés cela il rendit l'eſprit, à ce Dieu qu'il ſervoit & dont il avoit confeſſé la verité. Cette exécution ſe fit au Cimetiére St Jean ſur la fin du mois d'Août. 1559.

Le 23e Octobre ſuivant, Adrian Dauſſi dit Douliancourt, fût exécuté à la rüe de Seine au fauxbourg St Germain; C'étoit un porteur de Mercerie qui, paſſant par Clermont en Beauvoiſis & ayant été trouvé chargé de quelques livres & de quelques lettres qu'il portoit de Genéve, fût arrété & envoyé à la Conciergerie du Palais par le Lieutenant particulier, qui ſe contenta de l'envoyer au Parlement aprés avoir inſtruit ſon procés ſans le condamner, parce qu'apparemment il ne vouloit pas avoir la conſcience chargée de ſa condamnation. Cela fit que le Parlement lui deffendit d'en uſer une autre fois de méme; Ce- Adrian Dauſſi.

pen-

1559. pendant il ne laiſſa pas de le condamner à être mis à la queſtion extraordinaire pour lui faire declarer les noms & les demeures de ceux à qui il portoit les lettres dont il avoit été trouvé chargé, & à être ramené enſuite à Clermont pour y être brûlé vif. Mais parce qu'on delivroit quelques fois par les chemins les priſonniers qu'on envoyoit ainſi d'un lieu à un autre, le Procureur General demanda qu'il fut brûlé à Paris, ce qui fut comme j'ai dit exécuté dans la rüe de Seine. Dieu lui donna une conſtance merveilleuſe dans ſa mort, car bien qu'on le brûlât à petit feu, & qu'on fit durer ſon ſupplice autant qu'il étoit poſſible, il demeura toûjours immobile & ne ſe plaignit pas plus que s'il n'eut ſenti aucune douleur; Il finit ainſi ſon Martire en donnant gloire à Dieu juſques à la fin.

Marin Rouſſeau, Gilles le Court, & Philippe Parmentier.

Trois autres Martirs le ſuivirent le lendemain 24e Octobre; C'étoit Marin Rouſſeau compagnon Orfévre natif de Boutigni en Gaſtinois, Gilles le Court natif de Lion, Ecôlier du Collége de la Merci, & Philippe Parmentier compagnon Cordonnier demeu-

demeurant prés la place Maubert. 1559.
Le premier étoit prisonnier depuis long tems, mais les deux autres avoient été surpris depuis peu par un Commissaire, comme ils étoient assemblés pour prier Dieu & pour chanter des Pseaumes, ayans été trahis par un scelerat qui avoit fait semblant d'étre des leurs. Ils furent condamnés tous trois par le Lieutenant criminel du Châtelet à étre brûlés, & leurs biens à étre confisqués, & ayans appellé de cette sentence au Parlement, elle y fût confirmée; Ainsi ils fûrent menés à la place Maubert. Des que leur Arrest leur feut été prononcé, ils commencérent à loüer Dieu, à s'encouraget les uns les autres, & à s'exhorter à la perseverance pour obtenir la couronne du Martire; Ils continuérent ainsi & chantérent les loüanges de Dieu en allant au supplice, par ce qu'ils n'avoient pas été baaillonnés; & lorsqu'ils virent qu'on allumoit le feu, ils se prirent à chanter tous d'une voix le Cantique de Simeon, pour remercier Dieu de l'honneur qu'il leur fesoit de les appeller ainsi dans son Royaume. Les Juges avoient crû d'abort que

1559. Parmentier étoit moins ferme que les autres & ils vouloient qu'il fut étranglé avant d'être jetté au feu, mais, ayans remarqué que ſa conſtance n'étoit pas moindre que celle de ſes compagnons, ils le firent brûler vif comme les autres, & il chantoit encore & loüoit Dieu dans le feu lors qu'il avoit déja les parties baſſes brûlées.

Pierre Melet. Deux jours apres Pierre Milet fut auſſi couronné de la méme couronne au méme lieu; C'étoit un Marchant de Doux en Champagne qui avoit long tems demeuré prés de Dreux, & qui s'étoit enfin retiré à Paris pour y ſervir Dieu avec ſa famille & pour y entendre ſa parole. Il étoit fort charitable & craignant Dieu, & c'étoit ches lui que Marguerite le Riche s'étoit retirée pour laiſſer paſſer les fétes de Pâques, comme nous l'avons vû dans ſon Hiſtoire. Comme il étoit naturellement fort timide il envoya ſa famille hors de Paris lors qu'il vit la perſécution ouverte, & y étant reſté ſeul pour mettre ordre à ſes affaires il changeoit ſouvent de demeure pour éviter d'étre pris, mais Dieu

Dieu voulût faire voir par ſon Martire qu'il n'y a point de timidité naturelle qu'il ne puiſſe changer en courage inébranlable, lors qu'il lui plait d'appeller ſes enfans à lui rendre témoignage devant les hommes. Celui ci fut pris par des Sergeans ſur un ſimple ſoupçon, & le Lieutenant criminel ne le trouvant chargé ni méme accuſé d'aucun crime, vouloit le mettre hors de la priſon, lors qu'il receut des lettres du Roi par leſquelles il lui étoit deffendu de donner la liberté à aucun priſonnier ſans l'avoir premierement examiné ſur la foi; Enſorte que, pour ſuivre cét ordre, Milét fût interrogé & Dieu, le fortifia ſi bien par ſon Eſprit qu'il répondit à toutes les demandes qui lui fûrent faites avec tant de fermeté que ſept ou huit jours aprés avoir été pris il fût condamné à étre brûlé vif, & cette ſentence ayant été confirmée au Parlement par la Chambre des vacations, il fut conduit au ſupplice loüant & glorifiant Dieu tout haut par ce qu'il n'avoit point de baaillon. Ceux qui l'avoient connu auparavant & qui le 1559.

1559. virent le jour de ſon exécution, dirent qu'ils ne l'avoient jamais trouvé ſi gai ni ſi reſolu que ce jour là. Lors qu'il fut ſur le lieu du ſupplice il ſe mit trois fois à genoux pour prier Dieu devant tout le peuple; Le Bourreau lui mit en ſuite une corde au col & lui dit que s'il vouloir ſe dédire, il l'étrangleroit, mais le Martir lui répondit qu'il aimoit mieux ſouffrir une heure & aller en Paradis que de faire ce qu'il lui demandoit. Lorsqu'on lui eut leu ſon Arreſt il demanda de quel droit il étoit condamné, & lorsqu'on lui eut répondu que c'étoit la volonté du Roi, paſſons outre, dit ,, il, allons à Dieu ſans repliquer au-, tre choſe. Ayant été enſuite ſuſpendu en l'air il ſe mit à chanter le pſeaume 51 & le continua, bien que la paille qu'on lui avoit miſe ſous les épaules lui eut déja brûlé la barbe & les cheveux & que ſes jambes fuſſent preſque brûlées, juſqu'à ce qu'en fin, la corde à laquelle il étoit ſuſpendu ayant été brûlée, il tomba dans le grand feu où il expira. Pendant ſa priſon il trouva moyen d'écrire une lettre à ſa femme pleine de conſolation & dédification. C'eſt ainſi que

que Dieu ſe montra admirable dans le courage & la fermeté qu'il donna à ce Martir non obſtant ſa timidité naturelle. 1559.

Pierre Arondeau Angoulmois fut auſſi brûlé dans la méme ville le 15 Novembre ſuivant; C'étoit un homme de baſſe condition qui s'étoit retiré cette année à la Rochelle pour y fréquenter les aſſemblées ſecrettes qui s'y feſoient, & pour y étre de plus en plus inſtruit en la crainte de Dieu; Il fut pris d'abort & condamné par la Lieutenant criminel de la Rochelle, à la ſollicitation de quelques Prétres & principalement d'un nommé Monroy auquel il avoit dit fort librement ſes ſentimens ſur la Meſſe, lorſqu'ils lui demandérent pourquoi il n'y alloit point. Il vouloit s'en tenir à la ſentence de ce Juge, mais ſes amis le ſollicitérent tant, qu'à la fin pour les ſatisfaire il en appella au Parlement de Paris où il fut conduit, & où la ſentence qui avoit été rendüe contre lui fut confirmée; Si bien qu'il fut brûlé vif à la Gréve, & il ſouffrit ce ſupplice avec une force & un courage ſi extraordinaire, que ſon exemple fortifia beaucoup les autres

1559. priſonniers, & que méme Anne du Bourg en fut trés édifié & confirmé dans la reſolution de mourir comme lui pour la verité de l'Evangile. Nous arriverons bien tôt à l'hiſtoire de cét illuſtre Martir, mais l'ordre veut que nous nous arrétions un moment à celle de Jean Beffroy qui fut brûlé au mois de Decembre, quelques jours avant Anne du Bourg.

Jean Beffroy.

C'étoit un Serrurier de la rûe de la Mortellerie, fort bon ouvrier, & d'ailleurs homme de bien & craignant Dieu; Sa maiſon étoit toûjours ouverte aux aſſemblées Chrétiennes quelque danger qu'il y eut à les recevoir, & il avoit un grand deſir de profiter en la connoiſſance de l'Evangile; Cependant il étoit devenu ſi ſourd qu'il ne pouvoit rien entendre aux prédications qui ſe feſoient, mais il avoit ordinairement un garçon avec lui qu'il menoit aux aſſemblées pour lui reciter enſuite à l'oreille ce qu'il y avoit appris; Ainſi il reparoit autant qu'il pouvoit ce deffaut, ſa foi alloit toûjours en augmentant, & il s'éloignoit toûjours de plus en plus

des

des ſuperſtitions Romaines. Cette conduite lui attira la haine de ſes voiſins qui le menaceoient ſouvent de le ſaccager, & cette haine s'augmenta à meſure que les ſoupçons de Luthererie s'augmentérent parmi eux; premierement parce qu'il ne fit pas baptizer un fils, qui lui nâquit, dans l'Eglize Romaine, à cauſe des ceremonies ſuperſtitieuſes qu'on y a meſlées avec ce Sacrement, & ſecondement parce que le jour de la féte Dieu, comme ils l'appellent, il n'avoit pas tapiſſé ſa maiſon comme les autres. Enfin comme il travailloit un jour de fête, étant extrémement preſſé d'un ouvrage, à cauſe des Tournois qui ſe feſoient au mariage de la fille du Roi dont j'ai déja parlé, les voiſins, qui n'attendoient que ce prétexte pour lâcher la bride à leur fureur, courûrent en foule à ſa maiſon lors qu'ils oüirent le bruit du marteau de cét homme, ils la forcérent, & aprés lui avoir fait pluſieurs outrages, ils le mirent entre les mains d'un Commiſſaire qui le mit priſonnier au Châtelét, où le Lieutenant criminel le condamna à étre brulé vif, 1559.

1559. aprés avoir été mis à la queſtion extraordinaire. Il appella de cette ſentence au Parlement, où elle fut pourtant confirmée dans toute ſa rigueur, pour ce qui regardoit le dernier ſupplice; Mais il y fut delivré de la peine de la Queſtion à la quelle il avoit été condamné, ſi bien qu'étant toûjours demeuré ferme en la confeſſion de la verité, il fut brûlé vif à la Gréve, & il fit voir à ſes ennemis par ſa conſtance & par ſa fermeté extraordinaire que Dieu eſt toûjours l'appui de ceux qui combattent pour la verité.

Anne du Bourg. Nous voici enfin parvenus à l'Hiſtoire du fameux & tres illuſtre Anne du Bourg; Si je voulois m'arrêter à toutes les circonſtances de ſon procés il y auroit de quoi en faire un volume raiſonnable, mais comme mon deſſein eſt d'abreger autant que je puis cette Hiſtoire, je ne m'arrêterai qu'aux faits qui me paroiſſent les plus importans, en remontant à ſon empriſonnement & en pourſuivant juſques à ce qu'il obtint enfin aprés pluſieurs combats la couronne du Martire.

C'étoit un Conſeiller du Parlement aagé

aagé de trente & ſept à trente & huit ans, natif d'une bonne maiſon d'Auvergne & neveu du Chancelier de France de ce nom, homme de lettres fort éclairé, principalement en droit civil qu'il avoit méme enſeigné pendant quelque tems dans l'Univerſité d'Orleans, dont il avoit été Profeſſeur. Il eut depuis une charge de Conſeiller au Parlement & il ſe conduiſit ſi bien dans l'une & dans l'autre que ſes plus grans ennemis n'ont pû s'empécher de reconnoitre qu'il étoit un tres habile homme qu'il a toûjours fait ſon devoir en bonne conſcience & avec beaucoup de probité, & qu'on ne pouvoit trouver à redire à ſa conduite. 1559.

Nous avons déja vû qu'il fut arrété par ordre du Roi Henri 2. du tems de la Mercuriale, mais il eſt bon de ſçavoir auſſi quel fut le ſujét qui irrita ſi fort ce Roi contre lui, car ce fait eſt ici d'une grande importance.

Lorsque le Roi ſe fût rendu au Parlement ſur les nouvelles de ce qui ſe paſſoit à la Mercuriale, il déclara dabort qu'il vouloit qu'on y continuât à traitter en ſa preſence les affaires de la Religion & que ceux

1559. qui n'avoient pas encore opiné continuaſſent à dire leur ſentiment; ſi bien que les Conſeillers ſuivant leur tour continuérent à dire leurs avis avec la méme liberté que ceux qui les avoient précedés, juſqu'à ce qu'enfin le tour de nôtre Martir arriva; Il étoit beaucoup mieux inſtruit de la verité que les autres, il en avoit déja fait profeſſion depuis aſſés long tems, & non ſeulement il avoit frequenté les aſſemblées des fidelles, mais il y avoit auſſi receu le ſacrement de la ſainte Céne; Ainſi voyant le Roi dans le Parlement & trouvant l'occaſion favorable de lui faire connoitre la juſtice de la cauſe que les ennemis de la verité opprimoient avec fureur, & dont ils lui avoient donné de ſi méchantes impreſſions, il l'embraſſa avec beaucoup de zéle & avec beaucoup de courage; Premierement il rendit graces à Dieu de ce qu'il avoit conduit le Roi dans le Parlement pour étre preſent à la deciſion d'une cauſe de cette importance, il l'exhorta à en prendre lui méme la connoiſſance, lui repreſentant que c'étoit la cauſe de nôtre

nôtre Seigneur Jesus Christ que les Rois sont obligés de soûtenir & de deffendre, il le pria comme les autres de faire en sorte qu'on assemblât un Concile libre pour faire connoitre la verité, il lui montra de quelle consequence il étoit de condamner ceux qui au milieu des flammes invoquoient le nom de Jesus Christ, & il dit avec tant de force & avec tant de hardiesse tout ce que Dieu lui inspira dans cette occasion que le Roi se leva tout troublé & entra en conseil avec ceux de sa suite, parmi lesquels étoit le Cardinal de Lorraine, qui craignant que le Roi ne fut touché de ce discours ne pouvoit retenir son dépit & sa rage. Comme ceux qui suivoient ce Prince étoient les ennemis capitaux de l'Evangile il ne faut pas douter que les conseils qu'ils lui donnérent ne fussent tous portés à la violence qu'il fit en suite, en ordonnant aux Capitaines de ses Gardes de prendre du Bourg & un autre Conseiller nommé du Faur & de les amener à la Bastille. Quelques uns ont remarqué que celui à qui il fut ordonné d'arréter du Bourg 1559.

1559. fût ce méme Comte de Mont-Gommeri que le Roi obligea quelque tems aprés de rompre une lance avec lui au Tournoi des nôces, dont j'ai déja parlé, & qu'ainſi Dieu voulut qu'il mourut de la méme main dont il s'étoit ſervi pour faire arréter du Bourg; Quoiqu'il en ſoit, il eſt tres aſſûré que l'occaſion de ſa priſe fût celle que nous venons de voir, qu'il fut dabort mené à la Baſtille, & qu'en ſuite on lui donna des Commiſſaires pour inſtruire ſon procés.

Ces Juges accompagnés de l'Evéque de Paris, & d'un Inquiſiteur nommé Démochares, étans allés à la Baſtille pour l'interroger, il refuſa dabort de leur répondre, diſant qu'un des priviléges des Conſeillers au Parlement étoit que, lors qu'ils étoient accuſés de quelque crime, leur procés devoit étre fait par tout le corps de la Cour, & qu'il ne devoit pas étre exclus de ce privilége. Sur ce refus ſes ennemis obtinrent des lettres du Roi par les quelles il lui étoit ordonné de répondre à ces Commiſſaires à peine d'étre atteint & convaincu de rebellion,

lion ; C'eſt là la premiere injuſtice qu'on lui fit & qui fut ſuivie de beaucoup d'autres bien plus conſiderables. 1559.

On commencea donc à l'interroger le 22e jour du mois de Juin douze jours aprés qu'il eut été arrêté & entre autres choſes on lui dit alors qu'il étoit accuſé d'avoir dit devant le Roi, que les Traditions de l'Eglize & les Ordonnances des Rois & des Princes ne peuvent point obliger les perſonnes, & qu'on ne devoit pas s'y arréter, mais il nia cette accuſation, & dit qu'il s'en rapportoit au témoignage de ceux qui étoient preſens à ce qu'il avoit avancé. On lui fit enſuite pluſieurs queſtions ſur l'authorité de l'Eglize, ſur le nombre des Sacremens & ſur la Meſſe, aux quelles il répondit ſuivant l'analogie de nôtre foi & ſuivant les mouvemens de ſa conſcience. Le méme jour il fut appellé une ſeconde fois & interrogé encore ſur la Religion, & parce qu'entre autres choſes on lui avoit objecté l'authorité du Concile de Conſtance contre ſon ſentiment ſur la Meſſe, il leur fit voir combien peu ils donnoient eux

1559. mémes d'authorité à ce Concile, puisqu'il y avoit été ordonné que de dix en dix ans on aſſembleroit un nouveau Concile pour diſſiper les hæreſies, & que cependant on le blâmoit pour avoir en opinant demandé un Concile. On lui demanda auſſi ſon ſentiment ſur la punition des hærétiques, s'il étoit d'avis qu'en attendant le Concile chacun ſuivit telle Religion qu'il voudroit, s'il avoit conferé de ſon opinion avec d'autres Conſeillers ou Préſidens, s'il avoit fait ſes Pâques, s'il avoit fait la Céne aux aſſemblées ſecrettes, quels étoient les ouvrages de Luther, de Calvin ou des autres Reformateurs qu'il avoit lûs, & pluſieurs autres queſtions de cette nature auxquelles il répondit toûjours d'une maniére fort retenüe & fort ſage; Il nia pourtant alors d'avoir fait la Céne aux aſſemblées ſecrétes, mais il corrigea le lendemain cette réponſe lors qu'on lui lût les articles de ſes interrogatoires précedens, il réconnût qu'il avoit grandement offenſé Dieu en niant devant ſa Majeſté d'avoir receu de lui un ſi grand bien fait, il lui en demanda pardon, & pour

pour montrer ſa repentance, il avoüa qu'il avoit fait la Céne le jour de Pâques en l'aſſemblée des fidelles, & qu'il auroit bien voulu, n'auoir pas été ſi long tems ſans recevoir le grand bien que Dieu lui avoit preſenté dans ce Sacrement. 1559.

Il faut remarquer que lors que ſes Commiſſaires dans ce troiſiéme interrogatoire voulûrent l'obliger à mettre la main ſur ſa poitrine & à jurer par les ordres de Diacre & de ſousdiacre qu'il avoit receus, il refuſa de le faire quoiqu'il l'eut fait auparavant, ſans doute par mégarde, & il dit qu'il juroit devant Dieu, que cela ſuffiſoit, qu'il n'étoit pas neceſſaire qu'il fit aucune autre demonſtration de ſerment, & qu'il ne vouloit pas jurer ſur ſes ordres de Diacre ou de ſousdiacre par ce qu'il n'en avoit que le nom & qu'il n'avoit jamais eu dans l'Eglize les charges que ces noms ſignifient. On lui fit enſuite pluſieurs queſtions ſur les aſſemblées des fidelles, ſur le lieu où elles ſe tenoient, ſur ce qui s'y paſſoit, ſur ceux qu'il pouvoit y avoir connus, & ſur d'autres choſes de

1559. de cette nature, auxquelles il répondit avec ſa prudence ordinaire, rendant témoignage a la ſainteté des exercices qu'il avoit frequentés, & diſant quant au reſte, qu'il ne pouvoit y répondre ſans offenſer Dieu en mettant ſes freres en peine. On le preſſa beaucoup ſur cét article, tant dans cette interrogatoire que dans une quatriéme; Et méme l'Evéque de Paris, croyant lui ôter le ſcrupule qu'il feſoit de mettre en peine ſon prochain, lui dit qu'il l'en diſpenſoit en vertu du pouvoir qu'il avoit dans l'Eglize, & qu'il lui ordonnoit de nommer & d'indiquer ceux qu'il connoiſſoit; Mais du Bourg lui fit connoitre par ſa réponſe, avec beaucoup de modeſtie & d'humilité, qu'il étoit trop éclairé pour donner dans un piége ſi groſſier & pour croire qu'un homme, le pût diſpenſer du commandement par lequel Dieu nous ordonne d'aimer nos prochains comme nous mémes.

Enfin, aprés tous ces divers interrogatoires, l'Evéque de Paris, qui avoit été commis avec les autres pour faire ſon procés, le condamna

damna comme hæretique &c. à être dégradé de ſes ordres. Il appela de cette ſentence comme d'abus au Parlement, & ce fut dans le tems qu'on jugea ſon appel qu'il fût mis à la Conciergerie, où il étoit en méme tems que Marguerite le Riche, comme nous avons vû dans ſon Hiſtoire. Il recuſa ceux de cette Cour qui lui étoient ſuſpects ; Mais il parût bien qu'on avoit fait deſſein de l'accabler à quelque prix que ce fut, puis que méme on ne voulut pas ſouffrir que deux de ſes freres, qui étoient à Paris pour ſolliciter pour lui, y demeuraſſent davantage, & qu'on leur fit donner ordre d'en ſortir dans trois jours, à peine d'encourir l'indignation du Roi & d'étre privés de leurs charges. Cependant les cauſes de recuſation qu'il avoit données contre les Juges qui lui étoient ſuſpects ayant été jugées, la Sentence de l'Evéque de Paris fut confirmée, & ainſi il fut obligé d'en appeller à l'Archevéque de Sens, qui pour lors étoit ſon ſuperieur, & devant lequel il fût bien tôt condamné. Il appela encore une 1559.

ſe-

1559. ſeconde fois de cette Sentence comme d'abus au Parlement où il eut le méme ſuccés, auſſi bien que devant l'Archevéque de Lion Primat des Gaules ; Et enfin il appella de celui là pour la troiſiéme fois comme d'abus au Parlement.

Pendant le tems de tous ſes appels, étant encore à la Conciergerie, il trouva moyen d'écrire à l'Eglize de Dieu, de l'avertir de létat de ſes affaires, & de lui rendre compte des raiſons qui le portoient à relever tant d'appels ; proteſtant que ce n'étoit point pour gagner tems, ni pour prolonger ſa vie, mais ſeulement afin qu'on ne crût pas qu'il ſe fut précipité mal à propos, ou qu'il eut negligé quelque choſe qui pût ſervir à ſa juſtification, s'étant au reſte ſi bien fortifié par la grace de Dieu, qu'il ſouhaittoit & qu'il attendoit méme avec joye l'heure de ſa mort.

Aprés donc que pour la troiſiéme fois il eut appellé comme d'abus de l'Archevéque de Lion au Parlement, ce dernier appel eut le méme ſuccés que les autres, & ainſi il fut ren-

renvoyé à la Baſtille, où il fut dégradé le 20e jour de Novembre, enſorte qu'il ne reſtoit plus qu'à le condamner à la mort; mais elle fut differée juſqu'au 21e du mois ſuivant, & cependant il fut renfermé ſi étroitement dans la Baſtille qu'on le mettoit quelques fois dans une cage, & qu'il lui étoit impoſſible d'avoir en aucune maniére la communication de ſes amis, parce que ſes ennemis avoient peur qu'on ne format quelque entrepriſe pour ſa delivrance. Il étoit d'ailleurs traitté ſi rudement qu'on ne lui donnoit le plus ſouvent que du pain & de l'eau; Mais il ſouffroit tous ces maux avec une conſtance admirable, loüant Dieu & le glorifiant du luth & de la voix en lui chantant des pſeaumes ſur cét inſtrument le plus ſouvent qu'il lui étoit poſſible. Il repouſſoit auſſi avec beaucoup de fermeté les conſeils de ceux qui vouloient l'ébranler & le détourner de ſa reſolution, en leur repreſentant l'équité de la cauſe qu'il ſoûtenoit, qui étoit celle de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt; Et pour mieux faire voir combien il en étoit perſuadé, il preſenta 1559.

une

1559. une requéte au Parlement, dans laquelle il inſera une longue confeſſion de ſa foi, parfaitement bien raiſonnée, principalement ſur les articles controverſés & méme ſur pluſieurs points de Diſcipline Eccleſiaſtique, & de Police Chrétienne; Il finit cette requéte en proteſtant que c'étoit là la foi en laquelle il vouloit vivre & mourir; qu'il l'avoit ſignée de ſon ſeign & qu'il étoit preſt de la ſigner de ſon propre ſang, pour maintenir ainſi la Doctrine du fils de Dieu; & en adjoutant qu'il le prioit humblement & de bon cœur, de vouloir ouvrir à ſes Juges les yeux de la foi afin de leur faire connoitre la verité, par la priére Dominicale dont il avoit fait la concluſion de cette requéte.

Quelques uns des amis qu'il avoit parmi les Conſeillers & parmi les Avocats du Parlement ayans ſçu qu'il avoit preſenté cette requéte trouvérent moyen de lui parler & de lui perſuader de faire une autre confeſſion dans laquelle il expoſât ſa foi par des ambiguités capables de ſatisfaire ſes Juges & de procurer ſa delivrance; Il ſe laiſſa ſurprendre dabort à

ce

ce conſeil pernitieux, & il fit en effét une confeſſion déguiſée qui fit pendant quelque tems eſperer qu'il ſeroit delivré: Mais une copie de cette confeſſion étant venue entre les mains de l'Egliſe de Dieu, les veritables fidelles, qui ſouhaittoient plus ſon ſalut Eternel, que ſa delivrance corporelle, donnérent charge à Auguſtin Marlorat, qui pour lors étoit Miniſtre de Paris, de lui écrire pour lui faire connoitre ſa faute. Ce fidelle ſerviteur de Dieu lui écrivit donc, lui repreſenta le devoir de ceux que Dieu appelle à rendre témoignage de ſa verité devant les Magiſtrats; lui annoncea les menaces & les jugemens de Dieu contre ceux qui la deſavoüent ou qui la déguiſent, l'exhorta à préferer l'honneur & la gloire de Dieu à ſa delivrance, lui remit devant les yeux ſa premiére conſtance & combien elle avoit été en édification à tous les fidelles, lui déclara que les yeux de tous les veritables Chrétiens étoient ſur lui, qu'il devoit prendre garde à ne pas ſcandalizer les foibles & à ne rien faire par crainte qui fut contraire à ſa premiére con- 1559.

[1559. feſſion de peur de ruiner ce qu'il avoit édifié, & il lui tourna toutes ces exhortations d'une maniére ſi touchante & ſi forte en l'aſſûrant en méme tems du ſecours de Dieu, s'il perſeveroit comme il avoit commencé, que du Bourg, qui ſentoit déja les premiers remors de ſa faute lorsqu'il la receut, fut entiérement confirmé dans le deſſein de la reparer, & qu'aprés en avoir demandé pardon à Dieu il dreſſa dabort une requéte par laquelle il retractoit la derniére confeſſion, proteſtoit qu'il vouloit ſe tenir à la premiére, & demandoit que ſon procés lui fut fait ſur celle qu'il confirmoit.

Il n'y eut plus alors aucune eſperance de pouvoir le delivrer quelque diligence qu'on pût faire; Ses ennemis preſſérent ſon exécution de tout leur pouvoir, ſur tout le Cardinal de Lorraine qui le haiſſoit mortellement, & qui voyant que pluſieurs Princes s'intereſſoient à ſa delivrance & méme que l'Electeur Palatin le demandoit avec beaucoup d'empreſſement au Roi François 2 pour le faire Profeſſeur de ſon Univerſité de Heildelberg, crût que,

si sa mort étoit differée, toutes ces sollicitations pourroient enfin avoir un hûreux succés; Si bien que le 20e du mois de Decembre, aprés que cét illustre Martir eut encore protesté devant ses Juges qu'il vouloit vivre & mourir dans la premiére confession qu'il avoit faite, son Arrest lui fut prononcé, & il fut condamné à étre brûlé & reduit en cendres. 1559.

Il faut remarquer qu'une partie des Juges qui assistérent à sa condamnation étoient du nombre de ceux de la Tournelle dont l'Arrest avoit donné lieu à la Mercuriale, & que du Bourg & ses compagnons avoient si bien deffendus; Ce qui fait voir combien les menaces, la crainte, les promesses & l'esperance peuvent changer les cœurs de ceux que Dieu abandonne à leurs propres forces. Cependant leur lâcheté ne les empéche pas d'admirer le courage de ceux dont ils ne peuvent imiter la vertu, & cela paroit par ce que dit un de ces Conseillers, en parlant de nôtre Martir; ô que cét homme là est hûreux, „ dit il, de mourir pour l'Evangile. C'est ainsi que Balaam souhaittoit au-

1559. Nomb. 23. 10. autres fois de mourir de la mort des juſtes, mais cette grace n'eſt accordée qu'à ceux qui veulent bien auſſi vivre de la vie de ces juſtes, & prendre part à leurs ſouffrances.

Celles de du Bourg furent grandes, mais ſa conſtance fut encore plus grande, & lui fit vaincre tous les tourmens auxquels il fut expoſé. Des que ſon Arreſt lui eut été prononcé il rendit graces à Dieu de ce qu'il l'avoit enfin amenè à la journée qu'il avoit tant deſirée, il le pria de vouloir pardonner à ſes Juges; & il leur fit en ſuite un diſcours fort touchant pour les porter à proteger l'innocence des fidelles, à ſuivre les maximes de l'Evangile, & à ne ſe point laiſſer prevenir par les calomnies que les ennemis de la verité inventoient tous les jours. Il juſtifia ſes freres des rebellions dont on les accuſoit fauſſement, & il fit voir qu'il étoient les ſujets les plus fidelles & les plus obeiſſans que le Roi eut; Il leur repreſenta en ſuite leur devoir, & comment ils devoient uſer du glaive, il dit indirectement quelque choſe contre le Cardinal de Lorraine & contre l'authorité qu'il avoit

avoit uſurpée, il montra ſa foi & ſon eſperance en Jeſus Chriſt & aux promeſſes qu'il nous a faites dans ſa parole, & ſe tournant enfin vers le Bourreau il l'exhorta à le mener promptement au ſupplice. 1559.

Il remarqua en parlant des maux qu'on feſoit ſouffrir aux fidelles que quelques uns de ſes Juges ne pouvoient retenir leurs larmes, c'eſt pour cela qu'il prit cette occaſion pour leur montrer que ces larmes marquoient aſſés les remors de leurs conſciences, & il leur fit voir qu'en cela la victoire des fidelles étoit évidente, en leur appliquant le proverbe qui dit *le vainqueur meurt, & le vaincu lamente.* Enfin pour concluſion, il les exhorta à ſe retourner au Seigneur par repentance, afin d'obtenir la remiſſion de leurs pechés, & les dernieres „paroles qu'il leur dit fûrent, ceſ„ſés, ceſſés vos brûlemens & re„tournés au Seigneur en amende„ment de vie, afin que vos pe„chés ſoient effacés : *Que le mé-* Eza. 55. *chant delaiſſe ſa voye & l'homme* v. 7. *inique ſes penſées, & qu'il ſe con-*

1559. „*vertiſſe au Seigneur, & il aura pi-*
„*tié de lui.* Vivés donc & medités
„en icelui, ô Senateurs, & moi je
„m'en vai à la mort.

Alors il fût mené lié dans une charrette à la Gréve, accompagné de quatre ou cinq cens hommes armés, avec un viſage aſſûré & une contenance ferme; Il dépouilla lui méme ſes habits lors qu'il fut au lieu du ſupplice, & comme on l'élevoit en l'air il s'écria pluſieurs
„fois, Mon Dieu, ne m'abandonne
„point afin que je ne t'abandonne point auſſi; Ainſi il fût premiérement pendu & étranglé, & aprés avoir ſeellé par ſa mort ce qu'il avoit & confeſſé écrit de ſa main, ſon corps fut brulé & reduit en cendres, ſuivant la teneur de l'Arreſt. Les autres Conſeillers qui furent pris en méme tems que lui n'eurent pas la méme conſtance, & ils n'obtinrent pas auſſi la méme couronne.

André Coiffier. Le méme jour 21e Decembre le Parlement condamna un autre Martir, nommé André Coiffier, à étre brûlé au lieu de Dammartin où il avoit été pris, aprés qu'il eut rendu

Digitized by Google

du raiſon de ſa foi de bouche & par écrit. Le Bailli de Dammartin fut commis pour l'éxecution de cét Arreſt, & ce Martir ayant été tres cruellement traitté par le peuple de ce lieu qui étoit grand ennemi de l'Evangile, il receut la couronne de ſa perſeverance en invoquant Dieu juſques à la fin de ſa vie. 1559.

Jean Judet Libraire de Paris fut auſſi brûlé à peu prés dans ce méme tems; Il avoit ſervi l'Eglize de Dieu à Paris fort long tems, en avertiſſant les fidelles des heures & des lieux où les aſſemblées ſe devoient faire, il montra ſa patience pendant la longueur & les miſéres de ſa priſon, & il en fut enfin delivré par une mort hureuſe qu'il ſouffit avec beaucoup de reſignation. Jean Judet.

Enfin Jean Izabeau fut à Paris la derniére victime de cette année; C'étoit un Menuizier natif de Bar ſur Aube prés de Troyes en Champagne. Il avoit été pris & condamné premierement à Tours, mais il avoit appellé de cette ſentence au Parlement où, perſeverant dans Jean Izabeau.

1559. ſa premiére confeſſion, il fut condamné à étre brulé vif & executé au cimetière St Jean le 30e Decembre, & parce que ſon Arreſt portoit qu'il ſeroit auſſi brûlé en effigie en la place du grand marché de Tours, il fut encore brûlé en peinture aprés ſa mort le 6e Fevrier ſuivant.

Les eruautés qui s'excércérent cette année dans Paris nous ont empéché juſques ici d'en ſortir pour voir celles qui ſe paſſoient dans les autres endroits du Royaume, mais il ne ſeroit pas juſte de paſſer à l'année ſuivante ſans mettre ici dans leur rang ceux qui furent couronnés cette année de la couronne du Martire dans les villes de Province. Le premier qui ſe preſente ici eſt un Serrurier natif de Penne ſur l'Old en Agenois, qui fut brûlé à Agen aprés avoir été declaré hæretique par Melchior Flavin Cordelier, à cauſe des verités qu'il avoit confeſſées. Quelque tems avant de le mener au ſupplice. Le Lieutenant nommé Redon, lui demanda s'il avoit ſoif, & le patient ayant répondu qu'il boi-

Un Serrurier à Agen.

boiroit ſi on lui donnoit à boire, il lui fit donner un verre d'eau, dont le Martir bût une partie; Aprés cela ce Lieutenant lui demanda ce qu'il croyoit avoir bû; Le Serrurier répondit qu'il croyoit avoir bû de l'eau, & alors ce Juge, qui apparemment étoit un homme ſotement ſuperſtitieux, lui dit qu'on lui avoit fait boire de l'eau benite pour lui faire ſortir le Diable du corps; Le Martir lui repliqua qu'il croyoit que toutes les creatures de Dieu ſont benites, mais qu'il n'eut pas bû de cette eau s'il eut ſçu ce qui en étoit, par ce qu'elle avoit été ſouillée par Idolatrie; ſur cela le Lieutenant lui jetta l'eau qui reſtoit & le verre au viſage, avec tant de brutalité que le Martir en fut bleſſé, & que les autres Juges ne pouvans ſouffrir cette action barbare le condamnérent à dix livres d'amende; Cependant le Serrurier fut executé & ſouffrit ſon ſupplice avec beaucoup de conſtance, quelque tems avant Pâques. 1559.

Pierre Feugére fut auſſi brûlé à Bourdeaux cette méme année; Pierre Feugére.

1559. C'étoit un riche marchant de cette Ville à qui l'Abbé de Ste Croix nommé de Lante fut dire, en feſant ſemblant d'étre ſon ami, qu'on le ſoupçonnoit d'avoir abbatu une croix de pierre qui avoit été trouvée rompüe à St Severin, ce qui avoit été fait par quelques Matelots Anglois comme on le juſtifia depuis, Feugére alors dit à l'Abbé ſon ſentiment ſur l'Idolatrie de la Croix, & ce Prétre l'alla dabort deferer au Preſident Roffignac, qui l'envoya prendre au lict le lendemain au matin, & qui, aprés avoir oüi ſa confeſſion, le fit brûler vif l'aprés midi du méme jour devant le Palais, & le fit baaillonner de peur qu'il ne ſe plaignit d'une injuſtice ſi prompte & ſi éloignée méme des formes ordinaires.

Anthoine de Richiend Seigneur de Mouvans maſſacré.

Sur la fin de cette année un Gentilhomme nommé Anthoine de Richiend Seigneur de Mouvans fut tres cruellement & tres inhumainement maſſacré à Draguignan en Provence en haine de la Religion; l'Hiſtoire de ce maſſacre auquel le peuple fut incité par les Prétres de ce lieu, eſt des plus remarquables, mais elle

elle n'eſt pas de mon ſujét parceque les maſſacres de cette nature meritent une Hiſtoire particuliére, & je n'en parle que pour paſſer au Martire de Honorat Auldol, qui fut pris lors que ce Gentilhomme fut maſſacré. C'étoit l'hôte du Cheval blanc de Caſtelane, qu'on appelloit par ſoubriquét le Bramaire. Il fut amené à Aix au mois de Novembre 1559. & aprés avoir fait une bonne confeſſion de ſa foi, & avoir été priſonnier juſqu'au commencement du mois de Fevrier, il fut enfin un des premiers Martirs de l'an 1560, car il fut condamné à étre brûlé vif à la Place des Jacobins de cette ville, & il ſouffrit ce ſupplice avec une conſtance qui fut admirée de tous ceux qui en furent témoins & principalement de ceux qui l'avoient connu auparavant. Comme on le menoit au ſupplice il receut un coup de pierre qui le frapa ſi rudement que le baaillon qu'il avoit à la bouche tomba, mais ſa debonnaireté fut ſi grande qu'il ſe contenta de dire à celui qui l'avoit ainſi frapé *Dieu te le pardonne*, & enfin aprés avoir ſouffert beaucoup

1559. Honorat Auldol.

1560.

1560. d'autres maux il rendit l'eſprit au Seigneur.

Cette méme année trois hommes furent executés à Angers ſous pretexte qu'ils avoient porté les armes le jour que les Etats de la Province étoient aſſemblés, mais on vit bien que ce n'étoit que pour la Religion par ce qu'on fit faire en méme tems amende honnorable pour ce ſujét à deux femmes, qu'on bannit enſuite. Le premier de ces trois Martirs étoit un Gentilhomme nommé de Marne Sr de Pruniers qui eut la téte trenchée, & les deux autres étoient un Sergent nommé René Preud'homme, & un Charron nommé Jean Picaut.

De Marne, René Preud-homme, Jean Picaut.

On fit auſſi cette méme année un grand nombre de priſonniers de la Religion à Valence en Dauphiné, parmi leſquels étoient les deux Miniſtres de l'Eglize, un Procureur nommé Marquét & deux autres dont l'un étoit le Châtelain de Soyon & l'autre s'appelloit Blanchier; Ils moururent tous conſtamment pour la Religion, les Miniſtres furent ménes au ſupplice baaillon-

Deux Miniſtres de Valence, Marquét Procureur, le Chatelain de Soyon, Blanchier.

lonnés de peur qu'ils n'exhortaſſent le peuple, Ceux qui avoient fait faire cette exécution à Valence allérent enſuite à Romans où ils firent pendre deux hommes dont l'un s'appelloit Roberté, & l'autre Mathieu Rebours. 1560.

Roberté, Mathieu Rebours.

Dans ce méme tems le Comte de Villars que le Cardinal de Lorraine avoit choiſi pour perſécuter les fidelles du bas Languedoc fit pendre devant le temple d'Aigues mortes Elie Boſquet natif de Perigord, qui y étoit auparavant Miniſtre de l'Egliſe, parce qu'il demeura toûjours ferme dans la Doctrine qu'il avoit enſeignée aux autres; On obligea ſa femme & ſes enfans à aſſiſter au ſupplice & ſon corps demeura pendu pendant quatre jours & expoſé à toutes les inſultes de ſes ennemis.

Elie Boſquet.

Les exécutions qui ſe firent cette année ſous le Regne de François 2. furent pleines de tumulte, & parce que le gouvernement étoit entiérement entre les mains des Guiſes, qui ont toûjours été les plus violens ennemis des fidelles, on n'obſervoit preſque aucune formalité

1559. pour les envoyer au ſupplice ; C'eſt ce qui fait qu'on n'a pû avoir connoiſſance que de tres peu des Martirs de cette année quoiqu'il y en ait eu un grand nombre d'exécutés.

La fin de cette année vit encore un changement de Regne, François 2 mourut malgré le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les fidelles, s'il eut recouvré la ſanté, & malgré les pelerinages, les proceſſions, & les autres dévotions ſuperſtitieuſes que les Guiſes firent & ordonnérent pour demander à tous les Saints la ſanté du Roi, dont la mort diminua beaucoup leur pouvoir & changea en pluſieurs endroits du Royaume la condition des fidelles. Ils trouvérent alors des puiſſans protecteurs qui firent éteindre les feux preſque par tout le Royaume, mais qui ne pûrent pourtant empécher les cruautés qui s'y commirent en pluſieurs endroits par maſſacres & perſécutions generales & particulieres ſous le Regne de Charles 9. Il faut une Hiſtoire à part pour ces perſécutions & pour ces maſſacres, ainſi je pourſuivrai celle des Martirs François par la mort de trois Miniſtres qui furent exécutés en diverſes

verſes maniéres & en divers lieux; 1559.
Les deux premiers l'an 1564, & le dernier l'an 1567. ils meritent d'étre mis au nombre des Martirs par ce qu'ils ont annoncé & ſeellé de leur ſang le témoignage de la verité.

Jean Mutonis natif de Provence 1564.
Miniſtre de l'Evangile fût pris & pendu ſans aucune forme de juſtice entre Ville neufue & Bagnols par ordre du Gouverneur de Languedoc le 14e. jour de Février 1564. On crût que ce fut à la ſollicitation de quelques Dames d'Avignon qui avoient beaucoup de pouvoir ſur ce Gouverneur, & qui haïſſoient ce Paſteur, par ce qu'en préchant la Réformation des mœurs auſſi bien que celle de la doctrine, il reprenoit les vices auxquels elles avoient plus de penchant, & ainſi ce Serviteur de Jeſus Chriſt eut une fin ſemblable à celle de Jean Baptiſte. Jean Mutonis.

Jean de Madoc de Languedoc fut étranglé cette méme année dans un des endroits les plus reculés d'un Bois en Lorraine, par une des plus inſignes ſupercheries qui ſe puiſſe imaginer. C'étoit un Miniſtre qui avoit été envoyé de Genéve pour redreſſer l'E- Jean de Madoc.

1564. glize de St. Nicolas de Port, qui avoit été diſperſée depuis quelques années par la perſécution ; Comme ſon Eglize n'étoit pas nombreuſe & que méme la pluspart des fidelles qui la compoſoient en étoient abſens, il reſolut d'aller voir un Gentilhomme qui depuis quelque tems avoit fait deſſein de ſe ranger dans l'Eglize de Dieu, ayant eu connoiſſance de la verité. En y allant il paſſa par Viller, où il fut découvert & arrété par le Prevôt, qui le fit interroger par pluſieurs perſonnes contre leſquelles Madoc diſputa de la Religion & auxquelles il rendit raiſon de ſa foi. Enfin le Procureur General du Duc de Lorraine arriva avec deux Archers de la Mareſchauſſée. Il envoya querir tous les fidelles de de cette ville, aux quels Madoc avoit fait quelque exhortation en paſſant, & il leur dit qu'il avoit ordre de leur declarer, de la part du Duc ſon Maitre, que s'ils ne vouloient pas vivre ſuivant les ordonnances de l'Eglize Romaine, ils euſſent à ſortir de ſes terres dans ſix ſemaines, à peine d'étre pendus, & que le Miniſtre qui avoit été pris étoit

étoit condamné à sortir aussi dans trois jours sous la méme peine. 1564.
En effét il fit semblant de n'avoir point d'autre peine à ordonner contre Madoc, mais lorsque ce Ministre sortit de la ville le Prevôt, fesant semblant de lui vouloir servir d'escorte, l'accompagna jusqu'à une colline, où un autre Prevôt l'attendoit avec ses Achers & un Bourreau, si bien qu'ils l'enlevérent des que l'autre Prevôt se fut retiré, ils le menérent dans le Bois, & on sçut depuis par un des Archers qui avoient été presens à cette exécution, qu'aprés avoir fait sa priére il fut étranglé au pié d'un arbre & jetté en suite dans un hallier, le plus épais qu'on pût rencontrer; Son corps fût trouvé enfin par les fidelles qui le firent chercher, & cette action ayant fait du bruit méme dans les pais étrangers, on en fit plusieurs plaintes au Duc par des Ambassadeurs exprés mais il n'en fut fait aucune justice ni à la veuve ni aux autres qui la demandérent pour elle.

Mar-

1567. Martin Tachard. Martin Tachard doit étre auſſi mis au nombre des vrais Martirs de Jeſus Chriſt. C'étoit un Miniſtre natif de Moutauban qui aprés avoir eu grand ſoin des Egliſes dont Dieu lui commit la conduite pendant ſa vie, fut enfin pris dans un lieu nommé Cabanes le 25e du mois de Mai, en l'an 1567, & ayant été trouvé ſaiſi de quelques memoires qui regardoient la diſcipline ſon Egliſe & de quelques autres des environs, il fut quelque tems aprés mené priſonnier en la Conciergerie de Toulouze. Il y fût interrogé le 8e dû mois de Juin ſuivant, & il confeſſa en toutes choſes la verité qu'il avoit enſeignée telle qu'elle eſt contenüe en la Sainte Ecriture. Il preſenta pluſieurs requeſtes pour recuſer les membres du Parlement qui lui étoient ſuſpects à cauſe de la haine qu'ils avoient toûjours eüe contre les fidelles, mais elles furent inutiles. Enfin il fut mis ſur la felléte le 5e Juillét ſuivant, & aprés avoir fait une ardente priére, il répondit avec beaucoup de ſageſſe & de prudence & en méme tems avéc beaucoup de fermeté & de conſtance, tant ſur les accuſations qu'on avoit for-

formées contre lui, que sur les choses qui regardoient la foi, & ensuite il fut condamné à étre mené sur un tombereau par les rües & carre fours accoutumés jusqu'à la place St. George pour y étre pendu & étranglé, & ses biens furent declarés confisqués au Roi, à cause des écrits dont il avoit été saisi & d'une fausse accusation d'excés, de conspiration, de sedition & de contravention aux Edits du Roi. 1567.

Lorsque cét Arrest lui eut été prononcé il se mit à chanter en Latin, le Pseaume 122. *Lætatus sum in iis quæ dicta sunt mihi* qui dans nos Pseaumes ordinaires commence *Incontinent que j'eus oui &c.* parce qu'il étoit deffendu de chanter en François dans la Prison, puis il protesta qu'il étoit innocent des conspirations & des seditions dont il étoit faussement chargé par cét Arrest. Il consola aussi tous ceux qui autour de lui témoignoient de la tristesse à cause de l'état où ils le voyoient reduit, & lorsqu'il falut aller au supplice il pria ses Juges de vouloir lui faire ôter les fers des piés, mais cette grace lui fut refusée. Le peuple de Toulouze,

qui

1567. qui depuis long tems eſt un des plus ſuperſtitieux du Royaume, lui fit pluſieurs inſultes comme on le menoit au ſupplice, ſans que les Juges ſe miſſent en aucune maniére en devoir de le reprimer, & lorsqu'il y fut arrivé il monta hardiment ſur l'échelle, & il recita l'oraiſon Dominicele & le ſimbole des Apôtres juſqu'à l'article, *& de la il viendra* &c. car alors le Bourreau le jetta, & acheva l'exécution de ce fidelle ſerviteur de Jeſus Chriſt.

Je dis que nous devons le mettre au nombre des veritables Martirs, car bien que les ennemis de la verité qui le condamnérent ayent tâché de couvrir leur injuſtice & leur cruauté du prétexte des conſpirations & des ſeditions dont ils l'accuſérent fauſſement, on ne doit pas lui refuſer cét honneur; Ce que ces Juges iniques appelloient des ſeditions, des conſpirations, des entrepriſes, & des contraventions aux Edits, n'étoit que les inſtructions, les conſolations, le ſoin, & tous les devoirs que ce fidelle Paſteur avoit rendus aux Egliſes qu'il avoit ſervies; S'il ne tenoit qu'à donner des noms odieux

aux

aux actions les plus saintes, la calomnie triompheroit toûjours de l'innocence, & nous n'aurions jamais eu de veritable Martir, car il n'y en a point eu qu'on n'ait accusé de sedition en cela méme qu'ils ne vouloient pas suivre les erreurs ni participer aux abominations des Idolatres. On ne peut pas chercher & procurer l'avancement du Regne de Dieu sans contrevenir aux Edits qui s'y opposent; Lors que les Loix des Souverains sont bonnes ou indifferentes il faut se soûmettre entiérement à leur volonté, mais lors qu'elles sont directement oppoſées à la gloire de Dieu, & qu'elles deffendent le service qu'on doit lui rendre, la desobeissance est une vertu qu'on ne peut blâmer sans étre lâche comme les tiédes, ou cruel comme les persécuteurs, & en ce cas là tous les fidelles peuvent dire avec St. Pierre & avec St. Jean, *Jugés, s'il est juste devant Dieu de vous obeir plûtôt qu'à Dieu.* 1567. Act. 4. 19.

Cette maxime inconteſtable fait voir que les fidelles, qu'on traitte aujourdhui comme des voleurs de grans chemins, & qu'on fait expirer sur

1557. ſur la roüe avec tant d'inhumanité, meritent auſſi d'avoir leur place dans nôtre Martirologe, puiſqu'on ne peut les accuſer que d'avoir fait leur devoir en préchant ou en ſoûtenant ceux qui préchoient ſur les mazures de leurs temples & qui ne cherchoient qu'à rendre à Dieu le ſervice public qu'ils lui devoient ; Ainſi je ne fai pas difficulté de mettre au rang de nos Martirs le Miniſtre de Soyon & les autres fidelles qu'on a fait mourir depuis peu pour ce ſujét avec une cruauté qui me ſurprendroit ſi je n'avois devant mes yeux l'exemple de celles dont je viens d'écrire l'Hiſtoire ; Celle de ces fidelles Martirs n'eſt pas de ce lieu, mais ſi je puis recouvrer les memoires neceſſaires pour cela, & qu'on continue les cruautés qu'on a déja recommencées, j'eſpére que Dieu me fera la grace d'écrire l'Hiſtoire de ceux qui dans ce tems auront donné leur vie pour la gloire de Jeſus Chriſt.

1568. Pierre Hamon. Le ſiécle paſſé en eut encore quelques uns qui éprouvérent la cruauté des ennemis de la verité. Pierre Hamon eſt le premier dont l'ordre des tems demande que nous voyions ici

ici l'Hiſtoire. C'étoit un Maitre Ecrivain trés habille, qui avoit montré au Roi Charles IX, & qui pour cela avoit été fait Secretaire de ſa chambre. Il avoit des envieux même parmi quelques grans Seigneurs de la Cour qui le firent arréter dans ſa maiſon au faux bourg St. Germain. Il fut mis avec pluſieurs autres à la Conciergerie, quoi qu'il eut pour ſa perſonne une Sauvegarde du Roi, qui pendant ſa priſon écrivit même de Mets, où il étoit alors, pluſieurs lettres en ſa faveur, mais inutilement; Ses ennemis, qui vouloient le perdre à quelque prix que ce fut, firent ſemblant d'avoir trouvé dans ſa chambre des papiers injurieux au Roi, pour le condamner comme criminel de léze Majeſté, mais la procedure même qu'ils firent contre lui montroit ſon innocence & leur injuſtice, ſi bien que pour éviter d'en étre convaincus par là, ils brûlerent devant lui cette procedure auſſi bien que les papiers qu'on pretendoit avoir été trouvés dans ſa chambre, & aprés cela on le fit étrangler lui même au grand regrét des gens de bien qui le connoiſſoient 1568.

& qui

1559. & qui voyoient bien qu'on ne le feſoit mourir qu'en haine de la Religion dont il feſoit profeſſion.

Comme il étoit ſur le lieu du ſupplice il dit tout haut à ceux qui aſſiſtoient à ſon exécution, que ſi quelques uns de parmi eux ſe rencontroient dans la ſuite à la Cour, il les prioit tres inſtamment de lui rendre témoignage qu'il mouroit dans la vraie connoiſſance & dans la pure confeſſion de la Religion Chrétienne, & bon ſerviteur du Roi ſon Maitre; Il jetta en ſuite ſon Moucheoir dans la foule afin que cette action émût la curioſité de ceux qui la virent, & qu'elle les portât à s'informer de ce qu'il avoit dit. Enfin aprés avoir encore chanté quelques Pſeaumes, comme il avoit fait en ſortant de la priſon, il fut exécuté, & rendit ſon ame à Dieu en veritable Martir.

1569. Nicolas Croquet, Philippe de Gaſtines, & Richard de Gaſtines ſon fils.

En voici trois encore qui donnérent leur vie pour le témoignage de la verité, le dernier jour dû mois de Juin de l'année 1569. C'étoit Nicolas Croquet, Philippe de Gaſtines, & Richard de Gaſtines ſon fils; Le premier avoit demeuré long tems à Genéve, & y avoit été parfaitement bien inſtruit dans la Religion, les deux au-

Digitized by Google

tres connoiſſoient auſſi tres bien la verité & ils étoient tous trois fort eſtimés pour leur probité & pour leurs bonnes mœurs. Ils furent quelque tems dans la Conciergerie du Palais, aprés lequel le Parlement les condamna à étre pendus & étranglés *pour raiſon*, dit l'Arreſt, *des contraventions, préches, aſſemblées, & Cenes par eux faites en la maiſon du dit de Gaſtines.* Le méme Arreſt porte que les deux de Gaſtines étoient condamnés à deux mille livres d'amende qui devoient étre diſtribuées à divers Convens de Moines ou de Religieuſes, & à quelques Hôpitaux; que leur maiſon devoit étre razée, que les materiaux devoient étre vendus & le prix de la vente employé à faire dreſſer une croix de pierre à la place de la maiſon, au haut de laquelle on devoit faire graver, dans une planche de cuivre, *les cauſes* pour les quelles cette maiſon avoit été abatüe. Croquet étoit auſſi condamné à deux mille livres d'amende qui devoient étre diſtribuées de la méme maniére, le reſte des biens devoient étre confiſqués, hors ſix cens livres de rente qui étoient reſervées pour les femmes & pour les enfans qui reſtoient 1559.

Digitized by Google

1569. aprés eux ; Mais ce qu'il y a de ridicule dans cét Arreſt eſt que, dans l'injuſte partage qui y eſt fait des biens de ces Martirs, on prend deux mille livres pour fonder une Meſſe tous les Jeudis à perpetuité dans l'Egliſe Ste Opportune *pour la commemoration*, dit l'Arreſt, *de l'ame desdits Croquet & de Gaſtines.* Ainſi ces Meſſes furent fondées pour des perſonnes qui les avoient en abomination, & qui aimérent mieux mourir que d'approuver les erreurs & l'Idolatrie qui y ſont attachées. Lors qu'ils eurent été exécutés leurs corps fûrent portés au gibet de Montfaucon ſuivant la teneur de l'Arreſt.

Quoi qu'il y ait eu depuis pluſieurs autres fidelles dans les tems des troubles du Royaume qui ont été maſſacrés ou exécutés avec la derniére cruauté en haine de la Religion, je croi que leur Hiſtoire n'eſt pas de ce lieu, parce qu'on ne peut pas dire qu'ils ayent éré exécutés de ſang froid & pour la ſeule raiſon, de la Religion ; Ainſi je me contenterai de mettre encore ici un Martir dont nos ennemis nous ont eux mémes

mémes appris l'Hiſtoire & que je mets ici le dernier à cauſe de cela, quoi que ſuivant leur rapport il ait été exécuté en l'an 1545. J'adjouterai un petit commentaire aux endroits qui en ont beſoin, du reſte je ſuivrai le relation de l'Auteur cité à la marge. 1559.

Etienne Dolet, natif d'Orleans Imprimeur & Libraire premierement à Lion & puis à Paris, eſt cét illuſtre Martir: Il étoit hommé de lettres & il compoſoit lui méme les ouvrages qu'il imprimoit; *Il cathechiſoit ſur Dogmes adulterins & ſcandalizoit*, dit l'Autheur, cela veut dire, dans le livre d'un Prétre, qu'il enſeignoit la verité & qu'il ſuivoit la Reformation auſſi bien dans ſes mœurs que dans ſa doctrine, car nous avons déja vû par pluſieurs exemples que les ſaintes reprimandes des fidelles de ce tems là ſcandaliſoient toûjours les débauchés & les Idolatres. *Dont par Arreſt du Parlement il fut étrangle, puis brûlé à Paris en la place Maubert le 3 d'Août de l'an 1545, ſous le bruit & la qualité d'homme Lutherien*; Cela n'a pas beſoin de commentaire, on confondoit alors tous les fidelles ſous

1545. Cette Hiſtoire eſt tirée de l'Anti Martirologe de Jaques Severt. voyés l'avertiſſement.

1569. ſous le nom de Lutheriens, comme nous l'avons ſouvent pu remarquer.

Quand Dolet ſermocinoit pres du brasier: il cuidoit d'abondant preſchoter: & s'imaginoit que la populace circonſtante lamentoit ou regrettoit ſa perte, dont il ſongea & profera ce vers Latin:

Non dolet ipſe dolet, ſed pia turba dolet.

Sur quoi à l'inſtant du contraire lui fut ſagement reſpondu & repliqué par le Sr Lieutenant criminel ſis à Cheval:

Non pia turba dolet ſed dolet ipſe dolet.

Cela fait voir clairement que ce Martir en mourant exhorta le peuple & qu'il le toucha par ſes exhortations; le vers Latin qu'il fit ſur le champ montre auſſi ſa conſtance admirable, puis qu'il y declare lui méme qu'il n'étoit pas fâché de ſa mort & la réponſe du Lieutenant ne peut pas paſſer pour une repartie juſte, puis qu'il ne pouvoit pas penetrer les veritables ſentimens du Martir qui ſans doute étoit plus croyable dans cette occaſion que ſon

ſon ennemi. Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions cette Hiſtoire d'un bon endroit, mais cependant il paroit méme par le rapport de nos ennemis que Dieu donna alors à ſon Serviteur la conſtance & la fermeté qu'il donnoit ordinairement à tous les autres.

Voilà mes tres chers FRERES, l'Hiſtoire des Martirs de nôtre Nation qui dans le tems de la Reformation, ont ſouffert conſtamment les peines auxquelles Dieu les a appellés pour lui donner gloire. Quelques uns de nos freres ont déja fait une triſte experience des maux que j'avois prevûs des que je commenceai à travailler à cét ouvrage, & les nouvelles qu'on nous en apprend tous les jours ſont ſans doute bien affligeantes. Dieu veuille détourner de deſſus nous les maux qu'on nous fait, & les maux qu'on nous prépare, & reprimer la fureur de ceux qui ne demandent que nôtre ruine; mais cependant profitons autant qu'il nous ſera poſſible des exemples admirables que nos peres nous ont laiſſés, & pour montrer que nous ſommes les plantes

1545. qu'ils, ont arroſées de leur ſang, imitons leur zéle, leur courage, leu r patience, leur conſtance & leur reſignation entiére à la volonté de Dieu; Regardons leurs mœurs, leur ſimplicité, leur candeur, leur charité, leur debonnaireté, & toutes leurs autres vertus comme les modelles ſur leſquels nous devons nous regler dores en avant, car il eſt tres aſſûré que nous nous en ſommes ſi fort éloignés qu'on ne peut plus nous reconnoitre à ces marques glorieuſes; Demandons à Dieu leur foi & toutes les autres graces par leſquelles il les à ſoûtenus dans les plus rudes combats; &, ſoyons perſuadés qu'avec ces ſaintes diſpoſitions nous les obtiendrons infailliblement, & qu'il nous mettra en état de porter toutes les épreuves où nous ſerons mis & de triompher de toutes les cruautés de nos Perſécuteurs.

Fortifions nous donc & prenons courage; Eſpérons au Dieu vivant, il viendra quand il ſera tems à la delivrance de ſon Eglize, car il eſt toûjours ce bon Eternel qui en a eu ſoin depuis le commencement du Mon-

Monde, il eſt de toute éternité, il eſt nôtre Dieu, il eſt nôtre Saint, pour certain nous ne mourrons point, pour certain nous ne ſerons pas d'étruits quelques maux & quelques menaces qu'on nous faſſe, car il nous conſervera éternellement ſuivant ſes promeſſes. Ainſi ſoit il. Je ſuis de tout mon cœur. &c. Haba. 1. 12.

F I N.

Digitized by Google

Fautes à Corriger.

Pag,	Lig.	Lisés.
p. 5.	l. 12.	l. nôtre
	l. 21.	l. mémes.
p. 8.	l. 1.	l. condamnée.
	l. 25.	l. ſes.
p. 32.	l. 10.	l. la méme année.
p. 33.	l. 13.	l. heureuſe.
	l. 20.	l. & qui ont.
P. 43.	l. 22.	l. extrémement.
p. 46.	l. 17.	l. ſouffrit.
p. 54.	l. 2.	l. Pluſieurs.
p. 56.	l. 25.	l. à étre.
p. 58.	l. 28.	l. 1546.
p. 75.	l. 9.	l. ainſi.
p. 84.	l. 15.	l. la.
p. 85.	l. 2.	l. cette
p. 87.	l. 12.	l. enfin
	l. 28,	l. pauvre garçon
p. 93.	l. 7 & 8,	l. victimes qui
p. 101.	l. 1.	l. dix & huit.
p. 118.	l. 4.	l. prononcé.
p. 127.	l. 23.	l. ſoûtenir.
p. 129.	l. 9.	l. l'empécher.
p. 140.	l. 28.	l. qui
p. 163.	l. 13.	l. Queſtion
p. 165.	l. 1.	l. multipliérent.
p. 169.	l. 26.	l. Noel.
p. 177.	l. 25.	l. Préſident.
p. 201.	l. 27.	l. Martire de Pierre.
p. 234	l. 1.	l. ſuccombérent.
p. 240.	l. 5.	l. Dijon.

Digitized by Google

p. 259.	l. 21.	l. fois.
p. 287.	l. 20.	l. mourut.
p. 298.	l. 14.	l. les.
p. 301.	l. 6.	l. mauvais.
p. 333.	l. 1.	l. ſacrifice.
p. 342.	l. 14.	l. parla.
p. 364.	l. 8.	l. vouloit.
p. 365.	l. 14.	l. le.
p. 386.	l. 18.	l. confeſſé & écrit.
p. 388.	l. 28.	l. plice le Lieutenant.
p. 405.	l. 9.	l. *cénes*.

Le Lecteur corrigera s'il lui plait les fautes d'ortographe, ou de ponctuation, qui ſe ſont gliſſées en pluſieurs endroits, & toutes celles qui ſe trouvent dans la préface, ou dans l'avertiſſement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google